

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Rapport annuel Fonction publique

Faits et chiffres 2005 - 2006

Directeur de la publication Paul Peny
Rédacteur en chef Françoise Dussert
Réalisation Catherine Dubuisson, Eric Troëstler

Contributions Bernard Amat, Marie-Agnès Andéole,
Nunzia Bounakhla, Annie Brenot-Ouldali,
Elise Clément, Arnaud Dosseur, Monique Faye,
Roger Martinez, Pierre Massal, Sarah Ou-Rabah,
Marie Rey, Pierre-Yves Romé, Gaëlle Troccon,
Aurélie Weber, Josette Wertheim

Le rapport annuel sur l'état de la fonction publique « Faits et Chiffres » dresse un panorama le plus complet possible des effectifs, des salaires et des conditions d'emploi dans la fonction publique de l'État mais aussi, de plus en plus, dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière. Ce véritable bilan social a été présenté au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État le 3 juillet 2006.

Le contenu de ce document s'enrichit chaque année grâce aux nouvelles études et permet ainsi toujours plus de transparence sur la fonction publique. Dans ce rapport 2005-2006, le périmètre d'observation des trois fonctions publiques s'est élargi, l'information sur les rémunérations a été enrichie et de nouveaux indicateurs ont été introduits pour faciliter une lecture transverse.

Ce rapport apporte les éléments indispensables pour éclairer les grands chantiers de la modernisation de la gestion des ressources humaines. La réflexion peut alors valablement se conduire sur la base d'informations partagées par tous. L'évolution de l'emploi et les caractéristiques des agents, les recrutements et les départs à la retraite, les dépenses de personnel et de rémunérations, la formation, l'égalité professionnelle, le temps de travail et la santé au travail sont présentés à partir de tableaux, de graphiques et de commentaires. Les cartes permettent d'apprécier la répartition régionale, les séries longues mettent en perspective les évolutions. « Faits et Chiffres » constitue ainsi un document de référence pour les décideurs, les parlementaires, les représentants du personnel, les gestionnaires, mais aussi pour tout citoyen qui s'intéresse à la fonction publique.

1	Les trois fonctions publiques	6
1.1	Effectifs des trois fonctions publiques.....	6
1.2	Fonction publique de l'État.....	18
1.3	Fonction publique territoriale.....	30
1.4	Fonction publique hospitalière.....	36
1.5	Les trois fonctions publiques par région	40
1.6	Séries longues.....	52
2	Effectifs des ministères	60
2.1	Principales caractéristiques	60
2.2	Non-titulaires	76
2.3	Âge des agents de l'État.....	82
2.4	Séries longues.....	94
3	Égalité professionnelle	102
3.1	Encadrement supérieur de trois fonctions publiques.....	102
3.2	Encadrement supérieur de la fonction publique de l'État.....	104
3.3	Parité dans les jurys de concours.....	110
3.4	Parité dans les organismes consultatifs	114
4	Insertion des travailleurs handicapés	118
5	Recrutement par concours.....	126
5.1	Type de concours et profil des candidats	126
5.2	Recrutements par ministère.....	140
5.3	Concours déconcentrés	144
5.4	Recrutement niveau attaché	152
5.5	Recrutement niveau administrateur.....	160
6	Formation.....	168
6.1	Formation initiale et continue	168
6.2	Formation par ministère	174
7	Dépenses de personnel	182
7.1	Dépenses induites	182
7.2	Emplois en loi de finances	188
7.3	Dépenses des trois fonctions publiques	200
8	Rémunérations	204
8.1	Déterminants	204
8.2	Fonction publique de l'État	210
8.3	Trois fonctions publiques	216
9	Retraites	220
9.1	Effectifs des retraités.....	220
9.2	Montant des pensions	234
10	Temps de travail.....	240
10.1	Organisation du temps de travail	240
10.2	Temps partiel.....	246
11	Relations professionnelles.....	252
11.1	Élections aux commissions administratives paritaires	252
11.2	Commission de recours du CSFPE.....	262
11.3	Grèves	266
12	Politique sociale	268
12.1	Crédits sociaux	268
12.2	Congés maladie.....	272
12.3	Accidents du travail	278
12.4	Maladies professionnelles	286
12.5	Hygiène et sécurité	290

I Les trois fonctions publiques

I.1 Effectifs des trois fonctions publiques

Les trois fonctions publiques emploient 5,1 millions de personnes au 31 décembre 2004, soit un salarié sur cinq. 51 % appartiennent à la fonction publique de l'État, 30 % à la fonction publique territoriale et 19 % à la fonction publique hospitalière. S'ajoutent, en 2004, 168 000 bénéficiaires d'emplois aidés : contrats emploi-solidarité, contrats emploi consolidé, contrats emplois jeunes. Compte tenu du temps partiel et du temps incomplet (modalités plus fréquentes dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière que dans la fonction publique de l'État), une personne physique correspond à 0,9 équivalent temps plein.

À la marge de ce périmètre, d'autres organismes participent aux missions de service public. Ils représentent ensemble 7 % de l'emploi total en France. Il s'agit d'établissements de droit public qui recrutent des agents de droit privé ou en dehors des règles de la fonction publique (Ex : Epic, Gip, organismes consulaires), d'organismes privés financés par des prélèvements obligatoires (Ex : associations) ou encore d'entreprises publiques (Ex : La Poste, SNCF, RATP, Direction des constructions navales, Giat Industries).

Entre fin 2003 et fin 2004, les effectifs des trois fonctions publiques se sont accrus, hors emplois aidés, de 58 000 personnes (+1,2 %), au même rythme que l'année précédente. Cette évolution est calculée à champ constant, hors volontaires militaires qui ne sont inclus dans le fichier de paie de l'Insee qu'à partir de 2004. C'est toujours la fonction publique territoriale, (+3,4 %) qui entraîne la croissance, suivie de la fonction publique hospitalière (+2,9 %). Pour la première fois en 2004, la fonction publique de l'État, pour sa part, ministères et établissements publics administratifs réunis, enregistre une baisse de ses effectifs de 0,7 %.

En tenant compte des emplois aidés, qui ont diminué de 28 % entre 2003 et 2004, les effectifs des trois fonctions publiques diminuent de 6 000 personnes environ en 2004 (-0,1 %).

Parmi les agents ayant un emploi principal dans la fonction publique, 81 % sont titulaires ou militaires (4,1 millions personnes), 15 % non-titulaires (753 000 personnes). Les ouvriers d'État (57 000 personnes), les médecins des hôpitaux publics (96 000 personnes) et les assistantes maternelles des collectivités territoriales (55 000 personnes) représentent ensemble 4 % des effectifs.

La fonction publique territoriale (FPT) est celle qui emploie le plus de non-titulaires : 20 %. La fonction publique hospitalière (FPH) en emploie 13 % et la fonction publique de l'État (FPE) 12 %. Dans les ministères, environ la moitié occupe des emplois qui ne peuvent « statutairement » être occupés par des titulaires et l'autre moitié comprend nombre de personnes occupant des emplois saisonniers ou occasionnels. Dans les hôpitaux, les non-titulaires se partagent en parts équilibrées entre ceux rémunérés sur crédits de remplacement et ceux sur emplois permanents. Des enquêtes conduites dans les collectivités territoriales arrivent aussi à la proportion d'environ un non-titulaire sur deux sur emploi non permanent.

Dans la fonction publique, les femmes sont largement majoritaires : elles occupent 59 % des emplois et 63 % des emplois civils. C'est la FPE qui est la moins féminisée des trois, à hauteur de 50 % avec les militaires et de 56 % parmi les agents civils. Cette part s'élève à 62 % dans la FPT. L'importance du personnel « non médical » par rapport aux médecins, encore à dominante masculine, fait de la FPH le versant de la fonction publique le plus féminisé avec 76 % de femmes, proportion qui s'élève à 85 % hors médecins.

La catégorie A est prépondérante dans la fonction publique de l'État en raison du poids des enseignants. La part de cadres y est beaucoup plus forte que dans les deux autres fonctions publiques ou dans le secteur privé : 46 % dans la FPE (51 % hors militaires), 14 % dans la FPH en comptant les médecins, 8 % dans la FPT, 14 % dans le secteur privé.

Aussi la part de la catégorie A de la FPE tire-t-elle vers le haut l'ensemble, où l'on atteint la proportion de 32 %.

Compte tenu de la part prépondérante occupée par la catégorie C dans la FPH, et surtout dans la FPT, **c'est néanmoins au niveau C qu'on trouve la plus forte proportion d'agents : 49 % dans les trois fonctions publiques réunies.**

Hors enseignants de l'État, la part de la catégorie C est encore bien plus importante. Cette catégorie réunit presque 63 % de l'ensemble des agents non enseignants des trois fonctions publiques et la part du niveau A n'est plus que de 14 %.

La catégorie B représente environ le quart des agents. La FPH, dont 37 % des agents relève de la catégorie B (les infirmiers appartiennent à cette catégorie), contribue beaucoup à l'importance de ce niveau dans l'ensemble de la fonction publique.

III Définitions et méthodes

Le périmètre de la fonction publique : au sens strict, un agent de la fonction publique travaille dans un organisme dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. C'est ainsi qu'ont été décomptés les 5,1 millions d'agents sur emploi principal de la fonction publique. Ces personnes travaillent dans les services civils et militaires de l'État (administrations centrales et services déconcentrés), dans les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et dans les établissements publics à caractère administratif nationaux ou locaux, tels que CNRS, universités, hôpitaux publics, centres de gestion de la fonction publique territoriale, caisses des écoles...

Néanmoins, certaines missions de service public sont assurées, hors de ce périmètre, par des agents travaillant dans d'autres types d'organismes de droit public mais dont les agents sont soumis au droit privé, par les enseignants de l'enseignement privé sous contrat ou même par des entreprises privées.

Les établissements publics à caractère administratif (Epa) à recrutement de droit privé sont les caisses nationales de Sécurité sociale (Acoss, CNAMTS, Cnaf, CNAVTS) dont le statut normal de recrutement des agents est, à titre dérogatoire, le droit privé. Ces établissements ne figurent pas avec les autres Epa de la fonction publique de l'État au sens strict. En effet, au sein de la Sécurité sociale, caisses nationales (établissements publics nationaux à caractère administratif) et caisses locales (organismes privés) les agents sont gérés de manière homogène.

Les quelques autres Epa nationaux autorisés à recruter certaines catégories de leur personnel sous le régime du droit privé restent classés dans la catégorie des Epa à recrutement normal de droit public.

Pour leur part, les organismes consulaires (Chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie, des métiers), établissements publics *sui generis*, sont situés hors du champ de la fonction publique.

Les établissements publics à caractère industriel et commercial (Epic) sont soumis au droit commercial et recrutent normalement sur la base du droit privé (sauf exceptions comme l'Office national des forêts). Les effectifs des Epic qui ne sont pas des entreprises nationales (c'est le cas lorsque moins de la moitié de leurs ressources provient de leur activité commerciale) y sont classés dans la fonction publique au sens large. En revanche, les entreprises publiques constituées en Epic (La Poste, SNCF, RATP, EDF...) et, *a fortiori*, les autres entreprises publiques qui ont un statut de société (Air France, GIAT industries, France Télécom...) ne font pas partie de la fonction publique.

D'autres organismes de droit public participent au service public. Parmi eux, les groupements d'intérêt public (Gip) notamment. Ces derniers sont des structures de droit public permettant d'associer des personnes morales de droit public entre elles ou, le plus souvent, d'associer des personnes de droit public avec des organismes de droit privé. Les personnels sont souvent mis à disposition ou détachés des organismes constitutifs du Gip. Mais le recrutement direct de personnes rémunérées sur le budget du Gip est possible. Dans le cas où l'activité du Gip est de nature administrative, les agents relèvent du droit public, sans pour autant être soumis aux dispositions du statut général. Sinon, les agents relèvent du droit privé.

Dans la catégorie « autres organismes » figurent les associations syndicales autorisées (ASA) de propriétaires. Ce sont le plus souvent des personnes privées qui se regroupent pour entreprendre des travaux collectifs. Ces associations sont érigées en Epa (locaux) car elles exercent des prérogatives de puissance publique. Leurs personnels, de droit public, ne relèvent pourtant pas du statut général de la fonction publique territoriale.

Pour plus d'informations

- « L'emploi public est tiré par la fonction publique territoriale », Philippe Raynaud, *Économie et Statistique*, n° 369-370, 2003, Insee.
- *L'Observatoire de l'emploi public*, Rapport annuel 2004 - 2005, La Documentation française, mars 2006.

I Les trois fonctions publiques

I.1 Effectifs des trois fonctions publiques

T 1-1 : Fonction publique, service public et emploi total au 31-12-2004

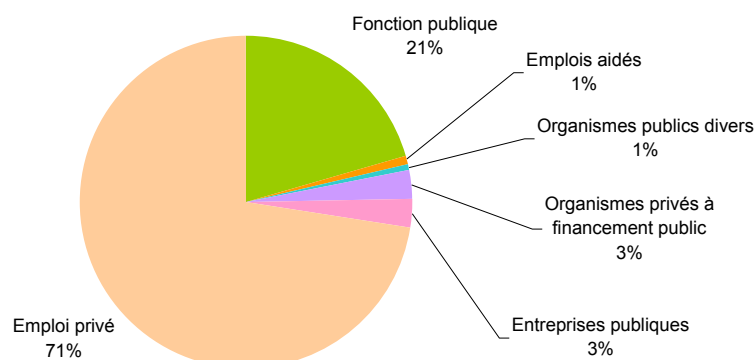
	(en milliers)
	Effectifs au 31-12-2004
Fonction publique	5 108,5
Emplois aidés (1)	168,2
Organismes publics hors fonction publique	181,8
Epa nationaux à recrutement de droit privé (2)	16,0
Epic nationaux hors entreprises publiques (3)	57,3
Gip nationaux et autres organismes (4)	4,6
Gip locaux et Asa (4)	3,1
Organismes consulaires	55,5
Epic locaux	45,3
Organismes privés à financement public prédominant	663,5
Enseignants de l'enseignement privé sous contrat (5)	153,9
Associations	155,5
Organismes de protection sociale	228,3
Hôpitaux privés sous dotation globale	125,8
Entreprises publiques	713,0
dont la Poste	278,7
Emploi privé hors service public	17 889,0
Emploi total (6)	24 724,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees.

- (1) Le nombre d'emplois aidés de ce tableau est issu des fichiers de la FPE, de la FPT et de la FPH. Il est provisoire et un peu inférieur à celui du tableau 1-6 qui est calculé par la Darès et, pour les aides éducateurs, par le ministère de l'Éducation.
- (2) Caisses nationales de sécurité sociale (Acoss, CNAMTS, CNAF, CNAVTS) et Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale (Cnesss).
- (3) Voir liste tableau 1-15.
- (4) Les Gip (groupements d'intérêt public), les Asa (associations syndicales autorisées) et d'autres organismes (Institut franco-allemand de recherches et Institut de gestion sociale des armées) sont des organismes de droit public qui ne font pas partie de la fonction publique.
- (5) Les enseignants de l'enseignement privé sous contrat sont payés par l'État et figurent dans le plafond d'emplois du ministère de l'Éducation.
- (6) En France métropolitaine.

Graphique 1-1 : Fonction publique, service public et emploi total



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, au 31 décembre 2004.

T 1-2 : Effectifs de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière au 31-12-2004

	2004		Évolution 2003-2004 en %	
	Personnes physiques	ETP	Personnes physiques	ETP
Ministères, hors volontaires militaires	2 301 349	2 200 984	-0,5	-0,3
Epa nationaux (1)	223 299	193 973	-2,8	6,6
Total Fonction publique de l'État hors volontaires militaires	2 524 648	2 394 958	-0,7	0,3
Volontaires militaires	18 464	18 464		
Total Fonction publique de l'État	2 543 112	2 413 422		
Collectivités locales <i>stricto sensu</i>	1 187 589	1 078 186	2,2	2,2
Epa locaux	385 687	347 108	7,2	7,5
Total Fonction publique territoriale	1 573 276	1 425 294	3,4	3,4
Hôpitaux publics	932 824	858 638	2,7	3,0
Établissements d'hébergement pour personnes âgées	59 240	53 570	4,6	4,6
Total Fonction publique hospitalière	992 064	912 208	2,9	3,1
Total FPE+FPT+FPH	5 108 452	4 750 924		
dont hors volontaires militaires	5 089 988	4 732 460	1,2	1,7
dont agents civils	4 759 421	4 401 893	1,2	1,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

Champ : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir T 1-7.

Note : Il convient d'apprécier avec prudence les effectifs des EPA nationaux : la source en est les DADS dont la qualité du renseignement sur les non-titulaires est fragile.

Emplois principaux.

FPE : métropole, Dom-Tom, étranger.

FPT : métropole, Dom et St Pierre et Miquelon.

FPH : métropole et Dom ; y compris internes et résidents, non-titulaires sur crédits de remplacement. Non compris praticiens hospitalo-universitaires (recensés avec les effectifs de la FPE) et médecins libéraux.

- (1) Y compris les établissements publics à caractère scientifique ou technologique (EPST) et les établissements à caractère scientifique, culturel ou professionnel (EPSCP), catégories particulières d'établissements à caractère administratif (Epa). Hors Epa de droit privé, Gip et autres organismes de droit public non qualifiés d'établissements publics.

I Les trois fonctions publiques

I.1 Effectifs des trois fonctions publiques

T 1-3 : Effectifs de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière par statut au 31-12-2004

	Ministères et collectivités territoriales	Epa à recrutement de droit public (1)	Total	%	
Fonction publique de l'État (FPE)	Titulaires	1 750 827	84 387	1 835 214	72,2
	Non-titulaires	164 374	137 853	302 227	11,9
	Ouvriers d'État	55 619	1 021	56 640	2,2
	Militaires et volontaires militaires	348 993	38	349 031	13,7
	Total FPE	2 319 813	223 299	2 543 112	100,0
Fonction publique territoriale (FPT)	Titulaires	914 811	283 691	1 198 502	76,2
	Non-titulaires	222 504	96 832	319 336	20,3
	Assistantes maternelles	50 274	5 164	55 438	3,5
	Total FPT	1 187 589	385 687	1 573 276	100,0
Fonction publique hospitalière (FPH)	Titulaires		764 419	764 419	77,1
	Non-titulaires		131 874	131 874	13,3
	Médecins		95 770	95 770	9,7
	Total FPH		992 064	992 064	100,0
FPE + FPT + FPH	Titulaires et militaires	3 014 631	1 132 535	4 147 166	81,2
	Non-titulaires	386 878	366 559	753 437	14,7
	Ouvriers d'État	55 619	1 021	56 640	1,1
	Assistantes maternelles	50 274	5 164	55 438	1,1
	Médecins	0	95 770	95 770	1,9
	Total	3 507 402	1 601 050	5 108 452	100,0
	dont agents civils	3 158 409	1 601 012	4 759 421	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

Résultats provisoires.

Champ : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir T 1-7.

Note : Il convient d'apprécier avec prudence les effectifs des EPA nationaux : la source en est les DADS dont la qualité du renseignement sur les non-titulaires est fragile.

Emplois principaux.

FPE : métropole, Dom-Tom, étranger.

FPT : métropole, Dom et St Pierre et Miquelon.

FPH : métropole et Dom ; y compris internes et résidents, non-titulaires sur crédits de remplacement. Non compris praticiens hospitalo-universitaires (recensés avec les effectifs de la FPE) et médecins libéraux.

(1) Y compris les établissements publics à caractère scientifique ou technologique (EPST) et les établissements à caractère scientifique, culturel ou professionnel (EPSCP), catégories particulières d'établissements à caractère administratif (Epa).

T 1-4 : Effectifs en équivalents temps plein de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière par statut au 31-12-2004

		Ministères et collectivités territoriales	Epa à recrutement de droit public (1)	Total	%
Fonction publique de l'État (FPE)	Titulaires	1 684 425	82 567	1 766 991	73,2
	Non-titulaires	131 906	110 417	242 323	10,0
	Ouvriers d'État	54 125	951	55 077	2,3
	Militaires et volontaires militaires	348 993	38	349 031	14,5
	Total FPE	2 219 448	193 973	2 413 422	100,0
Fonction publique territoriale (FPT)	Titulaires	859 342	267 486	1 126 828	79,1
	Non-titulaires	169 234	74 630	243 864	17,1
	Assistantes maternelles	49 610	4 992	54 603	3,8
	Total FPT	1 078 186	347 108	1 425 294	100,0
Fonction publique hospitalière (FPH)	Titulaires		725 517	725 517	79,5
	Non-titulaires		119 929	119 929	13,1
	Médecins		66 761	66 761	7,3
	Total FPH		912 208	912 208	100,0
FPE + FPT + FPH	Titulaires et militaires	2 892 759	1 075 608	3 968 367	83,5
	Non-titulaires	301 140	304 976	606 116	12,8
	Ouvriers d'État	54 125	951	55 077	1,2
	Assistantes maternelles	49 610	4 992	54 603	1,1
	Médecins	0	66 761	66 761	1,4
	Total	3 297 635	1 453 289	4 750 924	100,0
	dont agents civils	2 948 642	1 453 251	4 401 893	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

Résultats provisoires.

Champ : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir T 1-7.

Note : Il convient d'apprécier avec prudence les effectifs des EPA nationaux : la source en est les DADS dont la qualité du renseignement sur les non-titulaires est fragile.

Emplois principaux.

FPE : métropole, Dom-Tom, étranger.

FPT : métropole, Dom et St Pierre et Miquelon.

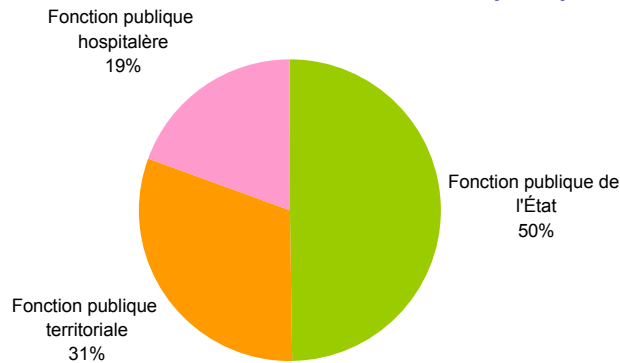
FPH : métropole et Dom ; y compris internes et résidents, non-titulaires sur crédits de remplacement. Non compris praticiens hospitalo-universitaires (recensés avec les effectifs de la FPE) et médecins libéraux.

(1) Y compris les établissements publics à caractère scientifique ou technologique (EPST) et les établissements à caractère scientifique, culturel ou professionnel (EPSCP), catégories particulières d'établissements à caractère administratif (Epa).

I Les trois fonctions publiques

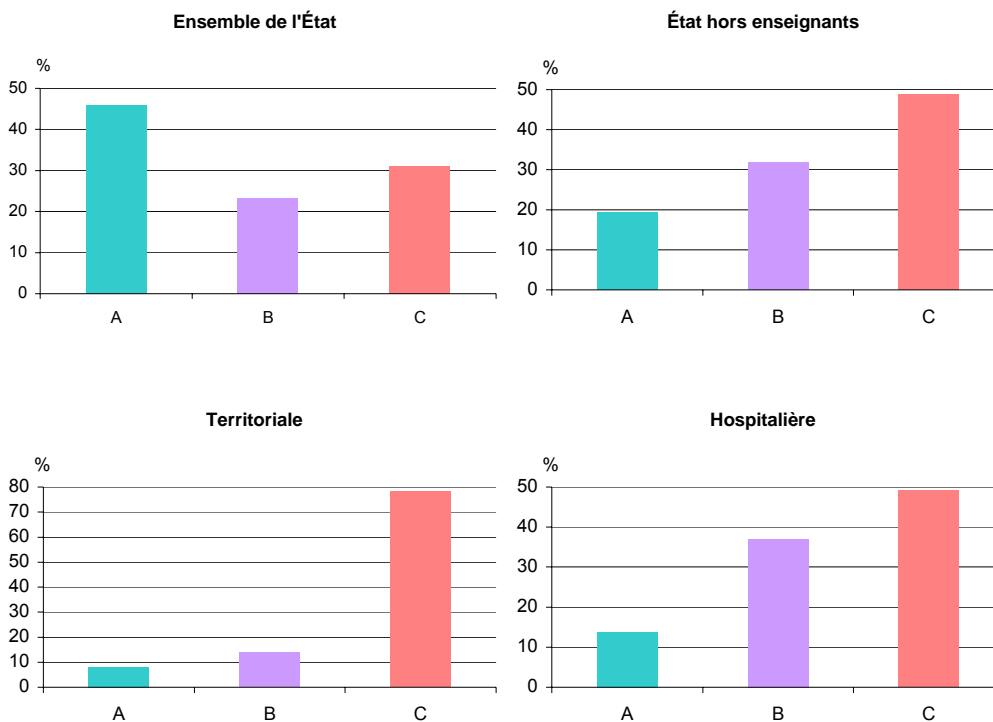
I.1 Effectifs des trois fonctions publiques

Graphique 1-2 : Répartition des effectifs entre les trois fonctions publiques



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Sources : Insee, Drees, DHOS.

Graphique 1-3 : Répartition par catégorie hiérarchique dans chacune des trois fonctions publiques



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Sources : Insee, Drees, DHOS.
Résultats provisoires.

T 1-5 : Répartition par statut et catégorie hiérarchique des effectifs des trois fonctions publiques au 31-12-2004

	Catégorie A en %	Catégorie B en %	Catégorie C en %	Total
Fonction publique de l'État (ministères et Epa)				
Titulaires	54,8	15,3	29,9	1 835 214
Non-titulaires	38,1	36,7	25,2	302 227
Ouvriers d'État	0,1	14,7	85,3	56 640
Total agents civils	51,3	18,0	30,7	2 194 081
<i>dont enseignants</i>	91,9	8,1	0,0	915 374
<i>dont non-enseignants</i>	21,4	25,3	53,3	1 278 707
Militaires et volontaires militaires	11,7	55,2	33,1	349 031
Total FPE	45,8	23,2	31,1	2 543 112
Fonction publique territoriale (1)				
Titulaires	7,4	14,1	78,6	1 198 502
Non-titulaires	11,8	15,0	73,2	319 336
Assistants maternelles	0,0	0,0	100,0	55 438
Total FPT	8,0	13,8	78,2	1 573 276
Fonction publique hospitalière (2)				
Titulaires	3,7	42,4	53,9	764 419
Non-titulaires	6,6	26,5	66,9	131 874
Médecins	100,0	0,0	0,0	95 770
Total FPH	13,4	36,2	50,4	992 064
FPE + FPT + FPH				
Titulaires	29,5	20,4	50,1	3 798 135
Non-titulaires	20,8	25,3	53,9	753 437
Ouvriers d'État	0,1	14,7	85,3	56 640
Assistants maternelles	0,0	0,0	100,0	55 438
Médecins	100,0	0,0	0,0	95 770
Total agents civils	28,9	20,4	50,7	4 759 421
<i>dont enseignants</i>	91,9	8,1	0,0	915 374
<i>dont non-enseignants</i>	13,8	23,4	62,8	3 844 047
Militaires et volontaires militaires	11,7	55,2	33,1	349 031
Ensemble	27,7	22,8	49,5	5 108 452

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

Résultats provisoires.

Champ : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir T 1-7.

Emplois principaux.

Enseignants : y compris élèves enseignants ; hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

(1) Répartition par catégories de tous les emplois, principaux et secondaires, appliquée aux emplois principaux.

(2) Répartition par catégorie de 2001 appliquée aux effectifs de 2004.

I Les trois fonctions publiques

I.I Effectifs des trois fonctions publiques

T 1-6 : Pourcentage de femmes par statut et catégorie hiérarchique dans la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière au 31-12-2004

	A	B	C	Total	Total hors enseignants	
Fonction publique de l'État (FPE)	Titulaires	58,4	62,9	52,6	57,4	51,7
	Non-titulaires	46,3	64,0	67,3	57,9	59,4
	Ouvriers d'État	31,3	7,3	15,5	14,3	14,3
	Total agents civils	57,3	62,0	51,4	56,3	51,5
	Total agents civils hors enseignants	43,1	58,3	51,4	51,5	
	Militaires et volontaires militaires	8,8	11,6	17,9	13,4	13,4
	Total	55,6	45,3	46,4	50,4	43,3
Fonction publique territoriale (FPT)	Titulaires	55,7	66,3	55,3	56,9	56,9
	Non-titulaires	49,0	53,8	75,2	68,9	68,9
	Total hors assistantes maternelles	53,7	63,5	59,2	59,4	59,4
	Assistants maternelles	-	-	97,9	97,9	97,9
	Total	53,7	63,5	61,0	60,7	60,7
Fonction publique hospitalière (FPH)	Titulaires	75,9	85,4	74,9	79,8	79,8
	Non-titulaires	75,6	82,3	79,2	79,8	79,8
	Total hors médecins	75,8	85,1	75,7	79,8	79,8
	Médecins	40,2	-	-	40,2	40,2
Total	50,1	85,1	75,7	76,0	76,0	
FPE + FPT + FPH	Titulaires	58,7	73,1	58,8	61,6	61,0
	Non-titulaires	48,7	64,8	74,7	66,4	67,6
	Total agents civils	56,3	70,9	61,4	61,8	61,5
	Total agents civils hors enseignants	47,4	70,4	61,4	61,5	
Total	54,9	61,1	59,4	58,5	57,5	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

Champ : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir T 1-7.

Emplois principaux.

Pour la FPT, les taux de féminisation par statut sont issus de l'exploitation des bilans sociaux de 2001.

Graphique 1-4 : Part de femmes titulaires ou non-titulaires dans les trois fonctions publiques



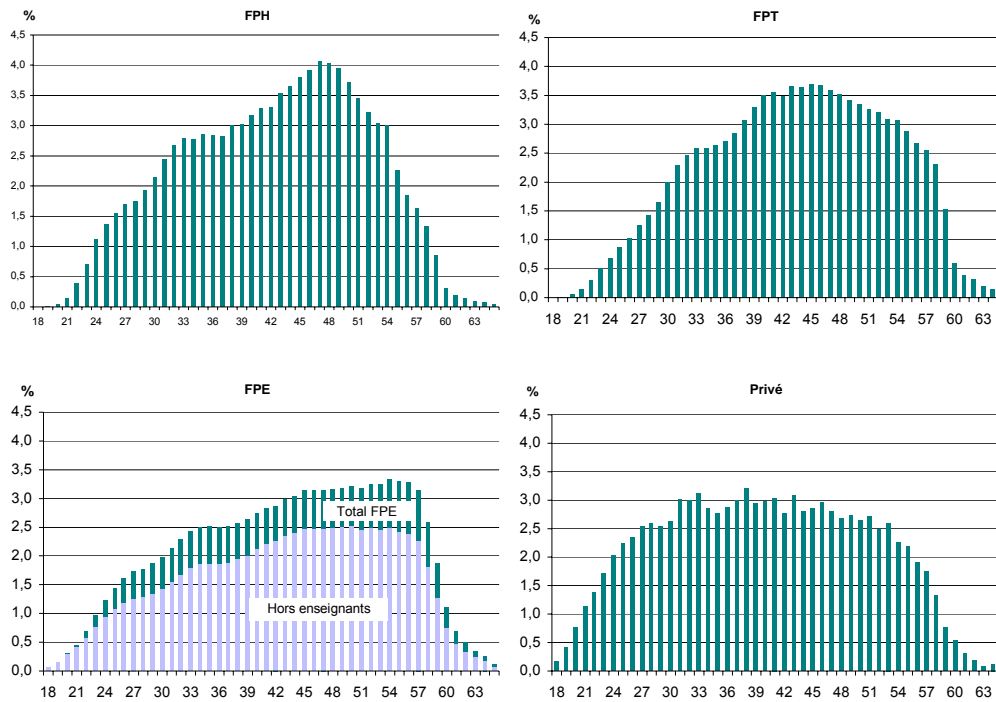
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Sources : Insee, Drees.

Champ : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes).
Emplois principaux.

I Les trois fonctions publiques

I.1 Effectifs des trois fonctions publiques

Graphique 1-5 : Pyramides des âges de la fonction publique et du secteur privé



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, exploitation des fichiers de paie et enquête sur l'emploi, CNRACL.

Champ :

FPE : titulaires civils des ministères civils au 31 décembre 2004, hors emploi aidés.

FPT et FPH : titulaires affiliés à la CNRACL au 31 décembre 2004.

Privé : salariés des entreprises privées en mars 2004, hors apprentis, intérim, stagiaires et emplois aidés.

T 1-7 : Bénéficiaires d'emplois aidés au 31-12-2004 et au 31-12-2005

	Effectifs au 31 décembre 2004			Effectifs au 31 décembre 2005 (provisoires)		
	CES, CEC	Emplois jeunes	Total bénéficiaires d'emplois aidés	CES, CEC, CAE, CAV	Emplois jeunes	Total bénéficiaires d'emplois aidés
Police nationale (1)		9 900	9 900		10 800	10 800
Justice (1)		1 200	1 200		400	400
Collectivités territoriales (hors associations) (2)	56 800	16 900	73 700	49 000	9 300	58 300
Epa nationaux ou locaux (2)	9 200	3 200	12 400	10 400	1 600	12 000
Epic nationaux ou locaux (3)	1 400	1 000	2 400	400	300	700
Établissements publics d'enseignement (4)	32 600	15 700	48 300	40 000	8 800	48 800
Établissements publics de santé (5)	18 000	2 300	20 300	21 700	1 100	22 800
Ensemble de la fonction publique	118 000	50 200	168 200	121 500	32 300	153 800
Associations, mutuelles, autres	96 100	54 700	150 800	92 300	39 500	131 800
Total secteur non marchand	214 100	104 900	319 000	213 800	71 800	285 600

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Darès, ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, Insee.

La loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale a abrogé les dispositions relatives aux contrats emploi solidarité (CES) et aux contrats emploi consolidé (CEC) et a institué les contrats d'aide à l'emploi (CAE) et les contrats d'avenir CAV).

- (1) 2004 : source fichier de paie Insee ; 2005 : source ministère.
- (2) Une forte proportion de bénéficiaires d'emplois aidés des Epa locaux est déclarée en collectivités territoriales.
- (3) Y compris entreprises publiques constituées en Epic (RATP, SNCF, La Poste...).
- (4) Parmi les emplois jeunes des établissements publics d'enseignement, on compte 14 800 aides éducateurs en 2004 et 8 300 en 2004 employés dans les établissements publics et privés du premier et deuxième degré du ministère de l'éducation nationale. Les autres (900 en 2003, 430 en 2004) travaillent dans des établissements relevant d'autres ministères (agriculture notamment) ou dans des universités.
- (5) Y compris les hôpitaux privés participant au service public hospitalier.

I Les trois fonctions publiques

I.2 Fonction publique de l'État

Au 31 décembre 2004, la fonction publique de l'État rémunère, hors emplois aidés, **2,543 millions d'agents : 91 % appartiennent à des ministères (2,319 millions) et 9 % à des établissements publics nationaux à caractère administratif (223 300)**. Parmi les agents des ministères sont inclus 18 500 volontaires militaires. Ces derniers sont recensés dans le fichier de paie des agents de l'État en 2004 pour la première année. Il convient donc d'analyser l'évolution des effectifs de la fonction publique de l'État entre 2003 et 2004 à champ constant, c'est-à-dire hors volontaires militaires.

Pour la première fois en 2004, hors emplois aidés, la fonction publique de l'État, ministères et établissements publics administratifs (Epa) réunis, enregistre une baisse de ses effectifs de 19 000 personnes par rapport à 2003 (-0,7 %). **Cette baisse concerne les non-titulaires à temps incomplet si bien que la diminution des personnes effectivement employées correspond à un volume d'emplois stable en équivalents temps plein (ETP, +0,3 %).**

Pour la deuxième année consécutive, les effectifs des ministères diminuent : -0,5 % en 2004, soit 12 000 personnes de moins qu'en 2003, après la baisse de 0,2 % observée entre 2002 et 2003. Cette baisse est concentrée sur les non-titulaires, qui diminuent de 11 %. Il s'agit en premier lieu de la suppression de 12 600 postes de maîtres d'internat et surveillants d'externat, qui sont remplacés progressivement par les assistants d'éducation affectés aux budgets des établissements

publics locaux d'enseignement (EPLÉ). La diminution du nombre de non-titulaires résulte également de l'application de la loi de résorption de l'emploi précaire, qui a permis à 5 000 agents d'être titularisés en 2004. Simultanément, dans les ministères, le nombre de titulaires ne s'accroît que de 0,2 %, progression la plus faible depuis plusieurs années.

Les effectifs des établissements publics baisent, pour leur part, de 6 500 personnes physiques entre 2003 et 2004 (-2,8 %) mais cette baisse s'accompagne d'une augmentation en terme d'ETP (+6,6 %). Cette divergence s'explique par l'évolution du type d'agents qui composent les Epa.

Le remplacement des MI-SE rémunérés par l'Éducation nationale par des assistants d'éducation (13 400 recrutements) a conduit à une augmentation du nombre de non-titulaires des EPLÉ (+13,4 %). Or ces personnels travaillent le plus souvent à temps complet. Parallèlement à ce processus, la baisse des non-titulaires des autres Epa, très souvent à temps incomplet, se poursuit. Au total, le nombre de non-titulaires de l'ensemble des établissements publics a diminué entre 2003 et 2004 mais une plus grande partie d'entre eux travaille à temps complet. Hors EPLÉ, le nombre d'agents des établissements publics diminue de 5,8 % et les effectifs comptabilisés en équivalents temps plein baissent de 0,1 %.

Le nombre de bénéficiaires d'emplois aidés ayant baissé de 40 % entre 2003 et 2004, **ministères et établissements publics réunis connaissent, avec emplois aidés, une baisse de leurs effectifs de 1,8 % par rapport à 2003.**

III Définitions et méthodes

Sont définis comme agents des établissements publics nationaux les agents rémunérés sur le budget propre de ces établissements. Dans certains cas, le budget de l'établissement public ne rémunère qu'une très faible partie des agents, pour des prestations ponctuelles, des vacances... C'est le cas de la plupart des établissements publics d'enseignement supérieur, des universités et des établissements d'enseignement secondaire relevant du ministère de l'éducation ou de l'agriculture. Les personnels statutaires, enseignants ou administratifs, rémunérés sur le budget de l'État, figurent, en revanche, au tableau des effectifs des ministères. Les personnels statutaires enseignants et administratifs des

établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) secondaires relevant du ministère de l'Éducation nationale et ceux des lycées d'enseignement technique agricole étant comptés en agents de l'État (des ministères), les agents non-titulaires rémunérés sur le budget propre de ces EPLÉ figurent, par symétrie, parmi les effectifs des établissements publics nationaux et non locaux. Ainsi, que l'imputation de la rémunération soit au budget de l'État ou au budget des EPLÉ, les personnels figurent tous parmi ceux de la fonction publique de l'État. Les « assistants d'éducation », contractuels de droit public recrutés par les EPLÉ depuis la mise en place de ce nouveau dispositif d'aide à l'emploi en 2003, en font partie.

Pour plus d'informations

- « Les agents de l'État au 31 décembre 2004 », A. Pauron, Insee Première, à paraître.
- Loi n° 2003-400 du 30 avril 2003 relative aux assistants d'éducation.

T 1-8 : Effectifs de la fonction publique de l'État au 31-12-2004

	Rappel 2003	2004		
	Effectifs au 31/12/2003 (1)	Effectifs au 31/12/2004	% de femmes	% de titulaires et militaires
Ministères civils	1 892 280	1 878 113	57,5	91,0
Défense	421 150	423 236	17,7	87,8
Tous ministères hors volontaires militaires	2 313 430	2 301 349	50,2	90,4
Volontaires militaires	-	18 464	32,3	100,0
Tous ministères yc volontaires militaires	-	2 319 813	50,0	90,5
Epa nationaux à recrutement de droit public (2)	229 785	223 299	54,9	37,8
Total FPE hors volontaires militaires	2 543 215	2 524 648	50,6	85,8
Total FPE yc volontaires militaires	-	2 543 112	50,4	85,9
Enseignants de l'enseignement privé sous contrat	153 830	153 918	73,0	1,0
Epa à recrutement de droit privé (3)	15 662	16 043	73,5	5,0
Epic nationaux hors entreprises publiques	60 002	57 339	39,1	19,2
Gip et autres organismes (4)	4 772	4 562	30,3	51,1
La Poste	285 806	278 736	48,6	70,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Champ : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes). Emplois principaux.

Note : Il convient d'apprécier avec prudence les effectifs des EPA nationaux : la source en est les DADS dont la qualité du renseignement sur les non-titulaires est fragile.

FPE : métropole, Dom, autres Com, étranger.

FPT : métropole, Dom et St-Pierre-et-Miquelon.

FPH : métropole et Dom ; y compris internes et résidents, non-titulaires sur crédits de remplacement. Non compris les praticiens-hospitalo-universitaires (recensés avec les effectifs de la FPE) et les médecins libéraux.

- (1) Hors volontaires militaires en 2003, non disponibles dans le fichier de paie. Légère actualisation des effectifs des Epa par rapport à la publication précédente.
- (2) Y compris les établissements publics à caractère scientifique ou technologique (EPST) et les établissements à caractère scientifique, culturel ou professionnel (EPSCP), catégories particulières d'établissements à caractère administratif (Epa).
- (3) Caisses nationales de sécurité sociale (Acoss, CNAMTS, Cnaf, CNAVTS) et Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale (Cness).
- (4) Organismes de droit public non qualifiés d'établissements publics.

I Les trois fonctions publiques

I.2 Fonction publique de l'État

T 1-9 : Répartition par statut et catégorie hiérarchique des effectifs de la fonction publique de l'État au 31-12-2004

Statut	Rappel 2003		2004			
	Effectifs au 31/12/2003 (1)	Effectifs au 31/12/2004	%			
			Cat. A	Cat. B	Cat. C	
Ministères	Titulaires	1 748 010	1 750 827	54,8	15,0	30,2
	Non-titulaires	184 401	164 374	44,6	30,5	24,8
	Ouvriers d'État	54 863	55 619	0,1	14,9	85,1
	Total agents civils	1 987 274	1 970 820	52,4	16,2	31,3
	Militaires hors volontaires	326 156	330 529	12,3	58,3	29,4
	Total hors volontaires militaires	2 313 430	2 301 349	46,6	22,3	31,1
	Volontaires militaires	-	18 464	0,0	0,0	100,0
	Total yc volontaires militaires	-	2 319 813	46,3	22,1	31,6
Epa nationaux à recrutement de droit public (2)	Titulaires	84 700	84 387	56,2	21,4	22,4
	Non-titulaires	143 958	137 853	29,7	44,6	25,7
	Ouvriers d'État	1 086	1 021	0,0	3,8	96,2
	Total agents civils	229 744	223 261	40,1	35,1	24,7
	Militaires	41	38	97,4	2,6	0,0
	Total (3)	229 785	223 299	40,1	35,1	24,7
Total FPE	Titulaires	1 832 710	1 835 214	54,8	15,3	29,9
	Non-titulaires	328 359	302 227	38,1	36,7	25,2
	Ouvriers d'État	55 949	56 640	0,1	14,7	85,3
	Total agents civils	2 217 018	2 194 081	51,3	18,0	30,7
	Militaires	326 197	330 567	12,4	58,3	29,4
	Total hors volontaires militaires	2 543 215	2 524 648	46,1	23,3	30,5
	Volontaires militaires	-	18 464	0,0	0,0	100,0
Total yc volontaires militaires	-	2 543 112	45,8	23,2	31,1	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Champ : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes). Emplois principaux.

Note : Il convient d'apprécier avec prudence les effectifs des EPA nationaux : la source en est les DADS dont la qualité du renseignement sur les non-titulaires est fragile.

- (1) Hors volontaires militaires en 2003, non disponibles dans le fichier de paie. Légère actualisation des effectifs des Epa par rapport à la publication précédente.
- (2) Hors agents payés par l'État, notamment dans les établissements supérieurs d'enseignement (universités par exemple), y compris les agents des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) de l'Éducation nationale et les EPL de l'Enseignement agricole recrutés sur ressources propres, y compris les élèves fonctionnaires rémunérés durant leur formation (Ira, Ena, École nationale de la magistrature, ...).
- (3) Pas de volontaires militaires dans les Epa.

T 1-10 : Répartition par statut et catégorie hiérarchique des effectifs en équivalents temps plein de la fonction publique de l'État au 31-12-2004

Statut	Rappel 2003	2004				
	Effectifs au 31/12/2003 (1)	Effectifs au 31/12/2004	%			
			Cat. A	Cat. B	Cat. C	
Ministères	Titulaires	1 680 001	1 684 425	55,0	14,8	30,1
	Non-titulaires	147 045	131 906	44,9	31,1	24,0
	Ouvriers d'État	53 579	54 125	0,1	14,8	85,1
	Total agents civils	1 880 625	1 870 455	52,8	15,9	31,3
	Militaires hors volontaires	326 156	330 529	12,3	58,3	29,4
	Total hors volontaires militaires	2 206 781	2 200 984	46,7	22,3	31,0
	Volontaires militaires	-	18 464	0,0	0,0	100,0
Total yc volontaires militaires	-	2 219 448	46,3	22,1	31,6	
Epa nationaux à recrutement de droit public (2)	Titulaires	81 984	82 567	56,7	21,1	22,2
	Non-titulaires	98 994	110 417	28,7	47,5	23,8
	Ouvriers d'État	992	951	0,0	4,0	96,0
	Total agents civils	181 970	193 935	41,0	35,6	23,5
	Militaires	41	38	97,4	2,6	0,0
	Total (3)	182 011	193 973	41,0	35,6	23,4
Total FPE	Titulaires	1 761 984	1 766 991	55,1	15,1	29,8
	Non-titulaires	246 039	242 323	37,8	38,4	23,9
	Ouvriers d'État	54 572	55 077	0,1	14,6	85,3
	Total agents civils	2 062 595	2 064 391	51,7	17,6	30,6
	Militaires	326 197	330 567	12,4	58,3	29,4
	Total hors volontaires militaires	2 388 792	2 394 958	46,2	23,3	30,5
Volontaires militaires	-	18 464	0,0	0,0	100,0	
Total yc volontaires militaires	-	2 413 422	45,9	23,1	31,0	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Champ : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes). Emplois principaux.

Note : Il convient d'apprécier avec prudence les effectifs des EPA nationaux : la source en est les DADS dont la qualité du renseignement sur les non-titulaires est fragile.

- (1) Hors volontaires militaires en 2003, non disponibles dans le fichier de paie. Légère actualisation des effectifs des Epa par rapport à la publication précédente.
- (2) Hors agents payés par l'État, notamment dans les établissements supérieurs d'enseignement (universités par exemple), y compris les agents des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) de l'Éducation nationale et les EPLÉ de l'Enseignement agricole recrutés sur ressources propres, y compris les élèves fonctionnaires rémunérés durant leur formation (Ira, Ena, École nationale de la magistrature, ...).
- (3) Pas de volontaires militaires dans les Epa.

I Les trois fonctions publiques

I.2 Fonction publique de l'État

T 1-11 : Pourcentage de femmes par statut et catégorie hiérarchique dans la fonction publique de l'État au 31-12-2004

	Statut	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Total hors enseignants
Ministères	Titulaires	59,3	63,2	52,3	57,8	51,9
	Non-titulaires	46,0	64,4	70,0	57,4	58,6
	Ouvriers d'État	31,3	7,3	15,2	14,0	14,0
	Total agents civils	58,4	61,9	50,6	56,5	50,7
	Total agents civils hors enseignants	43,5	57,0	50,6	50,7	-
	Militaires	8,8	11,6	17,9	13,4	13,4
	Total	56,5	43,0	45,4	50,0	41,6
Epa	Titulaires	40,6	57,8	59,6	49,1	48,6
	Non-titulaires	46,8	63,6	64,0	58,5	60,1
	Ouvriers d'État	-	5,1	31,1	30,1	30,1
	Total agents civils	43,3	62,2	61,8	54,9	55,7
	Total agents civils hors enseignants	42,0	62,7	61,8	55,7	-
	Militaires	27,0	n.s	-	28,9	28,9
	Total	43,3	62,2	61,8	54,9	55,7
FPE	Titulaires	58,4	62,9	52,6	57,4	51,7
	Non-titulaires	46,3	64,0	67,3	57,9	59,4
	Ouvriers d'État	31,3	7,3	15,5	14,3	14,3
	Total agents civils	57,3	62,0	51,4	56,3	51,5
	Total agents civils hors enseignants	43,1	58,3	51,4	51,5	-
	Militaires	8,8	11,6	17,9	13,4	13,4
	Total	55,6	45,3	46,4	50,4	43,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Champ : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois-jeunes). Emplois principaux.

Enseignants : y compris élèves enseignants ; hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

T 1-12 : Répartition des effectifs de la fonction publique de l'État entre ministères et établissements publics à caractère administratif au 31-12-2004

Ministère de tutelle	Effectifs Totaux (ministère + Epa)	Effectifs Epa	Dont non- titulaires des Epa	Part des effectifs dans les Epa (en %)	Part des effectifs des Epa en situation dérogatoire (en %) (1)
Affaires étrangères	29 424	9 982	2 405	33,9	0,0
Affaires sociales	55 601	27 203	24 806	48,9	86,6
<i>Santé</i>	22 283	5 255	3 198	23,6	32,3
<i>Emploi</i>	33 318	21 948	21 608	65,9	99,6
Agriculture	49 918	12 210	9 733	24,5	23,8
Culture	22 138	8 223	6 404	37,1	23,6
Défense	446 765	5 065	1 593	1,1	21,3
Écologie (2)	5 164	5 164	2 559	100,0	89,2
Économie	203 461	9 244	3 885	4,5	33,8
Éducation nationale	1 338 633	134 833	82 724	10,1	0,0
<i>Enseignement scolaire</i>	1 096 015	44 886	41 272	4,1	0,0
<i>Enseignement supérieur</i>	180 580	38 455	32 581	21,3	0,0
<i>Recherche</i>	62 038	51 492	8 871	83,0	0,0
Équipement	121 859	6 320	1 083	5,2	0,0
<i>Hors Aviation civile</i>	106 220	3 317	302	3,1	0,0
<i>Aviation civile</i>	15 639	3 003	781	19,2	0,0
Intérieur	177 455	416	414	0,2	0,0
<i>Police nationale</i>	136 498	0	0	0,0	-
<i>Hors Police nationale</i>	40 957	416	414	1,0	0,0
Jeunesse et Sports	9 883	1 854	1 646	18,8	0,0
Justice	74 501	1 350	268	1,8	4,0
Outre-Mer	3 346	0	0	0,0	-
Services du Premier ministre	4 964	1 435	333	28,9	0,0
Total hors enseignants	2 543 112	223 299	137 853	8,8	16,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Champ : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes). Emplois principaux.

Note : Il convient d'apprécier avec prudence les effectifs des EPA nationaux : la source en est les DADS dont la qualité du renseignement sur les non-titulaires est fragile.

- (1) Epa en situation dérogatoire : Epa dans lequel le statut normal de recrutement est celui de non-titulaire, soit de droit public, soit, dans certains cas, de droit privé. La dérogation au principe selon lequel les emplois peuvent être pourvus par des non-titulaires concerne, selon les cas tous les emplois de l'Epa (Ex : ANPE) ou certains emplois (Ex : emplois de personnel ouvrier des Crous).
- (2) Les agents du ministère de l'Écologie sont comptés avec ceux de l'Équipement. Cette ligne ne comporte donc que les agents des Epa sous tutelle de l'Écologie.

I Les trois fonctions publiques

I.2 Fonction publique de l'État

T 1-13 : Effectifs des établissements publics à caractère administratif au 31-12-2004 par catégorie

	Statut	A	B	C	Non renseignée	Total	% de femmes
Epa nationaux à recrutement de droit public (1)	Titulaires	45 075	17 135	17 994	4 183	84 387	49,1
	Non-titulaires	35 779	53 631	30 860	17 583	137 853	58,5
	Ouvrier d'État	0	39	982	0	1 021	30,1
	Militaires	37	1	0	0	38	28,9
	Total	80 891	70 806	49 836	21 766	223 299	54,9
	% de femmes	43,3	62,2	61,8	58,0	54,9	-
Epa nationaux à recrutement de droit privé (2)	Titulaires	215	140	454	0	809	74,2
	Non-titulaires	5 719	2 958	6 537	4	15 218	73,5
	Total	5 934	3 098	6 991	4	16 027	73,5
	% de femmes	54,0	78,6	87,8	75,0	73,5	-

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Champ : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes). Emplois principaux.

Note : Il convient d'apprécier avec prudence les effectifs des EPA nationaux : la source en est les DADS dont la qualité du renseignement sur les non-titulaires est fragile.

- (1) Hors agents payés par l'État, notamment dans les établissements supérieurs d'enseignement (universités par exemple), y compris les agents des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) de l'Éducation nationale et les EPL de l'Enseignement agricole recrutés sur ressources propres, y compris les élèves fonctionnaires rémunérés durant leur formation (Ira, Ena, IUFM, École polytechnique, École nationale de la magistrature, ...).
- (2) Caisses nationales de sécurité sociale (Acoss, CNAMTS, CNAF, CNAVTS) et Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale.

T 1-14 : Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31-12-2004 (1^{ère} partie)

Ministère de tutelle (1)	Epa	Total	% de titulaires	% de femmes	
Affaires étrangères	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	9 158	79,0	56,9	
	Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)	793	42,6	68,7	
	Office universitaire et culturel pour l'Algérie (Ouca)	31	3,2	9,7	
Affaires sociales : emploi	Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact)	82	8,5	57,3	
	Agence nationale pour l'emploi (ANPE)	21 068	1,1	69,2	
	Centre d'études de l'emploi (CEE)	78	46,2	52,6	
	Fonds de solidarité	11	36,4	63,6	
	Office des migrations internationales (Omi)	709	9,3	71,9	
Affaires sociales : Santé	Agence de la biomédecine (Ex Établissement français des greffes)	128	7,0	75,0	
	Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSPS)	909	29,9	70,8	
	Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (Anaes)	734	4,2	51,2	
	Agence technique de l'information sur l'hospitalisation	44	11,4	47,7	
	Caisse d'amortissement de la dette sociale	9	n.s.	n.s.	
	Centre de sécurité sociale des travailleurs migrants	118	15,3	67,8	
	Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts	814	56,1	66,6	
	École nationale de la santé publique (ENSP)	745	73,0	58,3	
	Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild)	296	6,8	76,0	
	Institut de veille sanitaire	321	8,4	72,0	
	Instituts nationaux des jeunes aveugles, des jeunes sourds	793	51,3	64,1	
	Thermes nationaux d'Aix-les-bains (2)	344	77,0	61,9	
	Agriculture	Agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole (Ex Acofa)	140	3,6	47,1
		Centre d'études du milieu et de pédagogie appliquée	8	n.s.	n.s.
Centre d'expérimentation pédagogique de Florac		21	61,9	47,6	
Centre national de promotion rurale de Marmilhat		74	23,0	62,2	
Centre national études agronomiques des régions chaudes		100	10,0	44,0	
Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (Cnasea)		2 002	0,7	68,3	
Centre régionaux de la propriété forestière (CRPF)		500	29,0	28,0	
École nationale de formation agronomique de Toulouse		68	16,2	63,2	
École nationale du génie rural, des eaux et forêts (Engref)		8	n.s.	n.s.	
Écoles d'ingénieurs des travaux agricoles et assimilées		537	9,3	39,9	
Écoles nationales supérieures du paysage		86	3,5	41,9	
Écoles nationales vétérinaires		732	9,6	51,0	
Écoles supérieures d'ingénieurs agricoles et assimilées		183	8,7	47,5	
Établissement national d'enseignement sup agronomique de Dijon (Enesad)		97	33,0	55,7	
Institut national agronomique de Paris-Grignon		89	23,6	60,7	
Institut national de formation des personnels du ministère de l'Agriculture		70	0,0	24,3	
Institut national des appellations d'origine (Inao)		265	1,9	57,4	
Inventaire forestier national	34	26,5	29,4		
Les haras nationaux	651	87,4	21,5		
Lycées d'enseignement technique agricole	6 545	22,6	54,9		

I Les trois fonctions publiques

I.2 Fonction publique de l'État

T 1-14 : Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31-12-2004 (2^{ème} partie)

Ministère de tutelle (1)	Epa	Total	% de titulaires	% de femmes
Culture	Académie de France à Rome	7	n.s.	n.s.
	Bibliothèque nationale de France (BNF)	559	0,0	55,3
	Centre des monuments nationaux	784	8,8	66,8
	Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC) yc Bibliothèque publique d'information (BPI)	1 092	19,0	47,2
	Centre national de la cinématographie française (CNC)	628	18,8	56,1
	Centre national des arts plastiques (CNAP) et École nationale supérieure de création industrielle	83	4,8	53,0
	Centre national du livre	45	15,6	55,6
	Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse	671	14,9	41,9
	Écoles nationales des beaux-arts (de province)	16	0,0	25,0
	École nationale du patrimoine	25	4,0	56,0
	École nationale supérieure des arts décoratifs	240	1,7	34,6
	École nationale supérieure des beaux-arts	14	7,1	21,4
	Écoles d'architecture	847	1,3	37,2
	Établissement public de maîtrise d'ouvrages des travaux culturels	67	19,4	62,7
	Établissement public du musée du Louvre	2 342	52,4	56,3
	Établissement public du musée du quai Branly	337	5,3	66,8
	Établissement public du musée et du domaine national de Versailles	359	1,9	44,8
	Institut national d'histoire de l'art	51	0,0	82,4
	Musées Henner, Moreau, Rodin	56	50,0	58,9
Défense	Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS)	1 239	96,1	66,8
	École polytechnique	864	32,9	39,8
	Écoles nationales supérieures d'ingénieurs du ministère de la Défense	825	30,3	36,6
	Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense	8	n.s.	n.s.
	Institution nationale des invalides	415	77,6	61,4
	Musée de la marine	92	15,2	60,9
	Musée de l'air et de l'espace	52	0,0	28,8
	Musée de l'armée	123	39,8	43,9
Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)	1 447	81,8	65,3	
Écologie	Agences de l'eau	1 869	15,0	50,6
	Conseil supérieur de la pêche	799	80,4	14,3
	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	89	34,8	59,6
	Institut français de l'environnement (Ifen)	1	n.s.	n.s.
	Office national de la chasse (ONC)	1 898	70,8	16,3
	Parcs nationaux	508	60,2	36,0
Économie	Agence nationale des fréquences	317	59,9	35,3
	Agence nationale pour l'indemnisation des français d'Outre-Mer (Anifom)	58	86,2	67,2
	Autorité des marchés financiers (Autorité indépendante, ex Commission des opérations de bourse) (3)	302	29,8	48,0
	Caisse des dépôts et consignations (CDC) et autres EPN du groupe CDC	5 944	78,4	62,7
	Écoles nationales supérieures des mines (Paris, St Etienne)	346	3,8	31,5
	Écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines (Albi, Alès, Douai, Nantes)	232	0,9	39,2
	Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat et Fonds de répartition des ressources affectées aux fonds d'assurance-formation	2	n.s.	n.s.
	Groupe des écoles des télécommunications (Paris, Brest, Evry)	1 254	23,8	41,4
	Institut national de la propriété industrielle (INPI)	778	7,5	60,2
	Masse des douanes	11	0,0	72,7

T 1-14 : Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31-12-2004 (3^{ème} partie)

Ministère de tutelle (1)	Epa	Total	% de titulaires	% de femmes
Enseignement supérieur	Académie des sciences d'Outre-Mer	8	n.s.	n.s.
	Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg	15	0,0	33,3
	Centre national des oeuvres universitaires et scolaires (Cnous)	90	40,0	36,7
	Centre technique du livre de l'enseignement supérieur	2	n.s.	n.s.
	Centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires (Crous)	12 981	18,7	59,4
	Chancelleries d'université	13	15,4	53,8
	Collège de France	13	15,4	46,2
	Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)	456	1,3	40,8
	École nationale des chartes	15	0,0	46,7
	École nationale supérieure des arts et métiers	28	3,6	35,7
	École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques	172	1,7	63,4
	École pratique des hautes études	225	1,3	66,2
	Écoles d'ingénieurs et assimilées	1 219	2,7	40,3
	Écoles normales supérieures (ENS) (Cachan, lettres et des sciences humaines, Lyon, Ulm)	154	5,8	51,9
	Grands établissements à l'étranger (Athènes, Extrême Orient, Archéo. Orient, Rome, Velazquez)	374	45,2	38,5
	Institut de France	32	6,3	37,5
	Institut national des langues et des civilisations orientales (Inalco)	66	0,0	57,6
	Instituts d'études politiques (Iep)	515	2,5	60,6
	Instituts nationaux des sciences appliquées (Insa) (Lyon, Rennes, Rouen, Toulouse)	323	9,0	49,5
	Instituts nationaux polytechniques (INP) (Grenoble, Nancy, Toulouse)	935	3,6	52,9
	Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	517	7,2	74,9
	Muséum national d'histoire naturelle	378	16,7	55,3
	Observatoire de Paris et Institut de physique du globe de Paris	36	2,8	25,0
	Palais de la découverte	237	48,9	46,8
	Universités, IAE	19 651	14,6	58,3
Équipement	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah)	95	74,7	52,6
	Chambre nationale de la batellerie artisanale	2	n.s.	n.s.
	École nationale des ponts et chaussées	332	0,9	20,2
	École nationale de l'aviation civile (Enac)	164	98,2	92,1
	Écoles nationales de la marine marchande (ENMM)	76	0,0	19,7
	Établissement national des invalides de la marine (Enim)	508	72,6	73,4
	Institut géographique national (IGN)	1 722	57,0	38,0
	Lycée d'enseignement maritime et aquacole	133	0,8	33,8
	Météo France	3 153	95,5	21,6
	Syndicat des transports d'Île-de-France	135	20,7	49,6
Intérieur	Fondations Carnegie et Singer-Polignac	19	10,5	47,4
	Institut national d'études de la sécurité civile	397	0,0	4,8
Jeunesse et Sports	Centres d'éducation populaire et de sports yc Centres régionaux d'Antibes et d'Île de France	1 480	5,3	32,2
	École nationale de ski et d'alpinisme	4	n.s.	n.s.
	École nationale de voile	8	n.s.	n.s.
	École nationale d'équitation	161	31,1	19,9
	Institut national de la jeunesse et d'éducation populaire	114	65,8	61,4
	Institut national des sports et de l'éducation physique (Insep)	87	4,6	37,9

I Les trois fonctions publiques

I.2 Fonction publique de l'État

T 1-14 : Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31-12-2004 (4^{ème} partie)

Ministère de tutelle (1)	Epa	Total	% de titulaires	% de femmes
Justice	Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice	68	63,2	52,9
	École nationale de la magistrature (ENM)	789	90,7	71,6
	École nationale de l'administration pénitentiaire	225	81,3	53,3
	Établissement public de santé national de Fresnes	268	51,5	72,0
Recherche	Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et Observatoire de la Côte-d'azur	28 297	85,5	40,2
	Centre national du machinisme agricole du génie rural des eaux et des forêts (Cemagref)	778	70,2	33,0
	Institut de recherche pour le développement (IRD ex Orstom)	3 605	50,4	32,6
	Institut national d'études démographiques (Ined)	199	74,9	68,3
	Institut national de la recherche agronomique (Inra)	9 723	88,5	48,0
	Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)	6 342	86,4	62,7
	Institut national de recherche en informatique et en automatisme (Inria)	1 362	70,3	36,6
	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets)	565	72,7	42,3
Services du Premier ministre	Laboratoire central des ponts et chaussées	621	72,3	30,9
	École nationale d'administration (Ena)	660	79,7	47,1
	Institut des hautes études de défense nationale	7	n.s.	n.s.
	Instituts régionaux d'administration (Ira)	768	74,6	48,4
Total des Epa à recrutement de droit public		223 299	37,8	54,9

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Note : Il convient d'apprécier avec prudence les effectifs des EPA nationaux : la source en est les DADS dont la qualité du renseignement sur les non-titulaires est fragile.

Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois-jeunes). Emplois principaux.

Effectifs rémunérés sur le budget propre des établissements publics.

Les personnes payés par l'État exerçant dans les Epa, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur, ne figurent pas ici mais dans les effectifs de l'État.

Y compris les agents sur ressources propres des EPLE de l'Éducation nationale et les EPLE de l'Enseignement agricole.

Y compris les élèves fonctionnaires rémunérés durant leur formation (Ira, Ena, École nationale de la magistrature ...).

Les établissements publics dont l'effectif est nul ou n'est pas connu ou ceux créés ou transformés depuis 2004 ne figurent pas dans cette liste. Inversement, ceux supprimés depuis le 1.1.2005 y figurent.

(1) Dans les cas de tutelle exercée par plusieurs ministères, c'est la tutelle jugée principale qui figure ici.

(2) Transformé en Epic en juillet 2004 mais encore classé en Epa dans le fichier des EPN de l'Insee.

(3) Autorité indépendante depuis 2003, conservée en Epa dans le fichier des EPN de l'Insee car dotée de la personnalité morale.

T 1-15 : Établissements publics nationaux à caractère industriel ou commercial au 31-12-2004

Ministère de tutelle (1)	Epic	Total	% de titulaires	% de femmes
Affaires étrangères	Centre de coopération internationale en recherche agronomique (Cirad)	1 857	13,1	39,0
Affaires sociales : Santé	Établissement français du sang	6 964	3,7	74,3
Agriculture	Fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre	58	1,7	60,3
	Office national des forêts (ONF)	10 100	67,2	18,3
	Office national interprofessionnel des céréales (Onic)	696	90,9	54,0
	Office national interprofessionnel des fruits des légumes et de l'horticulture (Oniflor)	153	1,3	67,3
	Office national interprofessionnel des oléagineux, protéagineux et cultures textiles	94	2,1	59,6
	Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (Onipam)	12	33,3	50,0
	Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture (Onipma)	53	5,7	47,2
	Office national interprofessionnel des viandes de l'élevage et de l'aviculture (Onivea)	316	3,5	49,7
	Office national interprofessionnel des vins (Onivin)	328	1,8	58,8
	Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (Onilait)	327	2,1	58,1
Culture	Cité de la musique	223	3,6	49,8
	Cité des sciences et de l'industrie (CSI) et établissement public du parc de la grande halle de la Villette	945	8,3	52,7
	Comédie française	393	93,9	41,7
	École nationale supérieure des métiers de l'image et du son	89	6,7	43,8
	Établissements publics du parc et de la grande Halle de la Villette	243	13,2	47,3
	Opéra national de Paris et Centre national de la danse	1 621	1,5	37,8
	Réunion des musées nationaux (RMN)	1 084	8,9	69,5
	Théâtres nationaux	556	7,2	40,6
Défense	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN, anciennement Opri fusionné avec IPSN)	187	18,2	57,2
	Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera)	1 932	11,8	22,2
Écologie	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)	1 098	13,9	54,4
	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra)	372	11,6	43,0
	Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris)	504	38,1	40,1
Économie	Agence française des investissements internationaux	90	4,4	42,2
	Agence nationale de valorisation de la recherche (Anvar)	483	5,0	62,7
	Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)	922	7,5	38,2
	Agence française de développement (Ex Caisse Française de développement)	1 363	13,8	42,9
	Commissariat à l'énergie atomique (CEA)	17 630	2,8	29,9
	Ubifrance (ex CFCE)	439	8,2	70,6
	EPN d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux	20	15,0	45,0
	Institut d'émission des départements d'Outre-Mer (Iedom)	138	23,9	62,3
	Institut d'émission d'Outre-Mer (IEOM)	64	0,0	70,3
	Institut national de la consommation (INC)	72	9,7	59,7
	Laboratoire national d'essais (LNE)	654	5,0	37,9
	Union des groupements d'achat public (Ugap)	778	16,1	59,4
Équipement	Agence nationale pour la part des employeurs à l'effort de construction (ANPEEC)	48	43,8	50,0
	Agence nationale pour les chèques vacances	159	8,2	62,3
	Voies navigables de France	344	6,1	59,6
Recherche	Centre national d'études spatiales (Cnes)	2 545	19,8	34,1
	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer)	1 326	12,1	40,6
Outre-Mer	Agence de développement rural et d'aménagement foncier de Nouvelle-Calédonie	24	12,5	50,0
	Office de développement de l'économie agricole dans les Dom (Odeadom)	35	5,7	54,3
Total		57 339	19,2	39,1

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois-jeunes). Emplois principaux.

Effectifs rémunérés sur le budget propre des établissements publics.

Les établissements publics dont l'effectif est nul ou n'est pas connu ou ceux créés ou transformés depuis 2004 ne figurent pas dans cette liste. Inversement, ceux supprimés depuis le 1.1.2005 y figurent.

(1) Dans les cas de tutelle exercée par plusieurs ministères, c'est la tutelle jugée principale qui figure ici.

I Les trois fonctions publiques

I.3 Fonction publique territoriale

Au 31 décembre 2004, les collectivités territoriales emploient 1,573 million d'agents sur emploi principal, hors bénéficiaires d'emplois aidés. 75 % travaillent dans les régions, départements et communes et 25 % dans les établissements publics administratifs locaux. Les communes, avec 62 % du total des agents, restent les premiers employeurs, même si leur part dans l'emploi territorial total a baissé depuis 1983 au profit des établissements publics.

En 2004, la progression des effectifs de la fonction publique territoriale (FPT) hors bénéficiaires d'emplois aidés reste forte (+26 000 agents) mais s'est ralentie : +3,4 % (+4,0 % entre 2002 et 2003). Les personnels titulaires et non-titulaires augmentent moins. Les emplois aidés, pour leur part, ont continué de baisser en 2004 comme l'année précédente : - 25 % entre 2003 et 2004. **Les emplois aidés étant compris, la progression des effectifs de la fonction publique territoriale se poursuit donc à un rythme un peu moins élevé : +1,5 % entre 2003 et 2004 (contre +1,6 % entre 2002 et 2003).**

La progression des effectifs des établissements publics locaux se poursuit, notamment dans les établissements publics intercommunaux. Dans les collectivités locales *stricto sensu* (régions, départements, communes), les effectifs augmentent de 2 % en 2004, alors que le nombre d'agents des établissements publics locaux progresse de 7 %. **Parmi eux, les établissements publics intercommunaux, qui représentent à présent plus du dixième des effectifs territoriaux, progressent de 12 %.**

La filière technique occupe 45 % des agents des collectivités territoriales, la filière administrative 23 % et la filière sociale, (qui comprend notamment le cadre d'emplois d'agents spécialisés des écoles maternelles), 10 %. Les emplois de chacune des filières culturelle, d'animation et médico-sociale constituent un volume compris entre 4 % et 6 % des emplois. Certaines filières relèvent plus spécifiquement de certains types de collectivités. Les fonctions de police relèvent des communes, celles de lutte contre l'incendie des départements. Les métiers de l'animation et de la culture dépendent, pour l'essentiel, des communes ou des établissements intercommunaux ; la filière médico-sociale des communes et des départements. Seules les

filières technique et administrative sont présentes dans toutes les collectivités.

La part des non-titulaires demeure importante dans la FPT, compte tenu en particulier de la place des emplois non permanents. Un agent territorial sur cinq est non-titulaire. Cependant, la création progressive des différents cadres d'emploi dans la FPT s'est accompagnée d'une diminution de la part de non-titulaires (29 % en 1983 et 20 % en 2004). Le recours aux non-titulaires semble lié à l'absence de cadres d'emplois correspondant à certains besoins de recrutement (informaticiens par exemple) et au fait que, dans certaines filières, le recrutement se pratique essentiellement sur des emplois non permanents répondant à des besoins occasionnels ou saisonniers. C'est en particulier le cas dans la filière animation, dont 68 % des emplois sont occupés par des non-titulaires. Dans la filière culturelle, la proportion est de 36 %, dans la filière sportive de 28 %.

La part des femmes dans la fonction publique territoriale est nettement majoritaire : 61 % des agents territoriaux sont des femmes (59 % hors assistantes maternelles). Parmi les non-titulaires, la part des femmes est de 69 %, contre 57 % parmi les titulaires. Dans la plupart des filières, pourtant, la proportion de femmes est un peu plus faible chez les non-titulaires, mais elle est beaucoup plus importante dans la filière technique où les effectifs sont, de loin, les plus nombreux. D'après la dernière synthèse des rapports aux comités techniques paritaires de la fonction publique territoriale, on compte dans cette filière 66 % de femmes parmi les non-titulaires, contre 40 % de femmes parmi les titulaires. Les femmes non-titulaires de la filière technique sont massivement des agents d'entretien.

Le niveau C rassemble 78 % des agents de la FPT. Cette caractéristique est elle aussi en lien direct avec les missions remplies par la FPT : quatre cadres d'emplois appartenant à la catégorie C (agents d'entretien, agents techniques, agents administratifs et adjoints administratifs) réunissent la moitié du personnel territorial. Les catégories B et A représentent, pour leur part, respectivement, 14 % et 8 % des agents.

III Définitions et méthodes

Dans la fonction publique territoriale, les agents relèvent de grades rattachés aux statuts particuliers de cinquante-neuf cadres d'emplois. Les cadres d'emplois correspondent, au regard des fonctions exercées ou des

domaines de compétences, à des « filières » : administrative, technique, culturelle, sportive, médico-sociale, police municipale, sapeurs-pompiers professionnels, animation.

Pour plus d'informations

- « L'emploi dans les collectivités locales au 31 décembre 2004 », Frédérique Deschamps et Vincent Loonis, Insee Première, n° 1091, juillet 2006.
- « Synthèse des Bilans Sociaux 2003 », Bulletin d'informations statistiques de la DGCL n° 55, avril 2006, DGCL/CNFPT.
- « Les effectifs des collectivités territoriales au 31 décembre 2000, 2001 et 2002, Insee Résultats, série société n° 39, mars 2005.
- « Les agents non-titulaires territoriaux », CNFPT, juin 2003.

I Les trois fonctions publiques

I.3 Fonction publique territoriale

T 1-16 : Effectifs de la fonction publique territoriale au 31-12-2004

	Rappel 2003	2004				
	Effectifs au 31/12/2003 (1)	Effectifs au 31/12/2004	% de femmes	% de titulaires	% de non-titulaires	% d'assistantes maternelles
EMPLOIS PRINCIPAUX						
Régions, départements, communes	1 155 523	1 181 099	62,2	77,0	18,8	4,3
Epa locaux	366 055	392 177	56,3	73,8	24,9	1,3
Total Fonction publique territoriale	1 521 578	1 573 276	60,7	76,2	20,3	3,5
<i>dont assistantes maternelles</i>	55 388	55 438	97,9	-	-	100,0
<i>FPT hors assistantes maternelles</i>	1 466 190	1 517 838	59,3	78,9	21,1	-
EMPLOIS SECONDAIRES (2)						
Régions, départements, communes	48 682	49 319	68,6	36,5	63,5	0,0
Epa locaux	17 595	18 966	71,6	34,4	65,6	0,0
Total emplois secondaires	66 277	68 285	69,4	35,9	64,1	0,0
Organismes sous tutelle FPT						
Epic locaux	41 897	45 338	42,0	16,1	83,9	0,0
Asa, Gip	3 372	3 053	63,5	31,3	68,7	0,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, enquête sur les collectivités territoriales.

Champ : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes).
Métropole, Dom-Tom et St Pierre et Miquelon.

(1) Actualisation par rapport à la version précédente

(2) Activité secondaire d'une personne exerçant son emploi principal chez un autre employeur (autre collectivité territoriale notamment).

T 1-17 : Effectifs en équivalents temps plein de la fonction publique territoriale au 31-12-2004

	Rappel 2003	2004				
	Effectifs au 31/12/2003 (1)	Effectifs au 31/12/2004	% de femmes	% de titulaires	% de non-titulaires	% d'assistantes maternelles
Régions, départements, communes	1 048 899	1 071 876	59,9	79,6	15,7	4,6
Epa locaux	329 028	353 418	52,7	77,3	21,3	1,4
Total Fonction publique territoriale	1 377 927	1 425 294	58,1	79,1	17,1	3,8
<i>dont assistantes maternelles</i>	54 402	54 603	97,9	-	-	100,0
<i>FPT hors assistantes maternelles</i>	1 323 525	1 370 691	56,5	82,2	17,8	-
Organismes sous tutelle FPT						
Epic locaux	39 912	43 050	40,4	16,4	83,6	0,0
Asa, Gip	2 890	2 720	59,2	31,8	68,2	0,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, enquête sur les collectivités territoriales.

(1) Actualisation par rapport à la version précédente

Champ : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes).
Métropole, Dom-Tom et St Pierre et Miquelon.

Les ETP sont calculés à partir de l'ensemble des emplois, la mesure en ETP nécessitant d'intégrer les emplois secondaires.

Asa : associations syndicales autorisées (regroupements de personnes privées exerçant des prérogatives de puissance publique).

Epa : établissements publics à caractère administratif.

Epic : établissements publics à caractère industriel ou commercial.

Gip : groupements d'intérêt public, structures associant des personnes morales de droit public entre elles ou avec des organismes de droit privé.

T 1-18 : Effectifs de la fonction publique territoriale par type de collectivité au 31-12-2004

		2004	Évolution 2003-2004 en %	Part du statut selon la collectivité en 2004 en %
Communes	Titulaires	767 464	2	79
	Non-titulaires	194 811	3	20
	Assistantes maternelles	14 272	-1	1
	Total	976 547	2	100
Départements	Titulaires	131 076	3	69
	Non-titulaires	23 574	0	12
	Assistantes maternelles	36 002	0	19
	Total	190 652	2	100
Régions	Titulaires	10 417	8	75
	Non-titulaires	3 483	-2	25
	Assistantes maternelles	0	-	0
	Total	13 900	6	100
Total collectivités territoriales stricto sensu	Titulaires	908 957	2	77
	Non-titulaires	221 868	2	19
	Assistantes maternelles	50 274	0	4
	Total	1 181 099	2	100
Établissements communaux	Titulaires	65 082	5	61
	Non-titulaires	38 223	4	36
	Assistantes maternelles	4 017	-3	4
	Total	107 322	4	100
Établissements intercommunaux	Titulaires	127 460	13	75
	Non-titulaires	41 705	9	25
	Assistantes maternelles	819	18	0
	Total	169 984	12	100
Établissements départementaux	Titulaires	80 312	4	85
	Non-titulaires	13 661	4	14
	Assistantes maternelles	328	6	1
	Total	94 301	4	100
Autres Epa locaux	Titulaires	16 649	-3	81
	Non-titulaires	3 921	-7	19
	Assistantes maternelles	0	-	0
	Total	20 570	-4	100
Total Epa locaux	Titulaires	289 503	8	74
	Non-titulaires	97 510	6	25
	Assistantes maternelles	5 164	0	1
	Total	392 177	7	100
Total FPT	Titulaires	1 198 460	4	76
	Non-titulaires	319 378	3	20
	Assistantes maternelles	55 438	0	4
	Total	1 573 276	3	100

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, enquête sur les collectivités territoriales.

Champ : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes). Emplois principaux. Métropole, Dom-Tom et St Pierre et Miquelon.

Epa : établissements publics à caractère administratif.

I Les trois fonctions publiques

I.3 Fonction publique territoriale

T 1-19 : Effectifs en équivalents temps plein de la fonction publique territoriale par type de collectivité au 31-12-2004

		2004	Évolution 2003-2004 en %	Part du statut selon la collectivité en 2004 en %
Communes	Titulaires	721 819	2	82
	Non-titulaires	143 209	3	16
	Assistantes maternelles	13 686	-1	2
	Total	878 714	2	100
Départements	Titulaires	121 930	3	68
	Non-titulaires	21 977	1	12
	Assistantes maternelles	35 925	1	20
	Total	179 833	2	100
Régions	Titulaires	9 947	8	75
	Non-titulaires	3 382	-2	25
	Assistantes maternelles	0	-	0
	Total	13 330	5	100
Total collectivités territoriales stricto sensu	Titulaires	853 697	2	80
	Non-titulaires	168 569	2	16
	Assistantes maternelles	49 610	0	5
	Total	1 071 876	2	100
Établissements communaux	Titulaires	58 535	4	65
	Non-titulaires	27 163	7	30
	Assistantes maternelles	3 898	-2	4
	Total	89 596	5	100
Établissements intercommunaux	Titulaires	119 519	13	78
	Non-titulaires	32 468	11	21
	Assistantes maternelles	775	17	1
	Total	152 762	13	100
Établissements départementaux	Titulaires	78 923	4	86
	Non-titulaires	12 002	3	13
	Assistantes maternelles	319	7	0
	Total	91 244	4	100
Autres Epa locaux	Titulaires	16 154	-2	82
	Non-titulaires	3 662	-6	18
	Assistantes maternelles	0	-	0
	Total	19 816	-3	100
Total Epa locaux	Titulaires	273 131	8	77
	Non-titulaires	75 295	7	21
	Assistantes maternelles	4 992	1	1
	Total	353 418	7	100
Total FPT	Titulaires	1 126 828	4	79
	Non-titulaires	243 864	4	17
	Assistantes maternelles	54 603	0	4
	Total	1 425 294	3	100

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, enquête sur les collectivités territoriales.

Champ : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes). Emplois principaux. Métropole, Dom-Tom et St Pierre et Miquelon.

Epa : établissements publics à caractère administratif.

T 1-20 : Répartition des effectifs de la fonction publique territoriale par filière d'emploi au 31-12-2004

Filière	Titulaires	Non-titulaires	Total	(en %)
				% de non-titulaires dans la filière
Administrative	25,8	13,3	23,1	12,8
Technique	46,5	37,8	44,5	18,8
Culturelle	3,7	7,3	4,5	35,7
Sportive	1,1	1,6	1,2	28,4
Sociale	9,9	11,7	10,3	25,1
Médico-sociale	4,7	5,2	4,8	23,9
Médico-technique	0,2	0,2	0,2	25,4
Incendie et secours	3,8	0,4	3,0	3,0
Sécurité	1,7	0,2	1,4	2,9
Animation	2,3	17,3	5,6	67,8
Hors filière	0,1	3,6	0,9	89,1
Non déterminée	0,0	1,4	0,3	93,6
Total	100,0	100,0	100,0	22,1

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : Insee, enquête sur les collectivités territoriales.

Champ : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes), assistantes maternelles, apprentis. Y compris emplois secondaires.

I Les trois fonctions publiques

I.4 Fonction publique hospitalière

Les personnels des hôpitaux et établissements autonomes d'hébergement pour personnes âgées s'élèvent à 992 000 personnes fin 2004 : 94 % travaillent dans les hôpitaux publics et 6 % dans les établissements autonomes pour personnes âgées. Entre 2003 et 2004, les effectifs de la FPH ont augmenté de 2,9 %. Les titulaires (764 000 personnes), constituent, avec les non-titulaires (132 000 personnes), le « personnel non médical ». Le « personnel médical » est composé des médecins (y compris les internes) : 96 000 travaillent dans les hôpitaux publics. Cette catégorie est régie par des dispositions statutaires spécifiques, différentes du statut général. Les non-titulaires, pour leur part, représentent 13,3 % du total des effectifs. Dans les hôpitaux, la proportion de ceux rémunérés sur un emploi permanent est de 54 % en 2004. Les autres sont embauchés sur des crédits de remplacement.

La fonction publique hospitalière est celle qui compte le plus de femmes. Le poids de la filière soignante, aux emplois par tradition féminins, conduit à une situation où les trois quarts des agents sont des femmes.

La filière soignante est logiquement largement majoritaire : elle représente 70 % du personnel non médical des hôpitaux. Dans cette filière, les effectifs les plus nombreux appartiennent aux corps des infirmiers (26 %), des aides soignants (24 %) et des agents de service hospitaliers (11 %). Loin derrière, deux filières occupent une proportion équivalente d'agents :

la filière technique et ouvrière et la filière administrative (12 % dans chacune). Les non-titulaires sont, un peu moins souvent que les titulaires, des personnels soignants, et un peu plus souvent administratifs ou techniques et ouvriers.

La fonction publique hospitalière a la plus forte proportion d'agents en catégorie B, mais la requalification en A de certains emplois va modifier la structure hiérarchique. Compte tenu de l'importance du cadre d'emploi d'infirmier, la structure hiérarchique de la FPH est caractérisée par la part importante de la catégorie B : 37 % (dont les trois quarts d'infirmiers) ; la catégorie C représentant 49 % des agents. La FPH, qui était la fonction publique la moins bien lotie en cadres, a fait l'objet d'importantes mesures de promotion professionnelle dans le cadre du protocole d'accord du 14 mars 2001. Ces mesures vont, à court et moyen terme, modifier la répartition par catégorie hiérarchique du personnel non médical au profit de la catégorie A.

Les décisions conduisant à la requalification en catégorie A de personnels ou de corps classés auparavant en B ont pris effet au 1er janvier 2002 et montent progressivement en charge. Au 31 décembre 2001, date à laquelle on dispose d'éléments sur la répartition par catégories (appliquée aux effectifs de 2004), on ne comptait encore que 4 % de titulaires en catégorie A. L'application de ces nouvelles mesures devrait faire passer la part des titulaires de catégorie A à 10 % environ.

III Définitions et méthodes

Pour éviter les doubles comptes dans l'addition des effectifs des trois fonctions publiques, les personnels qui appartiennent à la fonction publique hospitalière (FPH) mais qui travaillent dans des structures appartenant aux collectivités territoriales ne sont pas compris. En effet, ils sont recensés avec les personnels territoriaux : 60 000 personnes environ seraient dans ce cas, dont la moitié de titulaires. De même, les praticiens hospitalo-universitaires, rémunérés par le ministère de l'Éducation pour la part de leur activité consacrée à l'enseignement, sont décomptés,

dans ce rapport, avec les agents de l'État.

Pour l'analyse des structures de l'emploi dans la FPH, les résultats de l'enquête SPE (Statistique du personnel non médical des établissements publics de santé) sont appliqués à ceux de l'enquête SAE (Statistique annuelle des établissements de santé). Les sources actuellement disponibles n'ont pas encore permis d'actualiser finement la répartition des effectifs par catégories hiérarchiques ou par filières.

Pour plus d'informations

- « Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), le rapport 2005, la Documentation française, 2006.
- « Les établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2003 : activité et personnel », François Tugorès, Drees, Études et résultats, n° 379, février 2005.
- « Données sur la situation sanitaire et sociale en France en 2005 », Annexe 1 au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005, Drees, ministère de la Santé et des Solidarités.
- Protocole du 14 mars 2001 relatif aux filières professionnelles de la fonction publique hospitalière, informations sur les ressources humaines à l'hôpital, supplément au n° 20, DHOS, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, mars 2001.

T 1-21 : Effectifs réels de la fonction publique hospitalière au 31-12-2004

	Rappel 2003	2004					
	Effectifs au 31-12-2003 (1)	Effectifs au 31-12-2004	% de femmes	% de titulaires	% de non-titulaires sur emplois permanents	% de non-titulaires sur crédits de remplacement	% de médecins
Hôpitaux							
Médecins (2)	94 460	95 770	40,2				100,0
Personnel non médical	813 449	837 054	79,4	86,1	7,5	6,4	
Total hôpitaux	907 909	932 824	75,4	77,3	6,7	5,7	10,3
Établissements d'hébergement pour personnes âgées (3)							
Établissements d'hébergement pour personnes âgées (3)	56 643	59 240	84,9	73,8	26,2		
Total fonction publique hospitalière	964 552	992 064	75,7	77,1	7,9	5,4	9,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Drees, DHOS, Insee.

Résultats provisoires

Champ : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir T 1-7. Hors doubles comptes avec la FPE et la FPT. Métropole et Dom.

(1) Légère actualisation par rapport à la publication précédente.

(2) Y compris internes et résidents. Hors praticiens hospitalo-universitaires, recensés avec les effectifs de la fonction publique d'État.

(3) Hors agents recensés avec les effectifs de la FPT travaillant dans des établissements sans autonomie juridique ou dans des établissements sociaux. Le dénombrement des médecins n'étant pas disponible, le personnel des EHPA est entièrement classé en non-médical.

I Les trois fonctions publiques

I.4 Fonction publique hospitalière

T 1-22 : Effectifs de la fonction publique hospitalière en équivalents temps plein au 31-12-2004

	Rappel 2003	2004					
	Effectifs au 31-12-2003	Effectifs au 31-12-2004	% de femmes	% de titulaires	% de non-titulaires sur emplois permanents	% de non-titulaires sur crédits de remplacement	% de médecins
Hôpitaux							
Médecins (2)	65 063	66 761	41,4				100,0
Personnel non médical	768 486	791 877	78,7	86,6	7,0	6,3	
Total hôpitaux	833 549	858 638	75,8	79,9	6,5	5,8	7,8
Établissements d'hébergement pour personnes âgées (2)	51 221	53 570	84,9	73,8	26,2		
Total fonction publique hospitalière	884 770	912 208	76,3	79,5	7,6	5,5	7,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Drees, DHOS, Insee.

Résultats provisoires

Champ : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir T 1-7. Hors doubles comptes avec la FPE et la FPT. Métropole et Dom.

- (1) Y compris internes et résidents. Hors praticiens hospitalo-universitaires, recensés avec les effectifs de la fonction publique d'État.
- (2) Hors agents recensés avec les effectifs de la FPT travaillant dans des établissements sans autonomie juridique ou dans des établissements sociaux. Le dénombrement des médecins n'étant pas disponible, le personnel des EHPA est entièrement classé en non-médical.

T 1-23 : Répartition des personnels non médicaux de la fonction publique hospitalière par filière d'emploi au 31-12-2003

(en %)

	Titulaires	Non-titulaires	Total	% de non-titulaires dans la filière	dont % de non-titulaires sur emploi permanent dans la filière	dont % de non-titulaires sur crédits de remplacement dans la filière
Administrative	11,0	14,9	11,5	16,9	11,0	5,9
Soignante	71,3	64,4	70,4	11,9	6,6	5,3
Sociale et socio-éducative	1,2	1,6	1,3	16,1	12,0	4,0
Médico-technique	5,1	3,5	4,9	9,3	5,2	4,1
Technique et ouvrière	11,4	15,7	11,9	17,1	11,2	5,9
Total	100,0	100,0	100,0	13,0	7,6	5,4

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Drees et DHOS.

Champ : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes), hors médecins et hors établissements d'hébergement pour personnes âgées.

I Les trois fonctions publiques

1.5 Les trois fonctions publiques par région

Les services de l'État et leurs établissements publics administratifs comptent 33 agents pour 1 000 habitants (agents civils), ceux de la fonction publique territoriale (FPT) 22 ‰, ceux de la fonction publique hospitalière (FPH) 14 ‰, soit **un total de 69 agents publics pour 1 000 personnes en France au 31 décembre 2003, hors bénéficiaires d'emplois aidés.**

Des logiques territoriales différentes sont à l'œuvre dans chacune des fonctions publiques. Les régions où l'emploi public est globalement le plus présent sont celles où au moins deux des trois fonctions publiques sont elles-mêmes très présentes. C'est le cas de l'Île-de-France, de la Corse et des Dom, où les effets d'une fonction publique de l'État et d'une fonction publique territoriale très développées se cumulent. C'est aussi le cas du Limousin et de l'Auvergne, où l'importance de la fonction publique hospitalière, associée à une FPE assez forte, tire l'emploi public au plus haut.

Au sud d'une diagonale allant des Pays de la Loire à Rhône-Alpes, les régions sont plutôt mieux pourvues en agents territoriaux, sauf cas particuliers situés au nord de la métropole tels que l'Île-de-France ou la Haute-Normandie. La Corse est la première région métropolitaine pour son nombre d'agents territoriaux par habitant : 28 ‰. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur en compte 26 ‰, le Languedoc-Roussillon 23 ‰ et Midi-Pyrénées 29 ‰.

En dehors de ces régions, seule l'Île-de-France et les quatre départements d'Outre-Mer (entre 24 ‰ et 31 ‰) sont parmi les régions les plus fortement dotées en agents territoriaux.

Au nord-est de la France, la présence de la fonction publique territoriale est très faible : 17 ‰ en Champagne-Ardenne, 16 ‰ en Alsace et en Lorraine.

À l'inverse, la fonction publique hospitalière est beaucoup moins présente au Sud qu'au Nord. C'est en Corse (13 ‰), en Languedoc-Roussillon et en Provence - Alpe - Côte d'Azur (12 ‰ dans ces deux cas) que le taux d'administration hospitalière est le plus faible. En Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et en Aquitaine, le taux est compris entre 13 ‰ et 14 ‰. Dans ces régions, l'offre de soins est plutôt fournie par le secteur privé. Mis à part le Nord - Pas-de-Calais, la Haute-Normandie et, fait remarquable, l'Île-de-France, les autres

régions sont relativement mieux pourvues en agents publics hospitaliers. Le Limousin et l'Auvergne, caractérisées par un déclin démographique continu jusqu'à ces dernières années, sont les deux régions françaises les mieux dotées en agents de la fonction publique hospitalière : 22 agents pour 1 000 habitants en Limousin et 17 ‰ en Auvergne.

La localisation des agents de l'État, pour sa part, s'inscrit plus particulièrement le long d'une ligne Nord-Est/Sud-Ouest correspondant aux régions où la densité (de la France continentale) est la plus faible. Les régions du continent les mieux dotées en agents de l'État sont en effet (outre l'Île-de-France qui constitue un cas tout à fait particulier) la Champagne-Ardenne, la Lorraine, la Bourgogne, l'Auvergne, le Limousin et Midi-Pyrénées (entre 34 et 31 pour 1 000 habitants). **La densité de population, associée au caractère rural et à un réseau routier difficile, joue un rôle primordial dans le maillage du territoire par l'emploi public.** La Corse, qui ajoute sa situation d'insularité à toutes ces caractéristiques, est la région de France la plus pourvue en agents de l'État (40 ‰) après la région capitale. La Corse est une région montagnarde dont la densité de population est la plus faible de France. Dans les régions les moins denses, les économies d'échelle ne sont guère possibles et justifient un nombre d'agents publics par habitant plus important qu'ailleurs afin d'assurer, de fait, l'égalité de traitement entre citoyens.

La fonction métropolitaine de la région Île-de-France s'affirme par l'importance de l'emploi public : 44 agents de l'État pour 1000 habitants (moyenne nationale 33 ‰), 28 agents de la fonction publique territoriale (moyenne nationale 22 ‰) et 90 agents des trois fonctions publiques (moyenne nationale 69 ‰). L'administration centrale de l'État, presque totalement située dans cette région, contribue pourtant faiblement à la place de l'emploi public. L'offre importante de services publics en Île-de-France est plutôt liée aux caractéristiques démographiques et sociologiques de la population et à la dimension de pôle national et international de la région. Cette offre se manifeste en particulier par des effectifs importants dans les services déconcentrés des ministères mais aussi par une forte présence de l'administration territoriale.

III Définitions et méthodes

Dans le cadre de l'Observatoire de l'emploi public, des travaux sur la localisation de l'emploi public par région ont été réalisés. Ils étendent au niveau local, avec une problématique et une méthodologie homogènes, des travaux de mesure des effectifs jusque-là réalisés à l'échelon national.

Taux d'administration d'une région : part des agents (ici en effectifs convertis à temps plein) de la FPE (ou de la FPT, de la FPH, des trois FP) par rapport à la population totale de la région.

Pour plus d'informations

- « L'emploi public en région », Annie Brenot-Ouldali, Données sociales, La société Française, Insee-Références, édition 2006.
- « La fonction publique plus présente en Île-de-France qu'en province », Stéphane Boucher et Annie Brenot-Ouldali, Point stat., n° 9, ministère de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, 2005.
- « L'Observatoire de l'emploi public », Rapport annuel 2004-2005, La documentation française, mars 2006.

I Les trois fonctions publiques

I.5 Les trois fonctions publiques par région

T 1-24 : Effectifs des trois fonctions publiques par région et par département au 31-12-2003 (1^{ère} partie)

	Fonction publique de l'État, agents civils	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Total 3 fonctions publiques, agents civils	Militaires (1)	Total 3 fonctions publiques, y c militaires (1)
Alsace	59 081	32 168	31 124	122 373	9 174	131 547
Bas-Rhin	38 447	19 691	17 331	75 469		
Haut-Rhin	20 634	12 477	13 793	46 904		
Aquitaine	100 037	74 643	43 128	217 808	18 897	236 705
Dordogne	11 004	10 286	5 982	27 272		
Gironde	53 458	34 090	20 872	108 420		
Landes	9 380	9 688	4 251	23 319		
Lot-et-Garonne	8 547	6 343	4 730	19 620		
Pyrénées-Atlantiques	17 648	14 236	7 293	39 177		
Auvergne	47 033	30 860	24 852	102 745	5 168	107 913
Allier	10 028	8 282	7 791	26 101		
Cantal	4 909	3 450	2 981	11 340		
Haute-Loire	5 325	3 883	2 961	12 169		
Puy-de-Dôme	26 771	15 245	11 119	53 135		
Basse-Normandie	46 689	32 748	26 680	106 117	4 462	110 579
Calvados	22 761	15 709	13 442	51 912		
Manche	16 116	10 925	7 500	34 541		
Orne	7 812	6 114	5 738	19 664		
Bourgogne	54 198	35 094	29 681	118 973	7 352	126 325
Côte-d'Or	21 896	11 480	10 064	43 440		
Nièvre	7 032	5 155	4 538	16 725		
Saône-et-Loire	15 574	11 692	8 779	36 045		
Yonne	9 696	6 767	6 300	22 763		
Bretagne	94 432	67 760	49 900	212 092	25 753	237 845
Côtes-d'Armor	13 567	14 395	7 570	35 532		
Finistère	28 200	17 996	16 094	62 290		
Ille-et-Vilaine	35 355	20 669	15 188	71 212		
Morbihan	17 310	14 700	11 048	43 058		
Centre	76 434	56 378	40 727	173 539	16 820	190 359
Cher	10 243	6 995	5 893	23 131		
Eure-et-Loir	10 884	8 880	6 606	26 370		
Indre	7 650	5 241	3 200	16 091		
Indre-et-Loire	17 254	12 883	11 076	41 213		
Loiret	21 510	14 927	8 847	45 284		
Loir-et-Cher	8 893	7 452	5 105	21 450		
Champagne-Ardenne	47 681	25 349	24 226	97 256	12 916	110 172
Ardennes	9 477	5 875	5 065	20 417		
Aube	9 489	5 741	4 166	19 396		
Haute-Marne	6 720	3 794	3 880	14 394		
Marne	21 995	9 939	11 115	43 049		

T 1-24 : Effectifs des trois fonctions publiques par région et par département au 31-12-2003 (2^{ème} partie)

	Fonction publique de l'État, agents civils	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Total 3 fonctions publiques, agents civils	Militaires (1)	Total 3 fonctions publiques, y c militaires (1)
Corse	11 573	8 108	3 772	23 453	1 732	25 185
Corse-du-Sud	5 650	4 422	2 291	12 363		
Haute-Corse	5 923	3 686	1 481	11 090		
Franche-Comté	39 208	24 391	19 801	83 400	7 975	91 375
Doubs	19 589	11 188	8 229	39 006		
Haute-Saône	6 836	4 117	2 475	13 428		
Jura	7 936	5 336	4 848	18 120		
Territoire de Belfort	4 847	3 750	4 249	12 846		
Haute-Normandie	56 661	44 281	26 994	127 936	3 400	131 336
Eure	15 001	12 169	5 473	32 643		
Seine-Maritime	41 660	32 112	21 521	95 293		
Île-de-France	526 367	341 314	175 965	1 043 646	42 119	1 085 765
Essonne	41 475	31 449	11 200	84 124		
Hauts-de-Seine	47 572	45 023	6 357	98 952		
Paris	215 607	85 611	96 479	397 697		
Seine-et-Marne	38 946	30 803	12 159	81 908		
Seine-Saint-Denis	50 427	46 660	12 320	109 407		
Val-de-Marne	49 314	40 541	10 201	100 056		
Val-d'Oise	33 262	27 556	12 922	73 740		
Yvelines	49 764	33 671	14 327	97 762		
Languedoc-Roussillon	77 294	63 107	33 362	173 763	13 872	187 635
Aude	9 137	9 445	3 679	22 261		
Gard	17 671	14 809	8 483	40 963		
Hérault	35 027	26 611	15 198	76 836		
Lozère	3 091	1 522	1 633	6 246		
Pyrénées-Orientales	12 368	10 720	4 369	27 457		
Limousin	26 216	18 252	16 699	61 167	3 379	64 546
Corrèze	7 632	5 935	4 667	18 234		
Creuse	4 565	2 872	2 654	10 091		
Haute-Vienne	14 019	9 445	9 378	32 842		
Lorraine	84 029	42 447	36 956	163 432	24 085	187 517
Meurthe-et-Moselle	30 739	14 084	15 045	59 868		
Meuse	6 842	3 730	3 629	14 201		
Moselle	35 013	17 407	11 238	63 658		
Vosges	11 435	7 226	7 044	25 705		
Midi-Pyrénées	95 237	65 910	39 642	200 789	13 276	214 065
Ariège	4 542	3 681	2 554	10 777		
Aveyron	6 890	5 490	4 471	16 851		
Gers	5 036	4 462	2 934	12 432		
Haute-Garonne	50 469	30 484	15 000	95 953		
Hautes-Pyrénées	7 613	4 930	5 243	17 786		
Lot	5 183	3 754	2 256	11 193		
Tarn	9 180	8 199	4 146	21 525		
Tarn-et-Garonne	6 324	4 910	3 038	14 272		

I Les trois fonctions publiques

I.5 Les trois fonctions publiques par région

T 1-24 : Effectifs des trois fonctions publiques par région et par département au 31-12-2003 (3^{ème} partie)

	Fonction publique de l'État, agents civils	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Total 3 fonctions publiques, agents civils	Militaires (1)	Total 3 fonctions publiques, y c militaires (1)
Nord-Pas-de-Calais	126 167	90 192	57 705	274 064	7 070	281 134
Nord	84 029	60 275	41 548	185 852		
Pas-de-Calais	42 138	29 917	16 157	88 212		
Pays de la Loire	86 715	73 270	52 456	212 441	10 043	222 484
Loire-Atlantique	37 672	29 112	16 714	83 498		
Maine-et-Loire	18 588	14 871	12 553	46 012		
Mayenne	6 579	6 539	5 701	18 819		
Sarthe	14 263	11 393	9 427	35 083		
Vendée	9 613	11 355	8 061	29 029		
Picardie	56 083	37 336	31 644	125 063	8 948	134 011
Aisne	15 640	11 523	9 715	36 878		
Oise	21 237	13 547	10 666	45 450		
Somme	19 206	12 266	11 263	42 735		
Poitou-Charentes	53 300	42 154	27 068	122 522	11 797	134 319
Charente	10 246	7 986	4 971	23 203		
Charente-Maritime	17 364	14 288	8 464	40 116		
Deux-Sèvres	8 674	9 355	5 671	23 700		
Vienne	17 016	10 525	7 962	35 503		
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	158 431	132 513	63 136	354 080	42 639	396 719
Alpes-de-Haute-Provence	4 815	4 197	2 515	11 527		
Alpes-Maritimes	30 739	32 636	13 530	76 905		
Bouches-du-Rhône	69 109	53 077	26 135	148 321		
Hautes-Alpes	4 768	3 627	3 181	11 576		
Var	34 081	25 351	9 531	68 963		
Vaucluse	14 919	13 625	8 244	36 788		
Rhône-Alpes	182 625	132 413	89 233	404 271	18 879	423 150
Ain	13 327	8 405	5 681	27 413		
Ardèche	6 623	5 730	4 215	16 568		
Drôme	11 855	9 775	6 154	27 784		
Haute-Savoie	16 144	15 587	7 958	39 689		
Isère	38 251	28 507	16 341	83 099		
Loire	19 188	14 332	14 233	47 753		
Rhône	64 165	38 797	28 327	131 289		
Savoie	13 072	11 280	6 324	30 676		
Total Métropole	2 105 491	1 470 688	944 751	4 520 930	309 756	4 830 686
Dom	66 987	51 221	19 801	138 009	5 789	143 798
Guadeloupe	16 714	13 384	5 145	35 243		
Guyane	8 320	5 030	1 234	14 584		
Martinique	15 196	12 976	7 108	35 280		
Réunion	26 757	19 831	6 314	52 902		
Total Métropole + Dom	2 172 478	1 521 909	964 552	4 658 939	315 545	4 974 484
Autres collectivités	14 585	234		14 819	3 671	18 490
Étranger	29 955			29 955	6 981	36 936
Total	2 217 018	1 522 143	964 552	4 703 713	326 197	5 029 910

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

Champ : Hors emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes). Emplois principaux.

FPE : y compris Epa nationaux. Les militaires ne sont pas ventilés par département. FPT : y compris Epa locaux, y compris assistantes maternelles. FPH : y compris médecins et non-titulaires sur crédits de remplacement.

(1) L'information sur les militaires n'est pas diffusable par département. Les quelques militaires rémunérés par des ministères civils sont groupés avec ceux de la Défense.

T 1-25 : Effectifs en équivalents temps plein des trois fonctions publiques par région et par département au 31-12-2003 (1^{ère} partie)

	Fonction publique de l'État, agents civils	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Total 3 fonctions publiques, agents civils	Militaires (1)	Total 3 fonctions publiques, y c militaires (1)
Alsace	54 231	29 443	27 861	111 534	9 174	120 708
Bas-Rhin	35 202	18 206	15 481	68 890		
Haut-Rhin	19 029	11 236	12 379	42 644		
Aquitaine	93 017	67 631	40 168	200 816	18 897	219 713
Dordogne	10 370	8 955	5 647	24 973		
Gironde	49 443	31 790	19 383	100 617		
Landes	8 819	8 654	3 996	21 469		
Lot-et-Garonne	7 987	5 828	4 439	18 254		
Pyrénées-Atlantiques	16 398	12 403	6 702	35 503		
Auvergne	43 642	27 833	22 890	94 365	5 168	99 533
Allier	9 444	7 541	7 375	24 360		
Cantal	4 557	3 117	2 802	10 476		
Haute-Loire	4 869	3 420	2 565	10 854		
Puy-de-Dôme	24 773	13 755	10 148	48 676		
Basse-Normandie	43 357	28 461	24 726	96 544	4 462	101 006
Calvados	20 868	13 668	12 346	46 882		
Manche	15 146	9 609	7 004	31 758		
Orne	7 344	5 184	5 377	17 904		
Bourgogne	50 276	31 302	27 483	109 062	7 352	116 414
Côte-d'Or	20 141	10 198	9 235	39 575		
Nièvre	6 630	4 775	4 299	15 704		
Saône-et-Loire	14 383	10 208	8 029	32 620		
Yonne	9 122	6 121	5 919	21 162		
Bretagne	87 025	59 875	45 469	192 369	25 753	218 122
Côtes-d'Armor	12 526	12 880	6 945	32 352		
Finistère	26 166	16 178	14 568	56 913		
Ille-et-Vilaine	32 143	17 875	13 674	63 693		
Morbihan	16 189	12 941	10 282	39 412		
Centre	71 428	50 791	37 775	159 994	16 820	176 814
Cher	9 547	6 378	5 552	21 477		
Eure-et-Loir	10 287	7 936	6 164	24 386		
Indre	7 238	4 744	3 018	15 000		
Indre-et-Loire	15 926	11 589	10 001	37 516		
Loiret	20 135	13 544	8 251	41 930		
Loir-et-Cher	8 295	6 600	4 789	19 685		
Champagne-Ardenne	44 484	23 136	22 345	89 964	12 916	102 880
Ardennes	8 912	5 216	4 702	18 831		
Aube	8 830	5 322	3 890	18 042		
Haute-Marne	6 316	3 448	3 583	13 348		
Marne	20 426	9 149	10 169	39 744		

I Les trois fonctions publiques

I.5 Les trois fonctions publiques par région

T 1-25 : Effectifs en équivalents temps plein des trois fonctions publiques par région et par département au 31-12-2003 (2^{ème} partie)

	Fonction publique de l'État, agents civils	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Total 3 fonctions publiques, agents civils	Militaires (1)	Total 3 fonctions publiques, y c militaires (1)
Corse	11 028	7 678	3 586	22 292	1 732	24 024
Corse-du-Sud	5 415	4 187	2 201	11 804		
Haute-Corse	5 613	3 491	1 385	10 488		
Franche-Comté	35 942	21 240	17 830	75 012	7 975	82 987
Doubs	17 875	9 768	7 326	34 969		
Haute-Saône	6 325	3 453	2 272	12 051		
Jura	7 275	4 654	4 410	16 339		
Territoire de Belfort	4 466	3 365	3 822	11 653		
Haute-Normandie	53 173	39 009	24 846	117 028	3 400	120 428
Eure	14 158	10 421	5 148	29 727		
Seine-Maritime	39 015	28 588	19 697	87 300		
Île-de-France	492 813	314 557	162 475	969 845	42 119	1 011 964
Essonne	38 205	29 060	10 366	77 631		
Hauts-de-Seine	44 614	41 013	5 811	91 438		
Paris	201 484	78 396	88 873	368 753		
Seine-et-Marne	36 510	28 207	11 221	75 938		
Seine-Saint-Denis	47 919	43 715	11 521	103 156		
Val-de-Marne	46 203	37 899	9 338	93 439		
Val-d'Oise	31 202	25 601	12 150	68 953		
Yvelines	46 676	30 668	13 195	90 538		
Languedoc-Roussillon	71 357	56 211	30 151	157 719	13 872	171 591
Aude	8 519	8 049	3 334	19 902		
Gard	16 412	13 448	7 778	37 638		
Hérault	32 126	23 419	13 563	69 109		
Lozère	2 832	1 376	1 493	5 701		
Pyrénées-Orientales	11 468	9 919	3 983	25 369		
Limousin	24 416	16 434	15 637	56 487	3 379	59 866
Corrèze	7 139	5 413	4 347	16 899		
Creuse	4 298	2 523	2 535	9 356		
Haute-Vienne	12 979	8 498	8 755	30 232		
Lorraine	78 040	38 286	33 987	150 313	24 085	174 398
Meurthe-et-Moselle	28 242	12 726	13 710	54 678		
Meuse	6 413	3 246	3 392	13 051		
Moselle	32 738	15 689	10 342	58 768		
Vosges	10 647	6 626	6 543	23 816		
Midi-Pyrénées	87 554	59 551	36 128	183 233	13 276	196 509
Ariège	4 201	3 340	2 353	9 894		
Aveyron	6 376	4 913	4 110	15 399		
Gers	4 652	3 884	2 729	11 265		
Haute-Garonne	46 253	27 637	13 393	87 283		
Hauts-Pyrénées	6 955	4 534	4 891	16 380		
Lot	4 767	3 249	2 053	10 069		
Tarn	8 424	7 513	3 769	19 707		
Tarn-et-Garonne	5 925	4 481	2 829	13 235		

Les trois fonctions publiques I

Les trois fonctions publiques par région I.5

T 1-25 : Effectifs en équivalents temps plein des trois fonctions publiques par région et par département au 31-12-2003 (3^{ème} partie)

	Fonction publique de l'État, agents civils	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Total 3 fonctions publiques, agents civils	Militaires (1)	Total 3 fonctions publiques, y c militaires (1)
Nord-Pas-de-Calais	117 568	82 260	53 246	253 073	7 070	260 143
Nord	78 065	54 945	38 208	171 217		
Pas-de-Calais	39 503	27 315	15 038	81 856		
Pays de la Loire	79 586	64 819	47 295	191 700	10 043	201 743
Loire-Atlantique	34 187	25 730	14 801	74 717		
Maine-et-Loire	17 108	12 963	11 295	41 366		
Mayenne	6 106	5 798	5 220	17 125		
Sarthe	13 317	10 206	8 651	32 174		
Vendée	8 868	10 122	7 328	26 317		
Picardie	52 652	32 970	29 541	115 163	8 948	124 111
Aisne	14 776	10 007	9 039	33 822		
Oise	19 900	12 143	10 062	42 105		
Somme	17 976	10 820	10 440	39 236		
Poitou-Charentes	49 495	37 067	25 154	111 716	11 797	123 513
Charente	9 632	7 107	4 650	21 389		
Charente-Maritime	16 277	12 692	7 923	36 892		
Deux-Sèvres	8 053	7 917	5 205	21 175		
Vienne	15 533	9 350	7 377	32 260		
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	147 615	123 736	56 939	328 290	42 639	370 929
Alpes-de-Haute-Provence	4 438	3 678	2 285	10 401		
Alpes-Maritimes	28 631	30 741	12 348	71 721		
Bouches-du-Rhône	64 263	49 988	23 356	137 607		
Hautes-Alpes	4 397	3 123	2 875	10 394		
Var	32 098	23 605	8 664	64 366		
Vaucluse	13 788	12 601	7 411	33 800		
Rhône-Alpes	166 784	117 867	79 987	364 638	18 879	383 517
Ain	12 306	7 418	5 210	24 935		
Ardèche	6 049	4 990	3 794	14 833		
Drôme	10 884	8 617	5 471	24 972		
Haute-Savoie	14 742	13 854	7 027	35 623		
Isère	34 487	24 970	14 458	73 915		
Loire	17 549	13 095	12 740	43 384		
Rhône	58 893	35 154	25 692	119 738		
Savoie	11 875	9 768	5 595	27 239		
Total Métropole	1 955 482	1 330 157	865 518	4 151 157	309 756	4 460 913
Dom	64 136	47 454	19 252	130 842	5 789	136 631
Guadeloupe	15 936	12 138	5 019	33 093		
Guyane	8 079	4 892	1 214	14 185		
Martinique	14 623	12 033	6 874	33 530		
Réunion	25 499	18 391	6 145	50 035		
Total Métropole + Dom	2 019 618	1 377 611	884 770	4 282 000	315 545	4 597 545
Autres collectivités	14 148	234		14 382	3 671	18 053
Étranger	28 829			28 829	6 981	35 810
Total	2 062 595	1 377 845	884 770	4 325 210	326 197	4 651 407

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

Champ : Hors emplois aidés (OES, CEC, emplois jeunes). Emplois principaux.

FPE : y compris Epa nationaux. Les militaires ne sont pas ventilés par département. FPT : y compris Epa locaux, y compris assistantes maternelles. FPH : y compris médecins et non-titulaires sur crédits de remplacement.

(1) L'information sur les militaires n'est pas diffusable par département. Les quelques militaires rémunérés par des ministères civils sont groupés avec ceux de la Défense.

I Les trois fonctions publiques

I.5 Les trois fonctions publiques par région

T 1-26 : Taux d'administration par région et par département au 31-12-2003 (1^{ère} partie)

	(en %)				
	Fonction publique de l'État, agents civils	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Total 3 fonctions publiques, agents civils	Total 3 fonctions publiques, y c militaires (1)
Alsace	30,2	16,4	15,5	62,2	67,3
Bas-Rhin	33,1	17,1	14,6	64,8	
Haut-Rhin	26,0	15,4	16,9	58,4	
Aquitaine	30,6	22,2	13,2	66,0	72,2
Dordogne	26,1	22,5	14,2	62,8	
Gironde	36,4	23,4	14,3	74,0	
Landes	25,4	24,9	11,5	61,8	
Lot-et-Garonne	25,4	18,5	14,1	58,0	
Pyrénées-Atlantiques	26,2	19,8	10,7	56,8	
Auvergne	32,9	21,0	17,3	71,1	75,0
Allier	27,4	21,9	21,4	70,8	
Cantal	30,6	20,9	18,8	70,4	
Haute-Loire	22,5	15,8	11,8	50,1	
Puy-de-Dôme	40,2	22,3	16,5	78,9	
Basse-Normandie	30,1	19,7	17,1	67,0	70,1
Calvados	31,5	20,6	18,6	70,7	
Manche	31,2	19,8	14,4	65,3	
Orne	25,1	17,7	18,4	61,3	
Bourgogne	31,0	19,3	16,9	67,2	71,7
Côte-d'Or	39,1	19,8	17,9	76,9	
Nièvre	29,8	21,5	19,3	70,7	
Saône-et-Loire	26,2	18,6	14,6	59,5	
Yonne	27,0	18,1	17,5	62,6	
Bretagne	28,8	19,8	15,1	63,7	72,2
Côtes-d'Armor	22,3	23,0	12,4	57,7	
Finistère	29,9	18,5	16,7	65,1	
Ille-et-Vilaine	35,4	19,7	15,1	70,1	
Morbihan	23,9	19,1	15,2	58,2	
Centre	28,8	20,5	15,2	64,5	71,2
Cher	30,5	20,4	17,7	68,6	
Eure-et-Loir	24,8	19,1	14,9	58,8	
Indre	31,3	20,5	13,0	64,8	
Indre-et-Loire	28,0	20,4	17,6	66,1	
Loiret	31,8	21,4	13,0	66,1	
Loir-et-Cher	25,9	20,6	14,9	61,4	
Champagne-Ardenne	33,3	17,3	16,7	67,3	77,0
Ardennes	30,9	18,1	16,3	65,3	
Aube	30,0	18,1	13,2	61,4	
Haute-Marne	33,3	18,2	18,9	70,4	
Marne	36,2	16,2	18,0	70,5	

Les trois fonctions publiques I

Les trois fonctions publiques par région I.5

T 1-26 : Taux d'administration par région et par département au 31-12-2003 (2^{ème} partie)

	Fonction publique de l'Etat, agents civils	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Total 3 fonctions publiques, agents civils	Total 3 fonctions publiques, y c militaires (1)
Corse	40,4	28,1	13,1	81,6	88,0
Corse-du-Sud	43,5	33,6	17,7	94,7	
Haute-Corse	37,8	23,5	9,3	70,7	
Franche-Comté	31,6	18,6	15,7	65,9	72,9
Doubs	35,1	19,2	14,4	68,6	
Haute-Saône	27,0	14,7	9,7	51,4	
Jura	28,6	18,3	17,3	64,1	
Territoire de Belfort	31,9	24,0	27,3	83,1	
Haute-Normandie	29,5	21,6	13,8	64,9	66,8
Eure	25,4	18,7	9,2	53,4	
Seine-Maritime	31,3	23,0	15,8	70,1	
Île-de-France	43,6	27,9	14,4	85,9	89,6
Essonne	32,6	24,8	8,8	66,2	
Hauts-de-Seine	29,9	27,4	3,9	61,2	
Paris	93,1	36,2	41,1	170,4	
Seine-et-Marne	29,1	22,4	8,9	60,4	
Seine-Saint-Denis	33,8	30,9	8,1	72,8	
Val-de-Marne	36,7	30,1	7,4	74,2	
Val-d'Oise	27,4	22,5	10,7	60,5	
Yvelines	33,6	22,1	9,5	65,1	
Languedoc-Roussillon	29,0	22,8	12,2	64,0	69,7
Aude	25,9	24,4	10,1	60,4	
Gard	24,7	20,2	11,7	56,6	
Hérault	33,1	24,1	14,0	71,1	
Lozère	37,5	18,2	19,8	75,5	
Pyrénées-Orientales	27,2	23,6	9,5	60,2	
Limousin	33,8	22,8	21,7	78,3	83,0
Corrèze	30,2	22,9	18,4	71,4	
Creuse	34,6	20,3	20,4	75,3	
Haute-Vienne	36,0	23,6	24,3	83,8	
Lorraine	33,5	16,4	14,6	64,5	74,8
Meurthe-et-Moselle	39,1	17,6	19,0	75,7	
Meuse	33,3	16,8	17,6	67,7	
Moselle	31,7	15,2	10,0	56,9	
Vosges	27,8	17,3	17,1	62,3	
Midi-Pyrénées	32,4	22,0	13,4	67,8	72,8
Ariège	29,5	23,4	16,5	69,5	
Aveyron	23,4	18,1	15,1	56,6	
Gers	26,1	21,8	15,3	63,2	
Haute-Garonne	40,8	24,4	11,8	76,9	
Hautes-Pyrénées	30,5	19,9	21,4	71,8	
Lot	28,5	19,4	12,3	60,1	
Tarn	23,5	21,0	10,5	55,1	
Tarn-et-Garonne	27,0	20,4	12,9	60,3	

I Les trois fonctions publiques

I.5 Les trois fonctions publiques par région

T 1-26 : Taux d'administration par région et par département au 31-12-2003 (3^{ème} partie)

	(en %)				
	Fonction publique de l'Etat, agents civils	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Total 3 fonctions publiques, agents civils	Total 3 fonctions publiques, y c militaires (1)
Nord-Pas-de-Calais	29,2	20,4	13,2	62,8	64,6
Nord	30,3	21,3	14,8	66,4	
Pas-de-Calais	27,2	18,8	10,4	56,4	
Pays de la Loire	23,7	19,3	14,1	57,1	60,1
Loire-Atlantique	28,7	21,6	12,4	62,7	
Maine-et-Loire	22,7	17,2	15,0	55,0	
Mayenne	20,8	19,8	17,8	58,4	
Sarthe	24,5	18,8	15,9	59,3	
Vendée	15,4	17,5	12,7	45,6	
Picardie	28,1	17,6	15,8	61,4	66,2
Aisne	27,6	18,7	16,9	63,1	
Oise	25,5	15,6	12,9	54,0	
Somme	32,2	19,4	18,7	70,2	
Poitou-Charentes	29,3	21,9	14,9	66,0	73,0
Charente	28,0	20,6	13,5	62,1	
Charente-Maritime	27,7	21,6	13,5	62,8	
Deux-Sèvres	22,9	22,5	14,8	60,2	
Vienne	38,1	22,9	18,1	79,1	
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	31,4	26,3	12,1	69,8	78,9
Alpes-de-Haute-Provence	30,5	25,3	15,7	71,5	
Alpes-Maritimes	27,1	29,1	11,7	67,9	
Bouches-du-Rhône	34,0	26,4	12,3	72,7	
Hautes-Alpes	34,4	24,4	22,5	81,3	
Var	33,5	24,6	9,0	67,2	
Vaucluse	26,4	24,2	14,2	64,8	
Rhône-Alpes	28,3	20,0	13,6	61,8	65,0
Ain	22,5	13,6	9,5	45,6	
Ardèche	20,3	16,7	12,7	49,7	
Drôme	23,8	18,8	12,0	54,5	
Haute-Savoie	21,8	20,5	10,4	52,7	
Isère	30,1	21,8	12,6	64,5	
Loire	24,0	17,9	17,4	59,3	
Rhône	35,8	21,4	15,6	72,7	
Savoie	30,3	24,9	14,3	69,4	
Total Métropole	32,4	22,0	14,3	68,8	73,9
Dom	35,8	26,5	10,8	73,1	76,3
Guadeloupe	35,6	27,1	11,2	73,9	
Guyane	43,9	26,6	6,6	77,1	
Martinique	37,0	30,5	17,4	84,9	
Réunion	33,4	24,1	8,1	65,6	
Total Métropole + Dom	32,5	22,2	14,2	68,9	74,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

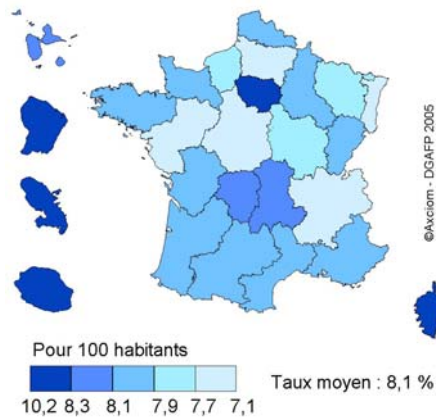
Sources : Insee, Drees, DHOS.

Champ : Hors emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes). Emplois principaux.

FPE : y compris Epa nationaux. Les militaires ne sont pas ventilés par département. FPT : y compris Epa locaux, y compris assistantes maternelles. FPH : y compris médecins et non-titulaires sur crédits de remplacement. Note : taux d'administration calculés à partir des effectifs en équivalents temps plein.

(1) L'information sur les militaires n'est pas diffusable par département. Les quelques militaires rémunérés par des ministères civils sont groupés avec ceux de la Défense.

Figure 1-1 : Taux d'administration des trois fonctions publiques

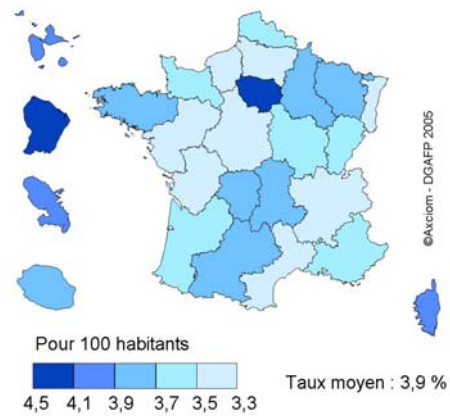


Emploi public y compris enseignement privé sous contrat et bénéficiaires d'emplois aidés, hors militaires.

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

Figure 1-2 : Taux d'administration de la fonction publique de l'État

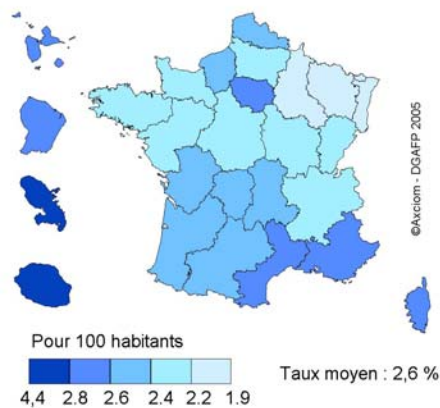


FPE y compris enseignement privé sous contrat et bénéficiaires d'emplois aidés, hors militaires.

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee.

Figure 1-3 : Taux d'administration de la fonction publique territoriale

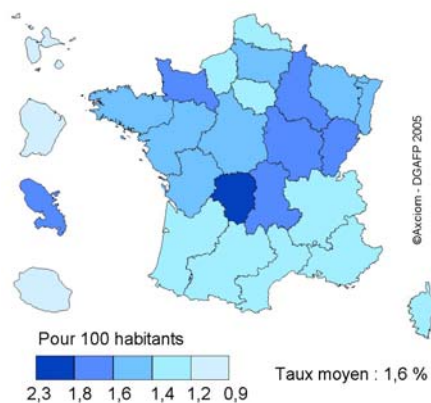


FPT y compris bénéficiaires d'emplois aidés.

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee.

Figure 1-4 : Taux d'administration de la fonction publique hospitalière



FPH y compris bénéficiaires d'emplois aidés.

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

I Les trois fonctions publiques

I.6 Séries longues

Les séries sur l'emploi public présentées dans cette partie du rapport débutent en 1984. À cette date, les sources n'incluaient pas les non-titulaires de la fonction publique hospitalière rémunérés sur crédits de remplacement (NCR), sources disponibles depuis 1994. Les tableaux relatifs à la période 1984-2004 ont donc exclu ce type d'agents (53 400 personnes en 2004). Cet effet fait varier de moins d'un point la part de l'emploi public dans l'emploi total, qui passe de 20 % sans ces non-titulaires des hôpitaux à 21 % avec eux en 2004 (hors bénéficiaires d'emplois aidés). De même, l'emploi dans les trois fonctions publiques passe de 5,037 millions hors NCR à 5,090 millions en 2004 avec. Sur la période 1994-2004, les niveaux d'emplois sont indiqués avec et sans les NCR pour faciliter les comparaisons. Entre 1984 et 2004, l'emploi public a augmenté de 22 %. Dans le même temps, l'emploi total augmentait de 16 %. La croissance de l'emploi public repose sur celle de la fonction publique territoriale (FPT). La FPT enregistre la plus forte progression des effectifs (+ 43 %), suivie de la fonction publique hospitalière (FPH) (+ 26 %) et enfin de la fonction publique d'État (FPE) (+ 11 %).

Alors que la FPT représente 31 % de l'emploi public en 2004, elle a absorbé à elle seule 55 % des emplois publics créés entre 1984 et 2004. La forte croissance de la FPT est une tendance longue amorcée dès les années 1960. Les communes, avec 62 % du total des agents au 31 décembre 2004 (839 000

personnes), restent les premiers employeurs, mais leur part dans l'emploi territorial total a baissé depuis 1984. La part occupée par les départements a elle aussi baissé. Ce mouvement s'est effectué au profit des établissements publics communaux, intercommunaux et départementaux, mais aussi des régions. Érigées en collectivités territoriales en 1986 seulement, les régions représentent une faible part de l'emploi total (0,6 % en 2003), mais connaissent une montée en puissance de leurs effectifs, multipliés par trois depuis 1984.

La fonction publique hospitalière a connu un développement de ses effectifs plus conforme à sa part dans l'emploi public. Elle en constitue 19 % en 2004 et a absorbé 16 % du total des emplois créés dans les trois fonctions publiques depuis 1984.

La fonction publique de l'État, enfin, a été la moins créatrice d'emplois entre 1984 et 2004. Pour la première fois en 2004, elle enregistre même une baisse de ses effectifs de 19 000 personnes. Cette fonction publique n'a prélevé que 29 % des nouveaux emplois de la période, alors que ce versant de la fonction publique en représente 50 % en 2004. Les établissements publics nationaux ont particulièrement bénéficié des emplois créés. En effet, entre 1984 et 2004, le transfert de missions de l'État à ses établissements publics administratifs a conduit à accroître leurs effectifs de 70 %, alors qu'ils ne représentent que 9 % des effectifs de la fonction publique de l'État en 2004.

Pour plus d'informations

- « L'emploi public est tiré par la fonction publique territoriale », Philippe Raynaud, Économie et Statistique, n° 369-370, 2003, Insee.

T 1-27 : Effectifs de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière entre le 31-12-1984 et le 31-12-2004

	Fonction publique de l'État			Fonction publique territoriale			Fonction publique hospitalière (FPH) hors NTCR (2)	FPE+FPT +FPH (2)	Emploi total (en milliers) (3)	% emploi public dans l'emploi total
	Ministères (1)	Epa nationaux à recrutement de droit public	Fonction publique de l'État (FPE)	Collectivités territoriales	Epa locaux	Fonction publique territoriale (FPT)				
1984	2 146 456	131 506	2 277 962	913 823	189 825	1 103 648	747 500	4 129 110	21 339	19
1986	2 148 786	138 672	2 287 458	926 826	194 557	1 121 383	756 201	4 165 042	21 499	19
1988	2 157 952	139 627	2 297 579	926 590	193 066	1 119 656	768 266	4 185 500	21 908	19
1990	2 166 915	140 901	2 307 816	963 224	203 140	1 166 364	783 473	4 257 653	22 371	19
1992	2 182 464	146 768	2 329 232	982 263	219 455	1 201 718	799 448	4 330 398	22 088	20
1994	2 202 503	163 818	2 366 321	1 003 556	228 193	1 231 749	812 177	4 410 246	22 091	20
1996	2 230 172	171 619	2 401 791	1 023 049	239 312	1 262 361	825 710	4 489 862	22 301	20
1998	2 254 822	185 119	2 439 941	1 055 364	251 881	1 307 245	836 624	4 583 810	23 029	20
2000	2 276 518	195 584	2 472 102	1 091 111	280 817	1 371 928	855 660	4 699 690	24 226	19
2002	2 318 118	212 526	2 530 644	1 135 166	328 212	1 463 378	889 752	4 883 774	24 709	20
2003	2 313 430	229 785	2 543 215	1 161 934	359 644	1 521 578	917 612	4 982 405	24 681	20
2004	2 301 349	223 299	2 524 648	1 187 589	385 687	1 573 276	938 684	5 036 608	24 724	20
Évolution 1994/2004 (en%)	4,5	36,3	6,7	18,3	69,0	27,7	15,6	14,2	11,9	
Évolution 1984/2004 (en %)	7,2	69,8	10,8	30,0	103,2	42,6	25,6	22,0	15,9	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

Champ : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir T 1-7.

(1) Pour des raisons d'homogénéité des séries, les volontaires militaires, qui ne figurent pas dans les fichiers de paie avant 2004, ne sont pas comptabilisés en 2004.

(2) Les non-titulaires sur crédits de remplacement (NTCR) de la FPH ne sont pas disponibles sur l'ensemble de la période. Voir T 1-29.

(3) Emploi total en France métropolitaine, hors contingent.

I Les trois fonctions publiques

I.6 Séries longues

T 1-28 : Effectifs en équivalent temps plein de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière entre le 31-12-1984 et le 31-12-2004

Au 31 décembre	Fonction publique de l'État			Fonction publique territoriale			Fonction publique hospitalière (FPH) hors NTCR	FPE+FPT +FPH (2)
	Ministères (1)	Epa nationaux à recrutement de droit public	Fonction publique de l'État (FPE)	Collectivités territoriales	Epa Locaux	Fonction publique territoriale (FPT)		
1984	2 074 095	112 407	2 186 502	841 682	170 849	1 012 531	695 196	3 894 229
1986	2 071 619	118 323	2 189 942	853 989	174 774	1 028 762	702 088	3 920 792
1988	2 074 082	118 845	2 192 927	853 087	174 538	1 027 626	711 975	3 932 527
1990	2 080 112	119 691	2 199 803	884 721	182 895	1 067 616	727 941	3 995 360
1992	2 095 479	127 483	2 222 962	902 913	197 777	1 100 690	741 374	4 065 025
1994	2 108 466	142 705	2 251 171	917 002	205 046	1 122 048	748 520	4 121 739
1996	2 129 712	144 231	2 273 943	932 264	215 851	1 148 115	756 788	4 178 847
1998	2 157 801	151 380	2 309 181	955 223	227 045	1 182 268	761 579	4 253 028
2000	2 173 734	162 918	2 336 652	984 516	251 097	1 235 612	793 561	4 365 825
2002	2 211 373	171 650	2 383 023	1 030 457	293 666	1 324 123	814 297	4 521 444
2003	2 206 781	182 011	2 388 792	1 055 139	322 788	1 377 927	840 919	4 607 638
2004	2 200 984	193 973	2 394 958	1 078 186	347 108	1 425 294	862 341	4 682 593
Évolution 1994/2004 (en %)	4,4	35,9	6,4	17,6	69,3	27,0	15,2	13,6
Évolution 1984/2004 (en %)	6,1	72,6	9,5	28,1	103,2	40,8	24,0	20,2

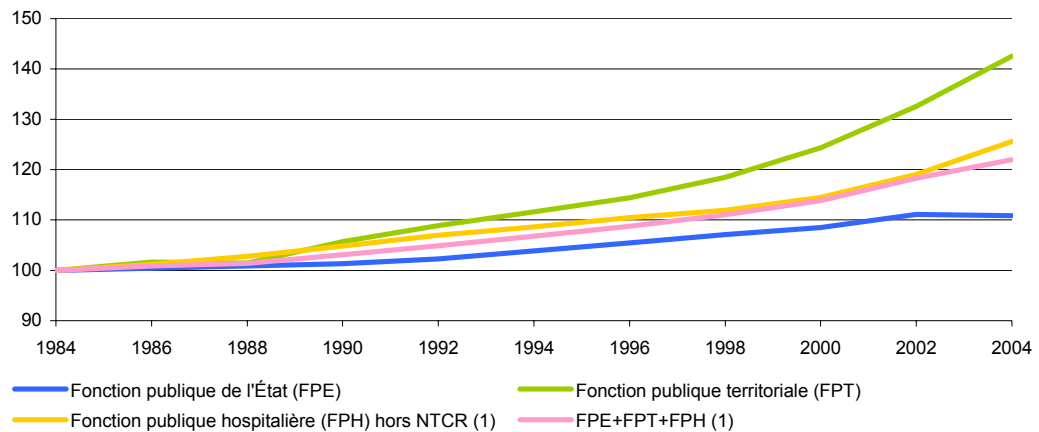
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

Champ : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes).

- (1) Pour des raisons d'homogénéité des séries, les volontaires militaires, qui ne figurent pas dans les fichiers de paie avant 2004, ne sont pas comptabilisés en 2004.
- (2) Les non-titulaires sur crédits de remplacement (NTCR) de la FPH ne sont pas disponibles sur l'ensemble de la période.

Graphique 1-6 : Évolution des effectifs des trois fonctions publiques entre le 31-12-1984 et le 31-12-2004



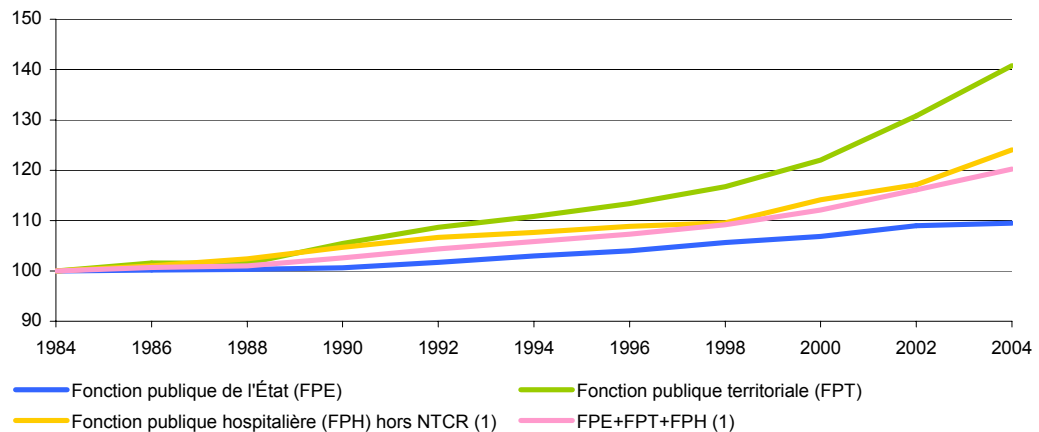
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

Champ : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes).

(1) Les non-titulaires sur crédits de remplacement (NCR) de la FPH ne sont pas disponibles sur l'ensemble de la période. Voir T 1-29.

Graphique 1-7 : Évolution des effectifs en équivalent temps plein des trois fonctions publiques, entre le 31-12-1984 et le 31-12-2004



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

Champ : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes).

(1) Les non-titulaires sur crédits de remplacement (NCR) de la FPH ne sont pas disponibles sur l'ensemble de la période.

I Les trois fonctions publiques

I.6 Séries longues

T 1-29 : Effectifs des trois fonctions publiques par statut entre le 31-12-1994 et le 31-12-2004

	1994	1996	1998	2000	2002	2003	2004 (2)	Evolution en % 94/04	
FPE, y compris Epa	Titulaires	1 699 377	1 735 127	1 746 733	1 776 603	1 817 079	1 832 710	1 835 214	8
	Non-titulaires	298 583	294 316	306 921	313 234	330 938	328 359	302 227	1
	Militaires	295 701	300 779	321 956	321 338	324 774	326 197	330 567	12
	Ouvriers d'État	72 660	71 569	64 331	60 927	57 853	55 949	56 640	-22
	Total	2 366 321	2 401 791	2 439 941	2 472 102	2 530 644	2 543 215	2 524 648	7
<i>% de non-titulaires</i>	13	12	13	13	13	13	12	-	
FPT, y compris Epa	Titulaires	888 817	932 138	976 275	1 033 824	1 111 450	1 157 232	1 198 460	35
	Non-titulaires	283 062	271 445	273 160	280 790	296 077	308 958	319 378	13
	Assistantes maternelles	59 870	58 778	57 810	57 314	55 851	55 388	55 438	-7
	Total	1 231 749	1 262 361	1 307 245	1 371 928	1 463 378	1 521 578	1 573 276	28
	<i>% de non-titulaires</i>	23	22	21	20	20	20	20	-
FPH (1)	Titulaires	686 698	696 531	698 055	708 170	727 019	745 999	764 419	11
	Non-titulaires hors NTCR	38 764	39 488	46 837	57 280	70 830	77 153	78 495	102
	Non-titulaires y compris NTCR	67 093	70 318	83 971	101 003	120 543	124 093	131 874	97
	Praticiens hospitaliers	86 715	89 691	91 731	90 211	91 902	94 460	95 770	10
	Total hors NTCR	812 177	825 710	836 624	855 660	889 752	917 612	938 684	16
	Total y compris NTCR	840 506	856 540	873 757	899 383	939 465	964 552	992 064	18
	<i>% de non-titulaires hors NTCR</i>	5	5	6	7	8	8	8	-
<i>% de non-titulaires y compris NTCR</i>	8	8	10	11	13	13	13	-	
FPE + FPT + FPH	Titulaires	3 274 892	3 363 796	3 421 063	3 518 597	3 655 548	3 735 941	3 798 093	16
	Non-titulaires hors NTCR FPH	620 409	605 249	626 918	651 304	697 845	714 470	700 100	13
	Non-titulaires y compris NTCR FPH	648 738	636 079	664 052	695 027	747 558	761 410	753 479	16
	Militaires	295 701	300 779	321 956	321 338	324 774	326 197	330 567	12
	Ouvriers d'État	72 660	71 569	64 331	60 927	57 853	55 949	56 640	-22
	Assistantes maternelles	59 870	58 778	57 810	57 314	55 851	55 388	55 438	-7
	Praticiens hospitaliers	86 715	89 691	91 731	90 211	91 902	94 460	95 770	10
	Total hors NTCR FPH	4 410 247	4 489 862	4 583 810	4 699 690	4 883 774	4 982 405	5 036 608	14
	Total y compris NTCR FPH	4 438 576	4 520 692	4 620 943	4 743 413	4 933 487	5 029 345	5 089 988	15
	<i>% de non-titulaires hors NTCR FPH</i>	14	13	14	14	14	14	14	-
<i>% de non-titulaires y compris NTCR FPH</i>	15	14	14	15	15	15	15	-	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

Champ : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir T 1-7. Emplois principaux.

- (1) Pour pouvoir comparer ce tableau avec le T 1-27, les effectifs de la FPH sont indiqués avec et sans les non-titulaires sur crédits de remplacement (NTCR).
- (2) Pour des raisons d'homogénéité des séries, les volontaires militaires, qui ne figurent pas dans les fichiers de paie avant 2004, ne sont pas comptabilisés en 2004.

T 1-30 : Évolution des effectifs des ministères et de leurs Epa rattachés entre 1994 et 2004

		1994	1996	1998	2000	2002	2004 (1)	Évolution en % 94/04
Affaires étrangères et coopération	Ministère	19 525	19 763	19 340	18 476	19 167	19 442	0
	Epa	10 566	11 502	11 860	11 603	12 993	13 587	29
	Total	30 091	31 265	31 200	30 079	32 160	33 029	10
Agriculture	Ministère	35 513	36 853	37 739	39 755	39 149	37 708	6
	Epa	18 155	19 189	20 069	21 890	23 801	22 711	25
	Total	53 668	56 042	57 808	61 645	62 950	60 419	13
Culture	Ministère	12 045	12 598	14 607	14 694	14 830	13 915	16
	Epa	3 891	5 665	6 974	8 153	7 805	8 223	111
	Total	15 936	18 263	21 581	22 847	22 635	22 138	39
Défense et anciens combattants	Ministère	390 655	393 863	411 619	414 626	418 633	423 236	8
	Epa	4 193	5 183	5 218	6 158	5 113	5 065	21
	Total	394 848	399 046	416 837	420 784	423 746	428 301	8
Économie	Ministère	207 161	210 127	207 663	200 497	198 864	194 217	-6
	Epa	7 401	7 431	10 227	11 035	10 974	10 606	43
	Total	214 562	217 558	217 890	211 532	209 838	204 823	-5
Éducation nationale et Jeunesse et Sports	Ministère	1 157 611	1 172 082	1 181 434	1 207 422	1 233 346	1 211 829	5
	Epa	79 561	80 779	86 237	88 804	95 957	113 492	43
	Total	1 237 172	1 252 861	1 267 671	1 296 226	1 329 303	1 325 321	7
Emploi et Solidarité	Ministère	26 188	26 891	26 401	27 584	28 272	28 398	8
	Epa	26 386	26 969	28 840	31 671	38 776	33 744	28
	Total	52 574	53 860	55 241	59 255	67 048	62 142	18
Équipement	Ministère	120 816	121 841	117 922	115 637	115 978	115 539	-4
	Epa	11 586	12 403	13 004	12 863	14 396	12 670	9
	Total	132 402	134 244	130 926	128 500	130 374	128 209	-3
Intérieur	Ministère	166 392	166 947	166 760	165 772	174 231	177 039	6
	Epa	10	6	6	39	114	416	4 060
	Total	166 402	166 953	166 766	165 811	174 345	177 455	7
Justice	Ministère	60 695	63 225	65 198	66 839	69 134	73 151	21
	Epa	678	774	853	979	986	1 350	99
	Total	61 373	63 999	66 051	67 818	70 120	74 501	21
Outre-Mer	Ministère	2 938	3 144	3 144	2 231	3 020	3 346	14
	Epa	0	337	377	997	0	0	
	Total	2 938	3 481	3 521	3 228	3 020	3 346	14
Services du Premier ministre	Ministère	2 964	2 838	2 995	2 985	3 494	3 529	19
	Epa	1 391	1 381	1 454	1 392	1 609	1 435	3
	Total	4 355	4 219	4 449	4 377	5 103	4 964	14
Total	Ministère	2 202 503	2 230 172	2 254 822	2 276 518	2 318 118	2 301 349	4
	Epa	163 818	171 619	185 119	195 584	212 526	223 299	36
	Total	2 366 321	2 401 791	2 439 941	2 472 102	2 530 644	2 524 648	7
Total hors Éducation nationale et Jeunesse et Sports	Ministère	1 044 892	1 058 090	1 073 388	1 069 096	1 084 772	1 089 520	4
	Epa	84 257	90 840	98 882	106 780	116 569	109 807	30
	Total	1 129 149	1 148 930	1 172 270	1 175 876	1 201 341	1 199 327	6

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Champ : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois-jeunes).

L'appellation des ministères est générique, donc stable, pour éviter la multiplicité des libellés qui peuvent varier selon les années de référence. Y compris budgets annexes.

Pour des raisons d'homogénéité des séries, les regroupements suivants ont été effectués :

- l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat sont avec le ministère de l'Économie ;
- la Jeunesse et les Sports, la Recherche et l'Enseignement supérieur sont avec le ministère de l'Éducation nationale ;
- le Tourisme, l'Environnement, les Transports et la Mer sont avec le ministère de l'Équipement ;
- l'Aménagement de territoire est avec les services du Premier ministre ;
- les Anciens Combattants sont avec le ministère de la Défense et ne figurent donc pas dans les ministères civils ;
- la Coopération est avec les Affaires étrangères.

(1) Pour des raisons d'homogénéité des séries, les volontaires militaires, qui ne figurent pas dans les fichiers de paie avant 2004, ne sont pas comptabilisés en 2004.

I Les trois fonctions publiques

I.6 Séries longues

T 1-31 : Évolution des effectifs territoriaux par statut des agents et type de collectivité entre 1984 et 1994

		1984	1986	1988	1990	1992	1994	Évolution en % 84/94
Communes	Titulaires	525 602	559 917	581 801	604 393	616 934	629 659	20
	Non-titulaires	200 375	178 880	174 226	184 914	189 291	191 319	-5
	Assistantes maternelles	9 967	10 413	11 933	14 550	15 860	17 808	79
	Total	735 944	749 210	767 960	803 857	822 085	838 786	14
Départements	Titulaires	88 329	95 110	96 785	98 907	100 022	101 094	14
	Non-titulaires	41 695	35 987	17 329	17 933	18 385	21 067	-49
	Assistantes maternelles	45 450	43 157	40 211	37 395	35 507	35 463	-22
	Total	175 474	174 254	154 325	154 235	153 914	157 624	-10
Régions	Titulaires	498	1 289	2 231	3 023	3 770	4 253	754
	Non-titulaires	1 907	2 073	2 074	2 109	2 494	2 893	52
	Total	2 405	3 362	4 305	5 132	6 264	7 146	197
Total collectivités territoriales	Titulaires	614 429	656 316	680 817	706 323	720 726	735 006	20
	Non-titulaires	243 977	216 940	193 629	204 956	210 170	215 279	-12
	Assistantes maternelles	55 417	53 570	52 144	51 945	51 367	53 271	-4
	Total	913 823	926 826	926 590	963 224	982 263	1 003 556	10
Établissements communaux	Titulaires	30 998	32 438	35 453	38 779	41 548	42 807	38
	Non-titulaires	34 389	32 255	31 928	34 083	35 300	35 190	2
	Assistantes maternelles	4 255	4 186	4 910	4 675	5 151	5 893	38
	Total	69 642	68 879	72 291	77 537	81 999	83 890	20
Établissements intercommunaux	Titulaires	49 896	54 541	53 649	55 983	59 739	62 335	25
	Non-titulaires	17 130	16 166	14 491	16 235	18 304	19 790	16
	Assistantes maternelles	172	145	164	0	0	572	233
	Total	67 198	70 852	68 304	72 218	78 043	82 697	23
Établissements départementaux	Titulaires	16 191	18 450	21 474	23 774	25 476	28 445	76
	Non-titulaires	2 442	2 455	2 173	2 901	3 325	4 048	66
	Assistantes maternelles	27	24	38	0	0	134	396
	Total	18 660	20 929	23 685	26 675	28 801	32 627	75
Autres Epa locaux	Titulaires	17 217	19 566	18 067	17 726	20 755	20 224	17
	Non-titulaires	17 002	14 331	10 707	8 984	9 857	8 755	-49
	Assistantes maternelles	106	0	12	0	0	0	-100
	Total	34 325	33 897	28 786	26 710	30 612	28 979	-16
Total Epa locaux	Titulaires	114 302	124 995	128 643	136 262	147 518	153 811	35
	Non-titulaires	70 963	65 207	59 299	62 203	66 786	67 783	-4
	Assistantes maternelles	4 560	4 355	5 124	4 675	5 151	6 599	45
	Total	189 825	194 557	193 066	203 140	219 455	228 193	20
Total FPT	Titulaires	728 731	781 311	809 460	842 585	868 244	888 817	22
	Non-titulaires	314 940	282 147	252 928	267 159	276 956	283 062	-10
	Assistantes maternelles	59 977	57 925	57 268	56 620	56 518	59 870	0
	Total	1 103 648	1 121 383	1 119 656	1 166 364	1 201 718	1 231 749	12

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee.

T 1-32 : Évolution des effectifs territoriaux par statut des agents et type de collectivité entre 1994 et 2004

		1994	1996	1998	2000	2002	2003	2004	Évolu- tion en % 94/04	Évolu- tion en % 84/04
Communes	Titulaires	629 659	655 506	680 271	705 553	736 032	751 799	767 464	22	46
	Non-titulaires	191 319	181 687	182 171	185 406	185 488	189 595	194 811	2	-3
	Assistantes maternelles	17 808	16 522	15 651	15 019	14 634	14 363	14 272	-20	43
	Total	838 786	853 715	878 093	905 978	936 154	955 757	976 547	16	33
Départements	Titulaires	101 094	104 236	110 679	117 935	127 848	127 042	131 076	30	48
	Non-titulaires	21 067	20 851	20 844	19 983	23 066	23 674	23 574	12	-43
	Assistantes maternelles	35 463	35 670	36 208	36 595	35 824	35 881	36 002	2	-21
	Total	157 624	160 757	167 731	174 513	186 738	186 597	190 652	21	9
Régions	Titulaires	4 253	5 546	6 438	7 357	8 629	9 613	10 417	145	1 992
	Non-titulaires	2 893	3 031	3 102	3 263	3 645	3 556	3 483	20	83
	Total	7 146	8 577	9 540	10 620	12 274	13 169	13 900	95	478
Total collectivités territoriales	Titulaires	735 006	765 288	797 388	830 845	872 509	888 454	908 957	24	48
	Non-titulaires	215 279	205 569	206 117	208 652	212 199	216 825	221 868	3	-9
	Assistantes maternelles	53 271	52 192	51 859	51 614	50 458	50 244	50 274	-6	-9
	Total	1 003 556	1 023 049	1 055 364	1 091 111	1 135 166	1 155 523	1 181 099	18	29
Établissements communaux	Titulaires	42 807	46 866	49 929	55 520	61 249	62 199	65 082	52	110
	Non-titulaires	35 190	33 704	32 966	33 339	37 705	36 686	38 223	9	11
	Assistantes maternelles	5 893	5 685	5 067	4 803	4 418	4 142	4 017	-32	-6
	Total	83 890	86 255	87 962	93 662	103 372	103 027	107 322	28	54
Établissements intercommunaux	Titulaires	62 335	67 767	72 905	75 103	94 070	112 524	127 460	104	155
	Non-titulaires	19 790	20 298	21 911	25 056	30 929	38 120	41 705	111	143
	Assistantes maternelles	572	649	621	617	713	694	819	43	376
	Total	82 697	88 714	95 437	100 776	125 712	151 338	169 984	106	153
Établissements départementaux	Titulaires	28 445	32 269	36 027	51 839	63 232	76 961	80 312	182	396
	Non-titulaires	4 048	4 321	4 499	5 034	5 892	13 104	13 661	237	459
	Assistantes maternelles	134	252	263	280	259	308	328	145	1 115
	Total	32 627	36 842	40 789	57 153	69 383	90 373	94 301	189	405
Autres Epa locaux	Titulaires	20 224	19 948	20 026	20 517	20 390	17 094	16 649	-18	-3
	Non-titulaires	8 755	7 553	7 667	8 709	9 352	4 223	3 921	-55	-77
	Assistantes maternelles	0	0	0	0	3	0	0	0	-100
	Total	28 979	27 501	27 693	29 226	29 745	21 317	20 570	-29	-40
Total Epa locaux	Titulaires	153 811	166 850	178 887	202 979	238 941	268 778	289 503	88	153
	Non-titulaires	67 783	65 876	67 043	72 138	83 878	92 133	97 510	44	37
	Assistantes maternelles	6 599	6 586	5 951	5 700	5 393	5 144	5 164	-22	13
	Total	228 193	239 312	251 881	280 817	328 212	366 055	392 177	72	107
Total FPT	Titulaires	888 817	932 138	976 275	1 033 824	1 111 450	1 157 232	1 198 460	35	64
	Non-titulaires	283 062	271 445	273 160	280 790	296 077	308 958	319 378	13	1
	Assistantes maternelles	59 870	58 778	57 810	57 314	55 851	55 388	55 438	-7	-8
	Total	1 231 749	1 262 361	1 307 245	1 371 928	1 463 378	1 521 578	1 573 276	28	43

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee.

2 Effectifs des ministères

2.1 Principales caractéristiques

Au 31 décembre 2004, on dénombrait un peu plus de 2,3 millions de personnes rémunérées par les ministères, administrations centrales et services déconcentrés, **soit une baisse globale de 12 000 agents par rapport au 31 décembre 2003 (-0,5 %)**.

Cette baisse poursuit le mouvement de diminution des effectifs observé en 2003. L'augmentation des effectifs de titulaires (+2 800) ne compense pas le large recul des non-titulaires (-20 000), dû essentiellement à **l'instauration du nouveau dispositif d'aide à l'emploi créant les « assistants d'éducation » en 2003**. Cette mesure continue de modifier, en 2004, la répartition des non-titulaires entre l'État et les établissements publics. 12 600 postes occupés par des maîtres d'internat et surveillants d'externat (MI-SE), personnel compté dans les effectifs des ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, ont été supprimés. Simultanément, 13 700 assistants d'éducation ont été recrutés dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) en 2004. **Cette diminution du nombre de non-titulaires est également le résultat de la loi de résorption de l'emploi précaire qui a permis à 5 000 non-titulaires d'être titularisés en 2004**.

Plus de la moitié des effectifs des ministères travaillent à l'Éducation nationale, 19 % à la Défense, 8,4 % à l'Économie et 6 % à l'Intérieur.

Les effectifs du ministère de l'Économie diminuent de 1,1 % en 2004 ; ceux de l'Agriculture et de l'Équipement baissent respectivement de 3,0 et 0,7 %. Pour leur part, les effectifs de l'Éducation nationale diminuent de 1,4 %. Cette diminution résulte de la réduction du nombre de non-titulaires (-15,9 %), due principalement à la disparition progressive des maîtres d'internat et surveillants d'externat. La baisse des effectifs de l'Éducation nationale pèse fortement sur la réduction globale des effectifs, étant donné le poids de ce ministère dans l'ensemble.

Parallèlement, les effectifs de plusieurs ministères ont augmenté en 2004, notamment sur les missions de sécurité, à l'Intérieur (+2,3 %), à la Justice (+3,6 %) et à la Défense

(+0,5 %). Les effectifs de l'Enseignement supérieur progressent légèrement (+0,5 %).

Les agents des ministères sont employés sous différents statuts. Les trois-quarts sont des agents titulaires (1 751 000), 164 000 sont non-titulaires (7 %) et 56 000 sont ouvriers d'État (2,5 %). Enfin, 349 000 agents sont militaires (15 %), dont 18 500 volontaires militaires recensés dans les effectifs pour la première fois en 2004.

Les femmes représentent 57,8 % des agents titulaires civils des ministères et 13,3 % des militaires et volontaires. On compte 63 % de femmes en catégorie B, 59 % en catégorie A et 52 % en catégorie C au 31 décembre 2004. Elles sont très nombreuses aux ministères des Affaires sociales (72 %), de l'Éducation nationale (65 %) et de l'Économie (59 %), alors que la féminisation des ministères de l'Intérieur et de l'Équipement (30 % dans les deux cas) reste faible.

Les agents de catégorie A sont majoritaires parmi les titulaires civils alors qu'ils ne représentaient qu'un peu plus du tiers de ces agents en 1990. **C'est la seule catégorie des titulaires civils dont le nombre augmente en 2004 (+ 2,9 %)**. L'Éducation nationale contribue largement à ce phénomène, puisque 76 % de ses titulaires sont classés en catégorie A. La hausse des enseignants résulte de la poursuite du reclassement des instituteurs (catégorie B) en professeurs des écoles (catégorie A). Hors enseignants, les titulaires de catégorie A augmentent plus modérément (+0,5 %) et la structure hiérarchique est complètement différente. Les agents de catégorie A hors enseignants ne représentent plus que 21 % de l'effectif des titulaires.

À l'inverse, la part des agents de catégorie B, qui regroupe les professions intermédiaires administratives et techniques, diminue de 8 % et représente en 2004 15 % des agents titulaires. Cette baisse est consécutive au reclassement des instituteurs.

Enfin, 31 % des titulaires civils sont des agents de catégorie C (employés et ouvriers), mais leur part atteint 53 % des personnels non enseignants. Dans cette configuration, c'est la catégorie la plus nombreuse de l'État.

III Définitions et méthodes

La source : L'Insee recense les agents de l'État à partir des fichiers de paie des administrations. Ce dispositif est complété par des éléments issus des déclarations annuelles des données sociales.

Les effectifs comptabilisés sont ceux en fonction au 31 décembre. Les résultats de l'année 2004 présentés dans ce rapport sont provisoires.

Le champ : Les personnes recrutées dans le cadre de la politique d'aide à l'emploi ne sont pas comprises dans le champ. En particulier, les emplois jeunes du ministère de l'Intérieur (9 900 environ en 2004) et du ministère de la Justice (un peu plus de 1 200 en 2004), seuls bénéficiaires d'emplois aidés soumis au droit public, ne figurent pas dans les effectifs.

Volontaires militaires :

Les volontaires militaires sont recrutés avec un contrat de douze mois, renouvelable quatre fois dans la limite de soixante mois. Le volontariat s'adresse aux candidats âgés de plus de dix-huit ans et de moins de vingt-six ans. Les premiers recrutements de ces volontaires ont été réalisés en 1999.

Depuis l'année 2004, les volontaires militaires du ministère de la Défense sont comptabilisés dans les effectifs militaires. Par souci d'homogénéité, ils ne figurent pas dans les séries longues et ne sont pas comptabilisés lors des comparaisons d'effectifs avec les années antérieures.

Pour plus d'informations

- « Les agents de l'État au 31 décembre 2004 », A. Pauron, Insee Première, à paraître.

2 Effectifs des ministères

2.1 Principales caractéristiques

T 2-1 : Effectifs des ministères par statut et pourcentage de femmes et d'enseignants, au 31-12-2004

	Rappel 2003	2004		Évolution 2003-2004	
	Effectifs au 31/12/2003	Effectifs au 31/12/2004	% de femmes d'enseignants		
Titulaires	1 748 010	1 750 827	57,8	48,6	0,2
Non titulaires	184 401	164 374	57,4	25,0	-10,9
Ouvriers d'État	54 863	55 619	14,0	0,0	1,4
Total civils	1 987 274	1 970 820	56,5	45,3	-0,8
Militaires hors volontaires	326 156	330 529	12,3	0,0	1,3
Total hors volontaires militaires	2 313 430	2 301 349	50,2	43,2	-0,5
Volontaires militaires (1)		18 464	32,3	0,0	-
Total		2 319 813	50,0	42,9	-

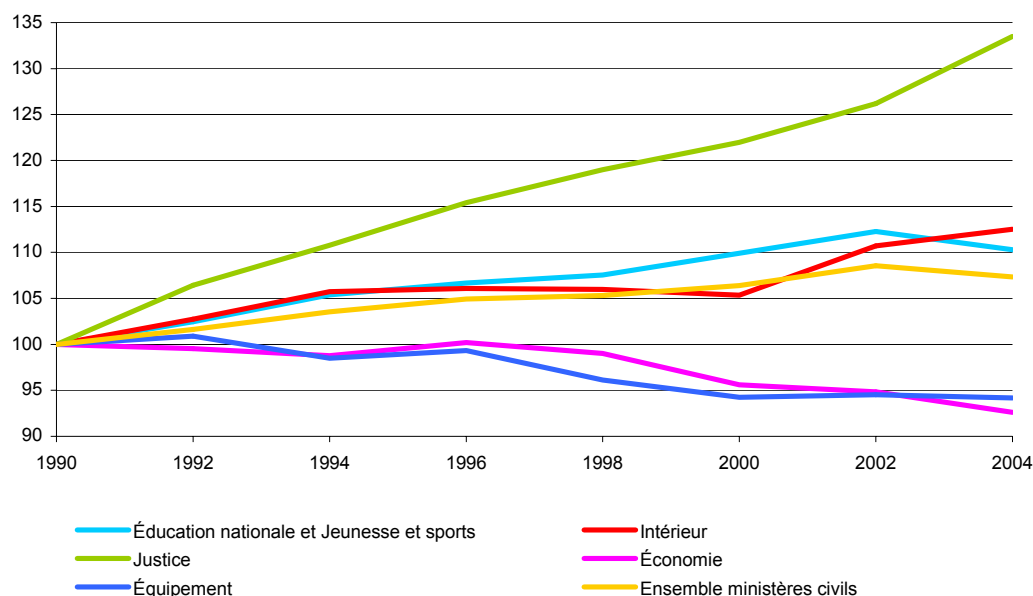
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Champ : hors emplois-jeunes. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

(1) Hors volontaires militaires en 2003, non disponibles dans le fichier de paie.

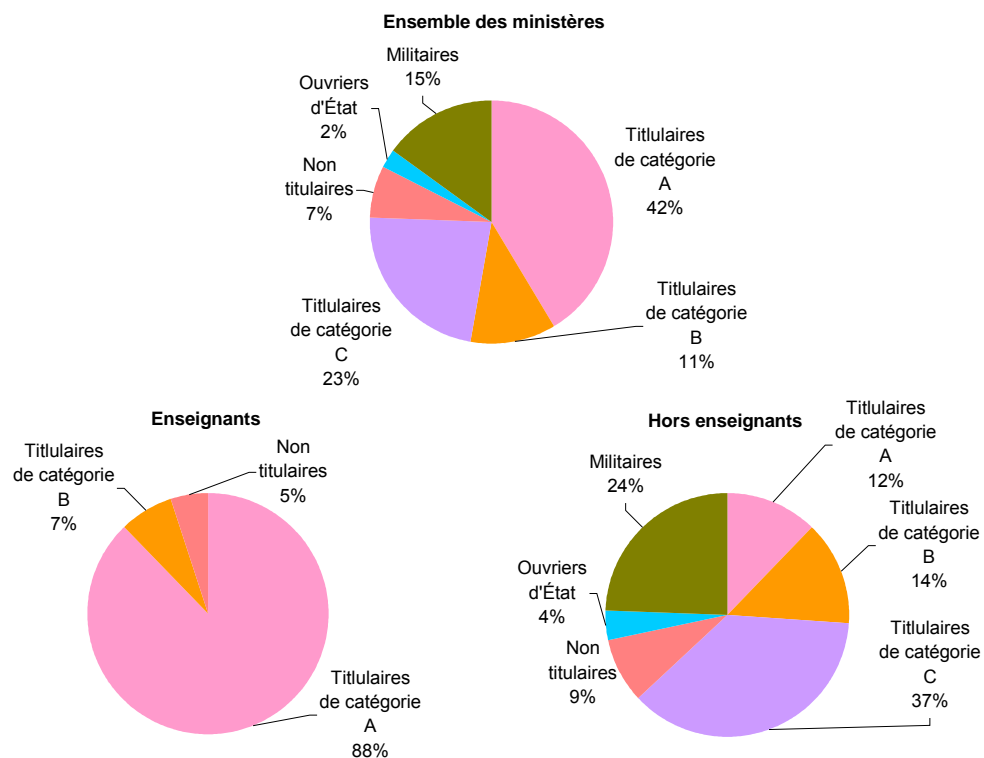
Graphique 2-1 : Évolution des effectifs réels des principaux ministères civils - Base 100 au 31-12-1990



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 2-2 : Effectifs des ministères selon la catégorie au 31-12-2004



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

2 Effectifs des ministères

2.1 Principales caractéristiques

T 2-2 : Effectifs des ministères par statut et pourcentage de femmes au 31-12-2004

Ministères	Rappel 2003	2004					% de femmes
	Total (1)	Titulaires	Non- titulaires	Ouvriers d'État	Militaires (2)	Total	
Affaires étrangères	19 570	9 797	9 271	0	374	19 442	42,1
Affaires sociales	28 355	24 130	4 265	0	3	28 398	71,1
Santé	16 887	14 411	2 614	0	3	17 028	70,8
Emploi	11 468	9 719	1 651	0	0	11 370	71,4
Agriculture	38 857	32 465	5 217	26	0	37 708	52,5
Culture	13 985	12 101	1 814	0	0	13 915	52,7
Défense	421 150	43 446	8 256	43 351	328 183	423 236	12,3
Économie	196 286	183 427	10 173	585	32	194 217	59,5
Éducation nationale	1 221 254	1 102 059	101 741	0	0	1 203 800	64,3
Enseignement scolaire	1 068 767	977 746	73 383	0	0	1 051 129	67,0
Enseignement supérieur	141 479	124 308	17 817	0	0	142 125	46,4
Recherche (3)	11 008	5	10 541	0	0	10 546	42,5
Équipement	116 396	97 771	7 619	9 530	619	115 539	28,4
Hors Aviation civile	103 895	86 994	6 836	8 461	612	102 903	28,2
Aviation civile	12 501	10 777	783	1 069	7	12 636	29,8
Intérieur	173 064	168 230	7 354	1 455	0	177 039	31,6
Police nationale	135 046	133 562	1 624	1 312	0	136 498	21,4
Hors Police nationale	38 018	34 668	5 730	143	0	40 541	65,8
Jeunesse et Sports	7 549	5 741	2 288	0	0	8 029	38,9
Justice	70 638	68 594	4 557	0	0	73 151	53,2
Outre-Mer	2 740	1 532	489	7	1 318	3 346	41,1
Services du Premier ministre	3 586	1 534	1 330	665	0	3 529	50,2
Total hors volontaires militaires	2 313 430	1 750 827	164 374	55 619	330 529	2 301 349	50,2
Total hors enseignants et volontaires militaires	1 417 702	900 030	123 214	55 618	330 529	1 409 391	41,7
Total y.c les volontaires militaires	-	1 750 827	164 374	55 619	348 993	2 319 813	50,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Champ : hors emplois-jeunes. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

L'appellation des ministères est générique, donc stable, pour éviter la multiplicité des libellés qui peuvent varier selon les années de référence. Y compris budgets annexes.

Enseignants : y compris élèves enseignants ; hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

(1) Hors volontaires militaires en 2003, non disponibles dans le fichier de paie.

(2) Y compris 18 464 volontaires militaires au ministère de la Défense, hors volontaires stagiaires du service militaire adapté Outre-Mer.

(3) Allocataires de recherche.

T 2-3 : Effectifs en équivalents temps plein des ministères par statut et pourcentage de femmes au 31-12-2004

Ministères	Rappel 2003	2004					% de femmes
	Total (1)	Titulaires	Non- titulaires	Ouvriers d'État	Militaires (2)	Total	
Affaires étrangères	18 843	9 685	8 658	0	374	18 718	41,0
Affaires sociales	26 237	22 816	3 576	0	3	26 395	70,2
<i>Santé</i>	15 560	13 631	2 140	0	3	15 774	70,1
<i>Emploi</i>	10 676	9 185	1 436	0	0	10 621	70,3
Agriculture	34 646	31 016	4 535	25	0	35 577	51,2
Culture	13 439	11 744	1 627	0	0	13 371	52,0
Défense	417 609	41 825	7 379	42 060	328 183	419 446	17,3
Économie	181 512	172 916	6 638	566	32	180 153	57,3
Éducation nationale	1 154 376	1 058 744	83 181	0	0	1 141 925	63,7
<i>Enseignement scolaire</i>	1 011 515	937 257	60 774	0	0	998 031	66,3
<i>Enseignement supérieur</i>	136 049	121 484	15 347	0	0	136 831	45,8
<i>Recherche (3)</i>	6 812	3	7 060	0	0	7 062	42,5
Équipement	111 589	95 035	6 039	9 382	619	111 075	26,9
<i>Hors Aviation civile</i>	99 389	84 403	5 380	8 316	612	98 712	26,6
<i>Aviation civile</i>	12 200	10 631	659	1 066	7	12 363	29,2
Intérieur	169 152	165 461	4 858	1 430	0	171 749	30,3
<i>Police nationale</i>	133 611	132 607	1 217	1 289	0	135 112	21,0
<i>Hors Police nationale</i>	35 540	32 854	3 641	141	0	36 637	64,9
Jeunesse et Sports	6 530	5 610	1 063	0	0	6 673	39,7
Justice	66 928	66 566	2 844	0	0	69 410	51,9
Outre-Mer	2 671	1 516	440	7	1 318	3 281	40,5
Services du Premier ministre	3 250	1 492	1 065	655	0	3 213	50,7
Total hors volontaires militaires	2 206 781	1 684 425	131 906	54 125	330 529	2 200 984	49,0
Total hors enseignants et volontaires militaires	1 353 200	866 433	97 856	54 125	330 529	1 348 944	40,2
Total y.c les volontaires militaires	-	1 684 425	131 906	54 125	348 993	2 219 448	48,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Champ : hors emplois-jeunes. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

L'appellation des ministères est générique, donc stable, pour éviter la multiplicité des libellés qui peuvent varier selon les années de référence. Y compris budgets annexes.

Enseignants : y compris élèves enseignants ; hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

(1) Hors volontaires militaires en 2003, non disponibles dans le fichier de paie.

(2) Y compris 18 464 volontaires militaires au ministère de la Défense, hors volontaires stagiaires du service militaire adapté Outre-Mer.

(3) Allocataires de recherche.

2 Effectifs des ministères

2.1 Principales caractéristiques

T 2-4 : Titulaires civils des ministères par catégorie hiérarchique au 31-12-2004

Ministères	Rappel 2003	2004						Total titulaires civils	
		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Effectifs	% de femmes
		Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes		
Affaires étrangères	9 921	4 762	22,3	1 178	41,7	3 857	66,3	9 797	42,0
Affaires sociales	23 913	5 999	54,3	7 653	71,6	10 478	81,4	24 130	71,6
<i>Santé</i>	14 229	4 047	58,4	4 368	71,0	5 996	79,4	14 411	71,0
<i>Emploi</i>	9 684	1 952	46,0	3 285	72,4	4 482	84,2	9 719	72,5
Agriculture	32 279	15 055	43,5	8 190	48,5	9 220	69,8	32 465	52,2
Culture	12 051	4 232	46,8	2 298	61,0	5 571	53,9	12 101	52,8
Défense	44 469	5 266	26,5	12 323	40,1	25 857	69,5	43 446	55,9
Économie	185 214	44 424	39,3	58 708	58,5	80 295	70,5	183 427	59,1
Éducation nationale	1 100 337	833 090	62,6	109 467	79,4	159 502	66,0	1 102 059	64,7
<i>Enseignement scolaire</i>	977 453	749 588	65,5	97 157	81,2	131 001	65,8	977 746	67,1
<i>Enseignement supérieur</i>	122 877	83 497	36,6	12 310	65,3	28 501	66,8	124 308	46,4
<i>Recherche (1)</i>	7	5	n.s.	0	-	0	-	5	n.s.
Équipement	98 022	15 889	25,7	25 084	29,1	56 798	31,3	97 771	29,8
<i>Hors Aviation civile</i>	87 425	8 739	28,4	22 803	28,7	55 452	30,1	86 994	29,5
<i>Aviation civile</i>	10 597	7 150	22,3	2 281	33,8	1 346	82,5	10 777	32,3
Intérieur	166 827	12 105	27,8	20 450	40,5	135 675	29,2	168 230	30,4
<i>Police nationale</i>	132 082	6 459	14,1	12 103	27,9	115 000	20,8	133 562	21,1
<i>Hors Police nationale</i>	34 745	5 646	43,4	8 347	58,8	20 675	75,8	34 668	66,4
Jeunesse et Sports	5 758	3 623	21,9	575	81,9	1 543	69,9	5 741	40,8
Justice	66 192	13 759	51,7	16 617	74,0	38 218	43,8	68 594	52,7
Outre-Mer	1 491	299	31,1	290	58,3	943	71,3	1 532	61,0
Services du Premier ministre	1 536	498	45,0	220	66,8	816	62,6	1 534	57,5
Total	1 748 010	959 001	59,3	263 053	63,2	528 773	52,3	1 750 827	57,8
Total hors enseignants	899 957	173 317	44,1	197 940	57,8	528 773	52,3	900 030	51,9

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

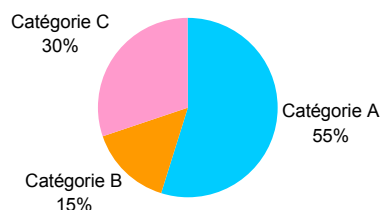
Champ : hors emplois-jeunes. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

L'appellation des ministères est générique, donc stable, pour éviter la multiplicité des libellés qui peuvent varier selon les années de référence. Y compris budgets annexes.

Enseignants : y compris élèves enseignants ; hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

(1) Allocataires de recherche.

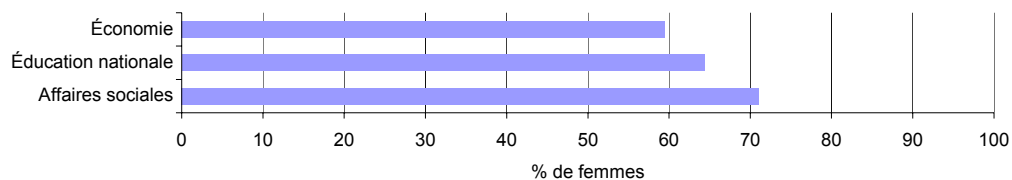
Graphique 2-3 : Titulaires par catégorie hiérarchique, au 31-12-2004



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

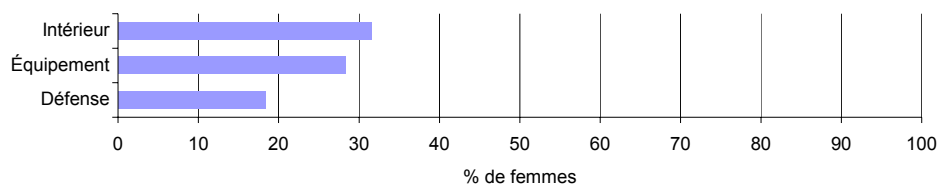
Graphique 2-4 : Les ministères à fort taux de féminisation



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 2-5 : Les ministères à faible taux de féminisation



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

2 Effectifs des ministères

2.1 Principales caractéristiques

T 2-5 : Titulaires civils des ministères en équivalents temps plein par catégorie hiérarchique au 31-12-2004

Ministères	Rappel 2003	2004						Total titulaires civils	
		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Effectifs	% de femmes
		Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes		
Affaires étrangères	9 811	4 747	22,2	1 160	41,1	3 779	65,8	9 685	41,5
Affaires sociales	22 564	5 821	53,6	7 217	70,5	9 778	80,6	22 816	70,5
Santé	13 431	3 912	57,6	4 110	69,8	5 608	78,4	13 631	69,9
Emploi	9 133	1 909	45,3	3 106	71,4	4 170	83,4	9 185	71,4
Agriculture	30 841	14 469	42,3	7 839	47,3	8 708	68,7	31 016	50,9
Culture	11 702	4 151	46,4	2 204	60,0	5 389	52,9	11 744	51,9
Défense	42 877	5 199	26,3	11 962	39,1	24 663	68,3	41 825	54,7
Économie	174 465	43 343	38,3	55 316	56,9	74 257	68,8	172 916	57,4
Éducation nationale	1 055 682	803 334	61,9	102 961	78,5	152 448	65,0	1 058 744	64,0
Enseignement scolaire	935 635	720 757	64,8	91 263	80,4	125 238	64,9	937 257	66,4
Enseignement supérieur	120 043	82 575	36,3	11 699	64,1	27 210	65,8	121 484	45,5
Recherche (1)	4	3	n.s.	0	-	0	-	3	n.s.
Équipement	95 260	15 725	25,3	24 366	28,1	54 944	29,9	95 035	28,7
Hors Aviation civile	84 804	8 620	27,9	22 124	27,6	53 659	28,6	84 403	28,3
Aviation civile	10 456	7 105	22,1	2 242	33,0	1 285	82,0	10 631	31,7
Intérieur	38 531	9 098	34,4	8 499	58,8	20 868	74,3	38 465	61,5
Police nationale	5 619	3 587	21,6	546	81,0	1 477	68,8	5 610	39,8
Hors Police nationale	32 912	5 511	42,6	7 953	57,3	19 391	74,8	32 854	65,1
Jeunesse et Sports	64 209	13 590	51,3	15 904	73,2	37 072	42,3	66 566	51,5
Justice	1 474	298	31,0	284	58,2	933	71,0	1 516	60,8
Outre-Mer	131 089	6 439	14,0	12 000	27,4	114 167	20,4	132 607	20,7
Services du Premier ministre	1 495	487	43,9	211	66,2	794	61,9	1 492	56,6
Total	1 680 001	926 702	58,6	249 923	61,9	507 801	50,9	1 684 425	56,7
Total hors enseignants	865 989	169 821	43,4	188 812	56,4	507 801	50,9	866 433	50,6

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

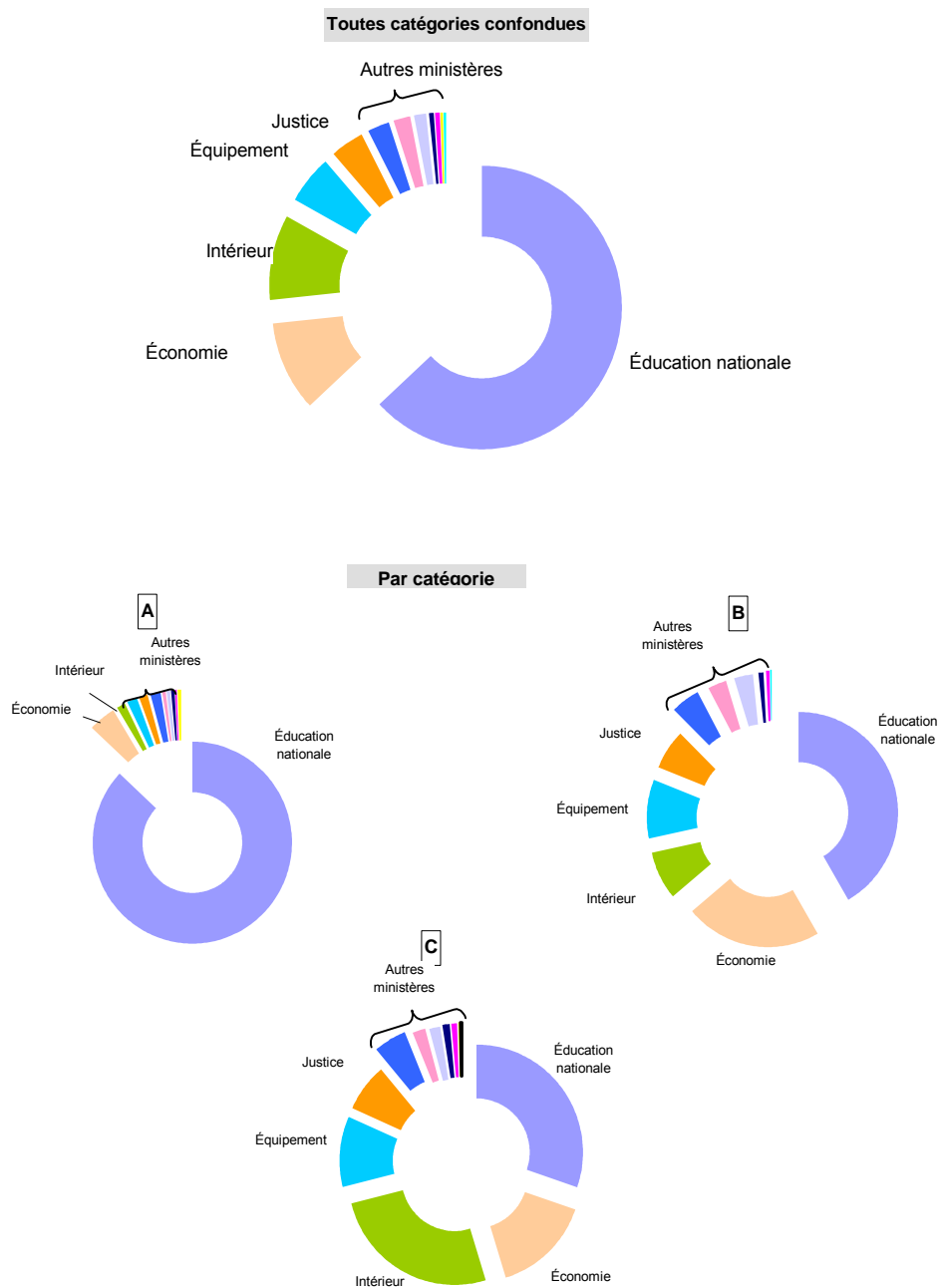
Champ : hors emplois-jeunes. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

L'appellation des ministères est générique, donc stable, pour éviter la multiplicité des libellés qui peuvent varier selon les années de référence. Y compris budgets annexes.

Enseignants : y compris élèves enseignants ; hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

(1) Allocataires de recherche.

Graphique 2-6 : Répartition des titulaires civils par ministère



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

2 Effectifs des ministères

2.1 Principales caractéristiques

T 2-6 : Répartition des agents de l'État selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe au 31-12-2004

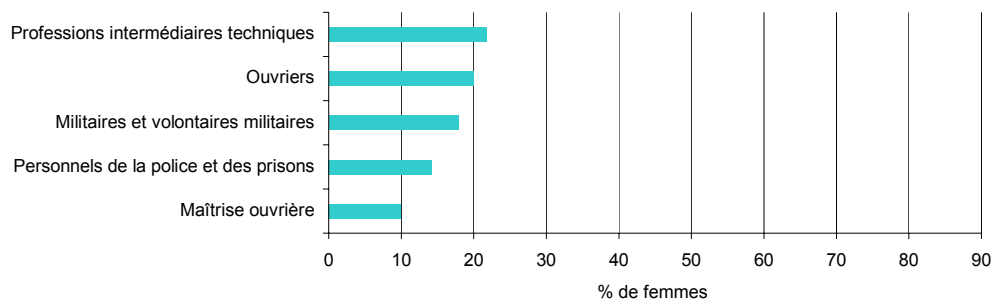
	Hommes		Femmes		Ensemble		% de femmes
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	457 182	39,4	595 977	51,4	1 053 159	45,4	56,6
Personnels de direction civils et militaires	6 785	0,6	1 849	0,2	8 634	0,4	21,4
Magistrats	3 800	0,3	4 210	0,4	8 010	0,3	52,6
Cadres administratifs	49 271	4,2	38 895	3,4	88 166	3,8	44,1
Cadres techniques	26 882	2,3	10 264	0,9	37 146	1,6	27,6
Officiers toutes armes et tous services	36 226	3,1	3 561	0,3	39 787	1,7	9,0
Professeurs de l'enseignement supérieur, chercheurs	48 671	4,2	26 253	2,3	74 924	3,2	35,0
Personnels de direction, d'inspection et d'orientation du second degré	16 720	1,4	20 021	1,7	36 741	1,6	54,5
Professeurs agrégés, certifiés et assimilés	257 813	22,2	478 448	41,2	736 261	31,7	65,0
Enseignants SAI, enseignants en coopération chercheurs SAI	8 939	0,8	7 483	0,6	16 422	0,7	45,6
Professions médicales ; pharmaciens, vétérinaires, psychologues	1 039	0,1	2 549	0,2	3 588	0,2	71,0
Professions culturelles	1 036	0,1	2 444	0,2	3 480	0,2	70,2
Professions intermédiaires	341 675	29,5	236 242	20,4	577 917	24,9	40,9
Professeurs de collège et maîtres auxiliaires	8 170	0,7	10 163	0,9	18 333	0,8	55,4
Instituteurs et assimilés	15 052	1,3	57 064	4,9	72 116	3,1	79,1
Maîtres d'internats, surveillants d'externat	10 804	0,9	21 180	1,8	31 984	1,4	66,2
Professions intellectuelles diverses	589	0,1	1 761	0,2	2 350	0,1	74,9
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	3 657	0,3	16 507	1,4	20 164	0,9	81,9
Clergé	1 376	0,1	321	0,0	1 697	0,1	18,9
Professions intermédiaires administratives	38 480	3,3	84 134	7,2	122 614	5,3	68,6
Professions intermédiaires de la police et des prisons	8 820	0,8	2 369	0,2	11 189	0,5	21,2
Professions intermédiaires techniques	39 979	3,4	11 101	1,0	51 080	2,2	21,7
Agents techniques	8 587	0,7	5 273	0,5	13 860	0,6	38,0
Maîtrise ouvrière	35 992	3,1	3 968	0,3	39 960	1,7	9,9
Sous-officiers	170 169	14,7	22 401	1,9	192 570	8,3	11,6
Employés	282 009	24,3	308 750	26,6	590 759	25,5	52,3
Employés	47 782	4,1	197 220	17,0	245 002	10,6	80,5
Personnels de service	27 382	2,4	66 624	5,7	94 006	4,1	70,9
Vacataires, personnels divers SAI	5 223	0,5	6 506	0,6	11 729	0,5	55,5
Personnels de la police et des prisons	106 739	9,2	17 669	1,5	124 408	5,4	14,2
Militaires et volontaires militaires	94 883	8,2	20 731	1,8	115 614	5,0	17,9
Ouvriers	78 452	6,8	19 526	1,7	97 978	4,2	19,9
Ensemble	1 159 318	100,0	1 160 495	100,0	2 319 813	100,0	50,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Champ : hors emplois-jeunes. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

Graphique 2-7 : Les catégories socioprofessionnelles les moins féminisées

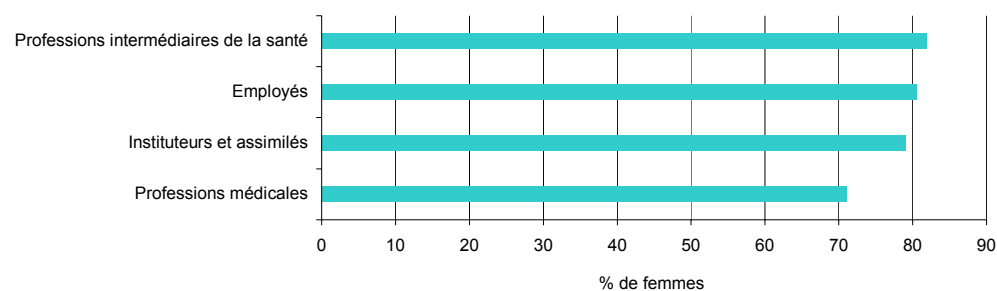


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-8 : Les catégories socioprofessionnelles les plus féminisées

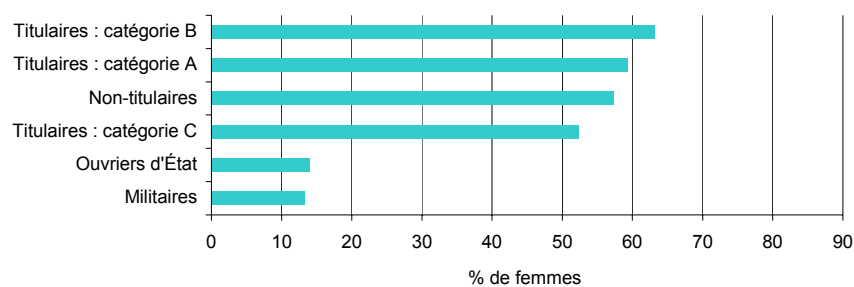


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-9 : Part des femmes selon la catégorie



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

2 Effectifs des ministères

2.1 Principales caractéristiques

T 2-7 : Enseignants au 31-12-2004

Ministères	Enseignants	Non enseignants	Part des enseignants	Dont % d'enseignants titulaires
Affaires étrangères	3 415	15 653	17,9	67,0
Agriculture	9 603	28 105	25,5	82,5
Culture	1 158	12 757	8,3	81,3
Éducation nationale	871 018	332 782	72,4	95,8
<i>Enseignement scolaire</i>	792 145	258 984	75,4	96,4
<i>Enseignement supérieur</i>	78 873	63 252	55,5	89,8
<i>Recherche (allocataires uniquement)</i>	0	10 546	0,0	-
Autres ministères	6 764	689 565	1,0	72,9
Total	891 958	1 078 862	45,3	95,4

Enseignants de l'enseignement privé sous contrat

Tutelle Éducation nationale	148 785
Tutelle Agriculture	5 133
Total	153 918

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Enseignants : y compris élèves enseignants ; hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

T 2-8 : Agents des ministères par région, département et ministère au 31-12-2004 (1^{ère} partie)

Régions et départements	Éducation nationale et Jeunesse et Sports	Économie	Intérieur et Outre-Mer	Équipement	Justice	Agriculture	Autres ministères civils	Défense civile	Total civils	Défense militaires (1)	Total (1)
Alsace	36 256	4 819	4 658	2 600	2 272	811	786	1 083	53 285	9 915	63 200
Bas-Rhin	22 873	3 031	2 833	1 595	1 196	523	576	933	33 560		
Haut-Rhin	13 383	1 788	1 825	1 005	1 076	288	210	150	19 725		
Aquitaine	54 179	8 579	7 087	6 142	3 277	2 089	1 632	7 070	90 055	20 224	110 279
Dordogne	6 114	989	1 213	701	590	299	242	196	10 344		
Gironde	27 069	4 360	3 320	3 102	1 432	836	843	5 315	46 277		
Landes	5 469	841	374	721	217	245	122	910	8 899		
Lot-et-Garonne	5 092	774	646	553	504	329	139	59	8 096		
Pyrénées-Atlantiques	10 435	1 615	1 534	1 065	534	380	286	590	16 439		
Auvergne	24 770	4 783	3 103	3 738	1 459	1 640	815	2 222	42 530	5 252	47 782
Allier	5 925	841	572	786	573	304	120	361	9 482		
Cantal	2 560	428	305	681	95	273	107	5	4 454		
Haute-Loire	2 955	531	276	692	124	297	125	6	5 006		
Puy-de-Dôme	13 330	2 983	1 950	1 579	667	766	754	1 850	23 588		
Basse-Normandie	26 705	3 814	2 112	2 891	1 410	1 181	707	3 533	42 353	4 934	47 287
Calvados	13 862	2 006	1 084	1 160	785	455	406	251	20 009		
Manche	8 062	1 127	653	1 171	262	448	176	3 276	15 175		
Orne	4 781	681	375	560	363	278	125	6	7 169		
Bourgogne	30 900	4 723	3 476	4 123	2 450	1 797	884	1 338	49 691	7 090	56 781
Côte-d'Or	11 660	1 893	1 310	1 115	1 380	895	477	502	19 232		
Nièvre	3 839	786	363	880	177	246	107	294	6 692		
Saône-et-Loire	9 764	1 200	913	1 271	434	424	169	328	14 503		
Yonne	5 637	844	890	857	459	232	131	214	9 264		
Bretagne	45 215	7 958	5 259	6 218	2 562	2 535	1 417	12 914	84 078	28 452	112 530
Côtes-d'Armor	8 091	1 295	866	1 152	306	563	173	8	12 454		
Finistère	12 182	1 943	1 028	1 967	486	566	252	7 196	25 620		
Ille-et-Vilaine	16 893	3 190	2 327	1 778	1 310	923	796	2 733	29 950		
Morbihan	8 049	1 530	1 038	1 321	460	483	196	2 977	16 054		
Centre	44 898	6 410	4 494	4 509	2 466	1 573	1 239	4 610	70 199	18 256	88 455
Cher	5 296	780	767	623	351	191	157	1 458	9 623		
Eure-et-Loir	7 165	867	553	749	447	163	134	313	10 391		
Indre	3 865	606	363	682	637	212	106	644	7 115		
Indre-et-Loire	10 626	1 345	1 177	703	256	265	204	741	15 317		
Loiret	12 753	2 058	1 212	1 029	593	485	482	1 044	19 656		
Loir-et-Cher	5 193	754	422	723	182	257	156	410	8 097		
Champagne-Ardenne	27 807	3 982	4 157	3 508	1 538	1 016	714	2 087	44 809	13 395	58 204
Ardennes	5 895	723	1 123	771	168	237	112	78	9 107		
Aube	5 419	695	1 135	550	600	186	117	439	9 141		
Haute-Marne	3 976	542	313	697	159	183	99	321	6 290		
Marne	12 517	2 022	1 586	1 490	611	410	386	1 249	20 271		
Corse	5 576	1 229	1 301	1 179	534	269	307	253	10 648	2 744	13 392
Corse-du-Sud	2 543	697	723	629	128	154	209	184	5 267		
Haute-Corse	3 033	532	578	550	406	115	98	69	5 381		
Franche-Comté	24 460	3 388	2 255	2 517	954	910	666	777	35 927	8 412	44 339
Doubs	12 115	1 672	1 150	899	545	396	376	542	17 695		
Haute-Saône	4 322	569	294	629	164	162	104	132	6 376		
Jura	4 970	736	491	705	142	260	101	15	7 420		
Territoire de Belfort	3 053	411	320	284	103	92	85	88	4 436		
Haute-Normandie	36 120	5 008	4 368	2 815	1 894	718	795	806	52 524	3 810	56 334
Eure	9 999	1 080	580	769	664	241	157	704	14 194		
Seine-Maritime	26 121	3 928	3 788	2 046	1 230	477	638	102	38 330		

2 Effectifs des ministères

2.1 Principales caractéristiques

T 2-8 : Agents des ministères par région, département et ministère au 31-12-2004 (2^{ème} partie)

Régions et départements	Éducation nationale et Jeunesse et Sports	Économie	Intérieur et Outre-Mer	Équipement	Justice	Agriculture	Autres ministères civils	Défense civile	Total civils	Défense militaires (1)	Total (1)
Île-de-France	241 746	50 705	60 691	16 086	18 462	4 105	22 800	22 152	436 747	44 047	480 794
Essonne	24 669	2 196	4 064	1 752	2 324	159	282	1 737	37 183		
Hauts-de-Seine	25 790	3 766	5 125	5 119	1 201	54	771	1 570	43 396		
Paris	58 299	25 495	29 055	3 240	7 589	2 792	18 718	12 258	157 446		
Seine-et-Marne	25 039	3 761	3 762	1 487	1 029	248	603	229	36 158		
Seine-Saint-Denis	31 640	5 593	4 799	793	1 276	20	430	338	44 889		
Val-de-Marne	27 057	3 194	4 714	1 290	2 236	446	334	2 264	41 535		
Val-d'Oise	22 651	3 431	4 711	1 161	822	62	401	128	33 367		
Yvelines	26 601	3 269	4 461	1 244	1 985	324	1 261	3 628	42 773		
Languedoc-Roussillon	44 587	7 352	6 842	4 893	2 442	1 764	1 371	1 219	70 470	14 806	85 276
Aude	5 171	937	869	942	181	296	139	55	8 590		
Gard	10 419	1 717	2 518	930	610	240	268	558	17 260		
Hérault	20 463	3 021	2 060	1 727	1 039	817	717	471	30 315		
Lozère	1 365	307	198	545	72	202	75	2	2 766		
Pyrénées-Orientales	7 169	1 370	1 197	749	540	209	172	133	11 539		
Limousin	14 152	2 304	1 880	1 997	776	1 217	623	917	23 866	4 180	28 046
Corrèze	4 160	617	395	663	360	470	103	182	6 950		
Creuse	2 369	424	212	505	82	218	130	269	4 209		
Haute-Vienne	7 623	1 263	1 273	829	334	529	390	466	12 707		
Lorraine	50 460	5 924	6 184	4 553	3 060	1 328	1 125	4 103	76 737	24 601	101 338
Meurthe-et-Moselle	18 243	1 878	2 343	1 455	1 159	563	516	1 202	27 359		
Meuse	3 906	570	339	673	474	170	114	219	6 465		
Moselle	20 588	2 537	3 067	1 595	1 091	404	367	2 589	32 238		
Vosges	7 723	939	435	830	336	191	128	93	10 675		
Midi-Pyrénées	52 119	8 237	6 044	8 762	2 613	3 223	1 484	3 008	85 490	14 120	99 610
Ariège	2 670	474	278	489	90	150	99	44	4 294		
Aveyron	3 755	697	405	878	134	404	107	76	6 456		
Gers	2 990	535	246	527	70	297	93	14	4 772		
Haute-Garonne	26 807	3 938	3 075	4 409	1 504	1 392	751	1 747	43 623		
Hautes-Pyrénées	4 108	624	665	677	352	264	108	147	6 945		
Lot	2 853	475	284	544	97	218	101	292	4 864		
Tarn	5 534	992	568	733	237	277	126	55	8 522		
Tarn-et-Garonne	3 402	502	523	505	129	221	99	633	6 014		
Nord-Pas-de-Calais	81 180	10 092	10 950	5 319	4 322	830	1 622	1 400	115 715	7 740	123 455
Nord	52 284	7 112	7 280	3 308	2 964	518	1 233	1 333	76 032		
Pas-de-Calais	28 896	2 980	3 670	2 011	1 358	312	389	67	39 683		
Pays de la Loire	48 653	9 175	4 580	5 169	2 655	2 308	2 699	2 976	78 215	10 435	88 650
Loire-Atlantique	19 373	4 629	2 108	1 976	1 477	794	1 967	1 318	33 642		
Maine-et-Loire	10 330	1 639	921	976	496	495	235	1 004	16 096		
Mayenne	3 968	653	318	552	172	336	113	61	6 173		
Sarthe	9 477	1 036	807	749	262	272	210	504	13 317		
Vendée	5 505	1 218	426	916	248	411	174	89	8 987		
Picardie	37 398	4 408	2 852	3 178	1 993	864	911	856	52 460	9 485	61 945
Aisne	10 264	1 169	877	1 055	528	246	183	345	14 667		
Oise	14 620	1 430	1 154	1 078	797	230	322	461	20 092		
Somme	12 514	1 809	821	1 045	668	388	406	50	17 701		
Poitou-Charentes	31 184	5 217	2 799	3 295	1 508	1 658	860	2 490	49 011	13 307	62 318
Charente	5 789	921	504	703	255	246	127	1 061	9 606		
Charente-Maritime	10 144	1 824	1 022	1 259	677	402	197	832	16 357		
Deux-Sèvres	5 399	827	483	599	188	370	128	170	8 164		
Vienne	9 852	1 645	790	734	388	640	408	427	14 884		

T 2-8 : Agents des ministères par région, département et ministère au 31-12-2004 (3^{ème} partie)

Régions et départements	Éducation nationale et Jeunesse et Sports	Économie	Intérieur et Outre-Mer	Équipement	Justice	Agriculture	Autres ministères civils	Défense civile	Total civils	Défense militaires (1)	Total (1)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	85 734	13 107	15 081	7 482	6 353	1 564	2 270	13 329	144 920	45 280	190 200
Alpes-de-Haute-Provence	2 863	455	285	588	104	133	94	31	4 553		
Alpes-Maritimes	18 637	3 161	3 057	1 225	1 141	186	393	80	27 880		
Bouches-du-Rhône	36 939	5 615	8 490	3 687	3 471	484	1 229	3 154	63 069		
Hautes-Alpes	2 462	435	326	515	89	152	97	67	4 143		
Var	15 418	2 270	1 910	905	968	225	266	9 844	31 806		
Vaucluse	9 415	1 171	1 013	562	580	384	191	153	13 469		
Rhône-Alpes	112 813	15 293	13 043	9 844	5 339	3 202	2 682	3 641	165 857	20 201	186 058
Ain	9 076	1 246	491	790	235	284	162	365	12 649		
Ardèche	4 074	648	414	675	133	200	127	4	6 275		
Drôme	7 576	1 045	808	780	320	290	168	180	11 167		
Haute-Savoie	10 615	1 936	1 101	949	374	237	193	57	15 462		
Isère	25 573	2 539	1 618	1 527	1 057	408	384	528	33 634		
Loire	12 139	1 696	1 747	932	541	392	286	208	17 941		
Rhône	35 931	4 935	6 216	3 132	2 157	1 162	1 211	2 222	56 966		
Savoie	7 829	1 248	648	1 059	522	229	151	77	11 763		
Dom	45 359	4 464	4 099	3 180	2 265	942	1 225	904	62 438	7 034	69 472
Guadeloupe	10 314	1 316	1 169	849	631	260	357	88	14 984		
Guyane	5 311	526	736	513	355	118	174	206	7 939		
Martinique	9 772	1 268	1 020	880	532	253	305	331	14 361		
Réunion	19 962	1 354	1 174	938	747	311	389	279	25 154		
Autres collectivités d'Outre-Mer	9 182	749	1 519	825	547	143	277	763	14 005	4 271	18 276
Étranger	376	2 465	233	97	-	21	14 996	602	18 790	7 002	25 792
Total	1 211 829	194 185	179 067	114 677	73 151	37 708	65 150	95 053	1 970 820	348 993	2 319 813

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

L'appellation des ministères est générique, donc stable, pour éviter la multiplicité des libellés qui peuvent varier selon les années de référence. Y compris budgets annexes.

(1) L'information sur les militaires n'est pas diffusable par département. Les quelques militaires rémunérés par des ministères civils sont groupés avec ceux de la Défense.

2 Effectifs des ministères

2.2 Non-titulaires

Le statut général pose le principe que les emplois civils permanents de l'État à temps complet sont occupés par des titulaires. Dans le respect de ce principe, l'emploi de non-titulaires est néanmoins prévu par certaines dispositions législatives. Les ministères en emploient 164 400 fin 2004. Ils sont le plus souvent de niveau A (45 %) mais le niveau B est important (30 %). Le niveau C, enfin, représente 25 %. Cette structure est assez différente de celle observée chez les titulaires, où l'écart entre les catégories A et B est beaucoup plus grand (55 % en A, 15 % en B), et où la catégorie C est plus importante (30 %).

Dans les ministères, le nombre de non-titulaires a baissé de 20 000 personnes, passant de 184 400 à 164 400 entre 2003 et 2004 (- 11 %).

Cette baisse est liée, pour une large part, au dispositif d'aide à l'emploi créé en 2003 et instituant les assistants d'éducation. Ces derniers ont vocation à remplacer les MI-SE (maîtres d'internat et surveillants d'externat) et les emplois-jeunes. Cette mesure modifie la répartition des non-titulaires entre ministères et établissements publics. En effet, elle conduit à la suppression de 12 600 postes occupés par des maîtres d'internat et surveillants d'externat (MI-SE), comptés dans les effectifs des ministères (Éducation nationale et Agriculture) et à l'affectation aux budgets des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) de 13 700 postes d'assistants d'éducation. **La baisse du nombre de non-titulaires s'explique aussi par des mesures de titularisation de 5 000 non-titulaires en 2004 dans le cadre du plan de résorption de l'emploi précaire et par un recours moindre à ce type d'emploi.**

Une moitié de non-titulaires relève de catégories très spécifiques n'ayant pas vocation à être exercées par des titulaires. En 2004, 76 400 personnes appartiennent à des catégories d'emplois qui ne peuvent être occupées que par des non-titulaires en raison du caractère particulier des missions accomplies ou de leur caractère non permanent. La dimension particulière des fonctions occupées place ces catégories de non-titulaires hors du champ de la loi de résorption de l'emploi précaire du 3 janvier 2001. Compte tenu du fait que les fonctions sont, dans certaines de ces catégories, exercées à temps incomplet, on observe qu'en moyenne 100 personnes physiques correspondent à 76 équivalents temps plein (ETP).

En croisant définitions juridiques et données statistiques disponibles dans le fichier de paie

de l'Insee, on peut identifier les catégories spécifiques de non-titulaires suivantes :

- **les maîtres d'internat et surveillants d'externat** (MI-SE, 26 500 personnes, 21 600 ETP) représentent encore à eux seuls, fin 2004, 57 % des non-titulaires de niveau B. Leur emploi est exercé parallèlement à la poursuite d'études supérieures. Leur nombre, stationnaire depuis 2003, avait beaucoup diminué entre 2002 et 2003 avec l'instauration des assistants d'éducation (ils étaient 52 400 en 2002) ;

- **les enseignants temporaires et les chercheurs temporaires** (29 600 personnes, 23 300 ETP) représentent 44 % des non-titulaires de niveau A. 10 500 sont allocataires de recherche ; les autres exercent notamment des fonctions d'enseignants associés, d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), d'assistants hospitalo-universitaires. Ces contrats temporaires sont destinés à des personnes qui préparent des concours dans les corps de l'enseignement ou de la recherche ou à des professionnels extérieurs à l'université qui viennent y enseigner à temps partiel ;

- **les recrutés locaux** (9 300 personnes, 8 500 ETP) sont des personnes recrutées à l'étranger ou dans les territoires d'Outre-Mer et dont le contrat est soumis aux dispositions juridiques locales. Ils occupent principalement des emplois de service, de surveillance et d'ouvriers, mais les emplois de niveau A ou B représentent tout de même 40 % des recrutés locaux ;

- **les personnels de service** (3 600 personnes, 1 600 ETP) exercent des tâches spécifiques et sont souvent employés à temps incomplet. En raison de ces particularités, ils étaient considérés, avant la jurisprudence Berkani (1998), comme relevant du droit privé. La loi du 12 avril 2000 a donné aux personnels alors en fonction la possibilité d'opter avant fin 2000 pour un contrat de droit public de durée indéterminée ou pour le droit privé. Les nouveaux recrutés bénéficient, pour leur part, d'un contrat de droit public. Les intéressés sont principalement employés par les services déconcentrés de l'Économie et dans les préfectures ;

- **les cas particuliers** (7 300 personnes, 3 000 en ETP) concernent des situations plus ponctuelles d'emploi temporaire ou particulier. On citera par exemple les assistants de justice, les académiciens ou les aumôniers des prisons. Cette catégorie comprend également des personnes occupant, au sein de l'État, une activité secondaire. La conversion des effectifs

de cette catégorie en ETP (0,4 ETP pour une personne physique) montre bien le caractère accessoire de ces emplois.

En dehors de ces catégories spécifiques de non-titulaires, d'autres emplois peuvent, à titre dérogatoire, être ouverts au recrutement de non-titulaires pour assurer une certaine souplesse de gestion. **Ces « autres non-titulaires » représentent 88 000 personnes (74 000 ETP), soit moins de 4 % de l'emploi des ministères.** La moitié environ d'entre eux ont travaillé 12 mois en 2004 et 65 % ont travaillé 10 mois ou plus. Ces agents bénéficient dans leur grande majorité de contrats à durée déterminée : les seuls agents autorisés par la loi à bénéficier de contrats à durée indéterminée étant essentiellement ceux recrutés avant juillet 1983 et ceux correspondant à un besoin permanent impliquant un service à temps incomplet. La loi de juillet 2005 transposant à la fonction publique française la directive européenne du 28 juin 1999 sur le travail à durée déterminée permet, sous

certaines conditions, la reconduction de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée.

Une partie de ces « autres non-titulaires » est potentiellement éligible au plan de résorption de l'emploi précaire, sous réserve qu'ils remplissent les conditions de nature de contrat, de nature de fonctions exercées, d'ancienneté et de diplôme. **Entre 2001 et 2005, les mesures de titularisation ont permis d'ouvrir 32 400 postes à la résorption de l'emploi précaire**, auxquels s'ajoutent les recrutements par examen professionnel (sans ouverture de postes). Entre 2001 et 2004, soit un an avant la fin du plan, 31 000 personnes ont été titularisées sur des postes ouverts à ce type de recrutement. Néanmoins, ce dispositif ne constitue pas l'unique voie de recrutement possible : 37 000 personnes qui ont été recrutées dans la fonction publique de l'État en dehors de la voie des concours réservés entre 2001 et 2004 étaient des non-titulaires.

III Définitions et méthodes

La combinaison pertinente de certaines informations statistiques contenues dans le fichier de paie de l'Insee a permis d'établir une typologie statistique des non-titulaires qui s'articule avec la typologie juridique. Le fichier de paie ne comporte pas, en revanche, d'éléments concernant la

gestion de la carrière des agents. La nature juridique du lien des non-titulaires avec l'État (distinction entre contrats de durée déterminée et indéterminée, fondement juridique du contrat notamment) et l'ancienneté des agents (dans l'emploi, depuis le recrutement...) font notamment défaut.

Pour plus d'informations

- Loi n° 2005-843 du 26 juillet portant diverses mesures de transposition de droit communautaire à la fonction publique, chapitre III.
- Loi n° 2003-400 du 30 avril 2003 relative aux assistants d'éducation.
- Loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale.
- Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (dite loi Berkani), visant certains personnels d'entretien, de gardiennage, de restauration et les agents recrutés par les services de l'État à l'étranger soumis au droit local.
- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, articles 3, 4, 5, 6, 27 et 82.
- Les non-titulaires de l'État de 1990 à 2000, Annie Brenot-Ouldali, l'Observatoire de l'emploi public, Rapport annuel octobre 2002, annexe 2, La Documentation française, 2003.

2 Effectifs des ministères

2.2 Non-titulaires

T 2-9 : Non titulaires des ministères par catégorie hiérarchique au 31-12-2004

Ministères	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Catégorie indéterminée		Total non-titulaires	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Affaires étrangères	3 222	40,4	865	56,8	4 153	41,5	1 031	53,9	9 271	43,9
Affaires sociales	1 751	59,1	308	72,7	1 721	76,7	485	68,0	4 265	68,2
Santé	816	63,1	200	69,5	1 260	76,5	338	65,1	2 614	70,3
Emploi	935	55,5	108	78,7	461	77,2	147	74,8	1 651	64,8
Agriculture	2 413	45,6	908	46,3	958	73,3	938	65,5	5 217	54,4
Culture	880	43,3	138	58,0	61	78,7	735	60,1	1 814	52,4
Défense	2 996	26,5	1 503	30,9	2 726	50,3	1 031	46,0	8 256	37,6
Économie	1 822	37,7	633	59,1	6 443	81,6	1 275	50,0	10 173	68,4
Éducation nationale	48 849	49,0	38 364	68,0	13 372	76,1	1 156	79,2	101 741	60,1
Enseignement scolaire	23 582	56,8	37 877	68,0	10 909	76,6	1 015	84,1	73 383	65,9
Enseignement supérieur	14 726	41,1	487	67,6	2 463	73,8	141	44,0	17 817	46,4
Recherche (1)	10 541	42,5	0	-	0	-	0	-	10 541	42,5
Équipement	2 620	30,1	1 031	32,2	1 933	69,0	2 029	42,5	7 619	43,5
Hors Aviation civile	2 382	31,4	983	33,2	1 697	72,2	1 774	44,9	6 836	45,3
Aviation civile	244	17,6	48	12,5	236	45,8	255	25,9	783	28,5
Intérieur	1 246	32,9	430	48,4	5 501	72,1	177	44,6	7 354	63,4
Police nationale	233	43,3	157	60,5	1 174	71,0	60	21,7	1 624	64,2
Hors Police nationale	1 013	30,5	273	41,4	4 327	72,3	117	56,4	5 730	63,1
Jeunesse et Sports	760	28,7	375	40,3	252	71,0	901	26,0	2 288	34,2
Justice	655	45,2	1 778	58,4	472	59,7	1 652	72,5	4 557	61,8
Outre-Mer	59	20,3	75	9,3	254	56,7	101	55,4	489	44,8
Services du Premier ministre	813	41,7	149	52,3	50	62,0	318	49,4	1 330	45,5
Total	68 092	46,0	46 557	64,4	37 896	70,0	11 829	55,4	164 374	57,4
Total hors enseignants	32 766	40,3	40 725	63,7	37 896	70,0	11 829	55,4	123 216	58,6

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

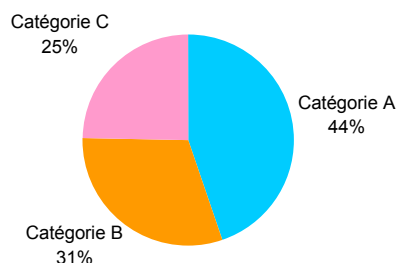
(1) Allocataires de recherche.

Champ : hors emplois-jeunes. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

L'appellation des ministères est générique, donc stable, pour éviter la multiplicité des libellés qui peuvent varier selon les années de référence. Y compris budgets annexes.

Enseignants : y compris élèves enseignants ; hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

Graphique 2-10 : Non-titulaires par catégorie hiérarchique, au 31-12-2004



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

T 2-10 : Non titulaires des ministères en équivalents temps plein par catégorie hiérarchique au 31-12-2004

Ministères	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Catégorie indéterminée		Total non-titulaires	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Affaires étrangères	2 844	36,7	817	56,1	4 009	40,3	988	53,5	8 658	42,1
Affaires sociales	1 558	58,8	280	71,3	1 416	77,0	322	70,1	3 576	68,0
<i>Santé</i>	650	64,8	180	67,8	1 094	76,2	216	69,4	2 140	71,3
<i>Emploi</i>	908	54,6	100	77,5	322	79,8	106	71,5	1 436	63,1
Agriculture	2 095	44,0	801	45,7	781	73,1	859	65,9	4 535	53,5
Culture	826	43,9	132	56,3	52	75,2	617	61,5	1 627	52,6
Défense	2 899	25,6	1 359	30,5	2 382	46,7	740	49,2	7 379	35,7
Économie	1 654	37,2	618	58,4	3 485	72,5	881	49,2	6 638	59,3
Éducation nationale	38 876	48,0	31 631	67,5	11 999	74,8	675	77,0	83 181	59,6
<i>Enseignement scolaire</i>	19 271	53,9	31 180	67,5	9 726	75,3	598	81,4	60 774	64,6
<i>Enseignement supérieur</i>	12 545	42,2	452	66,7	2 273	73,0	77	43,6	15 347	47,5
<i>Recherche (1)</i>	7 060	42,5	0	-	0	-	0	-	7 060	42,5
Équipement	2 413	29,5	952	31,7	1 238	63,2	1 437	41,7	6 039	39,7
<i>Hors Aviation civile</i>	2 176	31,0	906	32,9	1 023	67,0	1 276	44,1	5 380	41,2
<i>Aviation civile</i>	237	16,4	46	9,5	215	44,9	161	23,1	659	26,9
Intérieur	1 067	31,8	397	42,6	2 861	75,3	378	32,5	4 704	59,2
<i>Police nationale</i>	362	25,7	156	51,2	211	74,1	334	26,3	1 063	39,2
<i>Hors Police nationale</i>	706	35,0	242	37,1	2 650	75,3	44	79,8	3 641	65,0
Jeunesse et Sports	376	46,1	1 106	54,3	257	62,2	1 104	72,4	2 844	61,0
Justice	57	18,8	75	9,3	236	54,2	72	53,8	440	41,9
Outre-Mer	220	43,8	127	62,0	846	72,6	25	13,9	1 217	65,1
Services du Premier ministre	617	44,4	145	51,9	45	59,3	259	52,0	1 065	47,9
Total	55 502	44,8	38 442	63,7	29 606	66,9	8 356	56,4	131 906	56,0
Total hors enseignants	26 819	39,9	33 076	62,6	29 606	66,9	8 356	56,4	97 857	57,1

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

(1) Allocataires de recherche.

Champ : hors emplois-jeunes. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

L'appellation des ministères est générique, donc stable, pour éviter la multiplicité des libellés qui peuvent varier selon les années de référence. Y compris budgets annexes.

Enseignants : y compris élèves enseignants ; hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

2 Effectifs des ministères

2.2 Non-titulaires

T 2-11 : Typologie des non-titulaires des ministères au 31-12-2004

Ministères	Catégories spécifiques de non-titulaires					Total catégories spécifiques	Autres non-titulaires	Total non-titulaires
	Maîtres d'internat et surveillants d'externat	Enseignants et chercheurs temporaires	Recrutés locaux	Personnels de service	Cas particuliers			
Affaires étrangères	0	11	5 060	420	747	6 238	3 033	9 271
Affaires sociales	0	0	25	32	344	401	3 864	4 265
<i>Santé</i>	0	0	4	10	209	223	2 391	2 614
<i>Emploi</i>	0	0	21	22	135	178	1 473	1 651
Agriculture	568	3	33	59	16	679	4 538	5 217
Culture	0	4	2	4	25	35	1 779	1 814
Défense	89	5	1 052	40	630	1 816	6 440	8 256
Économie	0	0	1 027	1 054	1 184	3 265	6 908	10 173
Éducation nationale	25 862	29 265	1 398	44	587	57 156	44 585	101 741
<i>Enseignement scolaire</i>	25 846	5 845	1 357	44	218	33 310	40 073	73 383
<i>Enseignement supérieur</i>	16	12 886	41	0	369	13 312	4 505	17 817
<i>Recherche (1)</i>	0	10 534	0	0	0	10 534	7	10 541
Équipement	0	16	163	94	610	883	6 736	7 619
<i>Hors Aviation civile</i>	0	1	24	86	480	591	6 245	6 836
<i>Aviation civile</i>	0	15	139	8	130	292	491	783
Intérieur	0	321	121	1 645	320	2 407	4 947	7 354
<i>Police nationale</i>	0	0	121	10	211	342	1 282	1 624
<i>Hors Police nationale</i>	0	321	0	1 635	109	2 065	3 665	5 730
Jeunesse et Sports	14	0	31	3	1 242	1 290	998	2 288
Justice	0	0	75	178	1 589	1 842	2 715	4 557
Outre-Mer	0	0	312	56	0	368	121	489
Services du Premier ministre	0	2	12	1	21	36	1 294	1 330
Total	26 533	29 627	9 311	3 630	7 315	76 416	87 958	164 374

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

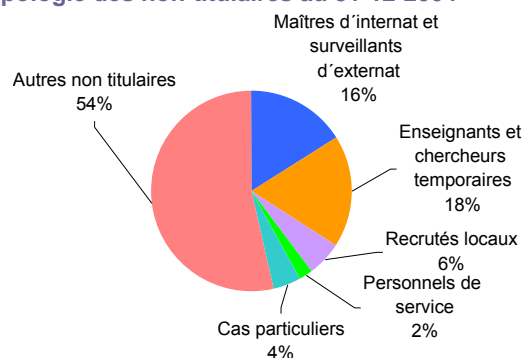
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

(1) Allocataires de recherche.

Champ : hors emplois-jeunes. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

L'appellation des ministères est générique, donc stable, pour éviter la multiplicité des libellés qui peuvent varier selon les années de référence. Y compris budgets annexes.

Graphique 2-11 : Typologie des non-titulaires au 31-12-2004



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

T 2-12 : Typologie des non-titulaires des ministères en équivalents temps plein au 31-12-2004

Ministères	Catégories spécifiques de non-titulaires					Total catégories spécifiques	Autres non-titulaires	Total non-titulaires
	Maîtres d'internat et surveillants d'externat	Enseignants et chercheurs temporaires	Recrutés locaux	Personnels de service	Cas particuliers			
Affaires étrangères	0	11	4 579	389	747	5 725	2 933	8 658
Affaires sociales	0	0	25	21	118	164	3 413	3 576
Santé	0	0	4	8	51	63	2 077	2 140
Emploi	0	0	21	13	67	101	1 336	1 436
Agriculture	484	2	29	43	8	565	3 970	4 535
Culture	0	3	2	4	10	19	1 608	1 627
Défense	71	5	1 049	26	281	1 432	5 947	7 379
Économie	0	0	920	363	623	1 907	4 732	6 638
Éducation nationale	21 074	23 219	1 225	40	133	45 690	37 491	83 181
Enseignement scolaire	21 058	4 852	1 188	40	107	27 245	33 530	60 774
Enseignement supérieur	16	11 313	37	0	26	11 392	3 955	15 347
Recherche (1)	0	7 054	0	0	0	7 054	6	7 060
Équipement	0	13	162	50	126	351	5 688	6 039
Hors Aviation civile	0	0	24	43	94	161	5 219	5 380
Aviation civile	0	13	138	7	32	190	469	659
Intérieur	0	18	100	511	166	796	4 063	4 858
Police nationale	0	0	100	7	84	190	1 027	1 217
Hors Police nationale	0	18	0	504	83	605	3 036	3 641
Jeunesse et Sports	10	0	6	1	189	205	858	1 063
Justice	0	0	60	91	577	729	2 115	2 844
Outre-Mer	0	0	281	44	0	325	116	440
Services du Premier ministre	0	1	11	1	12	25	1 041	1 065
Total	21 638	23 272	8 450	1 583	2 989	57 932	73 974	131 906

DGAFFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

(1) Allocataires de recherche.

Champ : hors emplois-jeunes. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

L'appellation des ministères est générique, donc stable, pour éviter la multiplicité des libellés qui peuvent varier selon les années de référence. Y compris budgets annexes.

2 Effectifs des ministères

2.3 Âge des agents de l'État

Les pyramides des âges des agents des différents ministères sont le résultat des politiques de recrutement passées. Pour l'ensemble des ministères civils, des recrutements très importants ont eu lieu entre le début des années 1960 jusqu'au milieu des années 1980. Par rapport à cette tendance globale, le rythme des embauches a été irrégulier à l'Intérieur, plus stable à l'Éducation nationale et ralenti à l'Équipement et à l'Économie depuis plusieurs années. Dans ces deux derniers ministères, les plus de 50 ans sont, en conséquence, particulièrement nombreux (38,7 %) et d'âge moyen élevé (48,5 ans). L'âge moyen des agents du ministère des Affaires sociales est, lui aussi, élevé (48,5 ans).

Par ailleurs, les fonctionnaires ne prennent pas leur retraite au même âge dans tous les ministères. Dans certains métiers, comme ceux de policier, d'instituteur ou de gardien de prison, on peut cesser son activité à partir de 55, voire 50 ans. La part des titulaires de plus de 50 ans de ces métiers, dits en « catégorie active », n'est que de 14 %, alors qu'elle est de 33 % pour les titulaires occupant un emploi dit « sédentaire ». **Ainsi les âges moyens sont-ils moins élevés aux ministères de l'Intérieur (41,1 ans), en particulier pour les agents de la Police Nationale (38,6 ans), à l'Éducation nationale (42,3 ans) et comme à la Justice (42,7 ans).**

L'âge moyen particulièrement peu élevé du ministère de la Défense (35,4 ans) illustre la part importante des militaires et volontaires parmi ces agents (78,5 %). Si on ne considère que les agents civils, l'âge moyen à la Défense s'élève alors à 44,5 ans.

Les agents de plus de 50 ans représentent près

du tiers des titulaires civils en 2004, alors qu'ils n'étaient que de 17 % en 1980 et 19 % en 1990. **Hors enseignants, près de 43 % des cadres ont plus de 50 ans ; cette proportion est même supérieure chez les hommes.**

Même si le vieillissement de la population active est général, le poids relatif des personnes ayant atteint l'âge de 50 ans est plus élevé dans l'État que dans les deux autres fonctions publiques et dans le secteur privé. **Les départs à la retraite nombreux ont déjà commencé et devraient s'accroître dans les années à venir, même si la réforme des retraites retardera le départ de la génération du baby boom, très présente dans l'Éducation nationale.** Cette forte croissance des départs à la retraite dans la fonction publique, mais aussi dans le secteur privé, risque d'accroître les tensions sur le marché du travail, notamment pour les plus qualifiés.

La répartition par âge et par région met en évidence **l'âge plus élevé des agents de toutes les régions du Sud-Sud-Ouest, avec des âges moyens globaux compris entre 42 et 43 ans, tandis que la Picardie, la Franche-Comté, la Lorraine et surtout la Champagne-Ardenne (seule région métropolitaine dont l'âge moyen est inférieur à 40 ans) sont les régions les plus jeunes.**

Cette différence d'âge entre le Nord et le Sud s'explique par le déséquilibre entre l'origine géographique des agents et la répartition géographique des emplois. Une mobilité géographique importante en résulte, les originaires des régions excédentaires comblant dans un premier temps les insuffisances des régions déficitaires, et regagnant ultérieurement leur région d'origine.

Pour plus d'informations

- « Les sorties de fonction à l'horizon 2018 : à partir de 2009, retour au calme progressif », Pierre Massal, Point Stat n° 02-02, DGAFP, avril 2002.
- « Mobilité et retour au pays des agents de l'État », Pierre Massal, Point Stat n° 6-2005, DGAFP, février 2005.

T 2-13 : Effectifs des ministères par âge et par sexe, au 31-12-2004

Ministères	% de moins de 30 ans		% de 50 ans et plus	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Affaires étrangères	8,6	14,0	38,5	33,4
Affaires sociales	6,8	7,3	43,9	33,1
<i>Santé</i>	6,7	8,3	45,0	34,3
<i>Emploi</i>	7,0	6,0	42,1	31,2
Agriculture	11,0	13,1	35,6	28,5
Culture	4,7	7,4	40,5	34,5
Défense	36,4	41,1	9,9	15,0
Économie	7,8	5,9	37,7	39,3
Éducation nationale	14,0	17,6	32,7	27,9
<i>Enseignement scolaire</i>	13,5	17,8	31,9	27,4
<i>Enseignement supérieur</i>	9,7	10,3	39,1	35,3
<i>Recherche</i>	97,6	98,0	0,1	0,0
Équipement	8,4	9,2	35,8	36,5
<i>Hors Aviation civile</i>	7,6	8,2	36,5	37,9
<i>Aviation civile</i>	15,5	16,9	30,6	25,7
Intérieur	20,3	18,2	18,9	23,1
<i>Police nationale</i>	21,8	27,5	16,5	13,1
<i>Hors Police nationale</i>	8,8	8,1	37,3	34,2
Jeunesse et Sports	10,7	11,7	35,3	32,5
Justice	11,3	14,4	23,5	26,7
Outre-Mer	33,4	18,3	18,1	31,6
Services du Premier ministre	10,7	9,3	35,4	34,7
Total	20,5	17,4	24,7	28,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Champ : hors emplois-jeunes. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

L'appellation des ministères est générique, donc stable, pour éviter la multiplicité des libellés qui peuvent varier selon les années de référence. Y compris budgets annexes.

2 Effectifs des ministères

2.3 Âge des agents de l'État

T 2-14 : Âge moyen des agents des ministères au 31-12-2004 selon le ministère et le sexe

Ministères	Âge moyen		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Affaires étrangères	45,6	43,7	44,8
Affaires sociales	46,8	45,4	45,8
<i>Santé</i>	47,1	45,2	45,7
<i>Emploi</i>	46,4	45,7	45,9
Agriculture	44,4	42,6	43,5
Culture	46,8	44,9	45,8
Défense	35,4	35,8	35,4
Économie	45,2	46,2	45,8
Éducation nationale	43,3	41,7	42,3
<i>Enseignement scolaire</i>	43,2	41,6	42,1
<i>Enseignement supérieur</i>	45,3	44,1	44,7
<i>Recherche</i>	26,0	25,8	25,9
Équipement	44,9	45,1	44,9
<i>Hors Aviation civile</i>	45,2	45,5	45,3
<i>Aviation civile</i>	42,5	41,9	42,3
Intérieur	39,6	41,0	40,1
<i>Police nationale</i>	38,9	37,4	38,6
<i>Hors Police nationale</i>	45,6	45,0	45,2
Jeunesse et Sports	44,5	43,7	44,2
Justice	41,9	42,4	42,2
Outre-Mer	37,6	42,8	39,8
Services du Premier ministre	45,3	44,6	44,9
Total	40,7	41,9	41,3

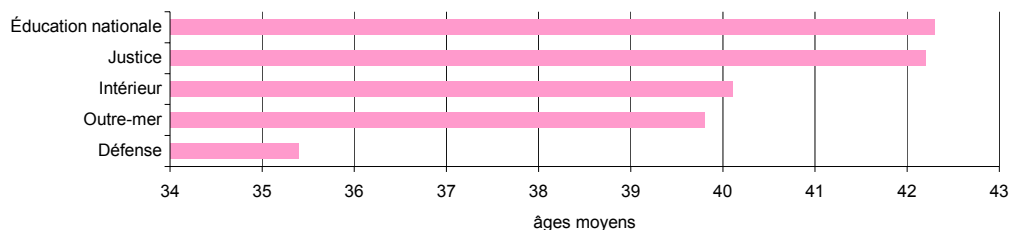
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Champ : hors emplois-jeunes. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

L'appellation des ministères est générique, donc stable, pour éviter la multiplicité des libellés qui peuvent varier selon les années de référence. Y compris budgets annexes.

Graphique 2-12 : Les ministères dont les agents sont les plus jeunes



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

T 2-15 : Titulaires civils des ministères selon l'âge et le sexe au 31-12-2004

	Effectifs	% de femmes de moins de 30 ans	% d'hommes de moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans (%)	% de femmes de 50 ans et plus	% d'hommes de 50 ans et plus	Part des 50 ans et plus (%)
Catégorie A							
Ensemble	959 001	18,1	10,1	14,8	30,0	39,1	33,7
Hors enseignants	173 317	9,5	6,5	7,8	37,3	47,3	42,9
Enseignants	785 684	19,4	11,3	16,4	28,9	36,4	31,7
Catégorie B							
Ensemble	263 053	4,8	6,6	5,4	28,7	29,7	29,1
Hors enseignants	197 940	6,5	7,4	6,9	36,8	32,6	35,0
Enseignants	65 113	1,0	1,3	1,1	10,8	11,2	10,9
Catégorie C							
Ensemble	528 773	6,8	13,5	10,0	33,1	22,7	28,1
Ensemble	1 750 827	12,8	10,8	12,0	30,6	32,3	31,3
Hors enseignants	900 030	7,2	10,8	8,9	34,7	30,1	32,5
Enseignants	850 797	17,7	10,9	15,2	27,2	35,3	30,1

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

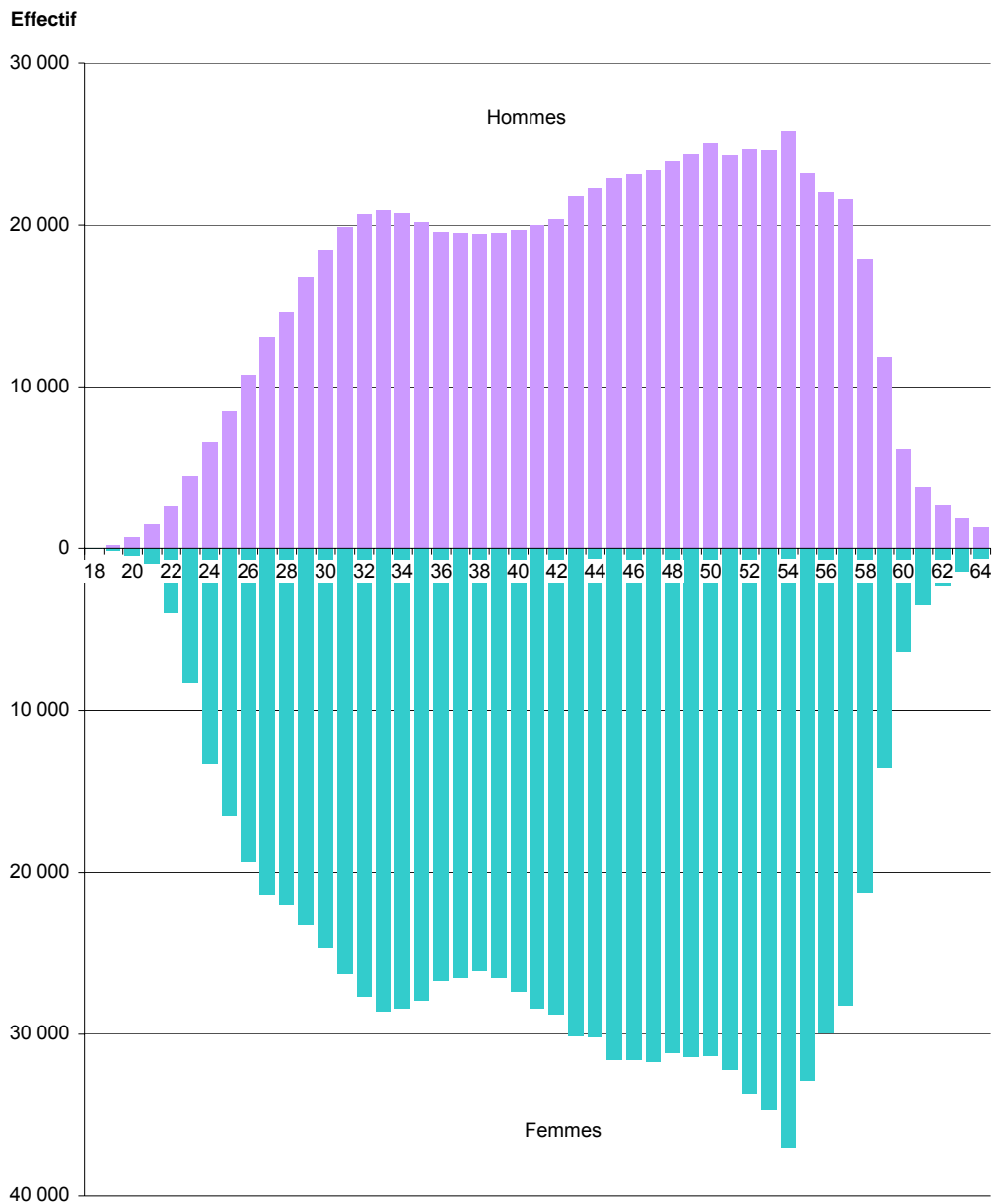
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Champ : hors emplois-jeunes. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

2 Effectifs des ministères

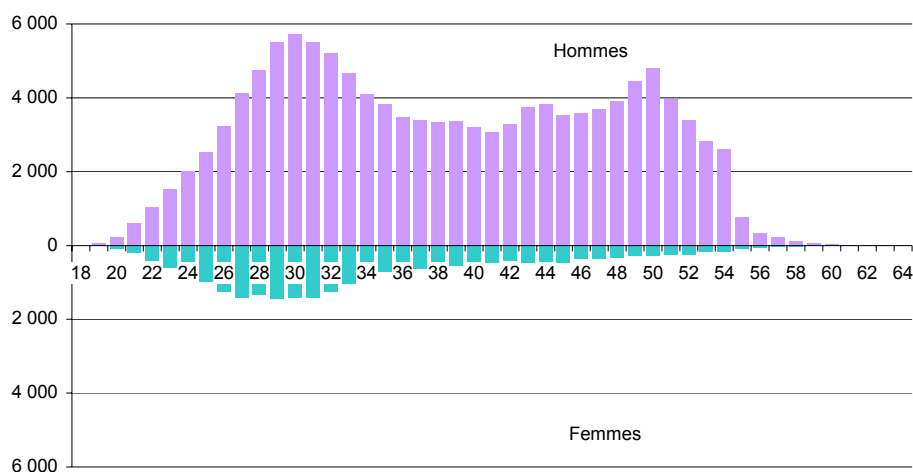
2.3 Âge des agents de l'État

Graphique 2-13 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État
Âge révolu au 31-12-2004



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 2-14 : Pyramide des âges des titulaires civils des catégories actives (1) des ministères - Âge révolu au 31-12-2004

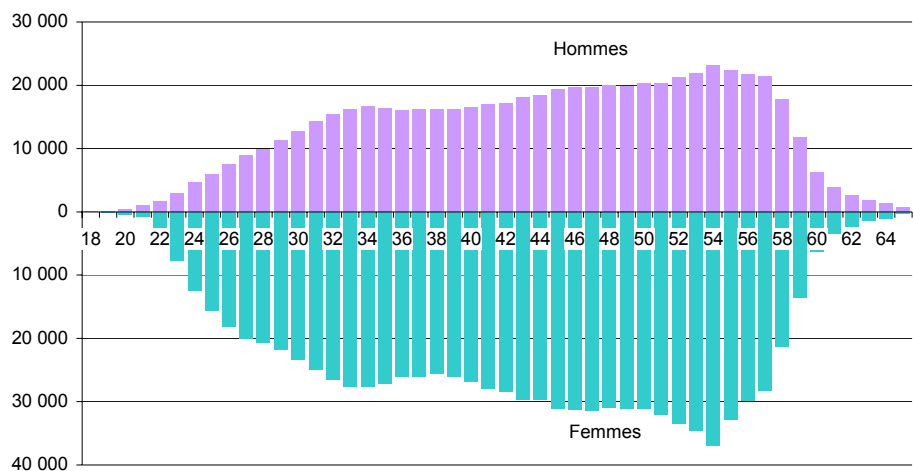


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

- (1) Les emplois présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles sont classés en "catégorie active". Ces emplois sont assortis de conditions particulières au regard de l'âge de départ à la retraite, généralement autorisé dès 55 ans. Les autres emplois sont dits "sédentaires".

Graphique 2-15 : Pyramide des âges des titulaires civils des catégories sédentaires (1) des ministères - Âge révolu au 31-12-2004



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

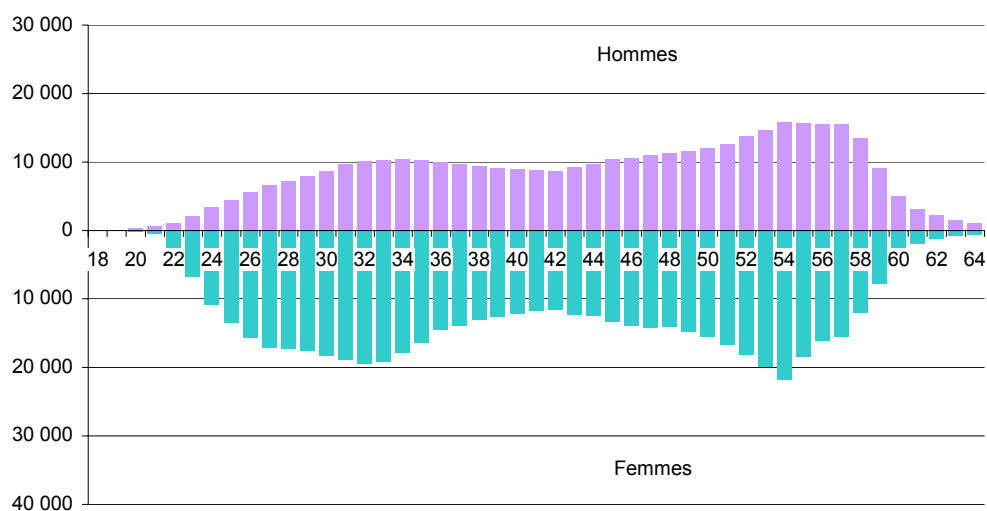
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

- (1) Les emplois présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles sont classés en "catégorie active". Ces emplois sont assortis de conditions particulières au regard de l'âge de départ à la retraite, généralement autorisé dès 55 ans. Les autres emplois sont dits "sédentaires".

2 Effectifs des ministères

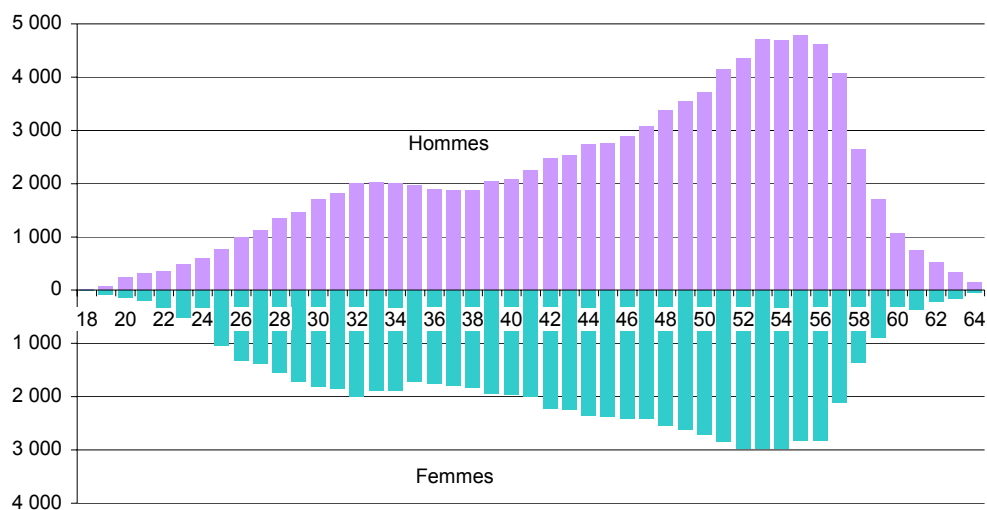
2.3 Âge des agents de l'État

Graphique 2-16 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie A
Âge révolu au 31-12-2004



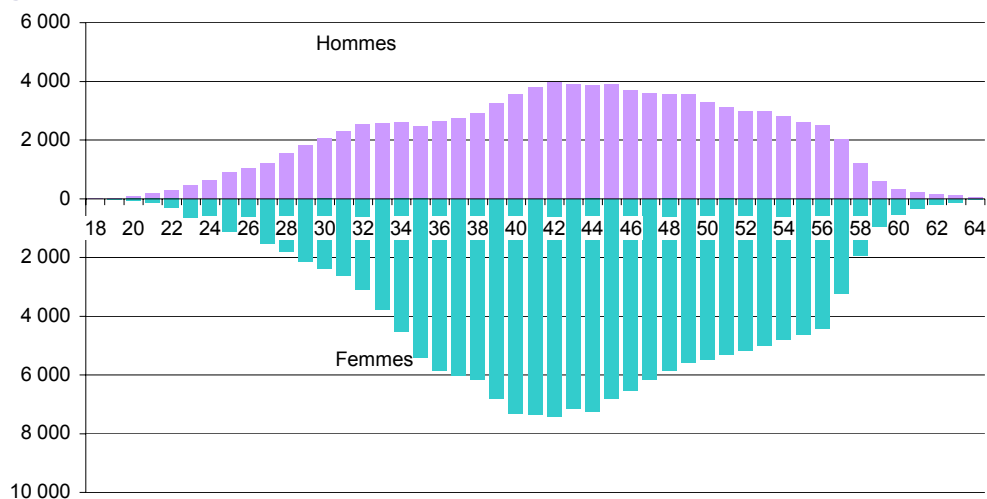
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 2-17 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie A
hors enseignants - Âge révolu au 31-12-2004



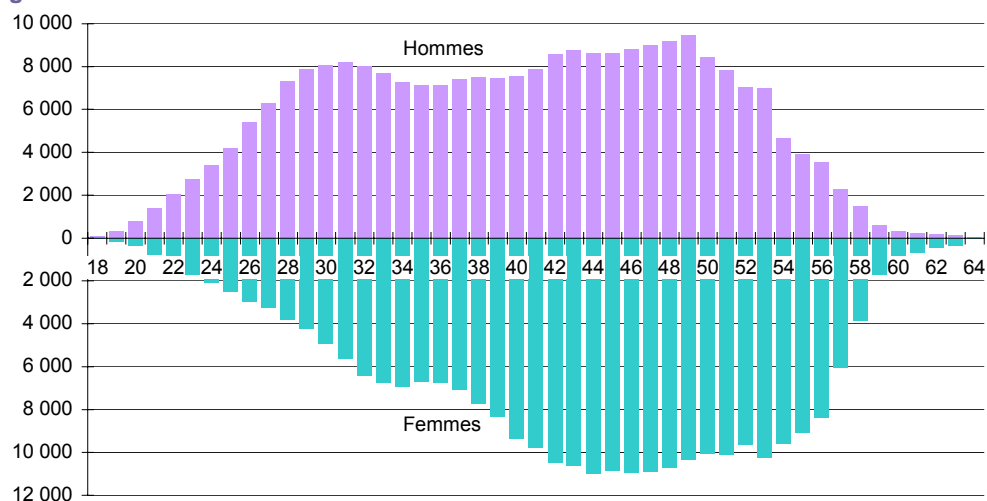
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 2-18 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie B
 Âge révolu au 31-12-2004



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 2-19 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie C
 Âge révolu au 31-12-2004

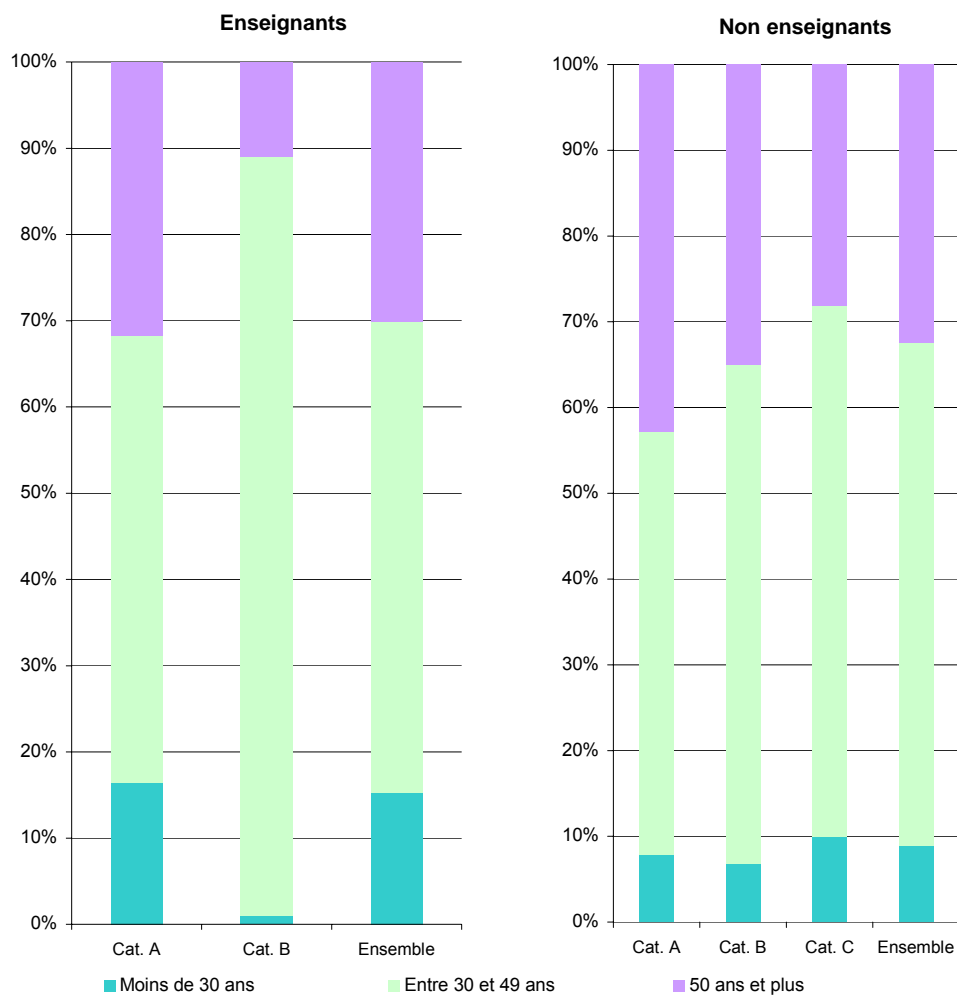


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

2 Effectifs des ministères

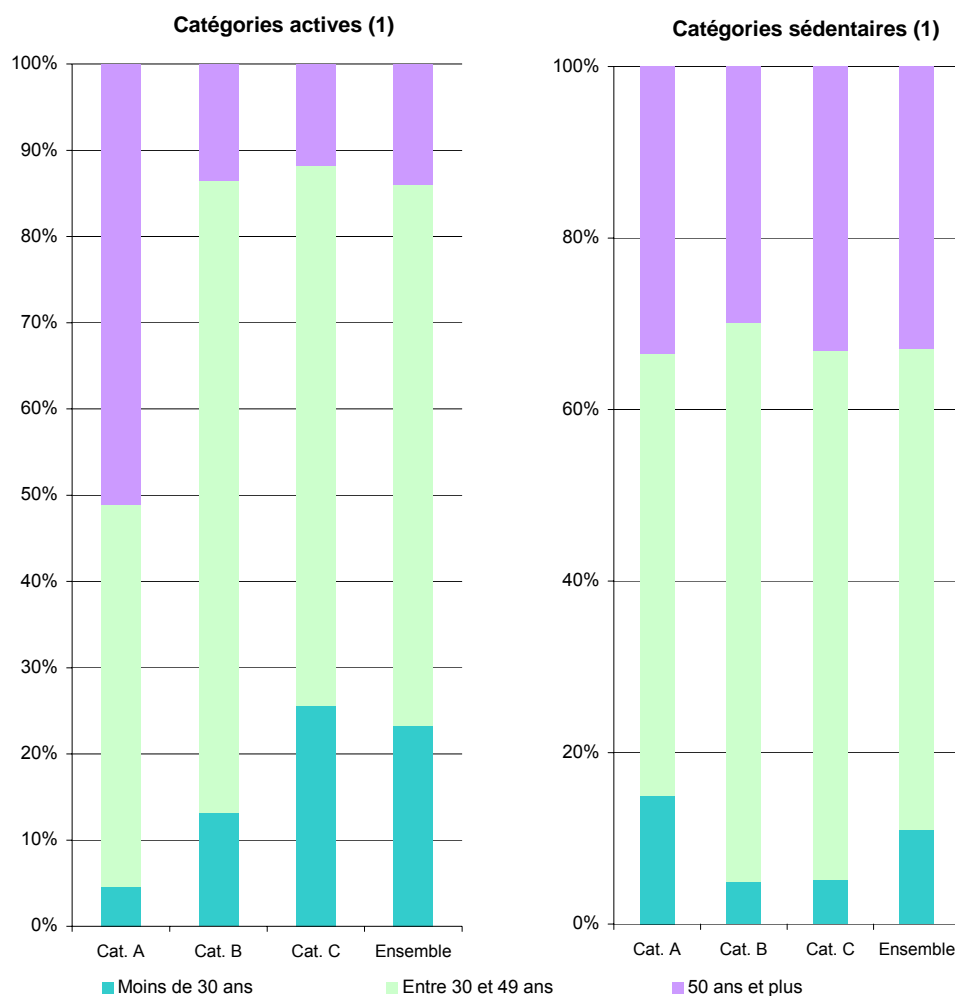
2.3 Âge des agents de l'État

Graphique 2-20 : Les titulaires civils de l'État par catégorie hiérarchique et par âge au 31-12-2004 : enseignants / non enseignants



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 2-21 : Les titulaires civils de l'État par catégorie hiérarchique et par âge au 31-12-2004 : catégories actives / catégories sédentaires



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

(1) Les emplois présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles sont classés en "catégorie active". Ces emplois sont assortis de conditions particulières au regard de l'âge de départ à la retraite, généralement autorisé dès 55 ans. Les autres emplois sont dits "sédentaires".

2 Effectifs des ministères

2.3 Âge des agents de l'État

T 2-16 : Répartition par âge et par région des agents des ministères au 31-12-2004

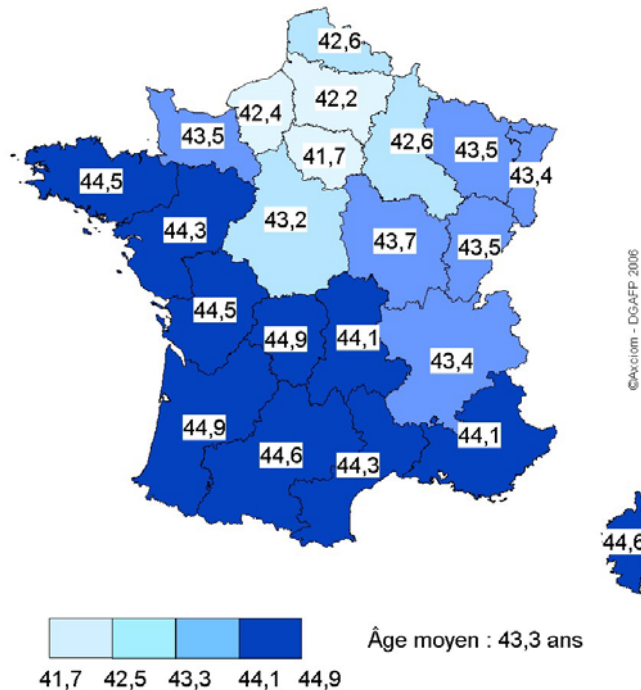
Régions	Part des moins de 30 ans en %	Part des 50 ans et plus en %	Âge moyen (en années)
Alsace	20,9	26,3	41,0
Aquitaine	15,4	29,4	42,5
Auvergne	15,9	29,9	42,4
Basse-Normandie	15,9	26,9	41,9
Bourgogne	16,9	28,3	42,0
Bretagne	19,4	24,3	40,9
Centre	19,9	25,0	40,9
Champagne-Ardenne	24,8	21,9	39,5
Corse	15,9	26,3	41,8
Franche-Comté	20,9	25,0	40,7
Haute-Normandie	17,4	25,6	41,3
Île-de-France	20,5	25,6	41,0
Languedoc-Roussillon	17,1	29,1	42,1
Limousin	16,9	30,6	42,4
Lorraine	23,8	23,8	40,0
Midi-Pyrénées	16,6	29,2	42,2
Nord-Pas-de-Calais	17,4	26,8	41,5
Pays de la Loire	14,6	28,9	42,5
Picardie	22,1	23,4	40,2
Poitou-Charentes	20,6	26,8	41,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20,9	25,5	40,8
Rhône-Alpes	18,2	27,6	41,6
Dom	12,8	30,3	43,0
Autres collectivités	15,6	22,6	41,2
Étranger	19,9	27,4	41,6
Ensemble	19,0	26,5	41,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Champ : hors emplois-jeunes. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

Figure 2-1 : Âge moyen des agents civils de l'État par région au 31-12-2004



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

2 Effectifs des ministères

2.4 Séries longues

Les effectifs des ministères ont progressé de 7 % entre 1984 et 2004. Cette augmentation est concentrée sur le ministère de l'Éducation nationale : la quasi-totalité de 155 000 agents supplémentaires sont des enseignants qui ont rejoint l'Éducation nationale pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves et d'étudiants.

On compte en 20 ans plus de deux fois plus d'enseignants et chercheurs de catégorie A (788 000 en 2004) et davantage d'agents occupant des fonctions administratives ou techniques dans les services déconcentrés des ministères.

Hors Éducation nationale, les effectifs sont stables sur la même période (1 090 000) avec des évolutions contrastées selon les ministères. Les ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Culture et de l'Outre-Mer enregistrent de fortes progressions. À l'Intérieur, c'est la partie "hors Police nationale" (les préfectures notamment) qui se développe le plus.

À l'inverse, le ministère de la Défense perd 7 % de ses effectifs, les embauches consécutives à la professionnalisation des armées dans les années 1995 ont permis de compenser en partie les baisses importantes antérieures des effectifs.

En dehors de la Défense, d'autres ministères ont connu une décroissance de leurs effectifs sur la période examinée : **les Affaires étrangères et la Coopération mais surtout l'Économie dont les effectifs baissent depuis le milieu des années 1980 (-9 %), et l'Équipement depuis 1994 (-4 %).**

La qualification de la fonction publique de l'État a été importante sur ces vingt dernières années : **la structure par catégorie A, B et C, s'est déformée progressivement en faveur**

de la catégorie A qui représente, en 2004, 55 % des titulaires (33 % en 1984).

Cette évolution est largement imputable à la création, en 1990, du corps des professeurs des écoles, catégorie A, qui se substitue progressivement au corps des instituteurs classés en catégorie B. Elle s'explique aussi par l'augmentation du nombre relatif des enseignants.

En dehors des enseignants, la progression des cadres est surtout marquée chez les personnels non enseignants de l'Éducation nationale, à la Police nationale et dans la magistrature. La progression est presque aussi importante pour l'encadrement supérieur (dit A+) que pour les cadres dits « A type » des filières techniques et administratives.

En 2004, les femmes représentent 58 % des titulaires civils, 54 % en 1984. La progression de l'Éducation nationale tire la féminisation de l'État. Si certaines fonctions demeurent plus féminisées que d'autres, la part des femmes a augmenté dans tous les cas. **Les métiers de la police, de l'armée ou des prisons, qui sont traditionnellement peu féminisés enregistrent une importante progression des effectifs féminins.** Même dans les populations où les femmes étaient déjà largement majoritaires, leur place augmente. Ainsi chez les enseignants, le taux de féminisation a augmenté de plus dix points depuis 1984.

Parmi les titulaires des ministères civils, c'est la féminisation de l'encadrement supérieur (A+) qui est la plus importante. Leur taux de féminisation est passé de 20 à 36 % en 20 ans. L'encadrement supérieur reste toutefois la catégorie d'emploi la moins féminisée.

III Définitions et méthodes

L'appellation des ministères est générique, donc stable pour éviter la multiplicité des libellés qui peuvent varier selon les années de référence. Les budgets annexes sont compris.

Pour des raisons d'homogénéité des séries, les regroupements suivants ont été effectués :

- l'industrie, le commerce et l'artisanat sont dans le ministère de l'Économie.
- la jeunesse et les Sports, la Recherche et l'Enseignement supérieur sont avec le ministère de

l'Éducation nationale.

- le Tourisme, l'Environnement, les Transports et la Mer sont avec le ministère de l'Équipement.

- l'Aménagement du territoire est avec les services du Premier ministre.

- les Anciens Combattants sont avec le ministère de la Défense et ne figurent donc pas dans les ministères civils.

- la Coopération est avec le ministère des Affaires étrangères.

Pour plus d'informations

- « L'emploi public entre 1980 et 2001 », Philippe Raynaud, rapport de l'Observatoire de l'emploi public, décembre 2003.

T 2-17 : Effectifs par ministère de 1984 à 1994 au 31 décembre

Ministère	1984	1986	1988	1990	1992	1994	Évolution 1984/1994 en %
Affaires étrangères yc Coopération	31 044	29 230	27 132	26 011	21 927	19 525	-37
Affaires sociales	29 340	26 296	26 349	27 311	24 862	26 188	-11
Agriculture	34 320	34 152	36 826	34 208	33 675	35 513	3
Culture	11 741	12 320	12 572	13 347	12 992	12 045	3
Défense yc anciens combattants	457 476	450 679	443 064	416 906	404 212	390 655	-15
Économie	212 797	213 044	208 477	209 723	208 783	207 161	-3
Éducation et Jeunesse et Sports	1 053 979	1 062 885	1 067 936	1 098 624	1 125 533	1 157 611	10
Équipement	113 993	114 312	125 027	122 675	123 778	120 816	6
Intérieur	148 290	150 633	154 209	157 361	161 666	166 392	12
<i>Police nationale</i>	122 756	123 325	123 966	124 559	125 185	128 504	5
<i>Hors Police nationale</i>	25 534	27 308	30 243	32 802	36 481	37 888	48
Justice	48 113	49 211	50 712	54 787	58 316	60 695	26
Outre-Mer	1 698	2 270	2 747	2 815	3 022	2 938	73
Services du Premier ministre	3 665	3 754	2 901	3 147	3 698	2 964	-19
Total	2 146 456	2 148 786	2 157 952	2 166 915	2 182 464	2 202 503	3
Total hors Éducation nationale et Jeunesse et Sports	1 092 477	1 085 901	1 090 016	1 068 291	1 056 931	1 044 892	-4

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Champ : hors emplois-jeunes. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

L'appellation des ministères est générique, donc stable, pour éviter la multiplicité des libellés qui peuvent varier selon les années de référence. Y compris budgets annexes.

2 Effectifs des ministères

2.4 Séries longues

T 2-18 : Effectifs par ministère de 1994 à 2004 au 31 décembre

Ministère	1994	1996	1998	2000	2002	2004 (1)	Évolution 1994-2004 en %	Évolution 1984-2004 en %
Affaires étrangères yc Coopération	19 525	19 763	19 340	18 476	19 167	19 442	0	-37
Affaires sociales	26 188	26 891	26 401	27 584	28 272	28 398	8	-3
Agriculture	35 513	36 853	37 739	39 755	39 149	37 708	6	10
Culture	12 045	12 598	14 607	14 694	14 830	13 915	16	19
Défense yc anciens combattants	390 655	393 863	411 619	414 626	418 633	423 236	8	-7
Économie	207 161	210 127	207 663	200 497	198 864	194 217	-6	-9
Éducation et Jeunesse et Sports	1 157 611	1 172 082	1 181 434	1 207 422	1 233 346	1 211 829	5	15
Équipement	120 816	121 841	117 922	115 637	115 978	115 539	-4	1
Intérieur	166 392	166 947	166 760	165 772	174 231	177 039	6	19
<i>Police nationale</i>	128 504	129 235	129 528	129 405	133 762	136 498	6	11
<i>Hors Police nationale</i>	37 888	37 712	37 232	36 367	40 469	40 541	7	59
Justice	60 695	63 225	65 198	66 839	69 134	73 151	21	52
Outre-Mer	2 938	3 144	3 144	2 231	3 020	3 346	14	97
Services du Premier ministre	2 964	2 838	2 995	2 985	3 494	3 529	19	-4
Total	2 202 503	2 230 172	2 254 822	2 276 518	2 318 118	2 301 349	4	7
Total hors Éducation nationale et Jeunesse et Sports	1 044 892	1 058 090	1 073 388	1 069 096	1 084 772	1 089 520	4	0

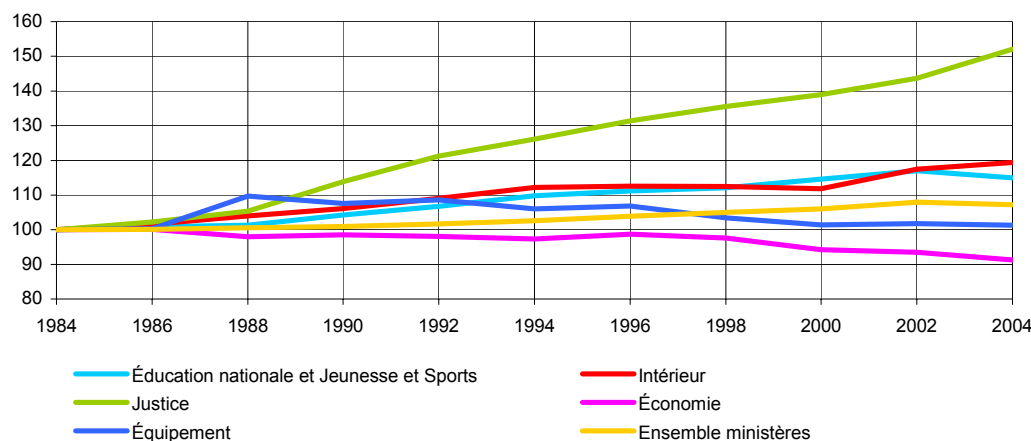
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

(1) Pour des raisons d'homogénéité des séries, les volontaires militaires, qui ne figurent pas dans les fichiers de paie avant 2004, ne sont pas comptabilisés en 2004.

Champ : hors emplois-jeunes. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

Graphique 2-22 : Évolution des effectifs des principaux ministères civils. Base 100 au 31-12-1984



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

T 2-19 : Titulaires civils des ministères par catégorie hiérarchique de 1984 à 2004 au 31 décembre

Années	Catégorie A				Catégorie B			Catégorie C	Total titulaires	% de catégorie A
	Enseignants et chercheurs	A+ (1)	Autres A	Total A	Enseignants et chercheurs	B hors enseignants	Total B			
1984	381 255	20 094	94 244	495 593	356 205	141 063	497 268	506 180	1 499 040	33%
1986	404 237	20 321	97 919	522 477	348 605	147 036	495 641	519 348	1 537 466	34%
1988	412 445	20 603	98 758	531 806	341 011	147 546	488 557	521 609	1 541 971	34%
1990	424 455	21 291	98 172	543 918	340 508	150 814	491 322	529 199	1 564 439	35%
1992	472 458	22 521	107 534	602 513	299 175	155 866	455 041	527 443	1 584 997	38%
1994	527 636	23 880	113 187	664 703	267 574	167 708	435 282	526 791	1 626 776	41%
1996	583 560	25 335	120 680	729 575	233 936	170 853	404 789	527 577	1 661 941	44%
1998	625 104	25 726	124 358	775 188	199 864	173 703	373 567	523 837	1 672 592	46%
2000	679 980	26 750	130 032	836 762	159 014	178 331	337 345	525 356	1 699 463	49%
2002	740 887	28 278	136 089	905 254	116 173	186 612	302 785	530 431	1 738 470	52%
2004	788 496	29 763	140 742	959 001	71 415	191 638	263 053	528 773	1 750 827	55%
Évolution 1994-2004	49%	25%	24%	44%	-73%	14%	-40%	0%	8%	-
Évolution 1984-2004	107%	48%	49%	94%	-80%	36%	-47%	4%	17%	-

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

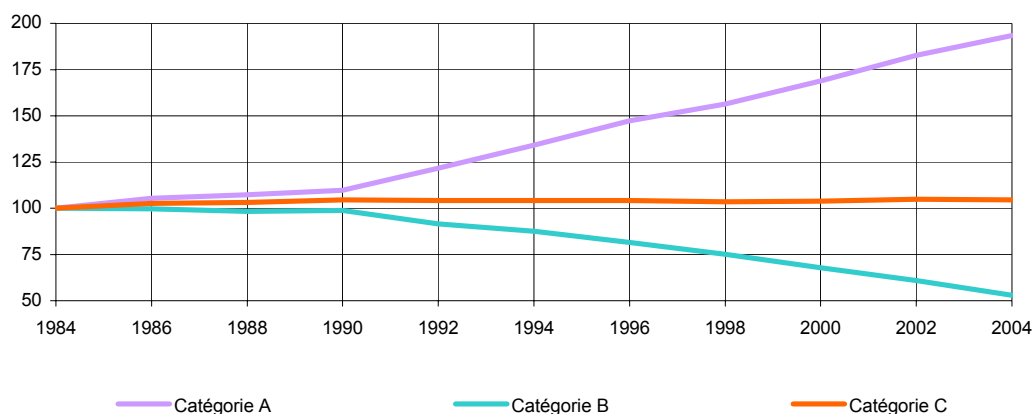
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

(1) Sont classés en A+ les corps dont l'indice terminal se situe hors échelle A. Il s'agit notamment des magistrats, des administrateurs et des ingénieurs des "grands corps".

Champ : hors emplois-jeunes. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

Enseignants et chercheurs : y compris élèves enseignants ; hors directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

Graphique 2-23 : Évolution des effectifs des titulaires civils par catégorie hiérarchique. Base 100 au 31-12-1984



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

2 Effectifs des ministères

2.4 Séries longues

T 2-20 : Agents des ministères par statut de 1984 à 2004 au 31 décembre

Années	Titulaires	Non-titulaires	Ouvriers d'État	Militaires (1)	Total ministères	Part de non-titulaires
1984	1 499 040	228 828	107 600	310 988	2 146 456	11%
1986	1 537 466	197 423	103 809	310 088	2 148 786	9%
1988	1 541 971	210 969	97 899	307 113	2 157 952	10%
1990	1 564 439	218 002	81 052	303 422	2 166 915	10%
1992	1 584 997	219 960	77 669	299 838	2 182 464	10%
1994	1 626 776	210 019	70 712	294 996	2 202 503	10%
1996	1 661 941	198 538	69 695	299 998	2 230 172	9%
1998	1 672 592	198 074	62 700	321 456	2 254 822	9%
2000	1 699 463	196 420	59 374	321 261	2 276 518	9%
2002	1 738 470	198 780	56 136	324 732	2 318 118	9%
2004	1 750 827	164 374	55 619	330 529	2 301 349	7%
Évolution 1994-2004	8%	-22%	-21%	12%	4%	-
Évolution 1984-2004	17%	-28%	-48%	6%	7%	-

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

(1) Pour des raisons d'homogénéité des séries, les volontaires militaires, qui ne figurent pas dans les fichiers de paie avant 2004, ne sont pas comptabilisés en 2004.

Champ : hors emplois-jeunes. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

T 2-21 : Taux de féminisation des titulaires civils dans les ministères par catégorie hiérarchique de 1984 à 2004 au 31 décembre

(en %)

Années	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C Total	Total titulaires	
	Enseignants et chercheurs	A+ (1)	Autres A	Total A	Enseignants et chercheurs	B hors enseignants			Total B
1984	51	20	33	46	71	50	65	51	54
1986	51	21	34	47	72	51	66	52	55
1988	51	23	35	47	73	52	67	52	55
1990	51	25	36	47	74	50	67	53	55
1992	53	26	38	49	76	52	68	53	56
1994	55	28	40	51	76	53	67	53	56
1996	56	30	40	53	77	55	67	53	56
1998	58	31	41	54	77	55	67	53	57
2000	60	33	43	56	78	56	66	53	57
2002	61	34	45	58	78	56	65	52	57
2004	63	36	46	59	79	57	63	52	58

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

(1) Sont classés en A+ les corps dont l'indice terminal se situe hors échelle A. Il s'agit notamment des magistrats, des administrateurs et des ingénieurs des "grands corps".

Champ : hors emplois-jeunes. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

Enseignants et chercheurs : y compris élèves enseignants ; hors directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

T 2-22 : Taux de féminisation des agents des ministères par statut de 1984 à 2004

(en %)

Années	Titulaires	Non-titulaires	Ouvriers d'État	Total agents civils	Militaires	Total agents civils et militaires
1984	54	52	17	52	8	45
1986	55	51	16	52	7	46
1988	55	52	16	52	7	46
1990	55	55	17	54	7	47
1992	56	56	17	54	7	48
1994	56	56	17	55	7	48
1996	56	56	19	55	8	49
1998	57	56	16	55	8	49
2000	57	56	15	56	9	49
2002	57	57	15	56	11	50
2004	58	57	14	57	12	50

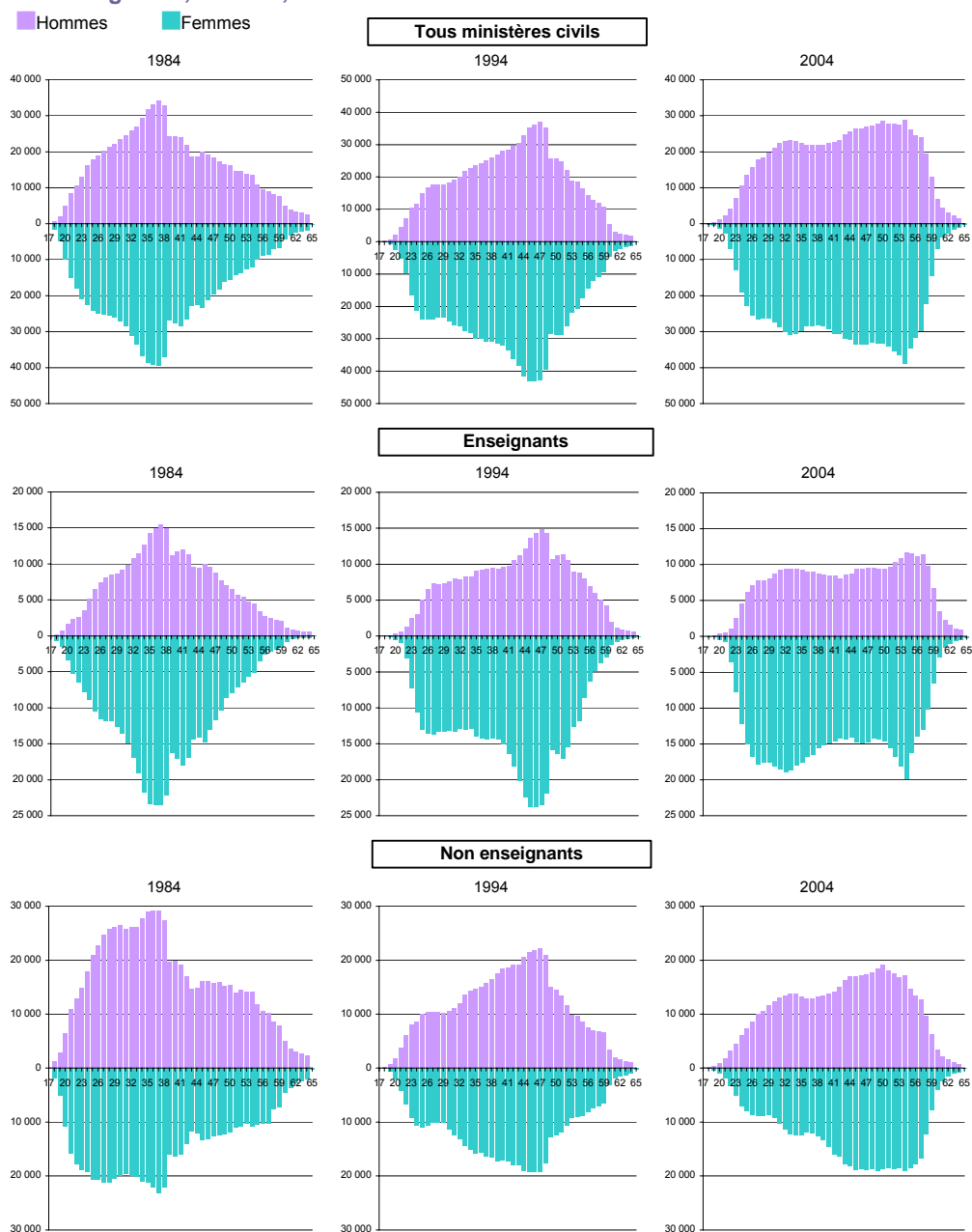
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

2 Effectifs des ministères

2.4 Séries longues

Graphique 2-24 : Pyramides des âges de tous les ministères civils, des enseignants, des non enseignants, en 1984, 1994 et 2004



DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Graphique 2-25 : Pyramides des âges des principaux ministères civils en 1982, 1992 et 2004



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

3 Égalité professionnelle

3.1 Encadrement supérieur des trois fonctions publiques

Fin 2004, les femmes représentent 58 % des emplois des trois fonctions publiques, mais seulement 13 % des 8 027 emplois supérieurs. Dans tous les secteurs, la proportion de femmes, importante parmi les agents, est plus faible dans les emplois dirigeants.

La fonction publique de l'État comprend 56% de femmes fin 2004 dans les emplois civils, 57 % en catégorie A. **Celles-ci représentent 15 % des emplois dirigeants fin 2004.** Les 547 emplois à la décision du Gouvernement ne comprennent que 10 % de femmes, les 3 026 autres emplois supérieurs 16 %, les 530 emplois de direction de juridictions 14 %.

Au-delà des emplois de pouvoir de la fonction publique de l'État, les emplois de commandement militaire et les emplois de direction de l'enseignement supérieur et de la recherche ont fait l'objet d'une investigation auprès des administrations compétentes.

La loi de programmation militaire de 1997 à 2002 a rebâti le cadre des armées et l'a ouvert davantage aux femmes. On recense 12 % de femmes parmi les militaires, mais seulement 8 % parmi les officiers. **Cependant, elles ne sont pas parvenues aux postes de commandement militaire, dans lesquels elles ne sont que 16 sur 1 493 fin 2003.**

Les femmes représentent près du tiers (32 %) des corps d'enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur et des chercheurs de la recherche publique. Cependant, cette place est inégale selon le rang hiérarchique : 17 % des professeurs d'université sont des femmes, et 22 % des directeurs de recherche. Les présidents d'université, élus par leurs collègues universitaires, comprennent 13 % de femmes. Elles sont également moins nombreuses dans les autres emplois, pourvus par les autorités politiques et administratives : 13 % des

directeurs d'établissement d'enseignement supérieur sous tutelle de l'éducation, 6 % pour ceux qui sont sous d'autres tutelles ministérielles. Sur 21 directions d'établissement public de recherche, trois sont pourvues par des femmes en 2005.

La fonction publique territoriale comprend une majorité de femmes (61 %), un nombre important de femmes dans les corps de catégorie A qui pouvoient aux emplois de direction (54 %), mais une part moindre dans ces emplois les plus importants. Les emplois dirigeants les plus importants correspondent aux directeurs généraux des communes de plus de 40 000 habitants, des personnes morales d'importance équivalente, des régions et départements. Ces emplois, directeurs généraux de services (DGS), directeurs généraux adjoints (DGA), directeurs généraux de services techniques (DGST), comprennent une part de femmes limitée. **Fin 2003, les femmes constituent 13 % des directeurs généraux des conseils régionaux et départementaux, 16 % de ceux des communes de plus de 40 000 habitants, 15 % pour les structures intercommunales. La part est un peu plus importante dans les établissements publics : 24 %.**

Dans la fonction publique hospitalière, les femmes représentent 89 % des personnels de la filière administrative, mais seulement 38 % du corps des directeurs d'hôpitaux parmi lesquels sont choisis les chefs d'établissement hospitalier. Globalement, fin 2005, elles n'occupent que 18% de ces emplois avec une proportion décroissante à mesure que croît l'importance de l'hôpital. **On compte 28 % de femmes parmi les chefs d'établissement de classe normale, 18 % parmi les chefs d'établissement hors classe. Les emplois fonctionnels de plus haut niveau n'en comprennent que 9 %.**

III Définitions et méthodes

À la demande du Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques, l'enquête sur les emplois de direction jusque là limitée aux services civils de l'État, a été étendue aux militaires, aux établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, et aux fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Les éléments donnés sur les emplois supérieurs sont arrêtés au 31/12/2004, sauf pour la fonction publique hospitalière dont ils sont une synthèse au 31/12/2005, les militaires au 31/12/2003, la fonction publique territoriale au 31/12/2003. Les données sur la composante médicale de la haute fonction publique hospitalière ne sont pas encore constituées.

Pour plus d'informations

- « Peu de femmes dans les emplois dirigeants des trois fonctions publiques en 2003 », Point Stat n°8-2005, septembre 2005.
- « Femmes et Hommes, Regards sur la Parité », Insee, édition 2005.
- « Vouloir l'égalité » Troisième rapport du Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques, Documentation française, octobre 2005.

T 3-1 : Les femmes dans les emplois de direction des trois fonctions publiques à la fin 2004

Emplois de direction	Femmes	Total	Proportion de femmes en %
Emplois à la décision du Gouvernement			
Directeurs d'administration centrale et assimilés	24	208	12
Chefs titulaires de mission ayant rang d'ambassadeur	19	180	11
Préfets	7	128	5
Recteurs	7	31	23
Sous-total	57	547	10
Autres emplois des administrations de l'État			
Chefs de service, directeurs-adjoints, sous-directeurs	206	792	26
Chefs de services d'inspection générale	4	23	17
Trésoriers-payeurs généraux	10	110	9
Chefs de services déconcentrés	255	2 101	12
Sous-total	475	3 026	16
Emplois de direction de juridictions			
Dirigeants des juridictions nationales	4	32	13
Dirigeants des juridictions judiciaires territoriales	62	431	14
Présidents de TA et CAA	6	40	15
Présidents de chambres régionales des comptes	3	27	11
Sous-total	75	530	14
Emplois de direction militaires (1)			
Emplois de direction	4	262	2
Grands commandements militaires	3	789	0
Dirigeants de services déconcentrés	9	442	2
Sous-total	16	1 493	1
Emplois de direction de l'enseignement supérieur et de la recherche			
Présidents d'université (élus par les universitaires)	12	94	13
Directeurs d'établissement d'enseignement supérieur sous tutelle de l'Éducation	9	71	13
Directeurs d'établissement d'enseignement supérieur sous tutelle des autres ministères	7	118	6
Directeurs des établissements publics de recherche	3	21	14
Sous-total	19	210	9
Emplois de direction de la fonction publique territoriale (1)			
DGS et DGA des conseils régionaux et généraux	63	471	13
DGS, DGA, DGST des villes de plus de 40 000 habitants	65	408	16
DGS, DGA, DGST des structures intercommunales	62	401	15
DGS, DGA, DGST des établissements publics nationaux	29	123	24
Sous-total	219	1 403	16
Emplois de direction de la fonction publique hospitalière (2)			
Emplois fonctionnels	17	189	9
Chefs d'établissement hors classe	83	471	18
Chefs d'établissement de classe normale	45	158	28
Sous-total	145	818	18
L'ensemble des fonctions publiques			
Total	1 006	8 027	13

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Chiffres au 31-12-2003.

(2) Chiffres au 31-12-2005.

3 Égalité professionnelle

3.2 Encadrement supérieur de la fonction publique de l'État

La présence des femmes aux emplois supérieurs de la fonction publique de l'État progresse lentement : 15 % fin 2004, 14 % fin 2003, 13% fin 2002. Mais cette progression est la résultante de deux mouvements inverses : elles sont moins nombreuses dans les emplois à la décision du Gouvernement, 10 % en 2004, 12% en 2003, mais plus présentes dans les autres emplois supérieurs des administrations (16% en 2004, 15% en 2003, comme aux postes de directions des juridictions (14 % contre 13%).

A l'exception des emplois de recteurs, la part des femmes en poste et dans les nominations est inférieure à leur présence dans les viviers. Les viviers sont constitués des personnes susceptibles d'être nommées, c'est-à-dire celles qui présentent les conditions d'avancement requises dans les corps de fonctionnaires permettant l'accès à ces emplois.

Dans les emplois à la décision du Gouvernement, on compte moins de directrices d'administration centrale en 2004 (24) qu'en 2003 (26), alors que le nombre de directeurs a augmenté (208 contre 185). Les nominations intervenues en 2004 n'ont pas renouvelé les femmes qui ont quitté ces postes. Elles ne sont pas à la hauteur de leur présence dans les viviers, puisque les femmes représentent 12 % des nominations alors que 24% étaient en situation d'être nommées.

La situation des femmes s'est dégradé parmi les ambassadeurs : 11 % en 2004 contre 12 % en 2003. Elle est stable et faible parmi les préfets (5 %). Pour ces emplois, les viviers

comprennent peu de femmes : ces carrières les attirent peu à la sortie de l'Ena, du fait de la forte contrainte de mobilité qui y est associée.

La présence des femmes a un peu progressé dans les autres emplois d'encadrement supérieur. Elles restent toutefois moins nombreuses parmi les chefs de services déconcentrés que parmi les responsables d'administration centrale : sous-directeurs, directeurs adjoints, chefs de service.

Dans les 792 emplois de sous-directeurs, directeurs adjoints et chefs de service, un mouvement de rattrapage des emplois vis-à-vis du vivier est en œuvre depuis plusieurs années. En 2004, la part des femmes dans les emplois augmente de 24 % à 26 %. Les nominations comprennent 29 % de femmes, proportion proche de celle de leur présence dans le vivier de nomination (33 %).

Pour les 2 101 emplois de chefs de services déconcentrés, la présence des femmes augmente très lentement, de 11 % à 12 % en 2004, et reste très inférieure à leur présence dans le vivier (24 %). Les nominations ne comprennent que 15 % de femmes. **L'accès aux directions déconcentrées est conditionné à une mobilité géographique, plus difficile à réaliser pour les femmes.**

Pour 431 emplois de juridictions judiciaires territoriales, on ne compte plus que 62 femmes en 2004, soit 14 %, comme en 2003. Ce niveau est très inférieur à celui du vivier, 46 %, et les nominations ne comprennent que 19 % de femmes.

III Définitions et méthodes

Les viviers de nomination sont composés des fonctionnaires qui réunissent les conditions d'ancienneté et de grades requises dans les corps ayant vocation à l'accès aux emplois supérieurs. Ces conditions sont déterminées par les textes réglementaires organisant l'accès à ces emplois.

Il convient de noter que certains emplois peuvent être pourvus, dans une certaine proportion, par des personnes extérieures aux viviers ; aucune statistique ne peut être établie sur ces personnes.

Les potentiels promouvables sont constitués par les corps ayant vocation à accéder aux emplois supérieurs. Leur définition est donc purement statutaire. Une partie des agents de ces corps ne réunit pas encore les conditions (d'âge, de grade, d'expérience) pour être nommés aux emplois supérieurs et ne font donc pas partie du vivier.

Les autres corps qui permettent l'accès aux corps constitutifs du potentiel par voie de concours interne ou de promotion ne sont pas pris en compte.

Pour plus d'informations

- « Les femmes et les métiers vingt ans d'évolution contrastée » ; M. Méron, M. Okba, X. Viney. Données sociales, la société française, édition 2006.
- « Femmes et hommes , Regards sur la parité » , Insee, édition 2005.

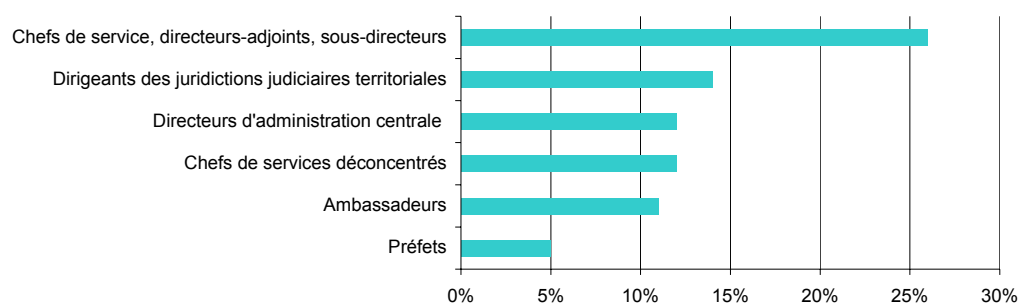
Encadrement supérieur de la fonction publique de l'État 3.2

T 3-2: Les femmes dans les emplois de direction de services administratifs, d'inspections générales et de juridictions de l'État en 2002, 2003 et 2004

Emplois de direction et d'inspection générale	Effectif au 31.12.2002			Effectif au 31.12.2003			Effectif au 31.12.2004		
	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes
Emplois laissés à la décision du Gouvernement									
Directeurs d'administration centrale et assimilés	35	188	19	26	185	14	24	208	12
Chefs titulaires de mission ayant rang d'ambassadeur	17	174	10	21	179	12	19	180	11
Préfets	6	118	6	6	119	6	7	128	5
Recteurs	8	31	26	7	31	23	7	31	23
Sous total	66	511	13	60	504	12	57	547	10
Autres emplois des administrations									
Chefs de service, directeurs-adjoints, sous-directeurs	179	785	23	192	795	24	206	792	26
Chefs de services d'inspection générale	2	20	10	2	21	10	4	23	17
Trésoriers payeurs généraux	7	107	7	9	109	8	10	110	9
Chefs de services déconcentrés	181	1 953	9	231	2 062	11	255	2 101	12
Sous total	369	2 865	13	434	2 987	15	475	3 026	16
Emplois de direction de juridictions									
Dirigeants des juridictions nationales	3	33	9	3	34	9	4	32	13
Dirigeants des juridictions judiciaires territoriales	64	420	15	60	427	14	62	431	14
Présidents de TA et CAA	2	39	5	5	39	13	6	40	15
Présidents de chambres régionales des comptes	3	26	12	3	27	11	3	27	11
Sous total	72	518	14	71	527	13	75	530	14
Total des emplois centraux	219	1 026	21	223	1 035	21	238	1 055	23
Total des emplois déconcentrés	288	2 868	10	342	2 993	11	369	3 048	12
Total	507	3 894	13	565	4 028	14	607	4 103	15

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Graphique 3-1 : Les femmes dans les principaux emplois de direction



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

3 Égalité professionnelle

3.2 Encadrement supérieur de la fonction publique de l'État

T 3-3: Les femmes dans les potentiels, les viviers, les nominations

Emplois de direction et d'inspection générale	Potentiels promouvables 31.12.2002			Viviers de nomination 31.12.2003			Nominations en 2004		
	Femmes	Total	% fem- mes	Femmes	Total	% fem- mes	Femmes	Total	% fem- mes
Emplois laissés à la décision du Gouvernement									
Directeurs d'administration centrale et assimilés	23 776	60 531	39	507	2 093	24	6	52	12
Chefs titulaires de mission ayant rang d'ambassadeur	174	1 049	17	54	463	12	7	52	13
Préfets	99	642	15	23	231	10	1	28	4
Recteurs	2 672	14 839	18	2 672	14 839	18	1	7	14
Sous total (1)	26 448	75 370	35	3 256	17 626	18	15	139	11
Autres emplois des administrations									
Chefs de service, directeurs-adjoints, sous-directeurs	22 715	56 186	40	4 431	13 256	33	55	202	29
Chefs de services d'inspection générale	723	4 135	17	195	1 264	15	1	5	20
Trésoriers payeurs généraux	4 058	9 444	43	833	3 035	27	2	11	18
Chefs de services déconcentrés	19 197	51 947	37	3 634	15 293	24	54	372	15
Sous total (1)	28 771	72 846	39	7 487	25 691	29	112	590	20
Emplois de direction de juridictions									
Dirigeants des juridictions nationales	4 259	8 493	50	187	992	19	0	2	0
Dirigeants des juridictions judiciaires territoriales	4 129	7 829	53	2 187	4 780	46	17	88	19
Présidents de TA et CAA	350	1 154	30	42	201	21	1	9	11
Présidents de chambres régionales des comptes	91	682	13	65	402	16	0	2	0
Sous total (1)	4 570	9 665	47	2 294	5 383	43	18	101	18
Total des emplois centraux (1)	23 035	57 765	40	4 687	14 639	32	62	261	24
Total des emplois déconcentrés (1)	30 939	86 415	36	9 491	38 786	24	83	569	15
Total	31 532	88 091	36	10 248	40 936	25	145	830	17

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Une même personne peut faire partie du vivier ou du potentiel de plusieurs emplois.

T 3-4 : Les femmes dans les emplois de direction par ministère au 31-12-2004 (1)

Administrations	Administration centrale			Services déconcentrés (2)			Total général		
	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes
Affaires étrangères	14	111	13	10	97	10	24	208	12
Affaires sociales	39	101	39	45	235	19	84	336	25
<i>Santé</i>	26	69	38	33	112	29	59	181	33
<i>Emploi</i>	13	32	41	12	123	10	25	155	16
Agriculture	17	52	33	37	212	17	54	264	20
Culture	14	28	50	17	125	14	31	153	20
Défense	11	60	18	1	18	6	12	78	15
Écologie	7	29	24	4	25	16	11	54	20
Économie	40	154	26	27	387	7	67	541	12
Éducation	22	78	28	22	224	10	44	302	15
Équipement	29	136	21	23	209	11	52	345	15
<i>Hors Aviation civile</i>	24	103	23	23	190	12	47	293	16
<i>Aviation civile</i>	5	33	15	0	19	0	5	52	10
Intérieur	10	154	6	28	400	7	38	554	7
<i>Hors Police</i>	5	73	7	10	136	7	15	209	7
<i>Police nationale</i>	5	81	6	18	264	7	23	345	7
Justice	16	38	42	41	164	25	57	202	28
Outre-Mer	1	6	17	0	5	0	1	11	9
Premier ministre	10	53	19	0	0	0	10	53	19
Tous ministères	230	1 000	23	255	2 101	12	485	3 101	16

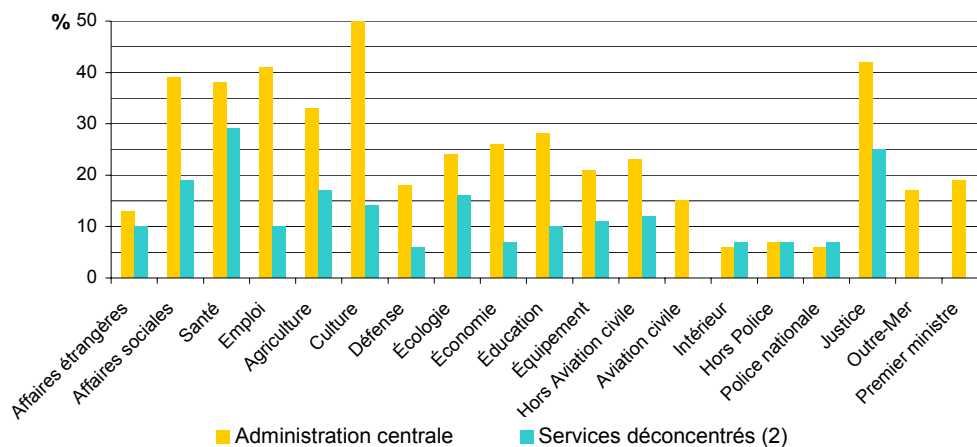
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Non compris les dirigeants de juridictions ni d'inspections générales.

(2) Non compris les préfets, recteurs, ambassadeurs et TPG.

Graphique 3-2 : Les femmes dans les emplois de direction par ministère au 31-12-2004 (1)



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Non compris les dirigeants de juridictions ni d'inspections générales.

(2) Non compris les préfets, recteurs, ambassadeurs et TPG.

3 Égalité professionnelle

3.2 Encadrement supérieur de la fonction publique de l'État

T 3-5 : Les femmes dans les emplois de direction d'administration centrale selon les ministères au 31-12-2004

Ministères	Directeur			Chef de service, directeur adjoint et sous-directeur		
	Femmes	Total	%	Femmes	Total	%
Affaires étrangères	0	19	0	14	92	15
Affaires sociales	4	20	20	35	81	43
<i>Santé</i>	1	14	7	25	55	45
<i>Emploi</i>	3	6	50	10	26	38
Agriculture	2	8	25	15	44	34
Culture	4	9	44	10	19	53
Défense (1)	1	13	8	10	47	21
Écologie	0	5	0	7	24	29
Économie	3	23	13	37	131	28
Éducation (2)	3	15	20	19	63	30
Équipement	2	24	8	27	112	24
<i>Hors Aviation civile</i>	1	20	5	23	83	28
<i>Aviation civile</i>	1	4	25	4	29	14
Intérieur	1	34	3	9	120	8
<i>Hors Police</i>	0	22	0	5	51	10
<i>Police nationale</i>	1	12	8	4	69	6
Justice	0	7	0	16	31	52
Outre-Mer	1	2	50	0	4	0
Premier ministre et SGDN	3	29	10	7	24	29
Total	24	208	12	206	792	26

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

- (1) Défense et anciens combattants. Les militaires ne sont pas comptés.
(2) Éducation nationale, jeunesse et sports.

T 3-6 : Les femmes dans les emplois de chefs de services déconcentrés selon les ministères en 2004

Ministères	Effectif au 31.12.2004			Nominations intervenues pendant l'année 2004		
	Femmes	Total	%	Femmes	Total	%
Affaires étrangères	10	97	10	2	28	7
Affaires sociales	45	235	19	9	52	17
<i>Santé</i>	33	112	29	6	25	24
<i>Emploi</i>	12	123	10	3	27	11
Agriculture	37	212	17	7	38	18
Culture	17	125	14	3	15	20
Défense (Anciens combattants)	1	18	6	0	1	0
Écologie	4	25	16	1	4	25
Économie	27	387	7	5	72	7
Éducation (2)	9	99	9	3	25	12
Équipement	23	209	11	4	37	11
<i>Hors Aviation civile</i>	23	190	12	4	35	11
<i>Aviation civile</i>	0	19	0	0	2	0
Intérieur	28	400	7	9	53	17
<i>Hors Police</i>	10	136	7	6	13	46
<i>Police nationale</i>	18	264	7	3	40	8
Jeunesse et Sports	13	125	10	2	17	12
Justice	41	164	25	9	28	32
Outre-Mer	0	5	0	0	2	0
Total	255	2101	12	54	372	15

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

T 3-7 : Les femmes dans les juridictions nationales et les inspections générales au 31-12-2004

	Personnel en activité au 31.12.2004		
	Femmes	Total	%
Juridictions nationales			
Conseil d'État	50	194	26
Cour des Comptes	41	211	19
Cour de Cassation	87	213	41
Total	178	618	29
Ministères-Inspections générales			
Affaires étrangères	3	14	21
Affaires sociales (Igas)	31	101	31
Agriculture (IG de l'agriculture)	6	38	16
Agriculture (Inspection de l'EA) (1)	19	71	27
Culture (IG des affaires culturelles)	5	24	21
Culture (IG de la C. et de l'EA) (2)	39	103	38
Économie et industrie (IG des finances)	10	62	16
Économie, Finances et Industrie (IG de l'Insee)	0	7	0
Économie et industrie (Industrie et commerce)	10	25	40
Économie et industrie (Conseil général des mines)	1	27	4
Économie et industrie (CGTI) (3)	7	25	28
Éducation (IG de l'administration de l'EN)	26	95	27
Éducation (IG de l'EN)	36	158	23
Éducation (IG des bibliothèques)	5	10	50
Environnement	5	39	13
Équipement, tourisme (4)	18	82	22
Aviation civile	0	5	0
Intérieur (IG de l'administration)	11	45	24
Intérieur (IG de la Police nationale)	0	6	0
Jeunesse et Sports	2	15	13
Justice (IG des services judiciaires)	12	27	44
Total	246	979	25

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

- (1) Inspection de l'enseignement agricole.
- (2) Inspection générale de la création et de l'enseignement artistique.
- (3) Conseil général des technologies de l'information.
- (4) Inspection générale de la construction, Inspection générale de l'équipement, Inspection générale des transports et des travaux publics, Inspection générale de l'aviation civile, Inspection générale du tourisme.

3 Égalité professionnelle

3.3 Parité dans les jurys de concours

Toutes les administrations ont maintenant nommé au moins un tiers de femmes pour les représenter dans les jurys des principaux concours. Le seuil minimal a été fixé à un tiers de chacun des deux sexes par le décret d'application de la loi du 9 mai 2001.

Sur la période 2000-2003, la féminisation des jurys des principaux concours a augmenté régulièrement. **En 2004, elle se stabilise, puisque les femmes représentent 42,4 % des membres de jury pour 43,5 % en 2003.** L'effort engagé semble moindre pour certains concours, comme ceux des ingénieurs où l'on comptait 47 % des femmes dans les jurys en 2003, et 42 % en 2004 ou ceux des agents de

catégorie B et C des prisons et de la police où seulement 31 % des jurés sont des femmes.

Dans les ministères techniques, comme l'Économie et l'Équipement, on en compte moins dans les jurys de concours. La règle du tiers n'est pas encore mise en pratique dans les jurys de concours qui décident du recrutement des contrôleurs du Trésor (18,4 %) ou des agents de constatation des douanes (29,4 %), pas plus que pour les ingénieurs (15,2 %) ou les surveillants de l'administration pénitentiaire.

La Police nationale, peu féminisée, fait un effort particulier pour le concours de gardiens de la paix (57,1 %).

III Définitions et méthodes

Le concours est le mode d'accès traditionnel à la fonction publique. La composition d'un jury est définie par des dispositions à caractère réglementaire. Pour la plupart des concours, les examinateurs doivent être de niveau hiérarchique supérieur à celui du corps ouvert au recrutement. L'autorité compétente, pour la nomination des membres d'un jury, est le ministre dont dépend le corps de fonctionnaires qu'il s'agit de recruter.

La loi n°2001-397 du 9 mai 2001, titre II, vise à assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein des organismes consultatifs et des jurys de concours de la fonction publique de l'État. Le décret d'application n° 2002-766 du 3 mai 2002 précise les modalités de désignation par l'administration, dans la fonction publique de l'État, des membres des jurys et des comités de sélection et de ses représentants au sein des

organismes consultatifs. Ils stipulent que leurs membres seront choisis en respectant une proportion minimale de chacun des sexes, qui a été fixée à un tiers par le CSFPE en session du 12 février 2002.

En 2004, l'enquête a porté sur l'ensemble des recrutements (services civils et établissements publics nationaux) offrant plus de 50 postes (parmi les 2 000 concours de la fonction publique de l'État), soit 180 concours environ. Les membres de chaque jury de concours, ayant voix délibérative, ont été répartis selon le sexe et le niveau hiérarchique. Les présidents de jury ont été isolés et étudiés, selon les mêmes critères. Ainsi, 378 jurys ont-ils été étudiés dont près de 269 à l'Éducation nationale. En effet, l'organisation des concours déconcentrés a nécessité plusieurs jurys pour un même concours.

Pour plus d'informations

- « Jurys de concours et organismes consultatifs : état des lieux de la féminisation », Josette Wertheim, Point Stat n°02.01, DGAFP, mars 2002
- « 10ème rapport au Parlement sur les mesures prises dans la fonction publique pour assurer l'application du principe d'égalité des sexes », Direction générale de l'administration et de la fonction publique, Direction générale des collectivités locales, 2005.
- « Les femmes et les métiers, vingt ans d'évolution contrastée », M. Méron, M. Okba, X. Viney, Données sociales, la société française, édition 2006.

T 3-8 : La place des femmes dans les jurys (1) par niveau de concours de 2000 à 2004

Niveau de concours	Proportion de femmes parmi les jurés (en %)					Proportion de femmes parmi les présidents (en %)				
	2000	2001	2002	2003	2004	2000	2001	2002	2003	2004
Administrateur	41,3	44,7	45,3	46,3	44,7	0,0	10,0	35,7	10,0	10,0
Attaché	29,6	29,2	36,0	40,9	41,8	11,1	25,0	39,1	27,8	28,6
Ingénieur	25,7	28,5	37,5	47,1	41,7	15,3	17,3	20,7	26,4	25,4
Enseignant	32,9	38,9	36,6	42,6	43,2	15,0	18,6	17,6	17,0	21,0
Secrétaire administratif	56,5	43,5	49,7	52,0	52,3	37,9	25,6	33,3	23,2	34,1
Technicien	29,6	30,5	33,7	42,2	40,2	17,1	17,8	23,8	27,2	16,2
B et C police prison	31,0	34,6	43,6	34,4	30,9	0,0	0,0	0,0	20,0	28,6
Adjoint administratif	41,4	37,0	42,0	56,3	53,3	22,6	19,7	24,3	37,5	28,1
Ouvrier	26,3	27,1	36,3	31,1	31,3	25,8	22,2	25,8	20,7	24,1
Total	33,3	36,1	38,1	43,5	42,4	20,8	19,6	22,8	24,2	24,4

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Pour les concours offrant plus de 50 postes.

T 3-9 : La place des femmes dans les jurys (1) par ministère de 2000 à 2004

Ministères	Proportion de femmes parmi les jurés (en %)					Proportion de femmes parmi les présidents (en %)				
	2000	2001	2002	2003	2004	2000	2001	2002	2003	2004
Affaires étrangères		55,2					0,0			
Agriculture		44,0	37,6	38,4	39,9		10,9	13,2	9,7	11,1
Aviation civile		38,8	36,1				0,0	0,0		
Culture	34,8		43,8			100,0		100,0		
Défense	5,7	14,5	30,9	51,8	57,5	0,0	3,2	12,5	12,5	0,0
Économie, Finances et Industrie	28,4	22,7	26,3	36,6	33,6	12,1	25,0	23,7	31,8	17,6
Éducation nationale	36,2	38,1	39,7	45,4	43,9	23,8	20,7	24,1	27,5	26,5
Jeunesse et Sports				28,8	33,3				100,0	0,0
Emploi, solidarité	35,4	42,9	43,1	52,6	48,5	0,0	14,8	21,4	20,0	50,0
Ena	46,7	28,6	35,7	57,1		100,0	100,0	100,0	0,0	
Équipement	33,6	25,3	25,5	34,5	34,1	0,0	9,5	18,2	9,7	4,3
Intérieur	49,0	43,5	41,5	47,9	50,3	27,3	32,0	19,5	21,9	14,7
Justice	31,3	36,9	44,7	36,2	34,9	9,1	16,7	20,0	33,3	50,0
Premier ministre		46,2	42,7	42,5	35		100,0	100,0	100,0	100,0
EPST	20,7	27,8	27,2	35,2	34,2	12,7	17,6	19,5	22,9	18,4
Total	33,3	36,1	38,1	43,5	42,4	20,8	19,6	22,8	24,2	24,4

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Pour les concours offrant plus de 50 postes.

3 Égalité professionnelle

3.3 Parité dans les jurys de concours

T 3-10 : Proportion de femmes dans les jurys des principaux concours de 2000 à 2004 (1)

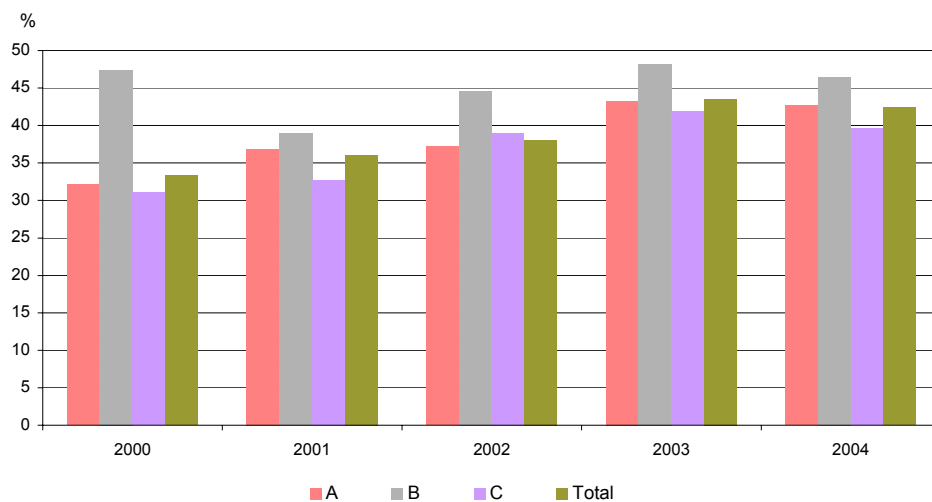
Catégorie	Libellé du corps	Proportion de femmes parmi les jurés (en %)				
		2000	2001	2002	2003	2004
A	Conseiller d'orientation psychologue	42,7	43,5	44,9	41,4	41,2
	Conseiller principal d'éducation	40,9	47,6	48,8	50,4	51,4
	Élève Ena	46,7	28,6	35,7	57,1	
	Ingénieur des TPE	14,7	25,0	18,2	16,7	15,2
	Élève d'Instituts régionaux d'administration		46,2	42,7	42,5	35,0
	Ingénieur du contrôle de la navigation aérienne	32,4	38,8	34,6	38,2	32,4
	Inspecteur du travail	34,2	30,0		37,5	
	Inspecteur du Trésor	4,8	1,6	10,3	38,5	50,0
	Inspecteur des impôts		17,6	41,7	42,3	43,8
	Médecin de l'Éducation nationale	40,5	47,7	43,1		
	Professeur agrégé	31,4	31,2	32,7	38,0	39,6
	Professeur certifié	40,5	41,5	41,7	40,8	43,1
	Professeur de lycée professionnel	38,5	33,8	35,3	35,4	37,2
	Professeur des écoles		50,0	49,0	51,6	52,6
B	Assistante sociale	71,2	73,5	71,2	64,5	71,3
	Contrôleur des douanes	46,5	34,4	33,3	42,6	31,6
	Contrôleur des impôts		26,2	21,9	43,8	22,7
	Contrôleur des travaux publics de l'État	34,5	19,2	21,7	17,4	33,7
	Contrôleur du travail	36,2	42,0			
	Contrôleur du Trésor	12,8	17,8	22,2	25,4	18,4
	Greffier des services judiciaires	81,8	81,8	66,7	58,6	52,9
	Infirmier	79,0	76,0	73,9	73,0	71,0
	Lieutenant de police	31,3	34,6	35,7	34,4	34,3
	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire	51,0	52,6	52,4	53,4	53,0
	Technicien supérieur des études et de fabrication	12,5	10,9	33,3	54,5	50,0
C	Adjoint administratif	54,7	61,9	51,7	60,0	60,6
	Adjoint technique recherche et formation de l'éducation nationale	33,8	26,2	31,4	50,6	47,6
	Agent de constatation des douanes	53,1	40,7	53,3	28,4	29,4
	Agent technique de l'électronique de la Défense	10,0	14,3	30,4		
	Agent de recouvrement du Trésor	26,1	20,0	26,7		50,0
	Gardiens de la paix	16,7	43,8	50,0	57,1	57,1
	Maître ouvrier	24,3	20,2	21,1	20,8	19,2
	Surveillant de l'administration pénitentiaire	36,9	34,1	57,1	34,1	30,3

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Pour les concours offrant plus de 50 postes.

Graphique 3-3 : Proportion de femmes parmi les jurés par catégorie de 2000 à 2004



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : enquête auprès des directions de personnel.

3 Égalité professionnelle

3.4 Parité dans les organismes consultatifs

L'obligation faite à l'administration d'être représentée par au moins un tiers de personnes de chaque sexe dans les organismes consultatifs est juste respectée en 2004-2005 dans l'ensemble des ministères. **En effet, 33% de femmes représentent l'administration dans les CAP renouvelées au cours de cette période.**

Aux ministères des Affaires sociales, de l'Éducation ou de la Justice, la proportion de femmes représentant l'administration est plus élevée mais reste en rapport avec le pourcentage de femmes susceptibles de siéger.

En effet, seules les femmes appartenant à la catégorie A sont habilitées à représenter l'administration dans les CAP et elles constituent globalement, en 2005, 37 % de cette catégorie (hors enseignants de l'Éducation nationale).

Cependant, pour certains ministères, il semble difficile de maintenir le niveau requis. A la Police nationale, dans les rangs de laquelle on compte 15% de femmes parmi les agents de catégorie A, l'administration en a nommé 15 % pour la représenter ; les syndicats, pour leur

part, se sont fait représenter par seulement 5 % de femmes.

L'obligation de respecter la représentation d'au moins un tiers de personnes de chaque sexe est avérée à de nombreux niveaux hiérarchiques. **Cependant, pour les catégories hiérarchiques les plus élevées, compte tenu du moindre pourcentage de femmes dans la haute administration, il semble plus difficile d'observer l'obligation de représentation de chaque sexe.**

Les syndicats, non astreints à respecter cette obligation, se sont cependant clairement inscrits dans cette dynamique. La représentation hommes femmes tend à l'égalité dans de nombreuses CAP.

À l'assemblée plénière du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE), dans sa formation 2005, l'administration répond à hauteur de 35% à l'obligation de représentation des femmes pour l'ensemble des personnes nommées, titulaires et remplaçants confondus. Les femmes titulaires ne représentent cependant que 20 % des titulaires représentant l'administration.

III Définitions et méthodes

La loi n° 2001-397 du 9 mai 2001, relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, titre II, vise notamment à assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'État. Le décret n° 2002-766 du 3 mai 2002, qui concerne les modalités de désignation des représentants de l'administration au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'État, dispose que leurs membres sont choisis en respectant une proportion minimale d'un tiers de personnes de chaque sexe. La loi entre dans sa quatrième année d'application.

Le décret n° 2000-201 du 6 mars 2000, relatif aux CAP et CTP, élargit à l'ensemble des fonctionnaires de catégorie A la possibilité de représenter l'administration, alors

qu'auparavant seuls les agents ayant au moins le grade d'administrateur civil de 2e classe étaient autorisés à siéger.

Le recueil de l'information sur le taux de féminisation des représentants de l'administration et du personnel a été modifié depuis 2004. L'enquête a été couplée avec le recueil des résultats des élections aux CAP. Le taux de féminisation est, désormais, calculé sur les représentants titulaires nommés par l'arrêté suivant le scrutin et instituant la CAP.

La représentation des femmes dans l'ensemble des CAP ne pourra être observée qu'à la fin de trois années de renouvellement soit fin 2006. Les résultats présentés ici portent sur les CAP renouvelées en 2004-2005 et plus des deux tiers des corps.

Pour plus d'informations

- « 10ème rapport au Parlement sur les mesures prises dans la fonction publique pour assurer l'application du principe d'égalité des sexes », 2005. Direction générale de l'administration et de la fonction publique, Direction générale des collectivités locales.

T 3-11 : Représentation des femmes au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État en 2005

	Hommes	Femmes	Ensemble	% de femmes
Représentants de l'administration				
Titulaires	16	4	20	20,0
Suppléants	23	17	40	42,5
Ensemble	39	21	60	35,0
Représentants du personnel				
Titulaires	15	5	20	25,0
Suppléants	25	15	40	37,5
Ensemble	40	20	60	33,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : décret de nomination du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État du 6 octobre 2005.

T 3-12 : Représentation des femmes dans les CAP renouvelées en 2004 et 2005 pour les parités administrative et syndicale

	Pourcentage de femmes représentant l'administration	Pourcentage de femmes représentant le personnel
Affaires étrangères	24,7	35,1
Affaires sociales	41,4	51,0
Agriculture	29,6	49,8
Culture	36,4	35,6
Défense	36,4	42,2
Économie	28,4	30,2
Éducation nationale	44,6	49,0
Équipement	39,0	51,7
Intérieur	32,4	39,2
Police	15,3	5,0
Jeunesse et Sports	5,0	16,7
Justice	40,0	61,9
PM	39,4	41,1
Total	33,2	40,8

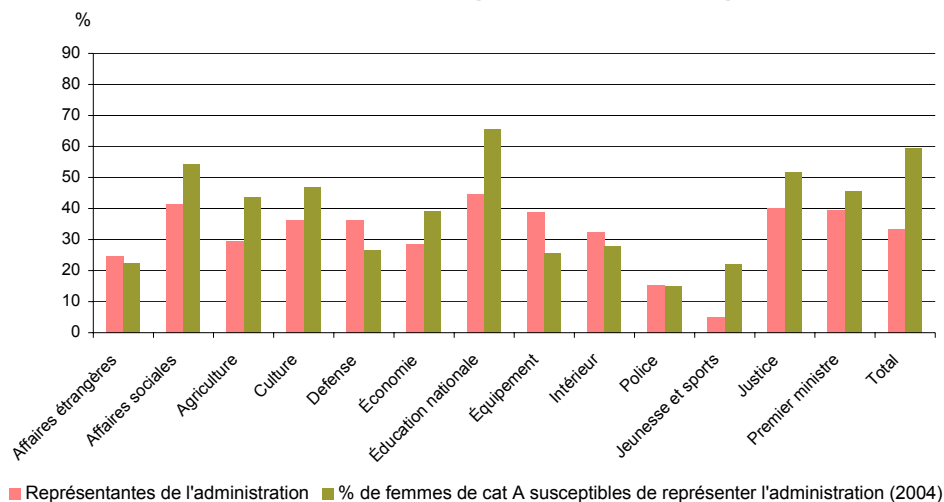
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : exploitation des procès verbaux d'élection aux CAP et des arrêtés instituant les CAP.

3 Égalité professionnelle

3.4 Parité dans les organismes consultatifs

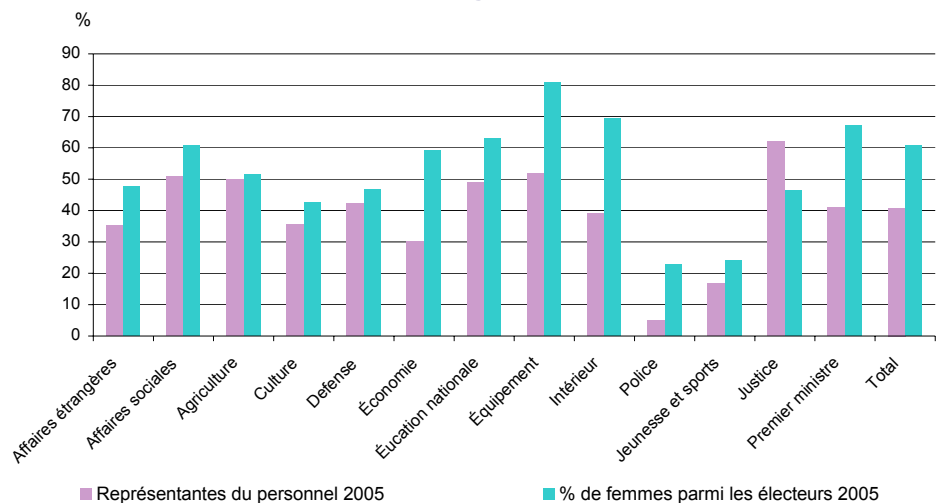
Graphique 3-4 : Représentation des femmes nommées par l'administration dans les CAP renouvelées en 2004 et 2005 et pourcentage de femmes de catégorie A par ministère



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : exploitation des procès verbaux d'élection aux CAP et des arrêtés instituant les CAP.

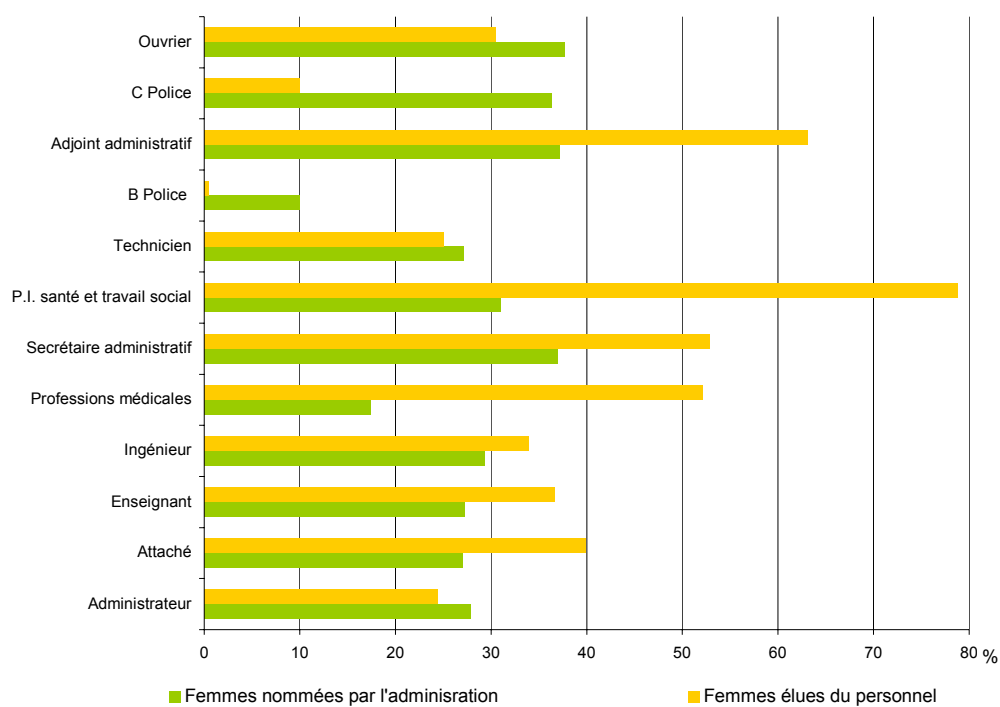
Graphique 3-5 : Représentation des femmes élues du personnel dans les CAP renouvelées en 2004 et 2005 et pourcentage de femmes dans les ministères



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : exploitation des procès verbaux d'élection aux CAP et des arrêtés instituant les CAP.

Graphique 3-6 : Pourcentage de femmes représentant l'administration et le personnel dans les CAP renouvelées en 2004 et 2005 selon les catégories socioprofessionnelles



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : exploitation des procès verbaux d'élection aux CAP et des arrêtés instituant les CAP.

4 Insertion des travailleurs handicapés

Le taux légal d'emploi des travailleurs handicapés est de 4,7 % en 2004, hors Éducation nationale. Sans les anciens militaires valides, ce taux est de 4,1 %. **L'effort d'insertion des travailleurs handicapés est du même niveau dans les trois fonctions publiques : en 2003, le taux était de 4,5 % dans la fonction publique territoriale, et en 2002 de 4,5 % dans la fonction publique hospitalière.**

La répartition des travailleurs handicapés est spécifique selon la fonction publique étudiée. La fonction publique de l'État, première utilisatrice des procédures de reclassement des anciens militaires valides, totalise 13 % d'anciens militaires non titulaires d'une pension d'invalidité. Dans la fonction publique hospitalière, 60 % des travailleurs handicapés sont des agents inaptes dont le poste de travail a été adapté ou qui ont été reclassés. C'est la fonction publique territoriale qui emploie des travailleurs ayant une reconnaissance Cotorep dans la plus grande proportion (34 %).

Dans la fonction publique de l'État, les nouveaux bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont plus nombreux en 2004 qu'en 2003. Cependant, les deux catégories de bénéficiaires en augmentation sont les accidentés du travail et les agents inaptes ou reclassés. Les recrutements d'agents ayant une

reconnaissance Cotorep sont moins nombreux qu'en 2003, notamment les embauches sur contrat donnant lieu à titularisation au bout d'un an. Pour l'ensemble des ministères, 881 contrats ont été signés en 2003 et 758 en 2004. La baisse de ce type de recrutement en 2004 est due à la fin du plan triennal du ministère de la Défense. Au ministère de la Santé, une campagne de recrutements par la voie contractuelle a eu lieu en 2004 et a permis de recruter 104 agents (pour 62 en 2003). Au ministère de l'Écologie, un plan de recrutement a également été mis en place en 2004.

Avec la loi n°2005-102 du 11 février 2005, les administrations devront faire une déclaration d'emploi au **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)** sur le même schéma que celle que font les entreprises privées de plus de 20 salariés à l'Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph). **Si elles ne remplissent pas l'obligation d'emploi, (6 % de l'effectif total) elles devront verser une contribution au fonds (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006).** Ces cotisations permettront de financer des actions visant à faciliter l'insertion de travailleurs handicapés au sein des administrations.

III Définitions et méthodes

Taux d'emploi: la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés impose à l'ensemble des employeurs de plus de 20 salariés, notamment à l'État et à ses établissements publics administratifs, une obligation d'emploi égale à 6% de l'effectif total de leurs agents.

Pour mesurer ce taux d'emploi dans la fonction publique d'État, la DGAFP effectue tous les ans un recensement des bénéficiaires auprès des différents ministères et établissements publics. Dans le secteur privé, chaque employeur doit faire une déclaration d'emploi de travailleurs handicapés auprès du ministère du Travail.

Champ : l'enquête porte sur les administrations de l'État, les établissements publics scientifiques culturels et professionnels, les établissements publics scientifiques et techniques occupant au moins 20 agents à temps plein ou équivalent, La Poste, et deux établissements publics industriels et commerciaux, l'ONF et l'Onic. L'Éducation nationale n'a pu fournir que des indications sur les nouveaux bénéficiaires, en 2003 comme en 2004.

Bénéficiaires : agents handicapés dont les différentes catégories (Cotorep, accidentés du travail, emplois réservés, ...) sont définies par l'article L.323-2 du Code du

travail qui fixe une obligation minimale d'emploi des travailleurs handicapés égale à 6% de l'effectif total du ministère ou de l'établissement.

Handicapés Cotorep : agents reconnus travailleurs handicapés par les Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep). Ils sont recrutés sur contrat donnant vocation à titularisation, par concours externe de droit commun, par la voie des emplois réservés ou sur contrat de droit commun.

Accidentés du travail : agents victimes d'accidents du travail ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10% ou atteints d'une maladie professionnelle. Les fonctionnaires perçoivent une allocation temporaire d'invalidité (ATI) et les non-titulaires une rente du régime général. Les agents frappés d'une incapacité d'au moins 2/3 bénéficiaires d'une pension d'invalidité ou d'une allocation d'invalidité temporaire sont aussi comptabilisés dans cette rubrique, bien que leur invalidité n'ait pas été causée par un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Emplois réservés : agents recrutés par la voie des emplois réservés (hors Cotorep). Ce sont les anciens militaires titulaires d'une pension militaire d'invalidité (ou

assimilés : veuves de guerre, orphelins de guerre) et les anciens militaires non-titulaires d'une pension d'invalidité.
Agents inaptes et reclassés : agents devenus inaptes physiquement à l'exercice de leurs fonctions au cours de leur carrière :
- soit leur poste de travail a été adapté et ils n'ont pas fait l'objet d'un reclassement par voie de détachement, - soit ils ont fait l'objet d'un reclassement par voie de détachement.

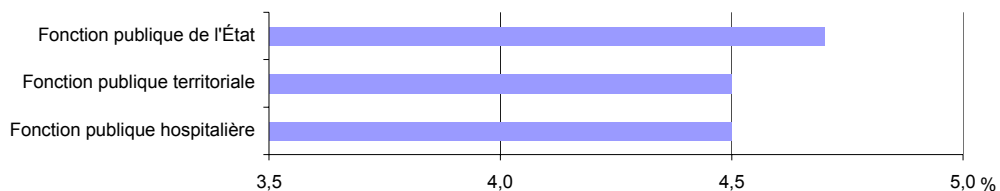
Équivalents effectifs des marchés : la conclusion de contrats et de marchés avec les établissements de travail protégé permet de faire équivaloir des emplois de bénéficiaires sur la base du traitement annuel minimum dans la fonction publique. Le calcul des équivalents s'obtient en divisant le montant total des achats par le traitement annuel afférent à l'indice majoré 263.

Pour plus d'informations

- « L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements de 20 salariés et plus : bilan de l'année 2003 » n° 17.2, premières informations et premières synthèses, Selma Amira et Gilbert de Stefano, Dares, avril 2006.
- « Synthèse des résultats des bilans sociaux 2003 » n° 51, bulletin d'informations statistiques de la DGCL, avril 2006.
- « Rapport sur l'exécution de la Loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 dans la fonction publique hospitalière », Chantal Roquet, DHOS, novembre 2004.

4 Insertion des travailleurs handicapés

Graphique 4-1 : Taux d'emploi dans les trois fonctions publiques



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel de la DGAFF, bilans sociaux DGCL-CNFPT, rapport DHOS.

T 4-1 : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi par catégorie de bénéficiaires dans les trois fonctions publiques

(en pourcentage)

	Fonction publique de l'État (2004)	Fonction publique territoriale (2003)	Fonction publique hospitalière (2002)
Handicapés Cotorep	24	34	8
Accidentés du travail ou maladie professionnelle	30	41	32
Fonctionnaires inaptes ou reclassés	31	24	60
Militaires	15	1	1
Taux des emplois indirects	0,1	0,3	0,0
Taux d'emploi	4,7	4,5	4,5

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel de la DGAFF, bilans sociaux DGCL-CNFPT, rapport DHOS.

T 4-2 : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés (hors Éducation nationale) au 31-12-2004

Ministère	Travailleurs reconnus par la Cotorep	Accidentés du travail	Emplois réservés hors Cotorep	Agents inaptes et reclassés	Total	Équivalents en effectifs des contrats	Taux légal d'emploi	Taux d'emploi hors anciens militaires valides
Affaires étrangères	112	36	204	7	359	4	5,0	2,7
Affaires sociales	966	225	487	32	1 710	50	6,7	5,1
<i>Santé</i>	529	145	268	14	956	30	6,2	4,7
<i>Travail</i>	437	80	219	18	754	20	7,4	5,7
Agriculture	623	323	109	42	1 097	26	3,1	2,8
Culture	118	174	41	0	333	0	2,4	2,1
Défense	1 203	527	592	38	2 360	156	3,0	2,4
Écologie	32	7	21	0	60	5	2,7	2,0
Économie	2 364	1 411	1 966	1 374	7 115	67	4,0	3,1
Équipement	1 270	1 916	1 016	920	5 122	43	5,3	4,4
<i>Hors Aviation civile</i>	1 242	1 863	682	920	4 707	43	5,5	4,8
<i>Aviation civile</i>	28	53	334	0	415	0	3,6	1,0
Intérieur	1 303	5 305	986	2 026	9 620	27	5,7	5,2
<i>Préfectures</i>	1 005	236	752	24	2 017	25	5,9	3,9
<i>Police nationale</i>	298	5 069	234	2 002	7 603	3	5,7	5,5
Jeunesse et Sports	68	91	12	11	182	9	3,3	3,2
Justice	365	764	273	33	1 435	10	2,1	1,7
Outre-Mer (1)	12	1	0	10	23	0	7,5	7,5
Services du Premier ministre	12	14	0	2	28	0	1,4	1,4
Total ministères	8 448	10 794	5 707	4 495	29 444	398	4,3	3,6
CDC (2)	48	48	22	2	120	1	3,5	2,9
Cemagref	18	5	0	2	25	1	3,9	3,9
CNRS	238	227	0	19	484	5	1,9	1,9
Epa du ministère de la Culture	83	12	5	45	145	6	3,0	2,9
Epa du ministère de l'Écologie	23	33	3	5	64	18	1,7	1,7
Epa du ministère de l'Équipement	31	3	2	0	36	1	1,5	1,4
Epa du ministère de la Santé	126	318	1	5	450	4	3,8	3,8
Inra	102	181	0	0	283	11	3,3	3,3
Inrets	5	0	0	0	5	0	1,2	1,2
Inria	9	0	0	0	9	2	0,6	0,6
Inserm	124	67	0	0	191	3	3,8	3,8
IRD	10	2	0	1	13	1	0,6	0,6
La Poste	1 408	1 698	265	9 218	12 589	232	6,6	6,5
Météo France	28	31	280	0	339	6	9,4	1,8
ONF	14	186	506	24	730	14	10,9	3,5
Onic	19	1	8	0	28	0	4,1	3,5
Total établissements publics	2 286	2 812	1 092	9 321	15 511	303	5,7	5,3
Total	10 734	13 606	6 799	13 816	44 955	700	4,7	4,1

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel, service des pensions de Nantes.

- (1) Les agents en fonction dans les Dom-Tom ne sont pas recensés.
 (2) Les filiales ne sont pas prises en compte.

4 Insertion des travailleurs handicapés

T 4-3 : Bénéficiaires par statut et catégorie hiérarchique de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés (hors Éducation nationale) au 31-12-2004

	Titulaires			Ouvriers d'État	Non- titulaires	Statut non renseigné (1)	Total général
	A	B et CII	C				
Handicapés Cotorep							
Hommes	419	1 545	3 782	160	98	-	6 004
Femmes	269	1 173	3 120	48	120	-	4 730
Total	688	2 718	6 902	208	218	-	10 734
<i>Dont recrutés sur contrat</i>							
Hommes	169	467	954	-	-	-	1 590
Femmes	130	414	1 101	-	-	-	1 645
Total	299	881	2 055	-	-	-	3 235
<i>Dont recrutés sur emplois réservés</i>							
Hommes	59	427	1 643	-	-	-	2 129
Femmes	21	230	1 241	-	-	-	1 492
Total	80	657	2 884	-	-	-	3 621
Accidentés du travail							
Hommes	722	800	2 561	440	123	5 767	10 413
Femmes	417	626	1 386	22	88	654	3 193
Total	1 139	1 426	3 947	462	211	6 421	13 606
<i>Dont agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité</i>							
Hommes	604	685	2 252	-	-	5 767	9 308
Femmes	298	534	1 097	-	-	654	2 583
Total	902	1 219	3 349	-	-	6 421	11 891
Emplois réservés hors Cotorep							
Hommes	159	2 016	3 873	-	-	-	6 048
Femmes	7	174	570	-	-	-	751
Total	166	2 190	4 443	-	-	-	6 799
<i>Dont anciens militaires non titulaires d'une pension d'invalidité</i>							
Hommes	100	1 800	3 489	-	-	-	5 389
Femmes	5	156	516	-	-	-	677
Total	105	1 956	4 005	-	-	-	6 066
Agents inaptes et reclassés							
Hommes	435	1 650	4 005	107	24	1 715	7 936
Femmes	383	2 152	3 048	20	20	257	5 880
Total	818	3 802	7 053	127	44	1 972	13 816
Total							
Hommes	1 735	6 011	14 221	707	245	7 482	30 401
Femmes	1 076	4 125	8 124	90	228	911	14 554
Total général	2 811	10 136	22 345	797	473	8 393	44 955

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel, service des pensions de Nantes.

(1) Le service des pensions ne connaît pas toujours la catégorie hiérarchique des titulaires d'une ATI. La Police nationale ne connaît pas la répartition par catégorie hiérarchique de ses agents inaptes dont le poste de travail a été adapté.

T 4-4 : Flux de nouveaux bénéficiaires en 2003 et 2004 par ministère

Ministère	2003					2004				
	Travailleurs reconnus par la Cotorep	Accidentés du travail	Emplois réservés hors Cotorep	Agents inaptes et reclassés	Total	Travailleurs reconnus par la Cotorep	Accidentés du travail	Emplois réservés hors Cotorep	Agents inaptes et reclassés	Total
Affaires étrangères	6	3	4	0	13	6	4	7	5	22
Affaires sociales	117	11	41	1	170	159	16	17	5	197
<i>Santé</i>	62	9	36	1	108	104	11	12	2	129
<i>Travail</i>	55	2	5	0	62	55	5	5	3	68
Agriculture	69	12	5	1	87	87	15	10	7	119
Culture (1)	17	8	0	4	29	16	10	0	6	32
Défense	173	34	45	0	252	39	33	10	0	82
Écologie	1	0	0	0	1	7	1	4	0	12
Économie	128	58	50	317	553	125	84	34	426	669
Éducation	360	462	0	118	940	320	619	0	173	1 112
Équipement	126	112	94	169	501	126	162	83	140	511
<i>Hors Aviation civile</i>	120	111	73	169	473	120	160	52	140	472
<i>Aviation civile</i>	6	1	21	0	28	6	2	31	0	39
Intérieur	156	243	33	3	435	144	293	48	13	498
<i>Préfectures</i>	80	14	33	2	129	75	21	35	4	135
<i>Police nationale</i>	76	229	0	1	306	69	272	13	9	363
Jeunesse et Sports	16	5	0	1	22	10	8	0	5	23
Justice	53	59	18	5	135	39	54	7	3	103
Outre-Mer (2)	0	0	0	3	3	2	0	0	1	3
Services du Premier ministre	4	0	0	0	4	1	2	0	0	3
Total ministères	1 226	1 007	290	622	3 145	1 081	1 301	220	784	3 386
CDC (3)	7	0	0	0	7	6	0	0	0	6
Cemagref	3	0	0	0	3	0	1	0	0	1
CNRS	35	19	0	4	58	23	22	0	0	45
Epa du ministère de l'Écologie	1	1	0	0	2	1	14	0	0	15
Epa du ministère de l'Équipement	1	1	0	0	2	2	1	0	0	3
Epa du ministère de la Santé	0	1	0	0	1	10	3	0	0	13
Inra	15	16	0	0	31	10	3	0	0	13
Inrets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Inria	2	0	0	0	2	3	0	0	0	3
Inserm	10	11	0	0	21	6	8	0	0	14
IRD	1	0	0	0	1	5	0	0	0	5
La Poste	23	5	0	783	811	12	2	0	694	708
Météo France	2	9	8	0	19	4	7	5	0	16
ONF	0	0	0	0	0	0	21	0	0	21
Onic	4	0	0	0	4	0	0	0	0	0
Total établissements publics	104	63	8	787	962	82	82	5	694	863
Total	1 330	1 070	298	1 409	4 107	1 163	1 383	225	1 478	4 249

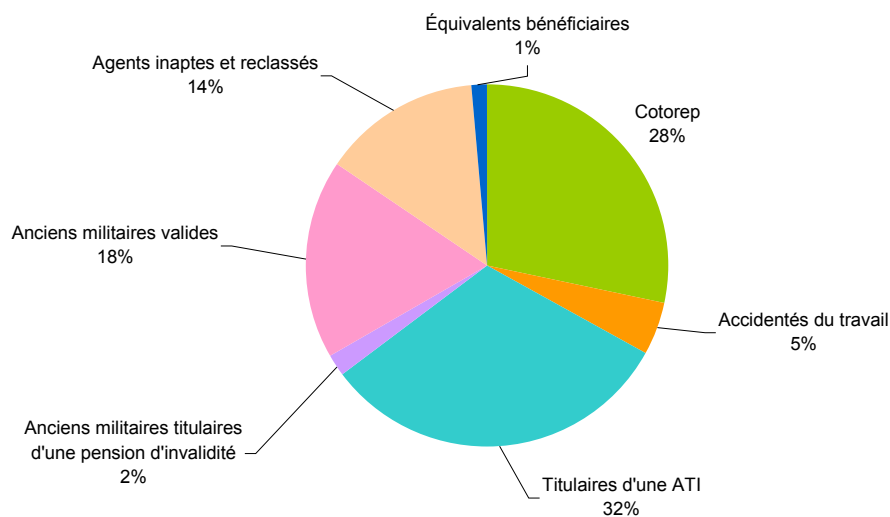
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel, service des pensions de Nantes.

- (1) Y compris les Epa.
- (2) Les agents en fonction dans les Dom-Tom ne sont pas recensés.
- (3) Les filiales ne sont pas prises en compte.

4 Insertion des travailleurs handicapés

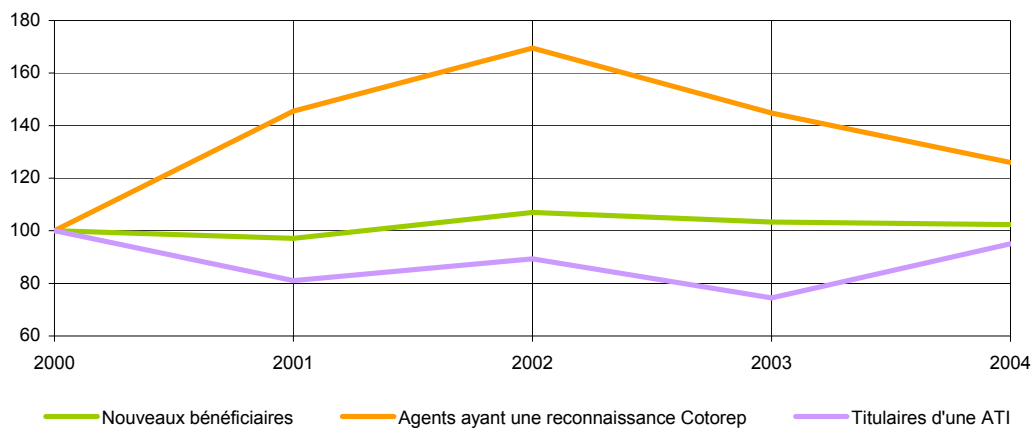
Graphique 4-2 : Répartition des bénéficiaires par catégorie en 2004 - Hors La Poste



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel, service des pensions de Nantes.

Graphique 4-3 : Évolution des nouveaux bénéficiaires depuis 2000 (année de référence)



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel, service des pensions de Nantes.

T 4-5 : Nouveaux bénéficiaires par statut en 2004 de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés

	Titulaires			Ouvriers d'État	Non- titulaires	Statut non renseigné	Total général
	A	B et CII	C				
Handicapés Cotorep							
Hommes	37	114	186	4	27	-	368
Femmes	39	110	290	1	35	-	475
Total (1)	165	246	685	5	62	-	1 163
<i>Dont recrutés sur contrat</i>							
Hommes	20	69	122	-	-	-	211
Femmes	28	85	209	-	-	-	322
Total (1)	123	170	465	-	-	-	758
<i>Dont recrutés sur emplois réservés</i>							
Hommes	2	18	22	-	-	-	42
Femmes	3	8	34	-	-	-	45
Total (1)	5	26	98	-	-	-	129
Accidentés du travail							
Hommes	188	69	267	20	7	283	834
Femmes	197	75	244	2	6	25	549
Total	385	144	511	22	13	308	1 383
<i>Dont agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité</i>							
Hommes	185	56	257	-	-	283	781
Femmes	196	70	239	-	-	25	530
Total	381	126	496	-	-	308	1 311
Emplois réservés hors Cotorep							
Hommes	-	92	89	-	-	-	181
Femmes	-	10	34	-	-	-	44
Total	-	102	123	-	-	-	225
<i>Dont anciens militaires non titulaires d'une pension d'invalidité</i>							
Hommes	-	67	70	-	-	-	137
Femmes	-	7	28	-	-	-	35
Total	-	74	98	-	-	-	172
Agents inaptes et reclassés							
Hommes	45	159	444	13	5	-	666
Femmes	44	211	377	0	7	-	639
Total (1)	124	381	948	13	12	-	1 478
Total							
Hommes	270	434	986	37	39	283	2 049
Femmes	280	406	945	3	48	25	1 707
Total général (1)	674	873	2 267	40	87	308	4 249

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel, service des pensions de Nantes.

(1) L'Éducation nationale ne connaît pas la répartition par sexe de ses nouveaux bénéficiaires, aussi le total n'est-il pas toujours égal à la somme des répartitions par sexe.

5 Recrutement

5.1 Type de concours et profil des candidats

Pour la deuxième année consécutive, les postes offerts aux concours de la Fonction publique de l'État et les recrutements effectifs diminuent de 17 % après une hausse régulière de 1997 à 2002 (105 086 recrutements effectifs en 2002). Au total 72 767 personnes ont été effectivement recrutées en 2004, comme en 1998 (74 415).

Cette baisse concerne tous les types de concours. La voie des concours externes a permis le recrutement de 46 515 personnes, soit 8 680 de moins qu'en 2003. À côté de cet accès traditionnel à la fonction publique de personnes extérieures à l'administration souvent à la sortie de l'école, le troisième concours concerne les candidats ayant déjà une activité professionnelle dans le secteur privé ou un mandat électoral. Les recrutements de ce type baissent de 26%, principalement en catégorie A dans l'enseignement. Le nombre de personnes recrutées par concours unique passe de 2 565 en 2003 à 1 364 en 2004. Cette baisse est liée au faible niveau du recrutement en catégorie C.

En 2004, les recrutements externes représentent près des deux tiers des recrutements ; 65 % d'entre eux rejoignent la catégorie A massivement dans l'enseignement 9% la catégorie B, 26 % la catégorie C.

Le concours interne, principale voie de promotion interne, a permis l'avancement de 15 596 personnes soit 13% de moins qu'en 2003. Seuls les examens professionnels ont été plus largement ouverts ; ils ont permis une augmentation du nombre des recrutés, avec 3 041 contre 2 860 en 2003.

Les concours de titularisation ouverts dans le cadre de la loi du 3 janvier 2001 relative à

la résorption de l'emploi précaire se poursuivent encore mais de façon ralentie ; l'essentiel des titularisations a été effectué lors des premières années de la loi. Ainsi 4 996 personnes ont-elles été titularisées en 2004, 7 600 en 2003 et 12 600 en 2002.

Le nombre de personnes qui se présentent à un concours de la fonction publique baisse beaucoup moins (-3%) que les postes offerts (- 13 %), si bien que la sélectivité des concours progresse encore de un point. On compte en 2004 11 présents pour un admis, 10 en 2003. L'attractivité des concours externes augmente particulièrement : près de 13 candidats pour un admis (moins de 12 en 2003). Elle progresse dans toutes les catégories, plus fortement pour les catégories B (27) et C (17) que pour la catégorie A (9). Le rapport présents/admis des concours de l'enseignement progresse également : 6 en 2004, 5 en 2003.

La diminution du niveau des recrutements concerne toutes les catégories hiérarchiques. C'est en catégorie C que la réduction est la plus forte : - 25 %. Dans cette catégorie, près d'un recrutement sur cinq est effectué sans concours.

La fonction publique de l'État accueille très majoritairement des femmes (63%) particulièrement en catégorie A dans l'enseignement (66%), un peu moins en catégorie B et C (56%, 57 %).

Hors Éducation nationale, le niveau de diplôme des lauréats des concours externes reste à un niveau élevé : 26% ont au moins une maîtrise. À l'opposé, 17% n'ont pas le niveau du baccalauréat.

III Définitions et méthodes

Présents : candidats qui se sont présentés à la première épreuve du concours.

Admis : candidats admis sur liste principale.

Recrutés : candidats admis sur liste principale et sur liste complémentaire. Les recrutés ne sont recensés qu'à compter de 1998.

Sélectivité : rapport du nombre de candidats présents sur nombre d'admis.

Postes reversés des emplois réservés : les emplois réservés (permettant l'accès à la fonction publique à d'anciens militaires ou à des publics rencontrant des difficultés de santé par exemple) non pourvus sont reversés aux autres concours.

Les concours externes sont ouverts aux candidats justifiant de certains diplômes ou de l'accomplissement de certaines études. Cependant, certains concours de catégorie C sont ouverts sans conditions de diplôme ou de formation.

Les recrutements sans concours externes sont ouverts pour les emplois classés en échelle 2 de rémunération de la catégorie C. Ces emplois ne nécessitent pas de qualification particulière.

Les concours internes sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics en activité ayant accompli une certaine durée de services dans les conditions prévues par les statuts particuliers.

Les concours uniques sont ouverts aux candidats tant externes qu'internes (recrutement de chercheurs ou d'ouvriers professionnels par exemple).

Les troisièmes concours sont ouverts aux candidats qui justifient d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale.

Les examens professionnels permettent aux fonctionnaires, dans les conditions prévues par les statuts

particuliers, l'accès à un grade supérieur à celui du corps auquel ils appartiennent ou l'accès à un corps supérieur.

Les concours de titularisation sont ouverts dans le cadre de plans de résorption de l'emploi précaire. La loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 dite « loi Sapin » relative à la résorption de l'emploi précaire prévoit notamment l'ouverture de concours réservés et d'examens professionnels pendant une durée maximum de 5 ans et des recrutements sans concours pour l'accès aux corps classés en échelle 2 de rémunération.

Pour plus d'informations

- « Recrutements par concours dans la Fonction publique de l'État en 2003 », Marie-Christine Landry, Point Stat n° 7-2005, décembre 2005.
- « Les concours de recrutement des enseignants du second degré, session 2003 », note d'information 04-30, novembre 2004, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement et de la Recherche.
- « Les recrutements par concours dans la fonction publique de l'État en 2003. Séries longues des recrutements depuis 1985 », RésulStats n° 12-2005.

5 Recrutement

5.1 Type de concours et profil des candidats

T 5-1 : Ensemble des concours de la fonction publique de l'État : évolution du nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés

Années	Postes offerts	Admis	Recrutés	Sélectivité
1993	67 942	59 598		10,3
1994	71 791	62 956		12,6
1995	73 507	68 770		12,7
1996	70 628	63 821		13,9
1997	70 085	67 445		13,1
1998	72 933	71 084	74 415	11,7
1999	73 913	73 511	76 188	10,6
2000	77 787	76 887	87 660	9,5
2001	78 944	79 370	91 471	8,9
2002	94 886	95 802	105 086	8,0
2003	79 757	80 556	87 712	9,5
2004	68 983	69 893	72 767	10,6

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

T 5-2 : Concours externes : évolution du nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés

Années	Postes offerts	Admis	Recrutés	Sélectivité
1993	41 508	37 266		12,5
1994	43 503	39 575		14,2
1995	43 815	43 942		14,1
1996	43 133	40 739		15,6
1997	38 864	39 326		16,3
1998	40 805	42 154	45 004	14,6
1999	40 871	43 110	45 367	12,9
2000	41 711	44 743	54 357	11,7
2001	45 322	46 840	57 742	10,1
2002	51 759	55 605	63 151	10,4
2003	46 431	49 561	55 195	11,6
2004	40 842	44 365	46 515	12,9

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

T 5-3 : Concours internes : évolution du nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés

Années	Postes offerts	Admis	Recrutés	Sélectivité
1993	22 983	18 835		5,3
1994	23 666	18 869		6,0
1995	24 273	19 687		6,0
1996	22 638	18 355		6,6
1997	20 361	18 339		6,0
1998	19 459	17 313	17 626	6,4
1999	19 084	17 778	18 037	6,4
2000	21 224	19 785	20 411	6,1
2001	22 903	19 527	20 346	7,0
2002	23 116	21 212	22 434	6,0
2003	18 927	17 172	18 022	7,2
2004	16 391	15 014	15 596	7,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

T 5-4 : Examens professionnels : évolution du nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés

Années	Postes offerts	Admis	Recrutés	Sélectivité
1993	1 450	1 361		6,1
1994	1 754	1 573		6,9
1995	1 563	1 384		8,6
1996	1 907	1 731		7,5
1997	2 664	2 211		7,2
1998	3 023	2 605	2 695	7,5
1999	2 666	2 223	2 316	7,4
2000	3 161	2 144	2 226	7,3
2001	3 905	3 205	3 297	5,9
2002	3 645	2 963	2 911	7,0
2003	3 349	2 858	2 860	6,5
2004	3 746	3 225	3 041	6,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

T 5-5 : Concours uniques : évolution du nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés

Années	Postes offerts	Admis	Recrutés	Sélectivité
1993	2 001	2 136		19,9
1994	2 868	2 939		43,1
1995	3 368	3 352		36,4
1996	2 819	2 878		40,1
1997	2 212	2 344		41,4
1998	2 420	2 465	2 536	28,3
1999	3 318	3 618	3 740	23,4
2000	3 745	3 846	4 376	17,2
2001	3 765	4 152	4 253	15,1
2002	2 380	2 419	2 445	6,6
2003	2 346	2 546	2 565	10,5
2004	1 341	1 275	1 364	11,2

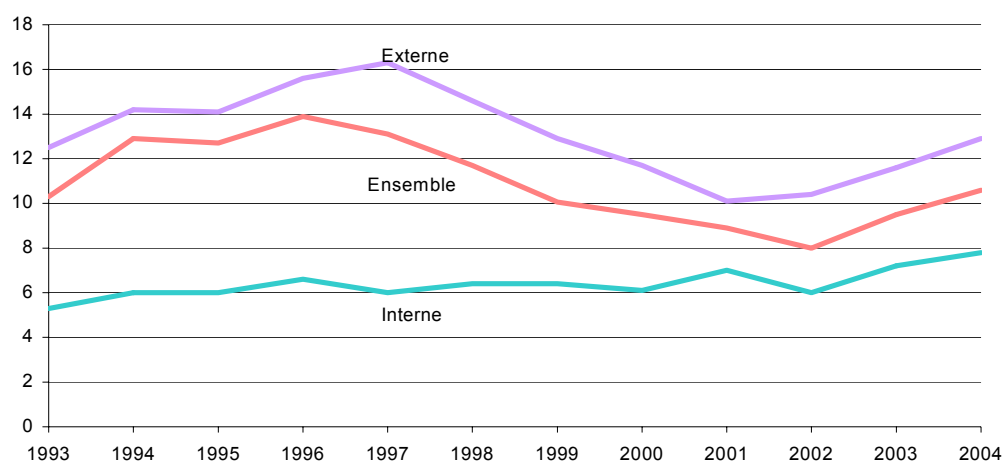
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

5 Recrutement

5.1 Type de concours et profil des candidats

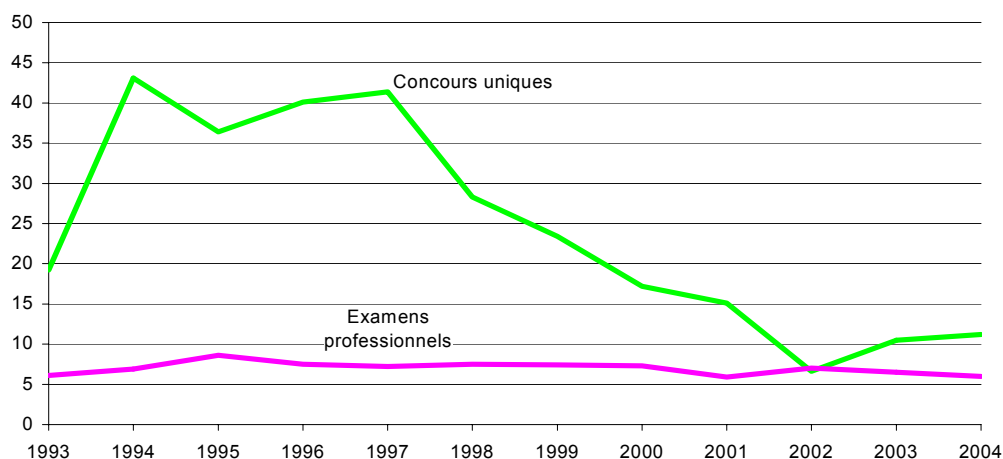
Graphique 5-1 : Taux de sélectivité de l'ensemble des concours, des concours externes et internes



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Graphique 5-2 : Taux de sélectivité des concours uniques et des examens professionnels



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

T 5-6 : Ensemble des concours détaillés par type de recrutement et par catégorie, en 2004. Nombre de postes offerts et nombre de postes reversés des emplois réservés

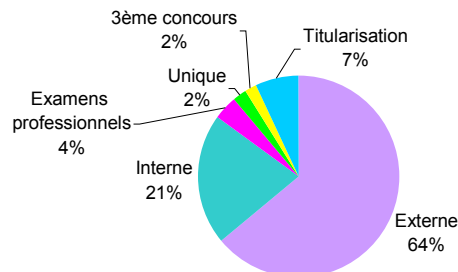
	Total postes offerts	Postes offerts des emplois réservés (1)	Postes reversés des emplois réservés (1)	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
Externe							
A	27 884	40	20	267 976	28 805	30 183	9,3
B	3 629	523	375	104 662	3 886	4 273	26,9
C	9 329	2 518	2 282	197 765	11 674	12 059	16,9
<i>dont recrutement sans concours</i>	2 908	57	15	24 273	2 817	3 100	8,6
Total	40 842	3 081	2 677	570 403	44 365	46 515	12,9
Interne							
A	8 449	128	5	58 031	8 163	8 526	7,1
B	2 382	363	274	25 676	2 312	2 365	11,1
C	5 560	658	480	34 094	4 539	4 705	7,5
Total	16 391	1 149	759	117 801	15 014	15 596	7,8
Examens professionnels							
A	676	0	0	2 869	668	656	4,3
B	2 662	34	32	14 432	2 279	2 114	6,3
C	408	0	0	1 981	278	271	7,1
Total	3 746	34	32	19 282	3 225	3 041	6,0
Unique							
A	861	0	0	9 894	850	861	11,6
B	225	42	34	2 415	174	243	13,9
C	255	5	3	1 936	251	260	7,7
Total	1 341	47	37	14 245	1 275	1 364	11,2
3ème concours							
A	1 206	0	0	6 842	1 191	1 219	5,7
B	65	0	0	178	42	36	4,2
Total	1 271	0	0	7 020	1 233	1 255	5,7
Titularisation							
A	2 218	245	9	8 510	2 580	2 580	3,3
B	655	35	5	1 403	468	477	3,0
C	2 519	16	2	5 203	1 733	1 939	3,0
Total	5 392	296	16	15 116	4 781	4 996	3,2
Total ensemble des concours	68 983	4 607	3 521	743 867	69 893	72 767	10,6

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

- (1) Les emplois réservés (permettant l'accès à la fonction publique à des anciens militaires ou à des publics rencontrant des difficultés de santé par exemple) non pourvus sont reversés aux autres concours s'ils ne sont pas pourvus.

Graphique 5-3 : Les recrutés par type de concours



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

5 Recrutement

5.1 Type de concours et profil des candidats

T 5-7 : Ensemble des concours en 2004 : nombre de candidats effectivement recrutés par catégorie et sexe

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B		Concours de catégorie C		Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement	Total	Dont enseignement	Total	Dont recrutement sans concours	Total général	Dont enseignement
Postes offerts	41 294	34 028	9 618	599	18 071	3 094	68 983	34 627
Total recrutés	44 025	36 751	9 508	589	19 234	3 278	72 767	37 340
- hommes	14 906	11 013	4 158	240	8 180	256	27 244	11 253
- femmes	29 119	25 738	5 350	349	11 054	3 022	45 523	26 087
Sélectivité	8,4	6,1	16,2	12,7	13,0	8,5	10,6	6,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

T 5-8 : Concours externes en 2004 : nombre de candidats effectivement recrutés par catégorie et sexe

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B		Concours de catégorie C		Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement	Total	Dont enseignement	Total	Dont recrutement sans concours	Total général	Dont enseignement
Postes offerts	27 884	24 580	3 629	326	9 329	2 908	40 842	24 906
Total recrutés	30 183	26 767	4 273	389	12 059	3 100	46 515	27 156
- hommes	9 302	7 464	1 875	129	6 086	251	17 263	7 593
- femmes	20 881	19 303	2 398	260	5 973	2 849	29 252	19 563
Sélectivité	9,3	6,4	26,9	14,5	16,9	8,6	12,9	6,4

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

T 5-9 : Concours internes en 2004 : nombre de candidats effectivement recrutés par catégorie et sexe

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B		Concours de catégorie C	Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement	Total	Dont enseignement		Total général	Dont enseignement
Postes offerts	8 449	6 938	2 382	209	5 560	16 391	7 147
Total recrutés	8 526	6 814	2 365	166	4 705	15 596	6 980
- hommes	3 375	2 448	985	91	1 496	5 856	2 539
- femmes	5 151	4 366	1 380	75	3 209	9 740	4 441
Sélectivité	7,1	6,2	11,1	10,3	7,5	7,8	6,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

T 5-10 : Examens professionnels en 2004 : nombre de candidats effectivement recrutés par catégorie et sexe

	Concours de catégorie A	Concours de catégorie B	Concours de catégorie C	Ensemble des concours
Postes offerts	676	2 662	408	3 746
Total recrutés	656	2 114	271	3 041
- hommes	285	1 093	225	1 603
- femmes	371	1 021	46	1 438
Sélectivité	4,3	6,3	7,1	6,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

T 5-11 : Concours uniques en 2004 : nombre de candidats effectivement recrutés par catégorie et sexe

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B	Concours de catégorie C	Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement			Total général	Dont enseignement
Postes offerts	861	65	225	255	1 341	65
Total recrutés	861	63	243	260	1 364	63
- hommes	592	39	51	124	767	39
- femmes	269	24	192	136	597	24
Sélectivité	11,6	3,2	13,9	7,7	11,2	3,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

5 Recrutement

5.1 Type de concours et profil des candidats

T 5-12 : Titularisations en 2004 : nombre de candidats effectivement recrutés par catégorie et sexe

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B	Concours de catégorie C		Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement		Total	Dont recrutement sans concours	Total général	Dont enseignement
Postes offerts	2 218	1 321	655	2 519	186	5 392	1 323
Total recrutés	2 580	1 968	477	1 939	178	4 996	1 969
- hommes	1 053	809	133	249	5	1 435	810
- femmes	1 527	1 159	344	1 690	173	3 561	1 159
Sélectivité	3,3	3,5	3,0	3,0	1,1	3,2	3,5

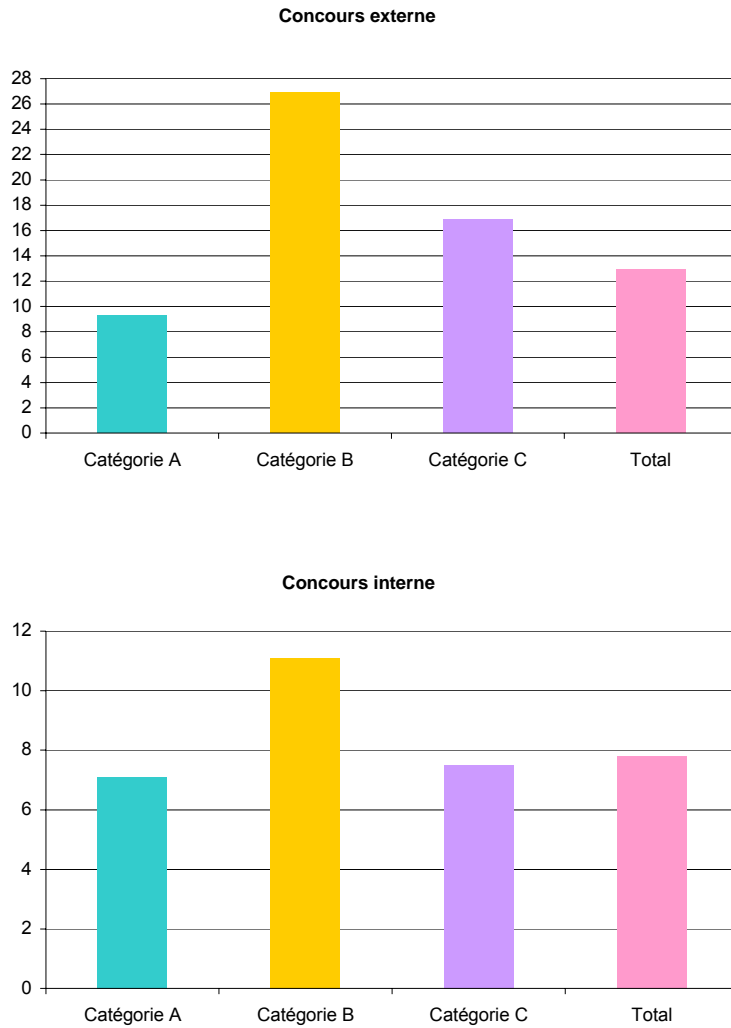
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

T 5-13 : 3^{ème} concours en 2004 : nombre de candidats effectivement recrutés par catégorie et sexe

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B		Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement	Total	Dont enseignement	Total général	Dont enseignement
Postes offerts	1 206	1 112	65	62	1 271	1 174
Total recrutés	1 219	1 127	36	33	1 255	1 160
- hommes	299	245	21	19	320	264
- femmes	920	882	15	14	935	896
Sélectivité	5,7	5,6	4,2	4,3	5,7	5,5

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

Graphique 5-4 : Sélectivité par type de concours et par catégorie hiérarchique en 2004



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : enquête auprès des directions de personnel.

5 Recrutement

5.1 Type de concours et profil des candidats

T 5-14 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés pour l'ensemble des concours en 2004

Origine des candidats admis	Concours niveau A	Concours niveau B	Concours niveau C	Total	Dont ressortissant de l'UE
Catégorie A	3 852	14	0	3 866	39
Catégorie B	4 427	1 091	0	5 518	1
Catégorie C	79	2 156	2 789	5 024	1
Catégorie inconnue	441	1 861	1 463	3 765	0
Total titulaires de l'État	8 799	5 122	4 252	18 173	41
Agents contractuels	6 824	1 009	3 920	11 753	84
Collectivités locales	42	39	42	123	0
Fonction hospitalière	108	18	22	148	0
Candidats extérieurs	12 587	1 980	6 249	20 816	107
Origine non renseignée	15 665	1 340	4 749	21 754	0
Total général	44 025	9 508	19 234	72 767	232
Dont ressortissant de l'UE	216	127	47	232	-

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

T 5-15 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés aux concours externes en 2004

Origine des candidats admis	Concours niveau A	Concours niveau B	Concours niveau C	Total	Dont ressortissant de l'UE
Catégorie A	457	11	0	468	6
Catégorie B	244	41	0	285	1
Catégorie C	31	506	391	928	1
Total titulaires de l'État	732	558	391	1 681	8
Agents contractuels	2 626	405	784	3 815	26
Collectivités locales	12	22	28	62	0
Fonction hospitalière	9	13	2	24	0
Candidats extérieurs	11 970	1 935	6 111	20 016	27
Origine non renseignée	14 834	1 340	4 743	20 917	0
Total général	30 183	4 273	12 059	46 515	61
Dont ressortissant de l'UE	48	9	4	61	-

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

T 5-16 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés aux concours internes en 2004

Origine des candidats admis	Concours niveau A	Concours niveau B	Concours niveau C	Total	Dont ressortissant de l'UE
Catégorie A	2 502	3	0	2 505	29
Catégorie B	4 125	200	0	4 325	0
Catégorie C	46	1 135	2 110	3 291	0
Catégorie inconnue	429	917	1 463	2 809	0
Total titulaires de l'État	7 102	2 255	3 573	12 930	29
Agents contractuels	1 377	94	1 116	2 587	32
Collectivités locales	28	13	13	54	0
Fonction hospitalière	19	3	3	25	0
Candidats extérieurs	0	0	0	0	0
Total général	8 526	2 365	4 705	15 596	61
Dont ressortissant de l'UE	61	0	0	61	-

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : enquête auprès des directions de personnel.

5 Recrutement

5.1 Type de concours et profil des candidats

T 5-17 : Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés par type de concours et par catégorie en 2004 pour l'ensemble des concours (3)

	Bac + 5 et plus		Bac + 4		Bac + 3		Bac + 2		Bac		BEPC (1)		Sans diplôme		Ensemble (2)	
	% fem- mes	Total	% fem- mes	Total	% fem- mes	Total	% fem- mes	Total	% fem- mes	Total	% fem- mes	Total	% fem- mes	Total	% fem- mes	Total
Externe																
Catégorie A	47,0	3 423	60,64	6 432	57,37	4 638	32,3	633	36,9	65	9,6	31	40,6	118	69,1	30 183
Catégorie B	44,0	372	53,77	610	57,92	839	51,4	686	51,5	417	32,2	31	52,6	20	56,1	4 273
Catégorie C	28,0	186	47,44	529	48,71	624	40,6	1 166	29,2	2 917	24,1	1 403	49,9	539	49,5	12 059
Dont recrutement sans concours	0,0	0,0	0,0	0	91,6	24	93,5	62	85,5	90	76,7	86	72,8	59	91,9	3 100
Total	46,0	3 981	59,1	7 571	56,5	6 101	41,0	2 485	32,0	3 399	23,9	1 465	48,3	677	62,8	46 515
Interne																
Catégorie A	52,0	666	54,6	1 652	56,9	973	35,3	376	46,4	228	38,2	47	44,6	854	60,4	8 526
Catégorie B	52,0	23	68,4	92	62,0	166	59,4	244	57,6	508	52,7	161	56,8	204	58,3	2 365
Catégorie C	100,0	2	81,2	32	73,8	65	76,0	138	74,7	550	60,3	1 123	62,7	338	68,2	4 705
Total	52,0	691	55,7	1 776	58,5	1 204	50,5	758	62,9	1 286	58,6	1 331	50,7	1 396	62,4	15 596
Sélection professionnelle																
Catégorie A	32,0	28	50,5	87	63,7	243	45,8	24	33,3	51	37,5	8	70,0	10	56,5	656
Catégorie B	57,0	7	77,7	18	77,5	40	65,7	70	67,3	196	67,2	110	59,3	32	48,2	2 114
Catégorie C	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	33,3	3	75,0	4	16,9	271
Total	37,0	35	55,2	105	65,7	283	60,6	94	60,3	247	64,4	121	63,0	46	47,2	3 041
Unique																
Catégorie A	31,0	832	21,0	19	50,0	2	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	31,2	861
Catégorie B	100,0	5	50,0	4	61,9	21	96,0	50	78,7	94	72,1	61	75,0	8	79,0	243
Catégorie C	0,0	1	0,0	0	25,0	4	60,0	15	10,3	29	60,3	202	11,1	9	52,3	260
Total	32,0	838	26,0	23	55,5	27	87,6	65	62,6	123	63,1	263	41,1	17	43,7	1 364
Titularisation																
Catégorie A	55,0	349	67,8	389	58,2	582	50,3	314	32,6	46	0,0	0	66,6	21	59,1	2 580
Catégorie B	64,0	25	71,4	28	50,6	83	70,9	86	70,0	110	64,5	34	62,5	11	72,1	477
Catégorie C	100,0	1	80,0	5	66,6	9	67,7	31	81,8	55	63,9	136	73,4	94	87,1	1 939
Dont recrutement sans concours	0,0	0	0,0	0	0,0	0	66,6	3	100,0	2	88,8	18	60,0	5	97,1	178
Total	56,0	375	68,2	422	57,4	674	55,6	431	64,9	211	64,0	170	71,5	126	71,2	4 996
3ème concours																
Catégorie A	44,0	59	61,5	104	70,8	134	68,7	64	33,3	3	0,0	1	30,0	10	75,4	1 219
Catégorie B	0,0	0	0,0	1	50,0	10	63,6	11	37,5	8	0,0	6	0,0	0	41,6	36
Total	44,0	59	60,9	105	69,4	144	68,0	75	36,3	11	0,0	7	30,0	10	74,5	1 255
Total général	45,0	5 979	58,8	10 002	57,4	8 433	46,5	3 908	42,9	5 277	44,2	3 357	51,2	2 272	62,5	72 767

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

- (1) BEPC, CAP et BEP.
 (2) Le niveau de diplôme n'est pas connu pour 46% des candidats.
 (3) Chiffres provisoires.

T 5-18 : Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés par type de concours et par catégorie hors Éducation nationale en 2004

	Bac + 5 et plus		Bac + 4		Bac + 3		Bac + 2		Bac		BEPC (1)		Sans diplôme		Ensemble (2)	
	% fem-mes	Total	% fem-mes	Total	% fem-mes	Total	% fem-mes	Total	% fem-mes	Total	% fem-mes	Total	% fem-mes	Total	% fem-mes	Total
Externe																
Catégorie A	49,0	1 016	56,3	476	45,7	350	40,3	253	70,5	17	100,0	1	50,0	20	47,8	2 517
Catégorie B	44,0	340	51,8	538	59,2	768	55,1	435	52,2	247	50,0	12	50,0	19	50,5	2 945
Catégorie C	34,0	140	46,6	508	47,7	597	38,4	1 092	28,5	2 795	23,8	1 336	50,1	524	34,2	7 534
Dont recrutement sans concours	0,0	0	0,0	0	91,6	24	93,5	62	85,5	90	76,7	86	72,8	59	81,7	329
Total	47,0	1 496	51,5	1 522	52,4	1 715	42,8	1 780	30,6	3 059	24,1	1 349	50,1	563	40,5	12 996
Interne																
Catégorie A	39,0	188	46,2	227	41,6	185	32,8	134	45,1	124	37,5	32	46,7	109	41,9	1 244
Catégorie B	40,0	15	66,6	75	63,0	146	58,6	203	57,3	403	61,7	102	54,1	170	51,4	1 631
Catégorie C	100,0	2	80,0	20	77,2	44	74,3	109	75,8	477	61,9	995	63,9	272	69,8	3 307
Total	40,0	205	53,1	322	54,1	375	54,7	446	64,6	1 004	61,2	1 129	57,5	551	59,3	6 182
Sélection professionnelle																
Catégorie A	32,0	28	50,5	87	54,3	81	45,8	24	33,3	51	37,5	8	70,0	10	52,6	494
Catégorie B	57,0	7	82,3	17	75,6	37	63,0	65	68,9	177	70,7	99	63,1	19	44,9	1 875
Catégorie C	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	33,3	3	75,0	4	16,9	271
Total	37,0	35	55,7	104	61,0	118	58,4	89	60,9	228	67,2	110	66,6	33	43,4	2 640
Unique																
Catégorie A	37,0	241	21,0	19	50,0	2	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	35,1	270
Catégorie B	100,0	5	50,0	4	61,9	21	96,0	50	78,7	94	72,1	61	75,0	8	79,0	243
Catégorie C	0,0	1	0,0	0	25,0	4	60,0	15	10,3	29	60,3	202	11,1	9	52,3	260
Total	38,0	247	26,0	23	55,5	27	87,6	65	62,6	123	63,1	263	41,1	17	54,7	773
Titularisation																
Catégorie A	60,0	128	67,7	121	52,4	187	59,2	125	26,6	15	0,0	0	50,0	2	59,2	788
Catégorie B	50,0	14	76,4	17	42,3	59	70,4	61	60,2	68	65,2	26	33,3	6	64,6	277
Catégorie C	100,0	1	100,0	1	83,3	6	52,9	17	78,9	19	69,4	85	82,8	76	81,8	369
Dont recrutement sans concours	0,0	0	0,0	0	0,0	0	66,6	3	100,0	2	88,8	18	60,0	5	82,1	28
Total	59,0	143	69,0	139	50,7	252	62,0	203	58,8	102	68,5	111	80,2	84	66,1	1 434
3ème concours																
Catégorie A	29,0	35	35,2	17	80,0	5	40,0	10	50,0	2	0,0	1	22,2	9	34,7	92
Catégorie B	0,0	0	0,0	1	50,0	10	63,6	11	37,5	8	0,0	6	0,0	0	41,6	36
Total	29,0	35	33,3	18	60,0	15	52,3	21	40,0	10	0,0	7	22,2	9	36,7	128
Total général	45,0	2 161	52,6	2 128	53,0	2 502	48,0	2 604	41,2	4 526	44,8	2 969	55,4	1 257	47,6	24 153

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) BEPC, CAP et BEP.

(2) Le niveau de diplôme n'est pas connu pour 25% des candidats.

5 Recrutement

5.2 Recrutement par ministère

En 2004, le niveau des recrutements baisse dans la plupart des ministères.

Au ministère de la Culture et de la Défense (pour les civils), les recrutements diminuent de moitié. Les ministères de l'Agriculture et de l'Équipement les ont réduit respectivement de 30 % et 4 %. L'Intérieur, quant à lui, a diminué de 15 % les ouvertures de postes de gardiens de la paix.

Près des deux tiers des recrutements ont lieu à l'Éducation Nationale. Si les embauches de professeurs des écoles restent au même niveau qu'en 2003 (18 618), la diminution des postes offerts aux concours de professeurs certifiés entamées en 2003 s'est poursuivie avec 4 172 recrutements en moins. Il en est de même pour les professeurs agrégés (-345).

Cette réduction des recrutements touche tous les corps de catégorie A : les attachés d'administration scolaire et universitaire (238 recrutés pour 417 en 2003), les conseillers principaux d'éducation (557 pour 916 en 2003) les ingénieurs d'études (421 et 522 en 2003). Les recrutements en catégorie B sont freinés de la même manière : 791 secrétaires scolaires et universitaires en 2004, 1110 en 2003. À l'inverse, les ouvriers d'entretien et d'accueil sont entrés plus nombreux en 2004 (3 952 contre 2 849 en 2003).

Seuls les ministères de l'Économie et des Finances, de la Santé et du Travail augmentent les recrutements.

Ainsi la direction des impôts a-t-elle recruté 82 inspecteurs et 250 contrôleurs de plus qu'en 2003 ; la direction des Douanes 141 contrôleurs supplémentaires. On note également une progression légère des recrutés dans les établissements publics scientifiques et techniques (EPST) : 2 458 en 2004 contre 2 227 en 2003.

En 2004, des recrutements dits communs ou interministériels pour l'accès aux corps de secrétaire administratif, d'adjoint administratif d'administration centrale ou des services déconcentrés ont été organisés.

Hors Ena et Ira, environ 600 personnes ont été recrutées par ce type de concours : certains ministères se regroupent pour effectuer ensemble leurs recrutements pour l'accès à un même corps. Les ministères de l'Équipement et de l'Intérieur sont les principaux organisateurs de concours interministériels. La réduction des postes offerts n'a pas conduit les administrations à se regrouper plus qu'auparavant pour l'organisation de leurs concours.

III Définitions et méthodes

Pour chacune des administrations ont été recensés les concours du ministère et ceux des établissements publics sous sa tutelle :

Affaires étrangères : y.c. Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ;

Agriculture : y.c. Office national des forêts (ONF), Office interprofessionnel des céréales (Onic) ;

Défense : y.c. Anciens combattants, Institution nationale des Invalides (Ini), Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Onac) ;

Économie, Finances et Industrie : y.c. Caisse des dépôts et consignations (CDC) ;

Travail, Santé : y.c. Instituts nationaux des jeunes sourds (INJS), Instituts nationaux des jeunes aveugles (Inja) ;

Équipement, transports, logement, mer : y.c. Institut géographique national (IGN), Météo-France ;

Établissements publics scientifiques et techniques : Institut national de la recherche agronomique (Inra), Institut national de la recherche en informatique et en automatique (Inria), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut de recherche pour le développement (IRD), Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Institut national d'études démographiques (Ined), Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets), Centre national du machinisme agricole du génie rural des eaux et forêts (Cemagref).

Concours communs/concours interministériels : Il s'agit de concours organisés par plusieurs ministères, les candidats passent une seule série d'épreuves.

T 5-19 : Répartition par administration des candidats effectivement recrutés par concours en 2004

Ministères	Concours externe	Concours interne	Concours unique	Sélection professionnelle	Titularisation	3 ^{ème} concours	Total
Concours interministériels	880	326	0	0	53	65	1 324
Affaires étrangères	55	48	0	28	31	0	162
Agriculture	307	287	34	147	402	11	1 188
Culture	23	51	0	15	86	0	175
Défense	151	127	199	180	65	0	722
Économie, Finances et Industrie	3 510	1 463	224	237	149	6	5 589
Éducation nationale	33 014	9 284	0	413	3 578	1 140	47 429
Santé, Travail	285	184	0	91	342	0	902
Équipement	789	339	2	1 077	66	0	2 273
Intérieur	4 118	1 729	66	213	101	0	6 227
Justice	2 146	1 292	90	620	53	33	4 234
Outre-Mer	5	5	0	3	2	0	15
Services du Premier ministre	0	7	0	14	48	0	69
EPST	1 232	454	749	3	20	0	2 458
Total	46 515	15 596	1 364	3 041	4 996	1 255	72 767

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

T 5-20 : Répartition par administration, des candidats effectivement recrutés par concours interministériels en 2004

Concours communs / concours interministériels	Postes offerts	Recrutés					Total
		Concours externe	Concours interne	Concours unique	3 ^{ème} concours	Titularisation	
Ena	95	45	37	0	9	0	91
Ira	629	356	217	0	56	0	629
Affaires étrangères	1	0	0	0	0	1	1
Agriculture	62	31	0	0	0	0	31
Culture	49	34	0	0	0	0	34
Défense	23	0	0	0	0	11	11
Économie, Finances et Industrie	14	4	0	0	0	4	8
Santé, Travail	46	4	0	0	0	30	34
Équipement	298	254	59	0	0	4	317
Intérieur	128	141	11	0	0	0	152
Justice	15	5	2	0	0	3	10
Services du Premier ministre	6	6	0	0	0	0	6
Total	1 366	880	326	0	65	53	1 324

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

5 Recrutement

5.2 Recrutement par ministère

T 5-21 : Concours externes 2004 dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200

Libellé	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
Catégorie A						
Professeur des écoles	12 158	92 163	61 824	12 528	14 438	4,9
Professeurs certifiés et assimilés	9 960	89 594	66 622	9 890	9 890	6,7
Professeurs agrégés de l'enseignement du second degré	1 750	26 941	16 103	1 746	1 746	9,2
Conseillers principaux d'éducation	380	12 551	8 340	380	380	21,9
Élèves d'instituts régionaux d'administration	356	7 592	3 546	356	356	9,9
Inspecteurs des impôts	303	8 728	4 746	307	365	15,4
Ingénieur d'études au ministère de l'Éducation nationale	289	34 840	34 316	269	269	127,6
Catégorie B						
Contrôleurs du Trésor	392	14 932	10 195	505	505	20,1
Infirmiers (es)	351	1 232	947	304	327	3,1
Techniciens de recherche et formation Éducation nationale	343	4 876	3 110	337	337	9,2
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire	292	24 966	16 915	300	300	56,3
Contrôleurs des impôts	274	17 827	12 471	279	385	44,6
Technicien supérieur de l'Équipement	150	5 462	2 695	150	222	17,9
Conseiller insertion et probation 2ème classe administration pénitentiaire	146	5 442	3 500	222	220	15,7
Catégorie C						
Ouvriers d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement	2 984	18 907	17 623	2 933	2 943	6,0
Gardiens de la Paix	2 058	51 736	34 407	3 720	3 721	9,2
Surveillants de l'administration pénitentiaire	862	40 946	26 449	1 288	1 207	20,5
Adjoints administratifs	816	73 260	49 190	828	859	59,4
Agents de constatation ou d'assiette des impôts	272	16 733	12 051	524	635	22,9
Agent de recouvrement du Trésor	520	22 086	14 654	520	520	28,1
Agents de constatation des douanes	107	23 018	12 633	445	445	28,3
Adjoints techniques recherche et formation à l'Éducation nationale	236	3 408	2 179	219	219	9,9
Agents administratif 2ème classe éch. 2	175	38 433	5 263	223	196	23,6

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

T 5-22 : Ensemble des concours 2004 dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200

Caté- gorie	Libellé	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis	Recrutés	Sélec- tivité
A	Professeur des écoles	16 279	106 969	71 696	16 549	18 527	4,3
	Professeurs certifiés et assimilés	12 640	120 469	89 591	13 093	13 098	6,8
	Professeurs agrégés de l'enseignement du second degré	2 650	41 571	27 261	2 645	2 645	10,3
	Personnel de direction de 2ème catégorie de 3ème classe	670	2 713	2 713	670	670	4,0
	Élèves d'instituts régionaux d'administration	629	10 045	4 815	627	629	7,6
	Conseillers principaux d'éducation	525	17 990	12 725	557	557	22,8
	Ingénieurs d'études au ministère de l'Éducation nationale	481	36 556	35 945	421	421	85,3
	Attachés d'administration centrale	439	542	500	326	267	1,5
	Inspecteur des impôts	406	10 774	6 341	411	615	15,4
	Assistant ingénieurs au ministère de l'Éducation nationale	344	18 710	12 256	299	299	40,9
	Chargés de recherche au CNRS	305	4 993	4 993	305	305	16,3
	Professeurs de lycée professionnel agricole	255	2 098	1 348	221	223	6,0
	attachés d'administration scolaire et universitaire	242	8 189	4 315	242	238	17,8
	Ingénieur des travaux publics de l'État	227	7 582	7 313	214	222	34,1
Professeurs certifiés de l'enseignement agricole	204	2 877	1 715	200	220	8,5	
B	Technicien supérieur de équipement	987	8 126	5 218	793	735	6,5
	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire	837	34 434	24 537	796	791	30,8
	Contrôleurs du Trésor	654	17 360	11 972	814	814	14,7
	Techniciens de recherche et formation Éducation nationale	622	6 925	5 090	595	595	8,5
	Contrôleurs des impôts	595	21 245	15 172	597	791	25,4
	Infirmiers (es)	364	1 250	965	313	336	3,0
	Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale	257	17 308	9 336	224	193	41,6
	Conseiller insertion et probation 2ème classe administration pénitentiaire	252	6 898	4 705	283	281	16,6
	Éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse	250	2 674	1 991	214	217	9,3
	Contrôleur des douanes	221	19 396	9 078	273	273	33,2
C	Ouvriers d'entretien et d'accueil des établis. d'enseignement	4 503	26 045	24 200	3 954	3 952	6,1
	Adjoint administratifs	3 645	96 038	68 626	3 223	3 351	21,2
	Gardien de la paix	3 430	54 414	36 515	4 519	4 520	8,0
	Surveillants de l'administration pénitentiaire	872	40 955	26 456	1 294	1 213	20,4
	Agent administratif 2ème classe éch 2	816	39 096	5 926	777	757	7,6
	Agents de recouvrement du Trésor	524	22 164	14 715	524	524	28,0
	Adjoint techniques recherche et formation à l'Éducation nationale	523	5 397	4 846	482	482	10,0
	Adjoint administratifs d'administration centrale	471	15 356	9 080	428	503	21,2
	Maîtres ouvriers	437	3 941	3 251	339	336	9,5
	Agents de constatation ou d'assiette des impôts	302	16 800	12 095	548	654	22,0
	Premier surveillant des services déconcentré de l'administration pénitentiaire	300	2 141	1 868	262	255	7,1
	Agent technique de recherche et de formation Éducation nationale	271	3 546	2 840	285	285	9,9
	Aides de laboratoire des établissements scolaires	226	2 175	1 522	224	258	6,7
	Agents de constatation des douanes	160	24 265	13 536	571	571	23,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

5 Recrutement

5.3 Concours déconcentrés

Les concours déconcentrés sont destinés à pourvoir des postes dans une circonscription géographique précise, régions, départements ou académies. En 2004, les postes offerts dans ce cadre représentent 42 % de l'ensemble des recrutements et 30 800 fonctionnaires ont été recrutés ainsi au niveau local. Tous les types de concours sont concernés (externe, interne, unique, titularisation, troisième concours ou examen professionnel).

Le ministère de l'Éducation nationale reste le principal organisateur de ce type de concours pour les professeurs des écoles (18 500), les secrétaires d'administration scolaire et universitaire (791) et les infirmiers, mais aussi les agents et adjoints administratifs et les ouvriers professionnels, d'entretien et d'accueil.

D'autres ministères organisent également des recrutements au niveau local : le ministère de l'Économie a recruté pour ses services déconcentrés les inspecteurs des impôts (249) en catégorie A, contrôleurs des impôts (356) et du Trésor (325) en catégorie B, agents de constatation des impôts et des douanes pour la catégorie C. Le ministère de l'Intérieur a embauché ainsi les gardiens de la paix (952) et secrétaires de préfectures (118).

Le ministère de l'Équipement embauche au niveau régional les chefs d'équipe et agents d'exploitation des travaux publics ou les dessinateurs. Près de la moitié des embauches d'agents de catégorie C est organisée au niveau local.

La réduction des recrutements en 2004 est moins prononcée pour les concours déconcentrés (11 % contre 17 %). Elle est répartie de façon équivalente sur le territoire. On notera cependant quelques régions ayant recruté d'avantage qu'en 2003 : les Dom et les Tom, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la Picardie ou la Lorraine.

L'Île-de-France regroupe 28 % des postes offerts au recrutement et seulement 19 % des candidats si bien que le taux de sélectivité est l'un des plus faibles (6 candidats pour un poste).

A l'inverse dans les régions où l'emploi est plus rare, ou dans les régions plus isolées, la sélectivité est beaucoup plus grande pour l'ensemble des concours. C'est notamment le cas pour l'Auvergne (14,3), ou la Champagne Ardenne (11,9). Les écarts sont encore plus marqués pour les concours de catégorie B ou C hors Éducation nationale. La Bretagne et le Limousin enregistrent des taux de sélectivité de 106, le Nord-Pas-de-Calais de 93, la Haute-Normandie de 85. En Île-de-France la sélectivité est de 10,9 c'est aussi l'un des plus faible taux hors Éducation nationale.

Pour le concours des professeurs des écoles, recrutés dans chaque académie et non au niveau national comme le sont les professeurs du second degré, c'est en Auvergne que le taux de sélectivité est le plus élevé avec 9,7 suivi par le Centre 7,5 et le Midi-Pyrénées 7. Le nord-est enregistre les taux les plus faibles avec l'Île-de-France (3,3), l'Alsace (3,4) et la Champagne-Ardenne (3,5).

III Définitions et méthodes

Les concours déconcentrés : Il s'agit de concours d'accès à la fonction publique d'État, destinés à pourvoir des postes dans une circonscription géographique précise

(région, département, académie...). En cas de réussite, les candidats sont nommés dans cette circonscription.

T 5-23 : Recrutements des concours déconcentrés en 2004

	Postes offerts	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
Externe	18 731	183 000	19 581	21 643	9,3
Interne	6 775	38 078	6 027	6 203	6,3
Unique	333	2 156	294	306	7,3
Examen professionnel	354	2 657	262	262	10,1
3ème concours	782	3 652	800	831	4,6
Titularisation	2 092	4 812	1 475	1 525	3,3
Total déconcentrés	29 067	234 355	28 439	30 770	8.2
Ensemble des concours	68 983	743 867	69 893	72 767	10.6
% concours déconcentrés	42,1	31,5	40,7	42,3	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

T 5-24 : Les recrutements externes des concours déconcentrés en 2004 par ministère

	Postes offerts	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
Concours interministériels	199	15 298	206	218	74.3
Agriculture	34	350	35	33	10.0
Défense	60	6 999	123	73	56.9
Économie, Finances et Industrie	779	16 595	960	1 104	17.3
Éducation nationale	16 913	122 934	17 097	19 014	7.2
<i>dont enseignement</i>	12 198	62 377	12 568	14 478	5,0
Emploi et Solidarité	60	1 883	67	86	28.1
Équipement	45	5 093	43	50	118.4
Intérieur	634	13 237	1 043	1 058	12.7
Justice	2	601	2	2	300.5
Outre-Mer	5	10	5	5	2.0
Total déconcentrés	18 731	183 000	19 581	21 643	9.3
Ensemble des concours	40 842	570 403	44 365	46 515	12.9
% concours déconcentrés	45,9	32,1	44,1	46,5	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

5 Recrutement

5.3 Concours déconcentrés

T 5-25 : Les recrutements internes des concours déconcentrés en 2004 par ministère

	Postes offerts	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
Concours interministériels	3	50	3	3	16,7
Défense	23	425	28	41	15,2
Économie, Finances et Industrie	257	1 271	261	318	4,9
Éducation nationale	5 110	29 896	4 742	4 824	6,3
<i>dont enseignement</i>	3 379	6 373	3 261	3 298	2,0
Emploi et Solidarité	52	498	46	66	10,8
Équipement	102	2 142	102	88	21,0
Intérieur	1 222	3 762	839	857	4,5
Justice	1	26	1	1	26,0
Outre-Mer	5	8	5	5	1,6
Total déconcentrés	6 775	38 078	6 027	6 203	6,3
Ensemble des concours	16 391	117 801	15 014	15 596	7,8
% concours déconcentrés	41,3	32,3	40,1	39,8	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

T 5-26 : Les recrutements déconcentrés par catégorie et par type de concours en 2004

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Externe	14 598	1 394	5 651	21 643
Interne	3 394	853	1 956	6 203
Unique	29	115	162	306
Examen professionnel		261	1	262
3ème concours	831			831
Titularisation		85	1 440	1 525
Total déconcentrés	18 852	2 708	9 210	30 770
Total ensemble concours	44 025	9 508	19 234	72 767
% concours déconcentrés	42,8	28,5	47,9	42,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

T 5-27 : Ensemble des concours déconcentrés 2004

Caté- gorie	Libellé	Postes offerts	Présents	Admis	Recrutés	Sélec- tivité
A	Professeurs des écoles	16 279	71 696	16 549	18 527	4,3
	Ingénieur de recherche	34	439	34	34	12,9
	Inspecteurs des impôts	160	1 449	162	249	8,9
	Maître assistant deuxième catégorie école supérieure	12	78	12	12	6,5
	Médecin de l'Éducation nationale	13	70	10	13	7,0
	Professeur première catégorie école supérieure	11	23	11	11	2,1
	Professeur deuxième catégorie école supérieure	5	6	6	6	1,0
B	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire	837	24 537	796	791	30,8
	Infirmier(e)s	364	965	313	336	3,1
	Contrôleurs des impôts	290	4 672	289	356	16,2
	Contrôleurs du Trésor	262	3 537	325	325	10,9
	Secrétaires admin. classe excep. scolaire universitaire	188	2 151	187	187	11,5
	Assistant(e)s social(e)s	148	341	94	103	3,6
	Secrétaires administratifs (Équipement et Outre-Mer)	118	6 442	122	83	52,8
	Secrétaires administratifs de préfecture	106	4 267	111	118	38,4
	Instituteurs	80	706	80	80	8,8
	Personnel technique paramédical des armées	77	765	39	39	19,6
	Secrétaires administratifs classe exceptionnelle Équipement	62	425	62	62	6,9
	Secrétaires administratifs de police	48	1 321	58	58	22,8
	Technicien sanitaire	37	330	35	39	9,4
	Préposé sanitaire des services vétérinaires	32	335	32	31	10,5
	Secrétaires adm. affaires sanitaires et sociales	30	624	27	51	23,1
	Secrétaires adm. caisse nat. militaire de sécurité sociale	21	697	26	36	26,8
	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle	12	69	12	12	5,8
	Technicien de laboratoire classe supérieure	1	7	1	1	7,0
	Contrôleur divisionnaire du service des transmissions	1	1	0	0	0,0
C	Adjoints administratifs	2 507	55 008	2 107	2 177	26,1
	Ouvriers d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement	3 581	19 287	3 148	3 145	6,1
	Ouvriers professionnels	952	5 126	836	835	6,1
	Agents administratifs	638	686	555	567	1,2
	Gardiens de la paix	721	5 720	951	952	6,0
	Maîtres ouvriers	395	3 057	301	301	10,2
	Agents de recouvrement du Trésor	236	4 350	236	236	18,4
	Aides de laboratoire des établissements scolaires	226	1 522	224	258	6,8
	Agents des services techniques	156	846	81	130	10,4
	Aide soignant	126	697	126	126	5,5
	Aides techniques de laboratoire de la Police nationale	68	2 157	65	65	33,2
	Agent de service hospitalier	40	4 521	101	40	44,8
	Conducteurs d'automobile	10	44	9	9	4,9
	Adjoint sanitaire	32	1 182	35	37	33,8
	Agents de constatation ou d'assiette des impôts	151	4 199	271	332	15,5
Total		29 067	234 355	28 439	30 770	8,2

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

5 Recrutement

5.3 Concours déconcentrés

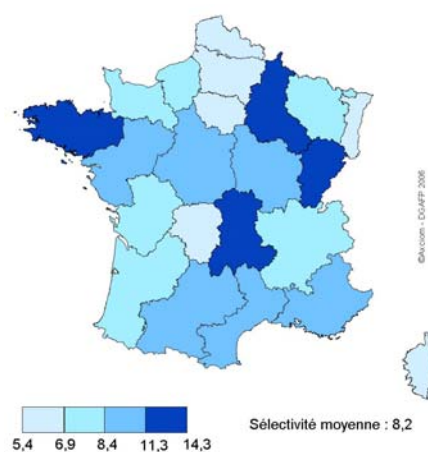
T 5-28 : Sélectivité de l'ensemble des concours déconcentrés en 2004 par région

	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
Alsace	3 985	691	760	5,8
Aquitaine	8 130	1 158	1 177	7,0
Auvergne	6 214	436	472	14,3
Basse-Normandie	2 667	388	436	6,9
Bourgogne	5 301	606	673	8,7
Bretagne	7 770	678	729	11,5
Centre	8 440	860	960	9,8
Champagne-Ardenne	6 499	546	594	11,9
Corse	419	78	78	5,4
Franche-Comté	5 782	512	563	11,3
Haute-Normandie	4 635	595	647	7,8
Île-de-France	43 713	7 832	8 445	5,6
Languedoc-Roussillon	8 628	912	921	9,5
Limousin	1 052	171	193	6,2
Lorraine	8 989	1 217	1 315	7,4
Midi-Pyrénées	7 958	852	929	9,3
Nord-Pas-de-Calais	12 056	1 862	1 868	6,5
Pays de la Loire	7 532	899	997	8,4
Picardie	5 024	771	853	6,5
Poitou-Charentes	4 686	640	703	7,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18 036	1 745	1 914	10,3
Rhône-Alpes	17 726	2 430	2 633	7,3
Dom	8 486	1 051	1 226	8,1
Tom	3 535	260	267	13,6
Non localisé	27 092	1 249	1 417	21,7
Total	234 355	28 439	30 770	8,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Figure 5-1: Sélectivité de l'ensemble des recrutements déconcentrés par région



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

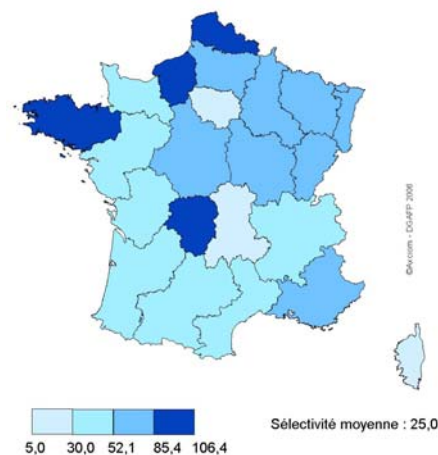
T 5-29 : Sélectivité des recrutés en catégorie B et C aux concours externes hors Éducation nationale en 2004 par région

	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
Alsace	341	6	7	56,8
Aquitaine	299	7	7	42,7
Auvergne	102	6	6	17,0
Basse-Normandie	150	5	5	30,0
Bourgogne	54	1	1	54,0
Bretagne	1 064	10	11	106,4
Centre	1 510	26	33	58,1
Champagne-Ardenne	885	17	15	52,1
Corse	20	4	4	5,0
Franche-Comté	469	9	15	52,1
Haute-Normandie	1 025	12	6	85,4
Île-de-France	12 569	1 150	1 125	10,9
Languedoc-Roussillon	482	13	13	37,1
Limousin	319	3	3	106,3
Lorraine	1 327	20	22	66,4
Midi-Pyrénées	658	17	18	38,7
Nord-Pas-de-Calais	2 607	28	29	93,1
Pays de la Loire	351	8	12	43,9
Picardie	515	8	9	64,4
Poitou-Charentes	345	7	7	49,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 944	75	76	65,9
Rhône-Alpes	1 994	43	47	46,4
Dom	1 812	67	73	27,0
Tom	2 016	61	68	33,0
Non renseigné	23 193	760	878	30,5
Total	59 051	2 363	2 490	25,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Figure 5-2: Sélectivité des concours externes hors Éducation nationale en catégorie B et C



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

5 Recrutement

5.3 Concours déconcentrés

T 5-30 : Sélectivité des concours déconcentrés externes en 2004 à l'Éducation nationale par région et académie

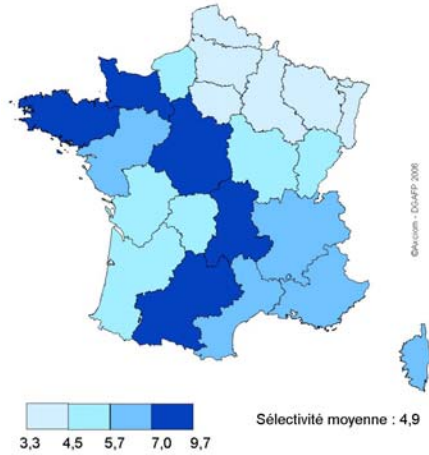
Régions (1)	Professeurs des écoles				Catégories B et C				Total			
	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
Alsace	1 378	405	467	3,4	1 849	111	116	16,7	3 227	516	583	6,3
Aquitaine	2 965	603	618	4,9	972	122	124	8,0	3 937	725	742	5,4
Auvergne	1 866	193	228	9,7	3 211	60	60	53,5	5 077	253	288	20,1
Basse-Normandie	1 950	260	307	7,5	98	8	9	12,3	2 048	268	316	7,6
Bourgogne	1 375	305	360	4,5	2 698	89	92	30,3	4 073	394	452	10,3
Bretagne	2 037	283	333	7,2	2 654	68	66	39,0	4 691	351	399	13,4
Centre	3 303	443	522	7,5	1 789	103	104	17,4	5 092	546	626	9,3
Champagne-Ardenne	915	262	309	3,5	3 702	80	79	46,3	4 617	342	388	13,5
Corse	325	53	53	6,1	2	2	2	1,0	327	55	55	5,9
Franche-Comté	1 086	217	256	5,0	2 327	127	130	18,3	3 413	344	386	9,9
Haute-Normandie	1 464	289	341	5,1	624	49	53	12,7	2 088	338	394	6,2
Île-de-France	9 888	2 972	3 507	3,3	9 959	1 513	1 483	6,6	19 847	4 485	4 990	4,4
- Créteil	3 516	1 264	1 492	2,8	3 058	347	344	8,8	6 574	1 611	1 836	4,1
- Paris	1 264	262	309	4,8	4 037	438	418	13,8	5 301	700	727	10,3
- Versailles	5 108	1 446	1 706	3,5	2 864	728	721	4,3	7 972	2 174	2 427	3,6
Languedoc-Roussillon	3 260	537	539	6,1	3 416	127	130	26,9	6 676	664	669	10,1
Limousin	566	113	133	5,0	17	5	6	3,4	583	118	139	4,9
Lorraine	2 049	490	578	4,2	3 297	299	302	11,0	5 346	789	880	6,8
Midi-Pyrénées	2 868	408	479	7,0	2 755	136	138	20,3	5 623	544	617	10,3
Nord-Pas-de-Calais	4 081	1 119	1 119	3,6	2 394	262	265	9,1	6 475	1 381	1 384	4,7
Pays de la Loire	2 902	505	596	5,7	2 702	123	126	22,0	5 604	628	722	8,9
Picardie	1 507	394	465	3,8	1 763	121	120	14,6	3 270	515	585	6,3
Poitou-Charentes	1 564	325	384	4,8	1 617	93	93	17,4	3 181	418	477	7,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 461	826	976	6,6	4 067	330	330	12,3	9 528	1 156	1 306	8,2
- Aix-Marseille	3 499	500	591	7,0	2 715	193	194	14,1	6 214	693	785	9,0
- Nice	1 962	326	385	6,0	1 352	137	136	9,9	3 314	463	521	7,2
Rhône-Alpes	6 127	994	1 173	6,2	5 610	568	572	9,9	11 737	1 562	1 745	7,5
- Grenoble	3 152	463	546	6,8	3 270	320	326	10,2	6 422	783	872	8,2
- Lyon	2 975	531	627	5,6	2 340	248	246	9,4	5 315	779	873	6,8
Dom	2 884	531	694	5,4	2 225	84	87	26,5	5 109	615	781	8,3
Tom	3	1	1	3,0	1 045	68	68	15,4	1 048	69	69	15,2
Total	61 824	12 528	14 438	4,9	60 793	4 548	4 555	15,1	122 617	17 076	18 993	8,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

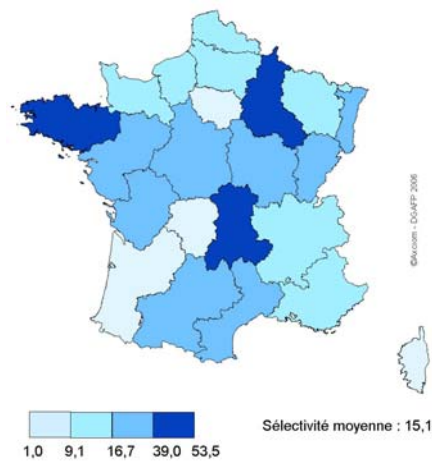
(1) Pour les régions qui regroupent plusieurs académies, les résultats académiques sont précisés.

Figure 5-3: Sélectivité des concours externes de professeurs des écoles



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : enquête auprès des directions de personnel.

Figure 5-4: Sélectivité des concours externes à l'Éducation nationale en catégorie B et C



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : enquête auprès des directions de personnel.

5 Recrutement

5.4 Recrutement niveau attaché

En 2005, 721 candidats ont été admis au concours des Instituts régionaux d'administrations (Ira), dont 708 dans la filière « généraliste » et 13 dans la filière « chargés du traitement de l'information-analyste », soit 15 % de plus qu'en 2004. C'est cependant le nombre de postes offerts aux attachés « généralistes » qui progresse le plus (+ 16 %). La filière « chargés du traitement de l'information-analyste » enregistre pour la troisième année consécutive une baisse du nombre des postes offerts (- 28 % par rapport à 2004). Au concours d'attachés territoriaux, les postes offerts sont moins nombreux (- 12 %), et 2 560 candidats ont été admis (- 5 %).

L'attractivité de ces concours se maintient. Au concours des Ira, les personnes qui se présentent augmentent dans les mêmes proportions que le nombre d'admis. Pour le concours d'attachés territoriaux, les candidats sont toujours plus nombreux à se présenter. La sélectivité de ces concours est au même niveau en 2005 ; près de 8 candidats pour un admis, avec cependant une sélectivité de 10 pour le concours externe et de 5 pour le concours interne des Ira. Au dernier concours d'attaché d'administration hospitalière, organisé en 2004, 122 candidats

ont été admis ; dix candidats se sont présentés pour un poste.

Au concours d'attaché d'administration de la fonction publique de l'État, le taux de réussite des diplômés des instituts d'études politiques reste supérieur à celui des autres formations (46,2 %). Au total, les titulaires d'un diplôme de sciences politiques, de droit et d'administration publique représentent 78,4 % des lauréats, soit quatre points de plus que les années précédentes. Les candidats au concours interne sont de plus en plus nombreux à être titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (79 % en 2005, 70 % en 2004). Pour le troisième concours, tous les candidats admis ont un diplôme de l'enseignement supérieur, bien qu'aucune condition de diplôme ne soit requise pour l'accès à ces concours.

Les femmes sont admises aux Ira en 2005 dans des proportions supérieures à celles des sessions antérieures de 1998 à 2004. Elles représentent en 2005 la moitié des admis au concours « généralistes » des Ira. Le pourcentage de femmes admises au troisième concours des Ira « généralistes » est en progression (45 % en 2005), mais il faut noter que les pourcentages des années précédentes sont irréguliers.

III Définitions et méthodes

Sélectivité :
rapport du nombre de présents sur le nombre d'admis.

Troisième concours :
concours administratif créé par la loi du 27 juillet 1991, réservé aux candidats justifiant d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale. Il a été ouvert pour la première fois en 1999 pour les analystes.

Attachés territoriaux :
les attachés territoriaux constituent un cadre d'emplois administratif de catégorie A.

Ils exercent leurs fonctions sous l'autorité des directeurs généraux des services des départements et des régions,

des directeurs généraux ou secrétaires des communes ou des directeurs d'établissements publics et, le cas échéant, des directeurs généraux adjoints des départements et des régions, des directeurs généraux adjoints des communes, des directeurs adjoints des établissements publics ou des administrateurs territoriaux en poste dans la collectivité ou l'établissement.

Ils participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social, culturel et de l'animation.

Ils sont recrutés par concours interne, externe et troisième concours et suivent une formation à l'une des quatre écoles nationales d'administration des cadres territoriaux (Enact).

T 5-31: Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis et taux de sélectivité aux concours des Instituts régionaux d'administration (Ira)

Années	Concours	Inscrits	Présents	Admissible	Admis	Liste complé- mentaire	Sélectivité
2000	Externe	4 754	2 247	913	345	242	6,5
	Interne	1 467	747	379	184	59	4,0
	Troisième concours (1) (2)	216	104	66	28	7	3,7
	Analyste externe	145	33	23	16	0	2,0
	Analyste interne	85	46	37	10	4	4,6
	Analyste 3ème concours (1) (2)	17	5	3	1	1	5,0
	Total	6 684	3 182	1 421	584	313	5,4
2001	Externe	4 368	2 319	825	371	129	6,3
	Interne	1 574	895	300	198	12	4,5
	Troisième concours (1) (2)	207	111	70	30	11	3,7
	Analyste externe	114	46	25	14	0	3,3
	Analyste interne	75	38	22	17	2	2,2
	Analyste 3ème concours (1) (2)	13	4	2	1	0	4,0
	Total	6 351	3 413	1 244	631	154	5,4
2002	Externe	5 250	2 735	849	360	157	7,6
	Interne	1 842	887	339	215	39	4,1
	Troisième concours (1) (2)	292	126	74	40	14	3,2
	Analyste externe	284	89	46	24	6	3,7
	Analyste interne	86	54	25	17	0	3,2
	Analyste 3ème concours (1) (2)	30	11	6	3	2	3,7
	Total	7 784	3 902	1 339	659	218	5,9
2003	Externe	5 235	2 584	856	370	76	7,0
	Interne	1 844	850	304	205	34	4,1
	Troisième concours (1) (2)	266	115	77	40	16	2,9
	Analyste externe	394	155	34	15	8	10,3
	Analyste interne	64	21	13	9	0	2,3
	Analyste 3ème concours (1) (2)	55	17	8	2	3	8,5
	Total	7 858	3 742	1 292	641	137	5,8
2004	Externe	7 109	3 434	952	345	164	10,0
	Interne	1 869	1 022	349	210	32	4,9
	Troisième concours (1) (2)	419	204	107	54	20	3,8
	Analyste externe	445	119	29	10	7	11,9
	Analyste interne	98	33	18	7	5	4,7
	Analyste 3ème concours (1) (2)	66	17	7	1	3	17,0
	Total	10 006	4 829	1 462	627	231	7,7
2005	Externe	7 666	4 034	1 182	403	244	10,0
	Interne	2 244	1 230	435	245	58	5,0
	Troisième concours (1) (2)	458	202	122	60	24	3,4
	Analyste externe	395	66	19	7	3	9,4
	Analyste interne	101	30	12	5	0	6,0
	Analyste 3ème concours (1) (2)	51	10	6	1	3	10,0
	Total	10 915	5 572	1 176	721	332	7,7

DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

- (1) Concours administratif créée par la loi du 27 juillet 1991, réservé aux candidats justifiant d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale.
(2) Concours organisé pour la première fois en 1993 pour le concours généraliste et en 1999 pour le concours analyste.

5 Recrutement

5.4 Recrutement niveau attaché

T 5-32: Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis aux concours d'attachés territoriaux

Années	Concours	Postes ouverts	Inscrits	Présents	Admis	Sélectivité
1997	Externe	1 026	14 145	7 178	751	9,6
	Interne	508	4 680	3 204	450	7,1
	Total	1 534	18 825	10 382	1 201	8,6
1999	Externe	1 402	14 081	7 236	1 135	6,4
	Interne	704	4 913	3 235	598	5,4
	Total	2 106	18 994	10 471	1 733	6,0
2000	Externe	1 312	12 652	7 714	1 175	6,6
	Interne	759	5 362	3 753	726	5,2
	Total	2 071	18 014	11 467	1 901	6,0
2001	Externe	1 284	12 074	7 433	1 055	7,0
	Interne	742	5 719	3 850	668	5,8
	Total	2 026	17 793	11 283	1 723	6,5
2002	Externe	1 391	13 113	7 713	1 193	6,5
	Interne	797	6 333	4 050	772	5,2
	Total	2 188	19 446	11 763	1 965	6,0
2003	Externe	1 682	14 237	9 279	1 456	6,4
	Interne	946	6 386	4 526	981	4,6
	Total	2 628	20 623	13 805	2 437	5,7
2004	Externe	1 838	19 458	12 189	1 596	7,6
	Interne	998	7 455	5 105	912	5,6
	3 ^{ème} concours	254	1 335	1 018	197	5,2
	Total	3 090	28 248	18 312	2 705	6,8
2005	Externe	1 685	22 069	13 095	1 569	8,3
	Interne	825	8 484	5 366	782	6,9
	3 ^{ème} concours	218	1 931	1 337	209	6,4
	Total	2 728	32 484	19 798	2 560	7,7

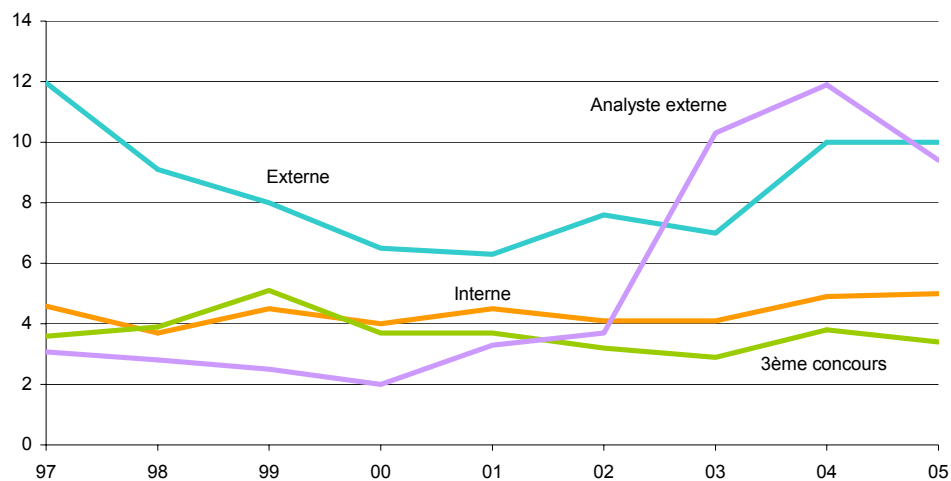
Source : Observatoire de l'emploi public territorial, CNFPT.

T 5-33 : Concours d'attaché d'administration hospitalière

		Postes ouverts	Inscrits	Présents	Admis	Sélectivité
2002	Externe	102	827	545	102	5,4
	Interne	102	734	648	102	6,4
	Total	204	1 561	1 193	204	5,8
2003	Externe	73	1 395	581	78	7,4
	Interne	73	1 035	506	68	7,4
	Total	146	2 430	1 087	146	7,4
2004	Externe	61	1 257	717	62	11,6
	Interne	61	533	446	60	7,5
	Total	122	1 790	1 163	122	9,7

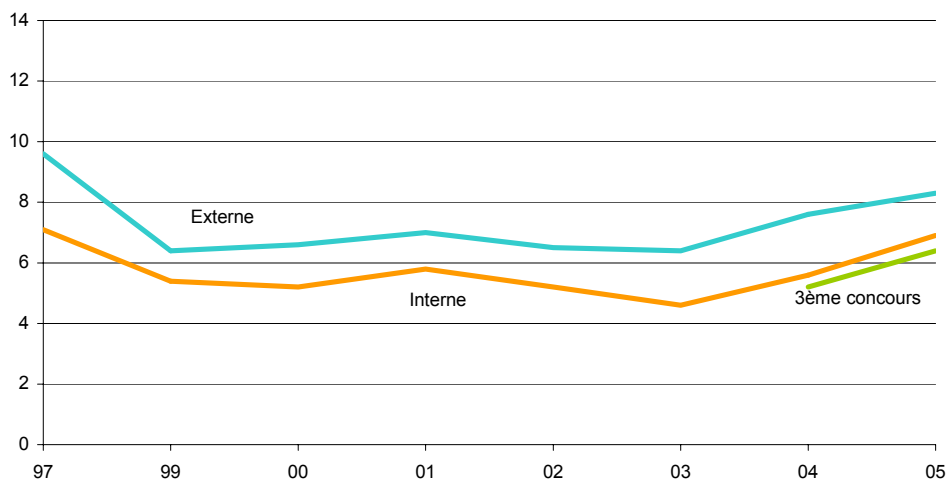
Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

Graphique 5-5 : Évolution de la sélectivité (présents/admis) aux concours des Ira



DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

Graphique 5-6 : Évolution de la sélectivité (présents/admis) aux concours des attachés territoriaux

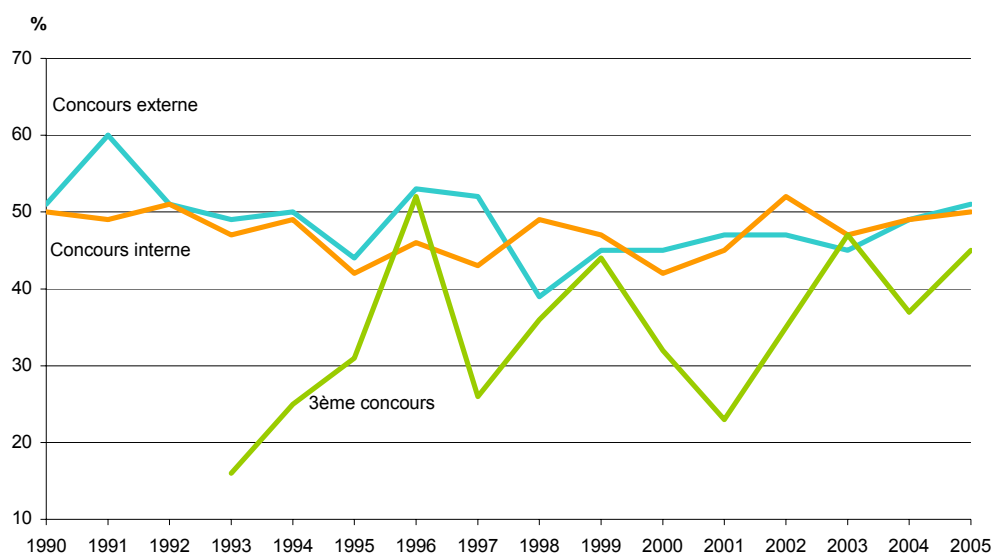


DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

5 Recrutement

5.4 Recrutement niveau attaché

Graphique 5-7 : Évolution du pourcentage de femmes admises aux concours des instituts régionaux d'administration



DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

T 5-34 : Concours des instituts régionaux d'administration : part des femmes dans les candidats admis

Années	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		Total	
	Candidats admis	% de femmes	Candidats admis	% de femmes	Candidats admis	% de femmes	Candidats admis	% de femmes
1990	405	51	267	50			672	51
1991	298	60	273	49			571	55
1992	311	51	311	51			622	51
1993	239	49	238	47	25	16	502	47
1994	250	50	126	49	20	25	396	48
1995	311	44	166	42	26	31	503	43
1996	277	53	149	46	23	52	449	50
1997	332	52	177	43	27	26	536	51
1998	361	39	195	49	30	36	586	42
1999	331	45	176	47	27	44	534	45
2000	345	45	184	42	28	32	557	44
2001	371	47	198	45	30	23	599	45
2002	360	47	215	52	40	35	615	48
2003	370	45	205	47	40	47	615	46
2004	345	49	210	49	54	37	609	48
2005	403	51	245	50	60	45	708	50

DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

T 5-35 : Concours externes des instituts régionaux d'administration : taux de réussite selon le type de diplôme des candidats admis au titre de la session 2005

Diplômes		Inscrits	Présents	Admis	Liste complé- mentaire	Taux de réussite en % (2)
Droit		3 351	1 820	180	121	9,9
dont	DESS - DEA – Master - Doctorat	1 457	784	104	71	13,3
	Maîtrise	1 600	892	74	49	8,3
	Licence	294	144	2	1	1,4
Sciences économiques ou administration économique et sociale		791	399	8	8	2
dont	DESS - DEA – Master - Doctorat	130	68	4	3	5,9
	Maîtrise	480	239	3	4	1,3
	Licence	181	92	1	1	1,1
Lettres et sciences humaines		1 018	511	28	29	5,5
dont	DESS - DEA – Master - Doctorat	320	164	14	12	8,5
	Maîtrise	397	197	10	13	5,1
	Licence	301	150	4	4	2,7
Sciences		118	47	5	3	10,6
dont	DESS - DEA – Master - Doctorat	68	34	5	3	14,7
	Maîtrise	28	4	0	0	0
	Licence	22	9	0	0	0
Professionnel et technique		938	425	28	25	6,6
dont	DESS - DEA – Master - Doctorat	475	227	22	20	9,7
	Maîtrise	254	126	4	5	3,2
	Licence	209	72	2	0	2,8
Institut d'études politiques		402	251	116	34	46,2
Administration publique		537	349	20	13	5,7
dont	Maîtrise	203	127	8	3	6,3
	Licence	334	222	12	10	5,4
Divers (1)		511	232	18	11	7,8
dont	Ingénieur	40	9	2	0	22,2
	DECF - DESCF	27	7	0	0	0
	Autres	444	216	16	11	7,4
Total		7 666	4 034	403	244	10,0

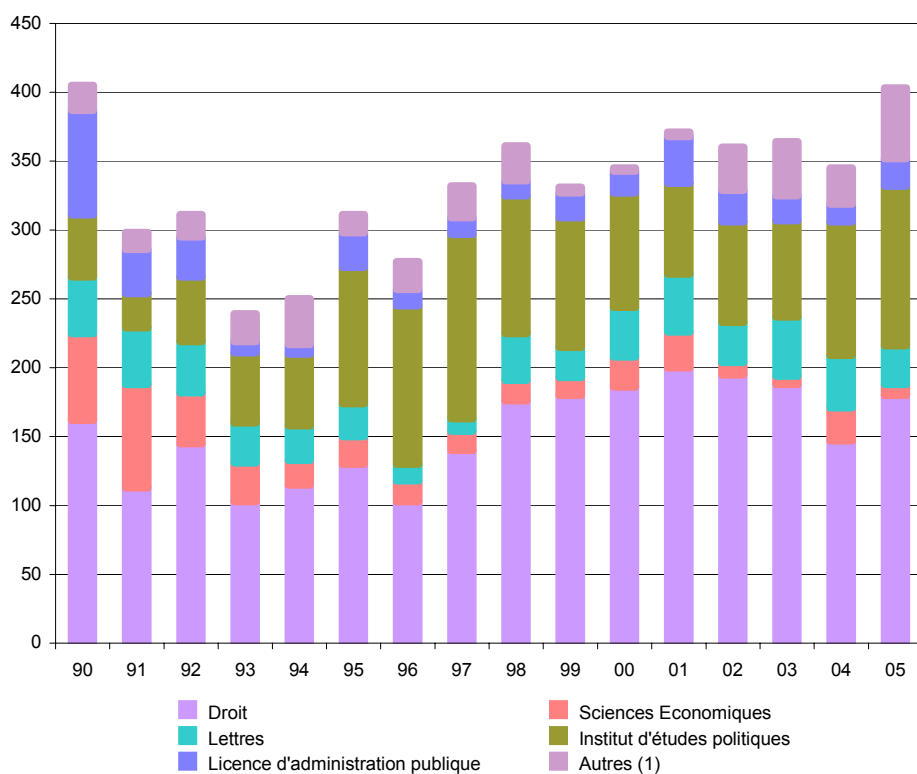
DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

- (1) Comprend également les personnes ne possédant pas l'un des diplômes requis mais qui ont été autorisées à concourir, en fonction de leur formation, par la commission statuant à cet effet.
 (2) Candidats admis / candidats présents.

5 Recrutement

5.4 Recrutement niveau attaché

Graphique 5-8 : Concours externes des instituts régionaux d'administration : niveau de formation des candidats admis



DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

(1) Comprend les diplômés : Sciences, Professionnel et technique, divers, comprend également les personnes ne possédant pas l'un des diplômes requis mais qui ont été autorisées à concourir, en fonction de leur formation, par la commission statuant à cet effet.

T 5-36 : Concours internes des instituts régionaux d'administration : répartition des candidats admis selon le niveau de formation

Années	Admis	Lauréats titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire	Lauréats titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur
1990	267	28%	72%
1991	273	37%	63%
1992	311	34%	66%
1993	238	49%	51%
1994	126	49%	51%
1995	166	39%	61%
1996	149	37%	63%
1997	177	40%	60%
1998	195	41%	59%
1999	176	54%	46%
2000	184	41%	59%
2001	198	37%	63%
2002	215	32%	68%
2003	205	35%	65%
2004	210	30%	70%
2005	245	21%	79%

DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

T 5-37 : Troisième concours d'accès aux instituts régionaux d'administration : niveau de diplôme des candidats admis

Niveau de diplôme	Nombre d'admis				
	En 2001	En 2002	En 2003	En 2004	En 2005
Enseignement supérieur	23	36	35	42	57
3 ^{ème} cycle	11	20	18	24	34
2 ^{ème} cycle	10	14	13	17	19
1 ^{er} cycle	2	2	4	1	4
Baccalauréat	0	2	1	1	0
Sans diplôme déclaré	2	2	4	11	0
Divers	5	0	0	0	3
Total	30	40	40	54	60

DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

5 Recrutement

5.5 Recrutement niveau administrateur

Le nombre de postes offerts au recrutement de personnels administratifs d'encadrement supérieur est stable dans les trois fonctions publiques.

En 2005, 1 116 candidats se sont présentés au concours de l'Ena, auquel 90 postes étaient offerts. La sélectivité du concours est au même niveau qu'en 2003. Douze candidats se sont présentés pour un admis. Le nombre de candidats qui se sont présentés au concours externe a baissé pour un nombre de postes équivalent. En revanche, au concours interne, la sélectivité progresse régulièrement depuis 1998 : on compte en 2005 dix présents pour un admis.

On observe le même phénomène au concours d'administrateur territorial : la sélectivité du

concours interne progresse au même niveau que celle du concours d'entrée à l'Ena (10) et celle du concours externe passe de 15 présents pour un admis à 14 en 2005.

Au même niveau de recrutement que les administrateurs civils ou territoriaux, 90 **directeurs d'hôpitaux** ont été recrutés en 2005. C'est comme en 2004, mais le nombre de candidats ayant augmenté, la sélectivité passe de 6,5 à 6,7. Le nombre de postes offerts au concours de **directeur d'établissement sanitaire et social** est stable mais le nombre de candidats augmente.

Au concours de directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, la sélectivité baisse un peu.

III Définitions et méthodes

Les administrateurs territoriaux sont des cadres supérieurs de l'administration appelés à occuper des postes de direction des collectivités locales et des établissements publics locaux. Ils peuvent notamment être détachés sur des fonctions de directeur général des services de grandes villes, de départements ou de régions.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté du 7 avril 1992, le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes ou certificats exigés au concours externe d'entrée à l'École nationale d'administration.

Les directeurs d'hôpitaux publics exercent leurs fonctions dans des établissements publics de santé de plus de 150 lits, de taille et de nature diverses.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté du 7 avril 1992, le concours externe est ouvert aux candidats âgés de 40 ans

au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours, titulaires de l'un des diplômes exigés pour l'admission au concours externe de l'Ena.

Les directeurs d'établissements sanitaires et sociaux exercent leurs fonctions dans les établissements publics de santé et dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées comptant au plus 250 lits.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté du 7 avril 1992, le concours externe est ouvert aux candidats âgés de 45 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours et titulaires d'un des diplômes exigés pour l'admission au concours externe d'entrée à l'Ena.

Les directeurs des établissements sociaux médico-sociaux exercent leurs fonctions dans les maisons de la petite enfance.

Pour plus d'informations

- « Moderniser l'État : l'encadrement supérieur », rapport au ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire présenté par la Commission sur la réforme de l'Ena et la formation des cadres supérieurs des fonctions publiques présidée par Yves-Thibault de Silguy – avril 2004.
- « Le statut de l'Ena », rapport de Bernard Stim, Edouard Crepey, novembre 2004.

T 5-38 : Évolution du nombre de présents, d'admis et sélectivité du concours d'entrée à l'Ena depuis 1998

		Externe	Interne	3 ^{ème} concours	Total
1998	Présents	577	237	86	900
	Reçus	55	41	9	105
	Sélectivité	10,5	5,8	9,6	8,6
1999	Présents	494	253	112	859
	Reçus	55	44	11	110
	Sélectivité	9,9	5,8	10,2	7,8
2000	Présents	549	295	112	956
	Reçus	60	48	12	120
	Sélectivité	9,2	6,2	9,3	8,0
2001	Présents	614	303	115	1 032
	Reçus	60	44	14	118
	Sélectivité	10,2	6,9	8,2	8,8
2002	Présents	608	307	93	1 008
	Reçus	58	47	11	116
	Sélectivité	10,5	6,5	8,5	8,7
2003	Présents	741	334	87	1 162
	Reçus	50	41	9	100
	Sélectivité	14,8	8,1	9,7	11,6
2004	Présents	698	346	95	1 139
	Reçus	45	37	9	91
	Sélectivité	15,5	9,4	10,6	12,5
2005	Présents	655	372	89	1 116
	Reçus	45	36	9	90
	Sélectivité	14,6	10,3	9,9	12,4

DGAFP, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source : Ena.

5 Recrutement

5.5 Recrutement niveau administrateur

T 5-39 : Administrateur territorial : évolution du nombre de présents, d'admis et taux de sélectivité au concours d'entrée à l'Inet depuis 1998

		Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis	Sélectivité
1998-1	Externe	10	967	280	10	28,0
	Interne	10	255	153	10	15,3
	Total	20	1222	433	20	21,7
1998-2	Externe	10	870	192	10	19,2
	Interne	10	198	116	10	11,6
	Total	20	1068	308	20	15,4
1999	Externe	15	856	184	14	13,1
	Interne	15	354	205	16	12,8
	Total	30	1210	389	30	13,0
2000	Externe	20	836	186	20	9,3
	Interne	20	365	220	20	11,0
	Total	40	1201	406	40	10,2
2001	Externe	25	747	180	24	7,5
	Interne	25	337	190	25	7,6
	Total	50	1084	370	49	7,6
2002	Externe	25	1108	339	25	13,6
	Interne	25	388	236	25	9,4
	Total	50	1496	575	50	11,5
2003	Externe	23	1299	389	23	16,9
	Interne	22	366	210	22	9,6
	3 ^{ème} concours	5	54	35	5	7,0
	Total	50	1719	634	50	12,7
2004	Externe	27	1 846	392	27	14,5
	Interne	27	536	236	27	8,7
	3 ^{ème} concours	6	103	53	6	8,8
	Total	60	2 485	681	60	11,3
2005	Externe	27	1 133	373	27	13,8
	Interne	27	452	278	27	10,2
	3 ^{ème} concours	6	102	58	6	9,6
	Total	60	1 687	709	60	11,8

Observatoire de l'emploi public territorial, CNFPT.

T 5-40 : Directeur d'hôpital : évolution du nombre de présents, d'admis et taux de sélectivité du concours de directeur d'hôpital depuis 1998

		Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis	Sélectivité
1998	Externe	38	1463	606	38	16,0
	Interne	22	236	144	22	6,6
	Total	60	1699	750	60	12,5
1999	Externe	45	1094	438	45	9,7
	Interne	25	222	129	25	5,2
	Total	70	1316	567	70	8,1
2000	Externe	52	991	404	52	7,8
	Interne	28	187	112	28	4,0
	Total	80	1178	516	80	6,5
2001	Externe	52	824	383	52	7,4
	Interne	28	188	112	28	4,0
	Total	80	1012	495	80	6,2
2002	Externe	52	706	366	52	7,0
	Interne	28	175	126	28	4,5
	Total	80	881	492	80	6,2
2003	Externe	58	774	370	60	6,2
	Interne	32	190	127	30	4,2
	Total	90	964	497	90	5,5
2004	Externe	58	889	439	58	7,6
	Interne	32	219	144	32	4,5
	Total	90	1 108	583	90	6,5
2005	Externe	58	1 021	470	58	8,3
	Interne	32	228	128	32	4,0
	Total	90	1 249	598	90	6,7

Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

5 Recrutement

5.5 Recrutement niveau administrateur

T 5-41 : Direction d'établissement sanitaire et social : évolution du nombre de présents, d'admis et taux de sélectivité au concours de directeur d'établissement sanitaire et social depuis 1998

		Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis	Sélectivité
1998	Externe	15	452	301	15	20,1
	Interne	15	157	122	15	8,1
	Total	30	609	423	30	14,1
1999	Externe	20	548	280	20	14,0
	Interne	20	158	122	20	6,1
	Total	40	706	402	40	10,1
2000	Externe	20	465	233	22	10,6
	Interne	20	152	118	18	6,6
	Total	40	617	351	40	8,8
2001	Externe	20	442	166	22	7,6
	Interne	20	160	110	18	6,1
	Total	40	602	276	40	6,9
2002	Externe	25	477	269	25	10,8
	Interne	25	172	133	25	5,3
	Total	50	649	402	50	8,0
2003	Externe	25	436	276	25	11,0
	Interne	25	154	112	25	4,5
	Total	50	590	388	50	7,8
2004	Externe	50	669	372	66	5,6
	Interne	50	185	128	34	3,8
	Total	100	854	500	100	5,0
2005	Externe	50	773	423	61	6,9
	Interne	50	223	145	39	3,7
	Total	100	996	568	100	5,7

Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

T 5-42 : Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins : évolution du nombre de présents, d'admis et taux de sélectivité au concours de directeur depuis 2001

		Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis	Sélectivité
2001	Externe	10	161	65	13	5,0
	Interne	10	76	46	7	6,6
	Total	20	237	111	20	5,6
2002	Externe	15	230	106	17	6,3
	Interne	15	108	74	13	5,7
	Total	30	338	180	30	6,0
2003	Externe	20	362	193	22	8,8
	Interne	20	121	72	18	4,0
	Total	40	483	265	40	6,7
2004	Externe	25	524	252	25	10,1
	Interne	25	141	101	25	4,0
	Total	50	665	353	60	7,0
2005	Externe	25	577	259	32	8,1
	Interne	25	130	81	18	4,5
	Total	50	707	340	50	6,8

Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

5 Recrutement

5.5 Recrutement niveau administrateur

T 5-43 : Les candidats admis aux concours d'entrée à l'École nationale d'administration : part des femmes, âge moyen

	Concours externe			Concours interne			Troisième concours			Total des admis
	Admis	% de femmes	Âge moyen	Admis	% de femmes	Âge moyen	Admis	% de femmes	Âge moyen	
1991	45	16	22	45	31	30	10	10	35	100
1992	48	19	22	48	25	31	10	30	37	106
1993	49	24	22	49	24	33	8	50	35	106
1994	49	20	23	46	30	33	9	44	35	104
1995	47	25	23	47	25	34	10	10	36	104
1996	51	20	23	40	27	35	9	33	40	100
1997	51	25	24	41	34	34	9	33	36	101
1998	55	21	24	41	34	35	9	33	36	105
1999	55	24	24	44	32	35	11	9	36	110
2000	60	25	24	48	17	34	12	17	37	120
2001	60	33	24	44	39	34	14	43	38	118
2002	58	36	24	47	30	34	11	54	38	116
2003	50	26	24	41	32	34	9	22	37	100
2004	45	22	23	37	29	32	9	0	36	91
2005	45	44	23	36	47	33	9	33	37	90

DGAFP, bureau des personnels de conception et d'encadrement.
Source : Ena.

T 5-44 : Origine socioprofessionnelle des élèves de l'École nationale d'administration - Promotion Simone Weil 2004/2006

Catégorie socioprofessionnelle du père ou de la mère	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ouvriers	0	0	0	0	0	0	0	0
Employés	0	0	3	7	0	0	3	3
Agriculteurs exploitants	4	8	4	10	0	0	8	8
Chefs de PME	1	2	2	5	1	11	4	4
Cadres moyens	10	20	10	24	1	11	21	20
- dont fonctionnaires	7	14	9	21	1	11	17	16
Cadres supérieurs et assimilés	35	68	22	52	7	78	64	63
- dont chefs de grandes entreprises	1	1	0	0	0	0	1	1
- dont professions libérales	18	36	9	21	3	33	30	29
- dont fonctionnaires	9	18	7	17	2	22	18	18
- dont cadres entreprises privées et publiques	1	1	1	2	1	11	3	3
- non communiqué	6	12	5	12	1	11	12	12
Profession non répertoriée	1	2	1	2	0	0	2	2
Total	51	100	42	100	9	100	102	100

DGAFP, bureau des personnels de conception et d'encadrement.
Source : Ena.

T 5-45 : Origine géographique des élèves reçus aux concours d'entrée à l'École nationale d'administration en 2005

Régions	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Région de naissance	Région de résidence	Région de naissance	Région de résidence	Région de naissance	Région de résidence
Île-de-France	23	39	12	30	5	7
France (hors Île-de-France)	20	6	24	5	3	2
Étranger	2	0	0	1	1	0
Total	45	45	36	36	9	9

DGAFP, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source : Ena.

T 5-46 : Diplômes des élèves reçus au concours d'entrée de l'Ena 2005

	Externe	Interne	3 ^{ème} concours	Total
Bac et autres (Ira, dispenses, ...)	0	0	0	0
1er cycle (Deug, DUT, BTS)	0	0	0	0
2e cycle (licence, maîtrise, ...)	0	3	1	4
3e cycle (DEA, DES, doctorat)	0	6	2	8
Agrégation	0	3	0	3
Grandes écoles	1	3	6	10
Institut d'études politiques	44	21	0	65
Total	45	36	9	90

DGAFP, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source : Ena.

6 Formation

6.1 Formation initiale et continue

En 2004, les dépenses de formation diminuent de 2,9 % par rapport à 2003. Elles représentent 7,1 % de la masse salariale : 3,8 % pour la formation initiale et 3,3 % pour la formation continue. **Cette baisse est due au recul des dépenses de rémunération des stagiaires en formation initiale, moins nombreux en 2004. Hors Éducation nationale, les dépenses de formation continue sont, quant à elles, en progression de 2,9 %, et représentent 4,2 % de la masse salariale.**

Un agent de la fonction publique de l'État bénéficie de 9,9 jours de formation en moyenne. La réduction d'une demi-journée par rapport à 2003 s'explique par le recul de la formation initiale. Celle-ci baisse en partie avec les recrutements dans les catégories A et B.

Hors Éducation nationale, le nombre de jours de formation initiale rapporté aux effectifs diminue : il était de 6,0 jours en 2003, il est de 5,5 jours en 2004. Cette diminution, la première après cinq années de hausse, est liée à la baisse des recrutements dans la fonction publique de l'État depuis 2002. Les formations initiales de catégories A et B sont en général plus longues que celles des catégories C, même si globalement le nombre de jours par agent diminue pour les catégories A et B. Seule la formation initiale des agents de catégorie C et des ouvriers d'État reste stable avec 4,0 jours par agent.

Hors Éducation nationale, l'effort de formation continue (y compris les congés de formation et les bilans professionnels) progresse légèrement : le nombre de jours de formation passe de 3,6 jours en 2003 à 3,7 jours en 2004. Si le nombre de jours de formation continue par agent augmente quelle que soit la catégorie, cette hausse profite surtout aux agents de catégories A et B : un agent de catégorie A suit en moyenne 4,8 jours de formation en 2004 pour 4,6 en 2003, et un

agent de catégorie B suit 4,4 jours en 2004 pour 4,1 jours en 2003. Les agents de catégorie C et les ouvriers passent également plus de temps en formation qu'en 2003 : 3,2 jours (3,1 en 2003).

Les formations sont plus courtes en 2004 pour les agents des catégories A et B. La concentration du travail dans le temps conduit à cibler les formations sur un temps réduit. La durée moyenne d'une action de formation, nombre de jours de formation rapporté au nombre de stagiaires, passe de 2,5 à 2,4 jours pour les agents de catégorie A, et de 2,1 à 2,0 jours pour les catégories B. Pour un agent de catégorie C ou un ouvrier, elle se stabilise à 1,8 jour par stage.

En 2004, les préparations aux concours représentent 20 % du volume de formation continue hors Éducation nationale. Elles sont destinées à faciliter la promotion professionnelle des agents par la voie interne. Les agents de catégorie C y sont les plus nombreux : ils représentent 73,1 % des stagiaires préparant des concours (19,3 % de catégorie B et 7,6 % en catégorie A). **Une partie des agents de catégorie B et C sont rentrés dans la fonction publique avec un diplôme supérieur à celui exigé pour passer le concours. Ils cherchent à progresser dans leur carrière grâce aux concours internes et sont nombreux à participer aux préparations.** Les agents de catégorie A bénéficient de préparations aux concours plus longues : un stage dure en moyenne 8,5 jours pour un agent de catégorie A, alors qu'il dure 3,0 jours pour les autres catégories.

En 2004, les actions de perfectionnement sont à nouveau plus ciblées sur les formations techniques aux métiers spécifiques ou non à un ministère. Ensemble, elles représentent les deux tiers du volume de formation. Elles visent à développer des compétences directement applicables sur le poste de travail.

III Définitions et méthodes

Champ : l'enquête porte sur les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires. Les personnels militaires sont exclus, les magistrats sont inclus. Seules les actions de formation suivies pendant le temps de travail sont prises en compte.

Formation initiale : formation suivie avant titularisation pour donner aux personnes accédant à un emploi une

formation professionnelle qui leur permettra d'exercer les fonctions correspondantes.

Formation continue : on distingue en formation continue :

- les actions de perfectionnement et (ou) d'adaptation aux (nouvelles) fonctions,
 - les préparations aux examens et concours.
 - les congés de formation et les bilans professionnels.
- Voir autres définitions chapitre 6.2.

T 6-1 : Dépenses de formation en 2003 et 2004

(en euros)

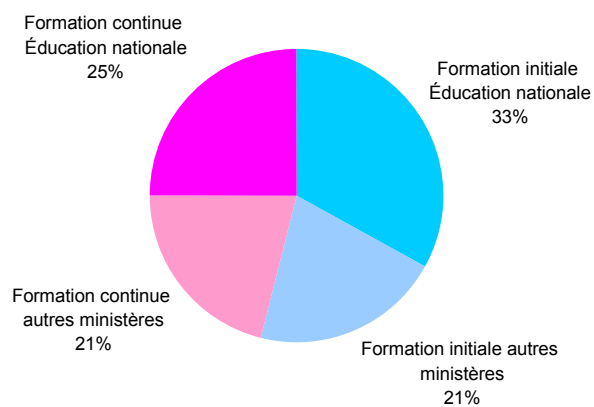
	2003 (1)		2004	
	Dépenses	% de la masse salariale	Dépenses	% de la masse salariale
Tous ministères hors Éducation nationale				
Formation initiale	902 769 686	4,4	834 432 284	4,1
Formation continue	845 000 095	4,1	869 065 655	4,2
Formation totale	1 747 769 781	8,6	1 703 497 939	8,3
Éducation nationale				
Formation initiale	1 411 120 309	3,9	1 342 207 437	3,6
Formation continue	1 028 820 943	2,8	1 019 943 252	2,8
Formation totale	2 439 941 252	6,7	2 362 150 689	6,4
Tous ministères				
Formation initiale	2 313 889 995	4,1	2 176 639 721	3,8
Formation continue	1 873 821 038	3,3	1 889 008 907	3,3
Formation totale	4 187 711 033	7,4	4 065 648 628	7,1

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Données définitives.

Graphique 6-1 : Répartition des dépenses de formation en 2004



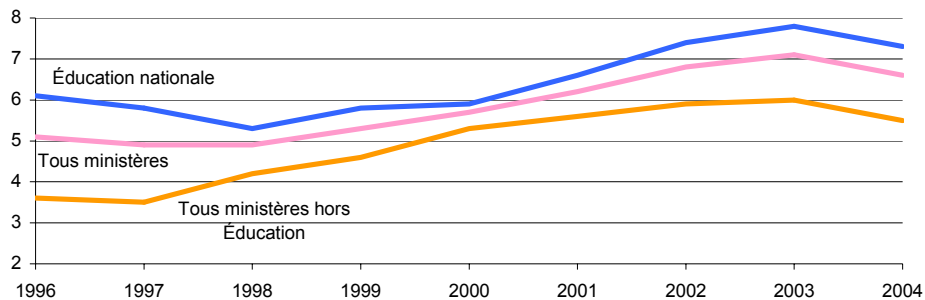
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

6 Formation

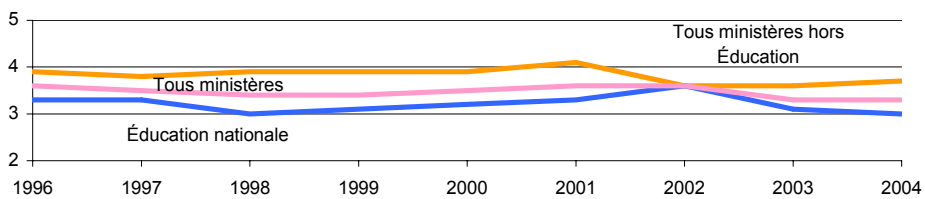
6.1 Formation initiale et continue

Graphique 6-2 : Nombre de jours de formation initiale et continue rapporté aux effectifs en fonction de 1996 à 2004



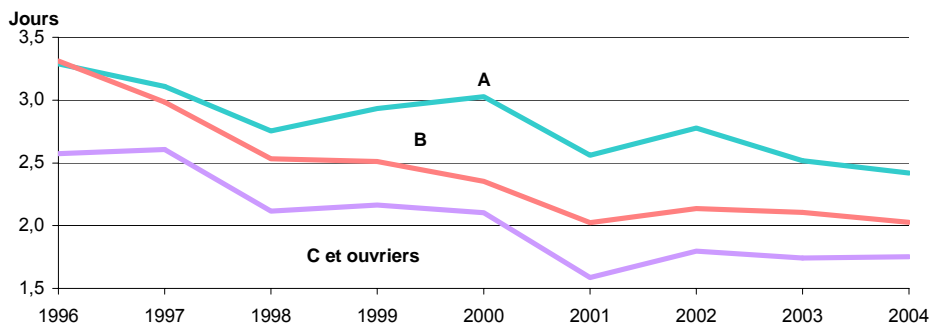
DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Graphique 6-3 : Nombre de jours de formation continue rapporté aux effectifs en fonction de 1996 à 2004



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Graphique 6-4 : Durée moyenne de formation continue hors Éducation nationale



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

T 6-2 : Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction par catégorie de 1996 à 2004

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Tous ministères									
Formation initiale									
Catégorie A	10,4	9,4	8,7	9,1	9,2	9,9	10,9	11,0	10,1
Catégorie B	1,5	1,3	2,0	2,2	2,8	3,3	3,4	4,2	3,5
Catégorie C et ouvriers d'État	1,7	1,9	2,1	2,5	3,0	2,9	3,0	2,9	2,9
Total	5,1	4,9	4,9	5,3	5,7	6,2	6,8	7,1	6,6
Formation continue									
Catégorie A	3,4	3,3	3,2	3,7	3,9	4,1	3,9	3,4	3,5
Catégorie B	5,0	4,8	4,5	3,8	3,7	3,7	4,2	4,1	3,5
Catégorie C et ouvriers d'État	2,7	2,8	2,9	2,8	2,8	3,0	2,9	2,8	2,8
Total	3,6	3,5	3,4	3,4	3,5	3,6	3,6	3,3	3,3
Total formation									
Catégorie A	13,8	12,7	11,9	12,9	13,1	14,0	14,8	14,4	13,6
Catégorie B	6,5	6,1	6,5	6,0	6,4	7,0	7,6	8,3	6,9
Catégorie C et ouvriers d'État	4,4	4,7	4,9	5,4	5,8	5,9	5,9	5,6	5,7
Total	8,7	8,4	8,2	8,7	9,2	9,8	10,4	10,4	9,9
Tous ministères hors Éducation									
Formation initiale									
Catégorie A	7,1	6,9	7,6	7,8	8,3	9,3	10,5	10,2	9,0
Catégorie B	4,9	3,9	5,8	5,8	6,8	7,6	7,3	8,4	6,6
Catégorie C et ouvriers d'État	2,3	2,5	2,8	3,4	4,1	3,9	4,1	3,9	4,0
Total	3,6	3,5	4,2	4,6	5,3	5,6	5,9	6,0	5,5
Formation continue									
Catégorie A	5,6	5,1	5,2	5,2	5,3	5,3	4,7	4,6	4,8
Catégorie B	5,3	5,1	5,1	4,8	4,8	5,0	4,0	4,1	4,4
Catégorie C et ouvriers d'État	3,1	3,1	3,2	3,2	3,3	3,4	3,1	3,1	3,2
Total	3,9	3,8	3,9	3,9	3,9	4,1	3,6	3,6	3,7
Total formation									
Catégorie A	12,7	11,9	12,7	13,0	13,6	14,6	15,2	14,8	13,8
Catégorie B	10,2	9,0	10,9	10,6	11,6	12,6	11,3	12,5	10,9
Catégorie C et ouvriers d'État	5,4	5,6	6,0	6,6	7,3	7,4	7,2	7,0	7,2
Total	7,6	7,3	8,1	8,5	9,3	9,7	9,5	9,6	9,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

6 Formation

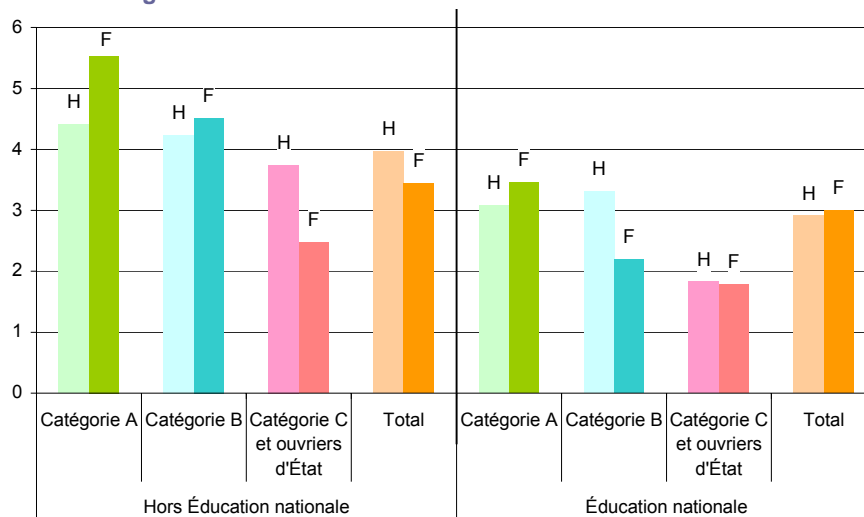
6.1 Formation initiale et continue

T 6-3 : Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction par catégorie et par sexe en 2004

	Formation initiale (a)			Formation continue (b)			Total général (a)+(b)		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Tous ministères hors									
Éducation nationale									
Catégorie A	8,2	10,3	9,0	4,4	5,5	4,8	12,6	15,9	13,8
Catégorie B	7,0	6,2	6,6	4,2	4,5	4,4	11,2	10,7	10,9
Catégorie C et ouvriers d'État	4,8	3,0	4,0	3,7	2,5	3,2	8,5	5,4	7,2
Total	5,9	4,9	5,5	4,0	3,4	3,7	9,9	8,3	9,2
Éducation nationale									
Catégorie A	8,5	11,3	10,3	3,1	3,5	3,3	11,6	14,8	13,6
Catégorie B	0,0	0,0	0,0	3,3	2,2	2,4	3,3	2,2	2,4
Catégorie C et ouvriers d'État	0,0	0,0	0,0	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Total	6,6	7,8	7,3	2,9	3,0	3,0	9,5	10,8	10,3
Tous ministères									
Catégorie A	8,4	11,2	10,1	3,4	3,7	3,5	11,8	14,9	13,6
Catégorie B	5,0	2,6	3,5	4,0	3,2	3,5	9,0	5,8	6,9
Catégorie C et ouvriers d'État	3,9	1,9	2,9	3,4	2,2	2,8	7,3	4,1	5,7
Total	6,2	6,8	6,6	3,5	3,1	3,3	9,7	10,0	9,9

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

Graphique 6-5 : Nombre de jours de formation continue par agent en 2004 selon la catégorie et le sexe



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

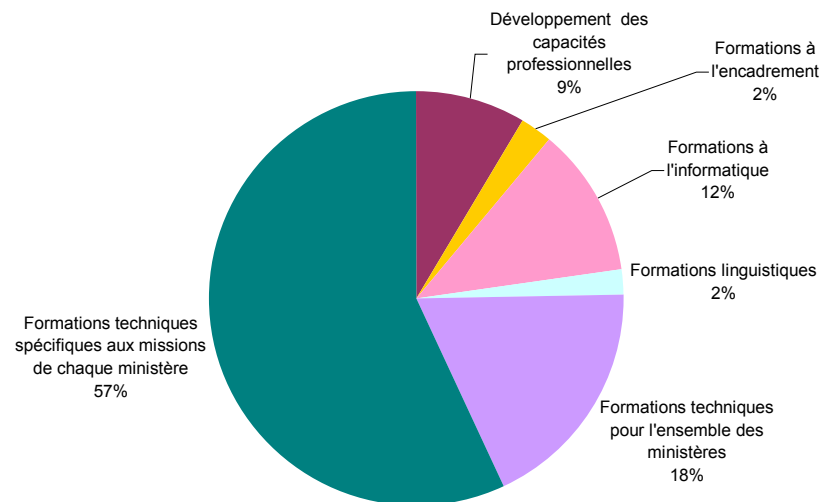
T 6-4 : Nombre de jours de formation continue par type de formation pour l'ensemble des ministères

	2003		2004	
	Nombre de jours	Part des formations (en %)	Nombre de jours	Part des formations (en %)
Perfectionnement/adaptation aux fonctions	4 379 890	69	4 380 646	70
Préparation aux examens, concours, essais	1 182 693	19	1 123 407	18
Congé de formation et bilan professionnel	747 666	12	744 242	12
Total	6 310 249	100	6 248 295	100

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Graphique 6-6 : Répartition de la formation par thème pour les formations de perfectionnement, ensemble des ministères



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

6 Formation

6.2 Formation par ministère

La formation initiale baisse dans tous les ministères, compte tenu de l'évolution des recrutements. Cette baisse est particulièrement importante au ministère de la Défense : elle est passée de 1,1 jour par agent en 2003 à 0,4 jour en 2004. En effet, les agents de catégorie B et C recrutés fin 2004 sur les listes complémentaires des concours 2003 ont été affectés directement sur leur poste et suivront leur formation initiale en 2005. Au ministère de l'Éducation nationale, le nombre de jours de formation initiale par agent diminue pour la première fois depuis 1998 : il est de 7,3 jours en 2004, contre 7,8 jours en 2003. Cette diminution est due aux moindres recrutements dans le corps enseignant en 2003. La baisse est forte également au ministère de la Santé (de 3,6 jours à 1,5 jours), car les recrutements sont moins nombreux, et la durée de formation initiale des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale a été raccourcie.

Au ministère de l'Éducation nationale, le nombre de jours de formation continue par agent baisse légèrement en 2004, même si le nombre de stagiaires progresse de 10 % : la durée de formation continue est plus courte. Dans les autres ministères, **le nombre de jours de formation continue passe de 3,6 jours en 2003 à 3,7 jours en 2004. Cette progression est importante au Minefi : de 3,6 en 2003 à 4,0 en 2004.** Elle est liée à la mise en place de formations à de nouvelles applications informatiques (Copernic, Hélios), ainsi qu'aux formations à l'entretien d'évaluation et à la sensibilisation à la Lof. L'effort de formation continue en 2004 est également plus important au ministère de l'Intérieur (4,2 jours par agent en 2003, 4,5 jours en 2004), au ministère de la Santé (de 3,0 jours à 3,7) ou encore à celui de la Culture (de 5,4 jours à 6,0 jours).

III Définitions et méthodes

Effectifs en formation : nombre d'agents qui ont participé à un stage au cours de l'année. Un agent qui participe à plusieurs stages est compté autant de fois qu'il a suivi de stages.

Nombre de jours de formation : produit de l'effectif en formation par le temps consacré à cette formation.

Nombre de jours de formation par agent en fonction : cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de jours de formation aux effectifs en fonction.

Durée moyenne d'une formation : nombre de jours de formation rapporté au nombre de stagiaires.

Dépenses de formation : comprennent les dépenses de fonctionnement, les dépenses pédagogiques et la rémunération des stagiaires.

Dépenses de formation par rapport à la masse salariale : rapport des dépenses de formation sur la masse salariale. La masse salariale est calculée en multipliant les effectifs en fonction par le coût forfaitaire annuel.

Formation interministérielle : en formation initiale, il s'agit des formations dispensées à des agents publics dans les écoles de la fonction publique, l'Ena et les Ira.

La formation interministérielle continue est plus spécifiquement organisée par trois administrations : les ministères de la Fonction publique, de l'Intérieur et de l'Économie et des Finances.

Les données des ministères de la Fonction publique et de l'Intérieur sont regroupées avec celles des services du Premier ministre.

Pour plus d'informations

- « La formation des agents de l'État en 2004 », Marie Rey, DGAFF, RésulStats n°15-2006, mars 2006.
- «Le marché de la formation professionnelle continue en 2003 : une activité toujours bien orientée », Dares, Premières Synthèses n° 13-4, mars 2006.

T 6-5 : Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction

	Formation initiale		Formation continue		Total général	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Affaires étrangères	0,3	0,2	2,7	2,4	3,0	2,5
Affaires sociales	3,7	2,0	2,4	3,0	6,1	5,0
<i>Santé</i>	3,6	1,5	3,0	3,7	6,6	5,2
<i>Emploi</i>	3,9	2,8	1,5	1,9	5,4	4,5
Agriculture	4,5	4,3	2,4	2,3	6,8	6,6
Culture	1,1	1,1	5,4	6,0	6,4	7,1
Défense (1)	1,1	0,4	2,4	2,2	3,4	2,5
Écologie	0,4	0,3	2,4	2,8	2,8	3,1
Économie	5,0	4,5	4,0	4,4	9,0	8,9
Équipement	4,9	4,2	3,2	3,2	8,1	7,3
<i>Hors Aviation civile et Tourisme</i>	3,4	3,3	2,8	2,9	6,2	6,2
<i>Aviation civile</i>	17,2	11,1	6,0	5,1	23,2	16,2
<i>Tourisme (2)</i>	0,8	0,0	9,5	1,9	10,3	1,8
Intérieur	9,2	8,8	4,2	4,5	13,4	13,3
Jeunesse et Sports	1,0	1,0	3,3	4,7	4,3	5,7
Justice	11,4	10,3	2,6	2,6	14,0	12,9
Outre-Mer	-	-	3,7	3,6	3,7	3,6
Services du Premier ministre hors formation interministérielle	-	-	2,1	2,4	2,1	2,4
Total hors Éducation nationale	6,0	5,5	3,6	3,7	9,6	9,2
Éducation nationale	7,8	7,3	3,1	3,0	11,0	10,3
Total y compris Éducation nationale	7,1	6,6	3,3	3,3	10,4	9,9
La Poste	0,5	0,3	1,7	1,7	2,3	2,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

- (1) En 2004, la direction des chantiers navals ne fait plus partie du ministère de la Défense. Sa formation n'a pas été incluse dans l'enquête.
 (2) En 2004, les ratios sont calculés à partir des effectifs budgétaires.

6 Formation

6.2 Formation par ministère

T 6-6 : Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction par sexe en 2004

	Formation initiale			Formation continue			Total général		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Affaires étrangères	0,2	0,2	0,2	2,3	2,4	2,4	2,5	2,6	2,5
Affaires sociales	2,5	1,8	2,0	3,2	2,9	3,0	5,8	4,6	5,0
<i>Santé</i>	1,8	1,4	1,5	3,8	3,6	3,7	5,6	5,0	5,2
<i>Travail</i>	3,7	2,4	2,8	2,4	1,7	1,9	6,1	4,1	4,7
Agriculture	5,4	3,3	4,3	2,3	2,4	2,3	7,6	5,7	6,6
Culture	1,0	1,2	1,1	5,2	6,6	6,0	6,2	7,8	7,1
Défense	0,4	0,4	0,4	2,2	2,1	2,2	2,5	2,5	2,5
Écologie	0,2	0,6	0,3	2,1	3,9	2,8	2,4	4,4	3,1
Économie	6,4	3,3	4,5	4,9	4,0	4,4	11,3	7,3	8,9
Équipement	4,6	2,9	4,2	3,3	2,7	3,2	8,0	5,6	7,3
<i>Hors Aviation civile et Tourisme</i>	3,4	3,1	3,3	3,1	2,5	2,9	6,5	5,6	6,2
<i>Aviation civile</i>	15,0	1,7	11,1	5,4	4,4	5,1	20,5	6,1	16,2
<i>Tourisme</i>	0,0	0,0	0,0	1,6	2,0	1,8	1,6	2,0	1,8
Intérieur	8,7	9,1	8,8	5,1	3,1	4,5	13,8	12,2	13,3
Jeunesse et Sports	1,1	0,8	1,0	3,7	6,1	4,7	4,8	7,0	5,7
Justice	9,0	11,5	10,3	2,5	2,7	2,6	11,5	14,1	12,9
Outre-Mer	0,0	0,0	0,0	2,9	4,0	3,6	2,9	4,0	3,6
Services Premier ministre hors Formation interministérielle	0,0	0,0	0,0	2,0	2,8	2,4	2,0	2,8	2,4
Total hors Éducation nationale	5,9	4,9	5,5	4,0	3,4	3,7	9,9	8,3	9,2
Éducation nationale	6,6	7,8	7,3	2,9	3,0	3,0	9,5	10,8	10,3
Total y compris Éducation nationale	6,2	6,8	6,6	3,5	3,1	3,3	9,7	10,0	9,9
La Poste	0,2	0,3	0,3	1,5	2,0	1,7	1,8	2,3	2,0

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

T 6-7 : Formation initiale et continue par administration

	Effectifs en formation			Nombre de jours de formation			Dépenses totales de formation		
	2003	2004	Évo- lution 03-04 en %	2003	2004	Évo- lution 03-04 en %	2003 (en millions d'euros)	2004	Évo- lution 03-04 en %
Affaires étrangères	6 147	6 885	12	55 646	48 786	-12	17	16	-3
Affaires sociales	31 977	34 005	6	174 109	141 137	-19	48	43	-9
<i>Santé</i>	24 786	25 099	1	111 361	87 477	-21	32	30	-7
<i>Emploi</i>	7 191	8 906	24	62 748	53 660	-14	16	14	-13
Agriculture	44 948	47 088	5	277 168	253 435	-9	91	84	-8
Culture	30 770	32 243	5	95 351	98 765	4	32	34	7
Défense (1)	81 582	63 534	ns	353 449	244 947	ns	88	66	ns
Écologie	3 407	4 192	23	7 233	8 172	13	3	3	8
Économie (2)	428 762	494 760	15	1 738 583	1 750 587	1	413	423	3
Équipement	227 418	245 810	8	919 556	833 317	-9	277	268	-4
<i>Hors Aviation civile et Tourisme</i>	199 402	220 035	10	635 326	630 111	-1	174	174	0
<i>Aviation civile</i>	27 679	25 576	-8	283 139	202 485	-28	103	93	-10
<i>Tourisme</i>	337	199	-41	1 091	721	-34	0	0	-35
Intérieur	496 239	503 325	1	2 505 302	2 472 062	-1	526	518	-2
Jeunesse et Sports	9 586	9 600	0	36 957	43 002	16	10	11	15
Justice	80 155	93 851	17	999 086	932 300	-7	182	174	-4
Outre-Mer (3)	444	584	32	937	923	-1	0	0	8
Services du Premier ministre (2)	4 301	5 173	20	222 957	219 451	-2	53	54	1
Formation interministérielle (4)	32 459	37 601	16	436 946	397 889	-9	101	92	-9
Total hors Éducation nationale (5)	1 452 496	1 548 600	7	7 503 640	7 157 757	-4	1 748	1 703	-3
Éducation nationale	1 013 267	1 100 354	9	12 245 819	11 599 966	-5	2 440	2 362	-5
Total y compris Éducation nationale (5)	2 465 762	2 648 953	7	19 749 459	18 757 723	-5	4 188	4 066	-4
La Poste	620 008	345 990	-44	733 394	407 340	-44	242	126	-48

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

- (1) En 2004, la direction des chantiers navals ne fait plus partie du ministère de la Défense. Sa formation n'a pas été incluse dans l'enquête.
- (2) Y compris les résultats portant sur la formation interministérielle. Les données 2003 ont été corrigées aux Services du Premier ministre.
- (3) Les agents en fonction dans les Dom-Tom ne sont pas pris en compte.
- (4) Ces résultats sont déjà inclus dans les bilans de l'Économie et des services du Premier ministre. Ils ne sont donc pas comptés dans les totaux hors et y compris Éducation. Les données 2003 ont été corrigées aux Services du Premier ministre.
- (5) Sans double compte.

6 Formation

6.2 Formation par ministère

T 6-8 : Formation initiale par administration

	Effectifs en formation			Nombre de jours de formation			Dépenses totales de formation		
	2003	2004	Évo- lution 03- 04 en %	2003	2004	Évo- lution 03- 04 en %	2003 2004 (en millions d'euros)		Évo- lution 03-04 en %
Affaires étrangères	308	407	32	4 902	3 371	-31	921	582	-37
Affaires sociales	1 679	1 467	-13	105 734	57 045	-46	23 804	14 863	-38
<i>Santé</i>	577	448	-22	60 754	25 376	-58	13 343	7 358	-45
<i>Emploi</i>	1 102	1 019	-8	44 980	31 669	-30	10 461	7 505	-28
Agriculture	1 530	1 929	26	180 937	164 796	-9	52 628	48 379	-8
Culture	3 942	3 998	1	15 666	15 447	-1	3 624	3 670	1
Défense (1)	4 475	2 739	ns	107 925	35 248	ns	17 017	6 872	ns
Écologie	98	99	1	909	912	0	173	130	-25
Économie (2)	9 643	9 603	0	965 304	890 868	-8	184 794	167 461	-9
Équipement	6 452	5 855	-9	559 893	473 949	-15	145 978	138 734	-5
<i>Hors Aviation civile et Tourisme</i>	5 195	4 541	-13	350 060	335 528	-4	90 421	89 087	-1
<i>Aviation civile</i>	1 250	1 314	5	209 753	138 421	-34	55 546	49 647	-11
<i>Tourisme</i>	7	0	-100	80	0	-100	11	0	-
Intérieur	17 335	15 610	-10	1 714 394	1 641 558	-4	301 019	289 869	-4
Jeunesse et Sports	357	359	1	8 535	7 698	-10	1 692	1 537	-9
Justice	7 584	7 717	2	816 029	745 168	-9	125 769	117 913	-6
Outre-Mer (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services du Premier ministre (2)	1 704	1 692	-1	216 293	210 769	-3	45 352	44 423	-2
Formation interministérielle (4)	1 704	1 692	-1	216 293	210 769	-3	45 352	44 423	-2
Total hors Éducation nationale (5)	55 107	51 475	-7	4 696 520	4 246 829	-10	902 770	834 432	-8
Éducation nationale	76 736	72 081	-6	8 742 690	8 262 600	-5	1 411 120	1 342 207	-5
Total y compris Éducation nationale (5)	131 843	123 556	-6	13 439 210	12 509 429	-7	2 313 890	2 176 640	-6
La Poste	46 191	19 833	-57	175 825	53 314	-70	53 313	13 654	-74

DGAFFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) En 2004, la direction des chantiers navals ne fait plus partie du ministère de la Défense. Sa formation n'a pas été incluse dans l'enquête.

(2) Y compris les résultats portant sur la formation interministérielle. Les données 2003 ont été corrigées aux Services du Premier ministre.

(3) Les agents en fonction dans les Dom-Tom ne sont pas pris en compte.

(4) Ces résultats sont déjà inclus dans les bilans de l'Économie et des services du Premier ministre. Ils ne sont donc pas comptés dans les totaux hors et y compris Éducation. Les données 2003 ont été corrigées aux Services du Premier ministre.

(5) Sans double compte.

T 6-9 : Formation continue par administration

	Effectifs en formation			Nombre de jours de formation			Dépenses totales de formation		
	2003	2004	Évo- lution 03- 04 en %	2003	2004	Évo- lution 03- 04 en %	2003 2004 (en millions d'euros)	2004	Évo- lution 03-04 en %
Affaires étrangères	5 839	6 478	11	50 744	45 415	-11	15 864	15 768	-22
Affaires sociales	30 298	32 538	7	68 375	84 092	23	23 969	28 571	6
<i>Santé</i>	24 209	24 651	2	50 607	62 101	23	18 859	22 492	12
<i>Emploi</i>	6 089	7 887	30	17 768	21 991	24	5 110	6 078	-12
Agriculture	43 418	45 159	4	96 231	88 639	-8	38 122	35 217	-16
Culture	26 828	28 245	5	79 685	83 318	5	27 940	30 088	9
Défense (1)	77 107	60 795	ns	245 524	209 699	ns	70 874	58 874	ns
Écologie	3 309	4 093	24	6 324	7 260	15	3 021	3 310	-8
Économie (2)	419 119	485 157	16	773 279	859 719	11	228 223	255 915	12
Équipement	220 966	239 955	9	359 663	359 368	0	131 671	128 936	16
<i>Hors Aviation civile et Tourisme</i>	194 207	215 494	11	285 266	294 583	3	83 921	85 215	17
<i>Aviation civile</i>	26 429	24 262	-8	73 386	64 064	-13	47 476	43 537	13
<i>Tourisme</i>	330	199	-40	1 011	721	-29	274	184	-35
Intérieur	478 904	487 715	2	790 908	830 504	5	225 142	228 380	10
Jeunesse et Sports	9 229	9 241	0	28 422	35 304	24	8 089	9 707	27
Justice	72 571	86 134	19	183 057	187 132	2	56 101	56 195	-3
Outre-Mer (3)	444	584	32	937	923	-1	291	315	-25
Services du Premier ministre (2)	2 597	3 408	31	6 664	8 682	30	7 788	9 203	18
Formation interministérielle (4)	30 755	35 909	17	220 654	187 120	-15	55 379	47 081	-15
Total hors Éducation nationale (5)	1 397 389	1 497 125	7	2 807 120	2 910 929	4	845 000	869 066	3
Éducation nationale	936 531	1 028 273	10	3 503 129	3 337 366	-5	1 028 821	1 019 943	-1
Total y compris Éducation nationale (5)	2 333 919	2 525 397	8	6 310 249	6 248 295	-1	1 873 821	1 889 009	1
La Poste	573 817	326 157	-43	557 569	354 026	-37	189 170	112 567	-40

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

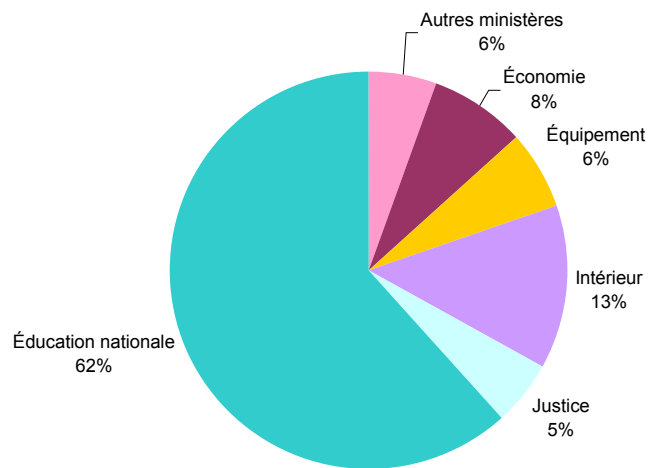
Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

- (1) En 2004, la direction des chantiers navals ne fait plus partie du ministère de la Défense. Sa formation n'a pas été incluse dans l'enquête.
- (2) Y compris les résultats portant sur la formation interministérielle. Les données 2003 ont été corrigées aux Services du Premier ministre.
- (3) Les agents en fonction dans les Dom-Tom ne sont pas pris en compte.
- (4) Ces résultats sont déjà inclus dans les bilans de l'Économie et des services du Premier ministre. Ils ne sont donc pas comptés dans les totaux hors et y compris Éducation. Les données 2003 ont été corrigées aux Services du Premier ministre.
- (5) Sans double compte.

6 Formation

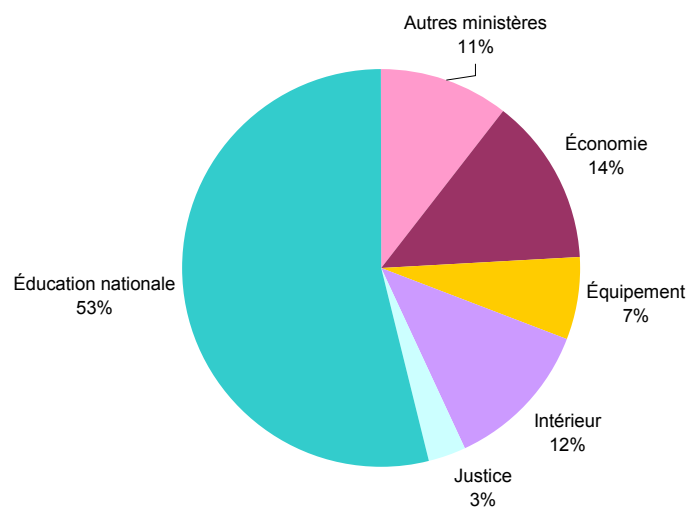
6.2 Formation par ministère

Graphique 6-7 : Dépenses de formation initiale par administration en 2004



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

Graphique 6-8 : Dépenses de formation continue par administration en 2004



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

T 6-10 : Part des dépenses de formation dans la masse salariale

(en %)

	Formation initiale		Formation continue		Total général	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Affaires étrangères	0,2	0,1	3,0	2,9	3,2	3,0
Affaires sociales	3,1	1,9	3,1	3,6	6,2	5,5
<i>Santé</i>	2,9	1,6	4,1	4,8	7,0	6,3
<i>Travail</i>	3,3	2,4	1,6	1,9	5,0	4,3
Agriculture	4,5	4,2	3,2	3,1	7,7	7,3
Culture	0,9	0,9	6,8	7,7	7,7	8,6
Défense	0,6	0,3	2,6	2,3	3,3	2,6
Écologie	0,2	0,2	4,0	4,3	4,2	4,5
Économie	3,6	3,1	4,4	4,8	8,0	8,0
Équipement	5,0	1,7	4,5	4,3	9,5	6,0
<i>Hors Aviation civile et Tourisme</i>	3,6	3,5	3,3	3,3	6,9	6,8
<i>Aviation civile</i>	14,4	12,5	12,3	11,0	26,7	23,5
<i>Tourisme</i>	0,3	0,0	8,2	1,6	8,6	1,6
Intérieur	6,8	6,5	5,1	5,1	11,9	11,6
Jeunesse et Sports	0,6	0,7	3,1	4,2	3,7	4,9
Justice	6,8	6,2	3,0	3,0	9,8	9,2
Outre-Mer	-	-	4,3	4,5	4,3	4,5
Services du Premier ministre hors formation interministérielle	-	-	3,2	3,3	3,2	3,3
Total hors Éducation nationale	4,4	4,1	4,1	4,2	8,6	8,3
Éducation nationale	3,9	3,6	2,8	2,8	6,7	6,4
Total y compris Éducation nationale	4,1	3,8	3,3	3,3	7,4	7,1
La Poste	0,6	0,2	2,3	2,0	2,9	2,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

7 Dépenses de personnel

7.1 Dépenses induites

Les dépenses induites, dépenses liées au personnel en activité ou retraité de la fonction publique de l'État, ont représenté en 2005 130 milliards d'euros, soit **44 % des dépenses du budget général, comme en 2004, 45% en 2003.**

Entre 2004 et 2005, le montant des dépenses induites augmente de 2,4 %. Depuis plusieurs années, la plus forte hausse était celle des dépenses de pension. **En 2005, elles progressent de 5 % (+1,7 milliards d'euros), mais ce sont les cotisations sociales qui connaissent l'augmentation la plus importante : 9,9% en un an (1,1 milliard d'euros), pour deux raisons :**

- une nouvelle cotisation de 5% est versée par l'État employeur depuis le 1er janvier 2005 sur les éléments de rémunération non cotisés au titre de la pension civile ou militaire, dans la limite de 20% du traitement perçu, et est **relative à la retraite additionnelle de la fonction publique** (décret n° 2004-569 du 18 juin 2004) ;

- **les prestations familiales que l'État versait à ses agents ont été transférées vers les caisses d'allocations familiales.** Ce transfert apparaît depuis juillet 2005 sous la rubrique cotisations sociales, alors que le poste des prestations sociales diminue.

En 2005, les dépenses induites se décomposent en :

- 52,1 % de dépenses de rémunérations d'activité (67,7 milliards) ;
- 10,4 % de cotisations et de prestations sociales à la charge de l'État (13,5 milliards) ;
- 27,6 % de pensions civiles et militaires de retraite (35,9 milliards) ;
- 2,5 % de pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre (3,2 milliards) ;
- 5,3 % de subventions aux établissements d'enseignement privé (6,9 milliards) ;
- 2,1 % de dépenses diverses (frais de déplacement, aide sociale...).

Les rémunérations d'activité comprennent la masse des rémunérations brutes, y compris la part ouvrière des cotisations sociales versées aux personnels de l'État en activité (traitement, indemnité de résidence, supplément familial de traitement, primes et indemnités). Elles représentent plus de la moitié des dépenses de personnel et des pensions.

Les pensions civiles et militaires représentent en 2005 27,6 % des dépenses liées au personnel de la fonction publique de l'État, contre 26,9 % en 2004. Leur part dans le produit intérieur brut augmente régulièrement depuis 1999 (de 2 % à 2,1 % en 2005), alors que la part des rémunérations d'activité diminue de 4,4 % à 4 %. Globalement, les dépenses induites représentent en 2005 7,7 % du PIB pour 8,3 en 1999.

III Définitions et méthodes

L'analyse des dépenses induites repose sur une exploitation des budgets d'exécution. Il s'agit donc des dépenses réelles.

Les dépenses de rémunérations de La Poste et France Télécom sont exclues, mais les pensions versées à leurs anciens fonctionnaires en font partie.

La masse salariale représente 97 % des rémunérations d'activité. Elle correspond aux rémunérations versées à des personnels occupant un emploi permanent à temps complet ou rémunérés sur crédits par référence à la grille indiciaire de la fonction publique, à l'exclusion du personnel rémunéré sur la base des salaires pratiqués dans le commerce et l'industrie (certains personnels ouvriers, les vacataires...).

Cotisations sociales à la charge de l'État : part employeur des cotisations versées d'une part au régime général au titre du risque maladie (prestations en nature) pour les agents titulaires et les agents permanents non-titulaires, d'autre part à l'Ircantec au titre du risque vieillesse pour les seuls agents permanents non-titulaires.

Depuis janvier 2005, elles comprennent la part employeur de la cotisation relative à la retraite additionnelle de la fonction publique.

Prestations sociales : prestations directement prises en charge par l'État telles que les prestations familiales, les traitements des agents en congé de longue durée ainsi que des agents victimes d'accidents de service ou du travail. S'y ajoutent des prestations facultatives telles que les prêts, aides ou allocations divers.

Frais de personnel : incluent l'ensemble des rémunérations d'activité (y compris vacances), les cotisations et prestations sociales, ainsi que les pensions civiles et militaires de retraite.

Dépenses indexées : éléments de rémunérations qui, indexés sur la valeur du point de la fonction publique, évoluent parallèlement aux traitements d'activité. Cette caractéristique en fait un concept budgétaire important. C'est sur cette base qu'est évaluée l'incidence financière globale sur le budget de l'État des mesures salariales prises pour la fonction publique.

Pour plus d'informations

- Loi de finances 2005

T 7-1: Les dépenses induites de 1999 à 2005 (en exécution) en milliards d'euros

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
I							
Rémunérations principales	48,372	49,105	50,175	51,699	52,305	52,709	53,382
Indemnités résidentielles	1,135	1,294	1,333	1,457	1,473	1,393	1,381
Primes et indemnités	8,061	8,778	9,223	10,079	10,448	10,742	11,017
Supplément familial de traitement	0,656	0,688	0,692	0,709	0,717	0,720	0,706
Autres charges connexes (1)	0,798	0,812	0,865	0,879	0,948	1,030	0,929
Crédits non ventilés	0,307	0,355	0,388	0,378	0,351	0,357	0,313
Total I: rémunérations d'activités	59,329	61,031	62,675	65,202	66,242	66,951	67,728
dont masse salariale	57,618	59,418	61,019	63,494	64,546	65,228	65,955
II							
Cotisations sociales (2)	11,002	10,582	10,570	11,447	11,161	11,174	12,280
Prestations sociales (3)	1,787	1,853	1,954	2,084	2,115	1,980	1,233
Pensions	27,235	28,500	29,603	30,927	32,348	34,156	35,867
Divers (4)	0,401	0,300	0,225	0,154	0,151	0,157	0,171
Total Frais de personnel (I+II)	99,754	102,266	105,028	109,814	112,017	114,417	117,728
III							
Taxes sur les transports et salaires	0,409	0,426	0,436	0,448	0,492	0,515	0,541
Frais de déplacement	1,281	1,268	1,248	1,399	1,198	1,203	1,154
Enseignement privé	5,881	6,074	6,308	6,462	6,634	6,820	6,877
Pensions anciens combattants	3,527	3,450	3,406	3,167	3,136	3,116	3,244
Autres (5)	1,022	0,973	0,863	0,735	0,901	0,910	0,917
Total dépenses induites (I+II+III)	111,873	114,457	117,290	122,026	124,378	126,981	130,011
dont dépenses indexées (6)	103,251	105,347	108,244	113,008	114,903	83,184 (7)	83,473

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

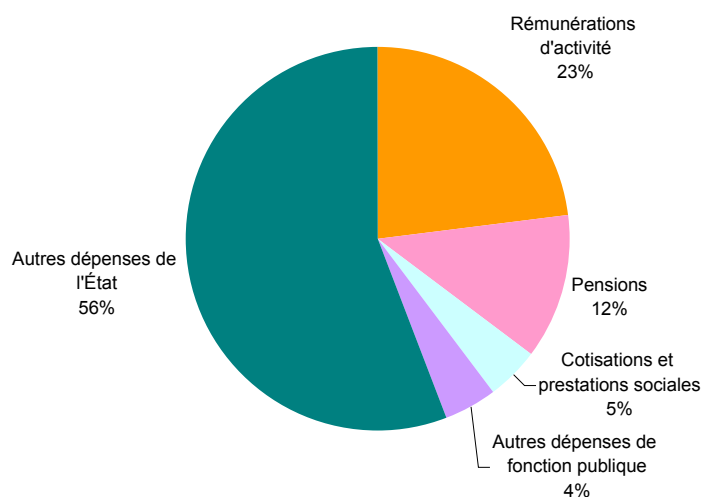
Source : *Direction du Budget*.

- (1) C'est-à-dire : indemnités compensatrices, préavis et licenciements, pertes d'emploi, pécules, indemnités exceptionnelles de mutation et CPA, ainsi que les revenus de remplacement (CAA).
- (2) Part employeur.
- (3) Prestations sociales obligatoires et facultatives, ainsi que prestations familiales.
- (4) Dépenses de personnel non ventilées et vacances.
- (5) Indemnités représentatives de frais, primes d'alimentation (militaires), aides sociales, secours et prêts.
- (6) Dépenses indexées : dépenses directement liées à la valeur du point.
- (7) À compter de 2004, les pensions ne sont plus indexées sur la valeur du point.

7 Dépenses de personnel

7.1 Dépenses induites

Graphique 7-1: Part des dépenses de la fonction publique dans le budget de l'État en 2005



DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.
Source : Direction du Budget, budgets d'exécution.

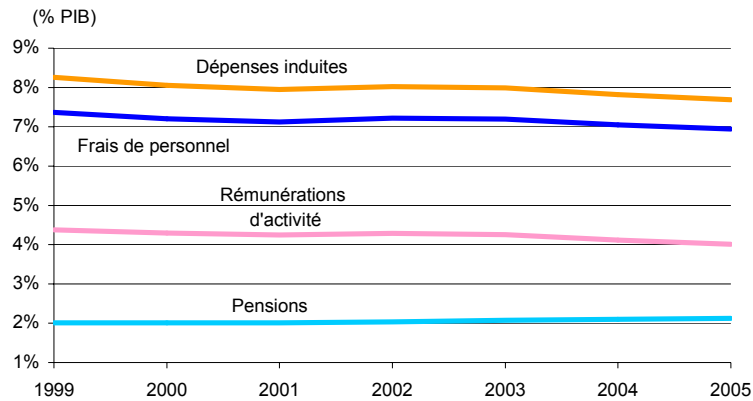
T 7-2: Part des dépenses de la fonction publique dans le budget de l'État de 1999 à 2005 en milliards d'euros

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Rémunération d'activité	59,329	61,031	62,675	65,202	66,242	66,951	67,728
Pensions	27,235	28,500	29,603	30,927	32,348	34,156	35,867
Cotisations et prestations sociales	12,789	12,436	12,524	13,531	13,276	13,154	13,513
Autres dépenses fonction publique	12,521	12,491	12,487	12,360	12,512	12,720	12,904
Total dépenses fonction publique	111,874	114,458	117,289	122,02	124,378	126,981	130,011
Autres dépenses de l'État	148,787	144,844	148,740	155,440	153,892	161,419	164,249
Budget de l'État	260,660	259,301	266,030	277,460	278,270	288,400	294,260

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.
Source : Direction du Budget, budgets d'exécution.

Les dépenses induites par la fonction publique représentent 44 % du budget général de l'État en 2004.

Graphique 7-2 : Évolution des dépenses induites par la fonction publique en pourcentage du PIB



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail
 Source : Direction du Budget, budgets d'exécution.

T 7-3 : Principales composantes des dépenses induites par la fonction publique de l'État pour 2005

	(en milliards d'euros)		
	Budget civil	Budget militaire	Total
I			
Rémunérations principales	44,579	8,804	53,382
Indemnités résidentielles et de transport	0,954	0,427	1,381
Primes et indemnités	7,439	3,578	11,017
Supplément familial de traitement	0,559	0,147	0,706
Autres charges connexes (NBI...)	0,822	0,107	0,929
Crédits non ventilés par nature	0,267	0,046	0,313
Total I : rémunérations d'activité	54,619	13,109	67,728
II			
Cotisations sociales	10,997	1,283	12,280
Prestations sociales	0,975	0,257	1,233
Pensions	35,867	0,000	35,867
Divers frais de personnel	0,169	0,002	0,171
Total I+II : frais de personnel	102,626	14,651	117,278
III			
Impôts et taxes	0,488	0,053	0,541
Frais de déplacement	0,666	0,488	1,154
Subventions enseignement privé hors enseignement agricole	6,878	0,000	6,878
Pensions et allocations anciens combattants et victimes de guerre	3,244	0,000	3,244
Autres subventions	0,407	0,510	0,917
Total I+II+III : dépenses induites	114,308	15,703	130,011

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.
 Source : Direction du Budget, budgets d'exécution.

7 Dépenses de personnel

7.1 Dépenses induites

T 7-4 : Décomposition des rémunérations d'activité en 2005

(en milliards d'euros)	
	Total
Rémunérations principales :	53,382
- titulaires	42,744
- contractuels	2,105
- auxiliaires administratifs	0,148
- auxiliaires d'enseignement	0,105
- vacataires	0,058
- base privée	0,965
- militaires	7,258
Charges connexes :	3,016
- supplément familial de traitement	0,706
- indemnités de résidence	1,381
- charges connexes	0,929
Primes et indemnités :	11,017
- civiles	7,766
- militaires	3,251
Non réparti	0,313
Total rémunérations d'activité	67,728

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail
Source : Direction du Budget, budgets d'exécution.

T 7-5 : Répartition des rémunérations d'activité par ministère en 2005

(en milliards d'euros)	
Ministère	Total
Affaires étrangères	0,712
Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires rurales	1,301
Culture et Communication	0,409
Écologie et Développement durable	0,000
Économie, Finances et Industrie	6,135
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche. I. Enseignement scolaire	29,606
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche. II. Enseignement supérieur	4,835
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche. III. Recherche	0,012
Équipement, Transports, Aménagement du territoire, Tourisme et Mer	2,472
Intérieur, Sécurité intérieure et Libertés locales	5,445
Jeunesse, Sports et Vie associative	0,228
Justice	2,357
Outre-Mer	0,098
Services du Premier ministre	0,130
Travail, Santé et Cohésion sociale	0,879
Défense	13,109
Total	67,728

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.
Source : Direction du Budget, budgets d'exécution.

T 7-6 : Répartition par nature des primes et indemnités en 2005

(en milliards d'euros)

Primes et indemnités	Total
Des personnels civils :	7,766
- travaux supplémentaires	0,611
- sujétions spéciales	2,410
- rendement	1,013
- qualification et technicité	0,510
- enseignement et jury	1,751
- sommet de grade	0,037
- divers	1,435
Des personnels militaires :	3,251
- charges militaires	1,039
- sujétions spéciales	1,068
- qualification technique	0,591
- conditions de séjour	0,299
- enseignement et jury	0,003
- divers	0,252

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction du Budget, budgets d'exécution.

7 Dépenses de personnel

7.2 Emplois en loi de finances

En 2005, le nombre d'emplois inscrits au budget de l'État en loi de finances initiale diminue de 6 846. Cette baisse correspond à la suppression de 7 187 postes (0,3 % des emplois 2004) et à l'inscription par mesures d'ordre de 341 emplois. **La diminution du nombre de postes est commune à tous les statuts de personnels civils : 2 957 suppressions de postes de titulaires, 1 302 d'ouvriers d'État et 2 499 de contractuels. Le nombre d'emplois de militaires reste stable : 363 789 en 2005.** Parmi les mesures d'ordre, un millier d'emplois de préfectures auparavant inscrits au budget du ministère de l'Outre-Mer sont rattachés en 2005 au ministère de l'Intérieur.

Le nombre d'emplois de titulaires de catégorie A augmente, alors que celui de catégorie B et C baisse. **La variation du nombre de postes en catégorie A et B est due à la poursuite de requalifications d'emplois d'instituteurs en emplois de professeurs des écoles.** En catégorie A, 22 213 postes de professeurs des écoles sont ainsi créés. 5 402 emplois de catégorie C sont supprimés en 2005, dont 3 597 au ministère de l'Économie, 1 417 au ministère de l'Équipement et 1 187 au ministère de l'Éducation nationale. À l'Économie, la baisse s'explique en partie par la suppression de 1 476 postes d'agents de constatation aux Douanes et aux Impôts, de 1 000 postes d'agents de recouvrement du Trésor et de 529 postes d'adjoints administratifs. À l'Équipement, 458 postes d'agents d'exploitation des travaux publics de l'État sont supprimés, ainsi que 347 postes de dessinateurs et 319 d'adjoints administratifs. Enfin, à l'Éducation nationale, 708 postes d'agents administratifs des services déconcentrés sont supprimés.

Avec la loi de finances initiale 2006 adoptée dans le cadre de la Lof, les parlementaires ne votent plus un nombre d'emplois budgétaires mais des crédits pour les

dépenses de personnel (titre II), ainsi qu'un plafond d'emplois autorisé, exprimé en équivalent temps plein travaillés (ETPT). Ce plafond intègre l'emploi de tous les personnels rémunérés par l'État, y compris ceux auparavant rémunérés sur crédits de vacation qui n'étaient jusque là pas comptabilisés dans les emplois budgétaires. L'estimation du niveau d'emploi en ETPT (ou socle d'emploi) au 31 décembre 2005, nécessaire à la préparation du plafond d'emplois 2006 pour la loi de finances initiale (LFI 2006), a été réalisée à partir des emplois budgétaires en loi de finances 2004. 143 000 enseignants du privé y sont intégrés, ainsi que 69 000 autres personnels rémunérés sur crédits. 27 000 emplois d'assistants d'éducation ont été transférés aux établissements scolaires et 14 000 ETPT de la Direction des chantiers navals ont été supprimés à la suite de son changement de statut. De plus, des ajustements ont été opérés pour tenir compte des nouveaux modes de décompte et de l'impact sur 2006 des schémas d'emploi des années antérieures. **On estime à 2 351 000 les ETPT au 31 décembre 2005.** C'est sur cette base qu'est établi le plafond d'emplois 2006 pour la LFI 2006. Il diminue de 12 079 sur le budget général : 6 649 par transfert d'ETPT de l'État vers les établissements publics, (notamment 4 122 ETPT de l'enseignement supérieur vers les universités), et **5 430 résultant du schéma d'emploi 2006 (solde des créations suppressions d'emplois).** À l'Éducation nationale, 1 166 ETPT de maîtres d'internats surveillants d'externats seront supprimés à la rentrée 2006, ainsi que 911 ETPT d'enseignants du second degré. *A contrario*, 333 ETPT d'enseignants du premier degré seront créés. Au ministère de l'Économie, 1 150 ETPT seront supprimés à la Direction générale des impôts et 800 ETPT à la comptabilité publique.

III Définitions et méthodes

Emplois budgétaires : emplois permanents à temps complet autorisés par la loi de finances initiale et retracés dans les « verts », documents budgétaires annexes de celle-ci. Un emploi autorisé peut ne pas être pourvu. À l'inverse, un emploi budgétaire peut servir de support à la rémunération de deux personnes employées à mi-temps.

Les résultats présentés dans ce chapitre sont issus de l'exploitation des « verts » budgétaires 2005. Le traitement a été réalisé à partir des fichiers informatiques transmis par la direction du Budget.

Emploi en équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : c'est l'unité de décompte dans laquelle sont exprimés à la fois les plafonds ministériels et les consommations de ces plafonds. Un agent à temps plein présente toute l'année consomme 1 ETPT. Ce décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

Plafond d'autorisation d'emplois : il se substitue aux emplois budgétaires. Il encadre l'emploi de tous les personnels rémunérés par l'État, quel que soit leur statut. Il est exprimé en ETPT au niveau du ministère. Jusqu'à la fin de l'exécution de la loi de finances 2006, les plafonds d'emplois sont donnés à titre indicatif.

La détermination du premier plafond d'autorisation d'emplois en 2006 s'est faite en trois étapes :

- expérimentation d'un décompte d'ETPT en 2004, à partir des fichiers de paye et avec l'aide d'un outil de décompte informatique mis à la disposition des ministères ;
- prise en compte de l'impact (en ETPT) des schémas (créations et suppressions) d'emplois prévus par les lois de finances pour 2004 et 2005 ;
- prise en compte de l'impact (en ETPT) du schéma d'emplois pour 2006.

Pour plus d'informations

- Loi de finances 2005 et 2006.
- « Les emplois budgétaires 2005 » Marie REY, DGAFF, RésulStats n°13-2005, septembre 2005.

7 Dépenses de personnel

7.2 Emplois en loi de finances

T 7-7 : Emplois budgétaires (hors appelés) par statut depuis 1991

Années	Titulaires	Contractuels	Ouvriers d'État	Militaires	Total
1991	1 610 643	81 280	95 608	302 741	2 090 272
1992	1 616 357	79 676	84 248	299 107	2 079 388
1993	1 626 635	78 304	80 337	299 018	2 084 294
1994	1 626 048	75 981	76 799	299 662	2 078 490
1995	1 631 995	72 335	74 782	300 655	2 079 767
1996	1 640 526	71 858	72 718	300 879	2 085 981
1997	1 637 231	69 968	70 902	307 215	2 085 316
1998	1 641 114	68 427	69 295	313 348	2 092 184
1999	1 646 633	64 287	66 905	320 202	2 098 027
2000	1 656 458	57 188	62 569	335 920	2 112 135
2001	1 678 804	55 663	59 974	349 565	2 144 006
2002	1 700 141	61 801	58 114	361 929	2 181 985
2003	1 704 476	55 058	57 475	363 231	2 180 240
2004 (1)	1 700 834	102 629	56 899	363 877	2 224 239
2005	1 697 877	100 130	55 597	363 789	2 217 393

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : lois de finances.

- (1) La variation constatée des emplois budgétaires entre 2003 et 2004 s'explique par la suppression de 4 561 emplois et l'inscription en mesure d'ordre de 48 578 emplois : il s'agit d'inscrire dans les tableaux d'emplois des ministères des emplois effectivement occupés mais qui n'apparaissaient pas (statut de contractuels, agents temporaires) et de traduire la suppression au sein du budget de l'État d'emplois transférés dans des établissements publics.

Les principales mesures d'ordre 2004 portent sur :

- + 48 796 emplois d'assistants d'éducation et d'enseignants non titulaires inscrits sur postes budgétaires,
- 508 emplois transférés dans divers établissements publics...

T 7-8 : Emplois budgétaires (hors appelés) par section budgétaire depuis 2001

Sections budgétaires	2001	2002	2003	2004	2005
Affaires étrangères	9 471	9 466	9 409	9 293	9 141
Agriculture et Pêche	30 388	31 202	31 098	30 800	30 594
Aménagement du territoire et Environnement (1)	3 204	3 597	3 599	3 685	3 771
<i>Aménagement du territoire</i>	144	123	123	121	120
<i>Environnement</i>	3 060	3 474	3 476	3 564	3 651
Culture	14 968	15 314	14 010	13 819	13 613
Économie, Finances et Industrie	179 705	181 121	179 771	177 716	175 454
Éducation nationale	1 082 954	1 094 436	1 092 593	1 137 654	1 133 509
<i>Enseignement scolaire</i>	954 232	964 118	961 454	1 006 525	1 001 382
<i>Enseignement supérieur et Recherche</i>	128 722	130 318	131 139	131 129	132 127
Emploi et Solidarité	25 067	25 713	25 579	25 458	25 331
<i>Emploi</i>	10 339	10 593	10 534	10 507	10 502
<i>Santé et Solidarité</i>	14 728	15 120	15 045	14 951	14 829
Équipement, Transports et Logement	100 729	101 969	101 220	100 178	98 705
<i>Mer</i>	2 451	2 522	2 547	2 578	2 547
<i>Services communs</i>	97 957	99 126	98 352	97 280	95 843
<i>Tourisme</i>	321	321	321	320	315
Intérieur et Décentralisation	164 508	169 554	171 728	172 505	174 312
Jeunesse et Sports (2)	6 741	6 743	5 949	5 877	6 477
Justice	64 404	67 173	69 215	71 390	72 460
Outre-Mer	4 979	5 572	5 782	5 782	4 807
Services du Premier ministre	2 080	2 241	2 254	2 274	2 373
<i>Plan</i>	207	206	205	202	196
<i>Secrétariat général de la Défense nationale</i>	255	278	278	301	353
<i>Services généraux</i>	1 618	1 757	1 771	1 771	1 824
Total budget ministères civils	1 689 198	1 714 101	1 712 207	1 756 431	1 750 547
Défense	443 017	455 626	455 382	455 177	454 009
Total budget général	2 132 215	2 169 727	2 167 589	2 211 608	2 204 556
Aviation civile	11 207	11 674	12 067	12 059	12 274
Journaux officiels	11	11	11	11	11
Légion d'honneur	415	415	415	415	415
Monnaies et médailles	146	146	146	134	125
Ordre de la Libération	12	12	12	12	12
Total budgets annexes	11 791	12 258	12 651	12 631	12 837
Total général (3)	2 144 006	2 181 985	2 180 240	2 224 239	2 217 393

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : lois de finances 2001 à 2005.

- (1) En 2003, l'Environnement devient Écologie et Développement durable et l'Aménagement du territoire est rattaché aux services du Premier ministre. En 2005, l'Aménagement du territoire est rattaché à l'Équipement.
- (2) En 2003 et 2004, la Jeunesse est rattachée à l'Enseignement scolaire.
- (3) Dont mesures d'ordre :
 En 2001 : +9 513 dont 4 020 titularisations dans le cadre du plan de résorption de l'emploi précaire « Sapin » et 5 463 consolidation de surnombres ;
 En 2002 : +13 293 dont 6 917 transformation de crédits en emplois dans le cadre de la jurisprudence « Berkani », 3 996 dans le cadre du plan de résorption de l'emploi précaire « Sapin » et 2 500 consolidations de surnombres ;
 En 2003 : -1 044, essentiellement en raison du transfert d'emplois budgétaires du ministère de la Culture au budget propre de l'établissement public du musée du Louvre ;
 En 2004 : + 48 578, essentiellement 48 796 transformations en emplois de postes d'assistants d'éducation et de professeurs contractuels précédemment rémunérés sur crédits.
 En 2005 : + 341 postes dont + 300 titularisations dans le cadre du plan transformations de résorption de l'emploi précaire "Sapin" à l'Éducation nationale.

7 Dépenses de personnel

7.2 Emplois en loi de finances

T 7-9 : Répartition des emplois budgétaires par section budgétaire et par catégorie statutaire en 2005

Sections budgétaires	Catégories statutaires				Total général
	Titulaires	Contractuels	Militaires (1)	Ouvriers d'État	
Affaires étrangères	6 911	1 796	434	0	9 141
Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires rurales	30 237	347	10		30 594
Culture et Communication	12 757	854		2	13 613
Écologie et Développement durable	3 221	383	2	45	3 651
Économie, Finances et Industrie	171 785	3 475	61	133	175 454
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	1 056 773	76 716	0	20	1 133 509
<i>Enseignement scolaire</i>	928 883	72 499			1 001 382
<i>Enseignement supérieur</i>	127 890	4 217		20	132 127
Équipement, Transports, Aménagement du territoire,	86 112	3 343	612	8 758	98 825
<i>Aménagement du territoire</i>	74	46			120
<i>Mer</i>	1 935	7	605		2 547
<i>Services communs et Urbanisme</i>	83 941	3 137	7	8 758	95 843
<i>Tourisme</i>	162	153			315
Intérieur, Sécurité intérieure et Libertés locales	168 689	2 579	1 506	1 538	174 312
Jeunesse, Sports et Vie associative	6 261	216			6 477
Justice	71 743	700	17		72 460
Outre-Mer	884	140	3 762	21	4 807
Services du Premier ministre	1 587	725	59	2	2 373
<i>Plan</i>	80	116			196
<i>Secrétariat général de la Défense nationale</i>	126	170	55	2	353
<i>Services généraux</i>	1 381	439	4		1 824
Travail, Santé et Cohésion sociale	24 158	1 172	1	0	25 331
<i>Emploi et Travail</i>	9 964	538			10 502
<i>Santé, Famille, Personnes handicapées et Cohésion</i>	14 194	634	1		14 829
Total budget ministères civils	1 641 118	92 446	6 464	10 519	1 750 547
Défense	45 268	7 328	357 317	44 096	454 009
Total budget général	1 686 386	99 774	363 781	54 615	2 204 556
Aviation civile	10 940	352		982	12 274
Journaux officiels (2)	11				11
Légion d'honneur	407	4	4		415
Monnaies et médailles (3)	125				125
Ordre de la Libération	8		4		12
Total budgets annexes	11 491	356	8	982	12 837
Total général	1 697 877	100 130	363 789	55 597	2 217 393

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : loi de finances 2005.

(1) Y compris les volontaires.

(2) 1 poste enlevé.

(3) 51 postes des Monnaies et médailles au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Graphique 7-3 : Emplois budgétaires par catégories statutaires



T 7-10 : Emplois budgétaires d'administration centrale en 2005

Sections budgétaires	Administration centrale	Total emplois budgétaires	% Administration centrale
Affaires étrangères	3 881	9 141	42,46
Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires rurales	2 056	30 594	6,72
Culture et Communication	1 069	13 613	7,85
Écologie et Développement durable	880	3 651	24,10
Économie, Finances et Industrie (1)	8 056	175 454	4,59
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	3 409	1 133 509	0,30
<i>Enseignement scolaire</i>	3 409	1 001 382	0,34
<i>Enseignement supérieur</i>		132 127	0,00
Équipement, Transports, Aménagement du territoire, Tourisme et Mer	2 830	98 825	2,86
<i>Aménagement du territoire</i>	120	120	100,00
<i>Mer</i>	0	2 547	0,00
<i>Services communs et Urbanisme</i>	2 540	95 843	2,65
<i>Tourisme</i>	170	315	53,97
Intérieur, Sécurité intérieure et Libertés locales	2 594	174 312	1,49
Jeunesse, Sports et Vie associative	403	6 477	6,22
Justice (2)	2 529	72 460	3,49
Outre-Mer	284	4 807	5,91
Services du Premier ministre	2 373	2 373	100,00
<i>Plan</i>	196	196	100,00
<i>Secrétariat général de la Défense nationale (3)</i>	353	353	100,00
<i>Services généraux</i>	1 824	1 824	100,00
Travail, Santé et Cohésion sociale	3 774	25 331	14,90
<i>Emploi et Travail</i>	1 046	10 502	9,96
<i>Santé, Famille, Personnes handicapées et Cohésion sociale</i>	2 728	14 829	18,40
Total budget ministères civils	34 138	1 750 547	1,95
Défense (4)	5 327	454 009	1,17
Total budget général	39 465	2 204 556	1,79
Aviation civile (5)	0	12 274	0,00
Journaux officiels	11	11	100,00
Légion d'honneur	100	415	24,10
Monnaies et médailles (6)	0	125	0,00
Ordre de la Libération	12	12	100,00
Total budgets annexes	123	12 837	0,96
Total général	39 588	2 217 393	1,79

DGAFFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : loi de finances 2005.

- (1) Y compris les emplois de contrôle.
- (2) Dont 577 emplois au Conseil d'État, 249 au Casier judiciaire national, 8 au Conseil supérieur de la magistrature et 123 au service de l'emploi pénitentiaire.
- (3) Y compris les emplois de la direction centrale de la sécurité des systèmes d'information qui n'ont pas été distingués.
- (4) Dont 509 ouvriers d'État.
- (5) Les emplois d'administration centrale ne sont pas distingués des emplois des services déconcentrés.
- (6) Les 125 emplois correspondent à des emplois techniques. 51 emplois issus du budget de l'Économie, des Finances et de l'Industrie sont affectés en administration centrale.

7 Dépenses de personnel

7.2 Emplois en loi de finances

T 7-11 : Répartition des emplois budgétaires de titulaires civils par section budgétaire et par catégorie hiérarchique en 2005

Sections budgétaires	Catégories hiérarchiques				Total
	A	CII	B	C	
Affaires étrangères	1 772	204	905	4 030	6 911
Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires rurales	14 438	4 482	3 061	8 256	30 237
Culture et Communication	4 586	332	2 163	5 676	12 757
Écologie et Développement durable	1 406	721	257	837	3 221
Économie, Finances et Industrie	42 895	471	55 987	72 432	171 785
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	828 739	10 104	64 800	153 130	1 056 773
<i>Enseignement scolaire</i>	742 504	8 736	53 715	123 928	928 883
<i>Enseignement supérieur</i>	86 235	1 368	11 085	29 202	127 890
Équipement, Transports, Aménagement du territoire, Tourisme	8 732	10 239	13 757	53 384	86 112
<i>Aménagement du territoire</i>	13		13	48	74
<i>Mer</i>	490	6	605	834	1 935
<i>Services communs et Urbanisme</i>	8 173	10 232	13 126	52 410	83 941
<i>Tourisme</i>	56	1	13	92	162
Intérieur, Sécurité intérieure et Libertés locales	8 651	211	23 972	135 855	168 689
Jeunesse, Sports et Vie associative	4 160	29	556	1 516	6 261
Justice	14 677	14 457	2 904	39 705	71 743
Outre-Mer	227	14	199	444	884
Services du Premier ministre	553	4	251	779	1 587
<i>Plan</i>	6		44	30	80
<i>Secrétariat général de la Défense nationale (3)</i>	44	3	20	59	126
<i>Services généraux</i>	503	1	187	690	1 381
Travail, Santé et Cohésion sociale	6 793	4 037	3 462	9 866	24 158
<i>Emploi et Travail</i>	2 450	2 901	373	4 240	9 964
<i>Santé, Famille, Personnes handicapées et Cohésion</i>	4 343	1 136	3 089	5 626	14 194
Total budget ministères civils	937 629	45 305	172 274	485 910	1 641 118
Défense	6 241	6 623	6 409	25 995	45 268
Total budget général	943 870	51 928	178 683	511 905	1 686 386
Aviation civile	7 598	1 823	417	1 102	10 940
Journaux officiels	11				11
Légion d'honneur	135	4	80	188	407
Monnaies et médailles	58		67		125
Ordre de la Libération	1	1	1	5	8
Total budgets annexes	7 803	1 828	565	1 295	11 491
Total général	951 673	53 756	179 248	513 200	1 697 877

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : loi de finances 2005, bureau de la coordination statutaire de la DGAFP pour l'affectation de la catégorie hiérarchique à un grade donné.

Graphique 7-4 : Emplois budgétaires par catégories hiérarchiques



T 7-12 : Emplois budgétaires de titulaires civils dans les principaux corps en 2005

Niveau hiérarchique	Corps ou grade	Emplois	%
Catégorie A	Professeur des écoles	303 552	17,9
	Professeur certifié et assimilé	232 315	13,7
	Professeur de lycée professionnel	69 807	4,1
	Professeur agrégé de l'enseignement du second degré	55 742	3,3
	Maître de conférence	35 719	2,1
	Professeur d'éducation physique et sportive	27 760	1,6
	Personnel de cat. A des services déconcentrés de la direction générale des impôts	19 090	1,1
	Professeur des universités	15 636	0,9
	Professeur d'enseignement général de collège (corps en voie d'extinction)	14 208	0,8
	Personnel de direction de l'Éducation nationale	13 881	0,8
	Conseiller principal d'éducation	11 494	0,7
Personnels de catégorie A du Trésor public	10 000	0,6	
Catégorie CII	Techniciens supérieurs de l'Équipement	10 243	0,6
Catégorie B	Instituteur (corps en voie d'extinction)	37 166	2,2
	Contrôleur des impôts	22 138	1,3
	Contrôleur du Trésor public	19 282	1,1
	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de l'Éducation nationale	18 548	1,1
	Corps de commandement et d'encadrement de la Police nationale	13 627	0,8
Catégorie C	Corps de maîtrise et d'application de la Police nationale	101 767	6,0
	Adjoint administratif des services déconcentrés	95 064	5,6
	Ouvrier d'entretien et d'accueil des établis. d'enseignement de l'Éducation nationale	60 269	3,5
	Agent de constatation ou d'assiette des impôts	31 340	1,8
	Ouvrier professionnel des services déconcentrés	26 655	1,6
	Agent d'exploitation des travaux publics de l'État	24 781	1,5
	Agent de recouvrement du Trésor	24 672	1,5
	Gradé et surveillant de l'administration pénitentiaire	22 210	1,3
	Adjoint administratif	19 422	1,1
	Maître ouvrier des services déconcentrés	10 588	0,6
Agent administratif des services déconcentrés	10 214	0,6	
Ensemble		1 357 190	79,9
Total des titulaires civils		1 697 877	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : loi de finances 2005.

Les emplois de ces 29 corps représentent 79,9 % de l'ensemble des emplois budgétaires de titulaires civils et 61,2 % du total des emplois budgétaires 2005.

7 Dépenses de personnel

7.2 Emplois en loi de finances

T 7-13 : Évolution 2005-2004 des emplois budgétaires

Sections budgétaires	Emplois budgétaires 2004	Solde créations suppressions d'emplois	Solde des mesures d'ordre	Emplois budgétaires 2005
Affaires étrangères	9 293	-100	-52	9 141
Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires rurales	30 800	-303	97	30 594
Culture et Communication	13 819	-90	-116	13 613
Écologie et Développement durable	3 564	-5	91	3 650
Économie, Finances et Industrie	177 716	-2 210	-52	175 454
Équipement, Transports, Logement, Tourisme et Mer				
I. Services communs	97 280	-1 401	-36	95 843
IV. Mer	2 578	-10	-21	2 547
V. Tourisme	320	-2	-3	315
Intérieur, Sécurité intérieure et Libertés locales	172 505	737	1 070	174 312
Jeunesse, Éducation nationale et Recherche				
I. Jeunesse et Enseignement scolaire	1 006 525	-4 816	-327	1 001 382
II. Enseignement supérieur	131 129	1 000	-2	132 127
Justice	71 390	1 069	1	72 460
Outre-Mer	5 782	-6	-969	4 807
Services du Premier ministre				
I. Services généraux	1 771	-1	54	1 824
II. Secrétariat général de la Défense Nationale	301	13	39	353
IV. Plan	202	-4	-2	196
V. Aménagement du territoire (1)	121	-1	0	120
Sports	5 877	-80	680	6 477
Travail, Santé et Solidarité				
I. Travail	10 507	-35	30	10 502
II. Santé, Famille, Personnes handicapées et Solidarité	14 951	-129	7	14 829
Total budget ministères civils	1 756 431	-6 374	489	1 750 546
Défense	455 177	-1 018	-150	454 009
Total budget général	2 211 608	-7 392	339	2 204 555
Budgets annexes	12 631	204	2	12 837
Total général	2 224 239	-7 188	341	2 217 392

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : direction du Budget, loi de finances 2005.

(1) En 2005, l'Aménagement du territoire est rattaché à l'Équipement.

T 7-14 : Répartition prévisionnelle des plafonds d'autorisation d'emplois par mission en 2006

Mission	ETPT
Action extérieure de l'État	13 589
Administration générale et territoriale de l'État	35 517
Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	13 045
Aide publique au développement	3 131
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	5 434
Conseil et contrôle de l'État	4 841
Culture	13 350
Défense	334 204
Développement et régulation économiques	29 194
Direction de l'action du gouvernement	2 954
Écologie et Développement durable	3 717
Enseignement scolaire	1 123 407
Gestion et contrôle des finances publiques	136 754
Justice	71 475
Outre-Mer	4 900
Politique des territoires	1 549
Recherche et enseignement supérieur	149 353
Relations avec les collectivités territoriales	158
Sécurité	248 279
Sécurité civile	2 604
Sécurité sanitaire	5 218
Solidarité et intégration	15 201
Sport, jeunesse et vie associative	7 149
Stratégie économique et pilotage des finances publiques	8 011
Transports	91 783
Travail et emploi	10 552
Ville et logement	3 103
Total budget général	2 338 472
Contrôle et exploitation aériens	11 329
Journaux officiels	574
Monnaies et médailles	659
Total budgets annexes	12 562
Total	2 351 034

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : direction du Budget, loi de finances initiale 2006.

7 Dépenses de personnel

7.2 Emplois en loi de finances

T 7-15 : Répartition prévisionnelle des plafonds d'autorisation d'emplois par ministère et mission en 2006

Ministère	Mission	ETPT
Affaires étrangères		16 720
	Action extérieure de l'État	13 589
	Aide publique au développement	3 131
Agriculture et Pêche		39 919
	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	13 045
	Enseignement scolaire	18 960
	Recherche et enseignement supérieur	2 696
	Sécurité sanitaire	5 218
Culture et Communication		13 966
	Culture	13 350
	Recherche et enseignement supérieur	616
Défense		440 329
	Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	5 434
	Défense	334 204
	Sécurité	100 691
Écologie et Développement durable		3 717
	Écologie et Développement durable	3 717
Économie, Finances et Industrie		173 959
	Développement et régulation économiques	29 194
	Gestion et contrôle des finances publiques	136 754
	Stratégie économique et pilotage des finances publiques	8 011
Éducation nationale et Recherche		1 250 488
	Enseignement scolaire	1 104 447
	Recherche et enseignement supérieur	146 041
Emploi, Cohésion sociale et Logement		13 925
	Solidarité et intégration	270
	Travail et emploi	10 552
	Ville et logement	3 103
Équipement, Transports		93 215
	Politique des territoires	1 432
	Transports	91 783
Intérieur et Aménagement du territoire		185 984
	Administration générale et territoriale de l'État	35 517
	Politique des territoires	117
	Relations avec les collectivités territoriales	158
	Sécurité	147 588
	Sécurité civile	2 604
Jeunesse et Sports		7 149
	Sport, jeunesse et vie associative	7 149
Justice		71 475
	Justice	71 475
Outre-Mer		4 900
	Outre-Mer	4 900
Santé et Solidarité		14 931
	Solidarité et intégration	14 931
Services du Premier ministre		7 795
	Conseil et contrôle de l'État	4 841
	Direction de l'action du gouvernement	2 954
Total budget général		2 338 472
	Contrôle et exploitation aériens	11 329
	Journaux officiels	574
	Monnaies et médailles	659
Total budgets annexes		12 562
Total		2 351 034

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : direction du Budget, loi de finances initiale 2006.

T 7-16 : Passage des emplois budgétaires 2004 au plafond d'emplois 2006, hors budgets annexes

(arrondi en milliers)

	Total
Emplois budgétaires LFI 2004	2 212
Retrait des emplois budgétaires des assistants d'éducation (1)	-27
Retrait des emplois budgétaires des personnels DCN (2)	-14
Changement de mode de décompte entre les emplois budgétaires et les ETPT (3)	-17
Intégration aux ETPT des enseignants du privé	143
Intégration des autres personnels rémunérés par l'État mais n'occupant pas un emploi budgétaire (personnels rémunérés sur crédits)	69
Prise en compte de l'impact sur 2006 des schémas d'emplois 2004 et 2005 et ajustements divers (en ETPT)	-15
Prise en compte du schéma d'emplois 2006 (en ETPT)	-5
Prise en compte des transferts entre l'État et d'autres personnes morales (en ETPT)	-7
Plafond d'emplois 2006 en ETPT	2 338

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : direction du Budget.

- (1) Rémunérés par les établissements d'enseignement.
 (2) Emplois mis à la disposition de DCN contre remboursement.
 (3) Y compris élimination d'emplois budgétaires vacants.

T 7-17 : Passage des équivalents temps plein travaillés (ETPT) 2005 au plafond d'emploi 2006

Ministère	Estimation en ETPT pour 2005 (1)	ETPT 2006	Impact des créations et suppressions sur les plafonds d'autorisations d'emplois
Affaires étrangères	16 955	16 720	-235
Agriculture et Pêche	40 393	39 919	-680
Culture et Communication	14 038	13 966	-52
Défense	440 139	440 329	250
Écologie et Développement durable	3 647	3 717	-2
Économie, Finances et Industrie	177 430	173 959	-2 608
Éducation nationale et Recherche	1 258 981	1 250 488	-1 719
Enseignement scolaire (2)	1 109 428	1 104 447	-2 344 (3)
Enseignement supérieur et Recherche (4)	149 553	146 041	625
Emploi, Cohésion sociale et Logement	13 887	13 925	-63
Équipement, Transports	94 102	93 215	-945
Intérieur et Aménagement du territoire	185 655	185 984	364
Jeunesse et Sports	7 174	7 149	-18
Justice	71 212	71 475	250
Outre-Mer	4 732	4 900	-5
Santé et Solidarité	14 915	14 931	-61
Services du Premier ministre	7 291	7 795	94
Total budget général	2 350 551	2 338 472	-5 430
Budgets annexes	12 582	12 562	-10
Total	2 363 133	2 351 034	-5 440

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : direction du Budget, loi de finances initiale 2006.

- (1) L'année 2006 constituant la première année de décompte des emplois en ETPT, la colonne 2005 retrace l'incidence sur la gestion 2006 des agents présents en 2005 avant impact des mesures propres à l'année 2006. Le plafond résulte de l'effet des suppressions et créations d'emplois ainsi que de certaines mesures d'ordres telles que des transferts entre ministères ou avec les opérateurs de l'État.
 (2) En plus de la baisse du plafond de 2 344 ETPT, 2 700 ETPT de non-titulaires sont transférés aux collectivités locales.
 (3) La baisse est due principalement à la suppression de 911 ETPT d'enseignants du second degré, et de 1 166 MISE transformés en assistants d'éducation gérés par les EPLE. 333 ETPT d'enseignants du 1er degré sont créés à la rentrée 2006.
 (4) Par ailleurs, 4 122 ETPT de non-titulaires sont transférés aux établissements d'enseignement supérieur, notamment des Ater et des moniteurs.

7 Dépenses de personnel

7.3 Dépenses des trois fonctions publiques

En 2004, les dépenses de personnel des trois fonctions publiques s'élèvent à 184,7 milliards d'euros : 62 % pour l'État, 20 % pour la territoriale et 18 % pour l'hospitalière.

Depuis 1997, les dépenses de personnel augmentent de 26 % pour l'État, 30 % pour la fonction publique hospitalière et 39 % pour la fonction publique territoriale.

III Définitions et méthodes

Les frais de personnel incluent l'ensemble des rémunérations d'activité, y compris les vacances, les cotisations et les prestations sociales.

Pour plus d'informations

- Loi de finances 2005.

T 7-18 : Les frais de personnel des trois fonctions publiques en 2004

(en milliards d'euros)

	Fonction publique de l'État	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Total
Frais de personnel	114,4	37,0	33,3	184,7
dont rémunérations d'activité	67	nd	22,3	
dont cotisations	47,4	nd	11	
dont pensions	34,2	nd	nd	

DGAFF, bureau des rémunérations.

Source : Insee, Rapport sur les rémunérations et les pensions de retraite de la FP annexe au PLF, DGCP et DGC, Drees.
nd : non disponible.

T 7-19 : Évolution des charges d'exploitation relatives au personnel des Établissements publics de santé (1994-2004)

(en milliards d'euros)

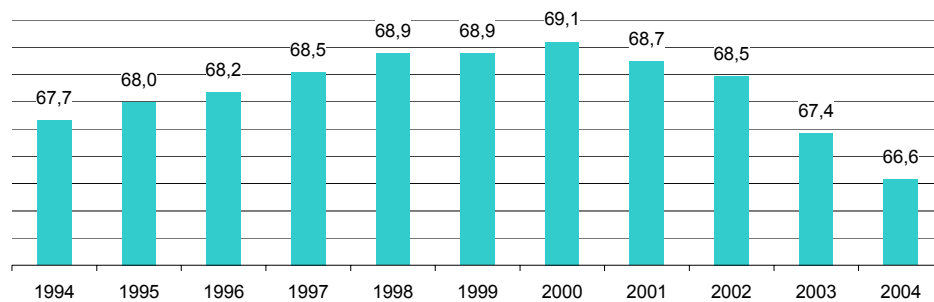
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004 (1)
Charges de personnel	15,91	16,57	17,18	17,44	17,92	18,51	19,23	19,89	21,05	21,64	22,26
Charges d'exploitation relatives au personnel	22,94	24,25	25,17	25,57	26,25	27,23	28,32	29,40	31,21	32,01	33,27
Charges totales	33,91	35,67	36,92	37,30	38,11	39,52	40,98	42,77	45,58	47,47	49,97

DGAFF, bureau des rémunérations.

Source : DHOS.

(1) y compris les médecins hospitaliers.

Graphique 7-5 : Part des charges d'exploitation relatives aux personnels dans les charges totales de la FPH de 1994 à 2004



DGAFF, bureau des rémunérations.

Source : DHOS.

7 Dépenses de personnel

7.3 Dépenses des trois fonctions publiques

T 7-20 : Évolution des frais de personnel dans les collectivités territoriales de 1997 à 2005

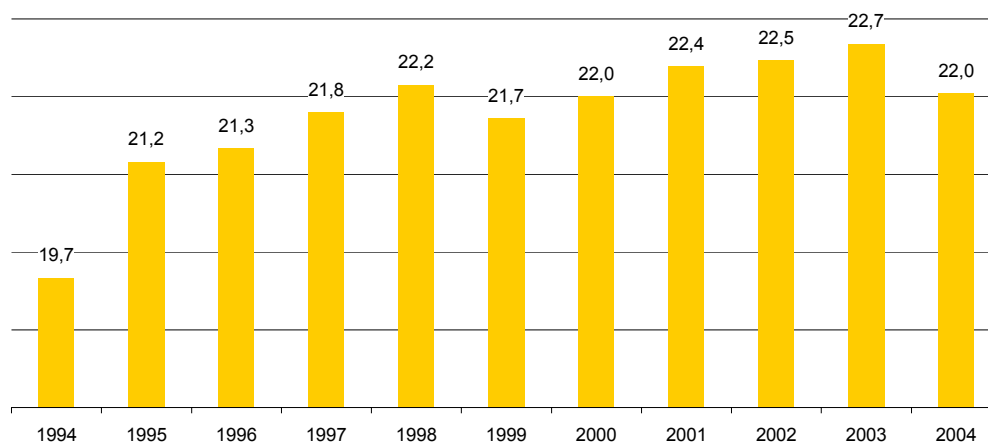
		(en milliards d'euros)							
Frais de personnel	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	
Régions	0,32	0,34	0,37	0,4	0,43	0,47	0,52	0,57	
Évolutions n/n-1	8,0%	6,8%	8,9%	8,0%	7,8%	10,0%	10,4%	9,4%	
Départements	3,53	3,73	3,98	4,22	4,52	4,87	5,27	6,32	
Évolutions n/n-1	3,8%	5,7%	6,7%	5,9%	7,1%	7,9%	8,1%	19,9%	
Communes	21,4	22,27	22,5	23,3	24,2	25,4	26,0	26,9	
Évolutions n/n-1	4,4%	4,1%	1,1%	3,6%	3,8%	4,9%	2,4%	3,3%	
Ensemble collectivités territoriales	25,25	26,34	26,87	27,94	29,17	30,74	31,79	33,74	
Évolutions n/n-1	4,4%	4,3	2	4	4,4	5,4	3,4	6,1	
Groupements à fiscalité propres (1)	1,38	1,5	1,56	1,59	1,85	2,29	2,83	3,26	
Évolutions n/n-1	12,6%	9,1%	3,7%	2,4%	16,3%	23,7%	23,4%	15,2%	
Ensemble collectivités locales	26,63	27,84	28,43	29,54	31,02	33,04	34,62	37,00	
Évolutions n/n-1	4,8%	4,6%	2,1%	3,9%	5,0%	6,5%	4,8%	6,9%	

DGAFP, bureau des rémunérations.

Source : DGCP et DGCL.

(1) Groupements à fiscalité propres : communautés urbaines, d'agglomérations, de communes et syndicats d'agglomération nouvelle.

Graphique 7-6 : Part des dépenses de personnel dans les dépenses totales des collectivités territoriales de 1994 à 2004



DGAFP, bureau des rémunérations.

Source : DGCP et DGCL.

8 Rémunérations

8.1 Déterminants

L'évolution du salaire des fonctionnaires dépend des mesures générales d'augmentation de la valeur du point et des mesures catégorielles. À ces mesures strictement salariales, viennent s'ajouter les effets des mesures individuelles, dit GVT (glissement vieillesse technicité) positif. Ce dernier intègre les effets des avancements d'échelon liés à l'ancienneté, des promotions de grade ainsi que l'accès à un nouveau corps par le biais d'un concours. Enfin, le calcul du salaire moyen des fonctionnaires prend en compte l'effet généralement négatif des flux d'entrées et de sorties des effectifs (remplacement des partants par des agents en principe en début de carrière et donc moins bien rémunérés), dit effet de noria ou GVT négatif.

À l'heure actuelle, deux types d'indicateurs permettent d'apprécier les évolutions :

- **la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP)** mesure l'évolution de la fiche de paye moyenne brute des effectifs présents sur deux exercices consécutifs. Elle a progressé de 3,5 % en 2005 d'après les estimations de la Direction du Budget.

- **la progression du salaire moyen par tête (SMPT)** mesure l'évolution du rapport de la

masse salariale aux effectifs constants. Il est donc sensible aux modifications de la structure démographique de l'emploi public, induites par les mouvements d'entrées et de sorties. **Pour l'année 2005, il progresse de 1,5 %, 0,8 point par l'effet des mesures générales (augmentation du point d'indice) et pour 0,7 point par celui des catégorielles.**

Outre ces éléments, une approche complémentaire consiste à suivre l'évolution du traitement moyen indiciaire des fonctionnaires à échelon, grade et corps donné. Cette évolution se fait sous l'effet combiné de l'évolution du point d'indice et de celle de la grille indiciaire. En effet pour un corps et un grade donné, la grille indiciaire évolue à l'occasion des réformes statutaires. Une première estimation de la progression du traitement moyen prenant en compte ces deux facteurs serait de 2,1 % pour 2005.

Le minimum de traitement des agents civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics hospitaliers est fixé à l'indice majoré 279 au 1er juillet 2006. Avec la refonte de la grille indiciaire de la catégorie C, la grande majorité des agents de la fonction publique débiteront au minimum à l'indice majoré 280.

III Définitions et méthodes

1. Les trois sources de progression des rémunérations :

- les mesures générales : elles concernent la totalité des agents et n'influent que sur le traitement indiciaire
ex : revalorisation du point fonction publique ou attribution de points d'indice majoré ;

- les mesures catégorielles : elles concernent certaines catégories d'agents, ex : création ou amélioration indemnitaire, réforme statutaire (plan de réforme des corps et carrière des personnels actifs de la police nationale sur 2004-2010 ou plan de revalorisation des carrières des personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire en 2004-2010).

- les mesures individuelles : il s'agit des améliorations de rémunération dues aux évolutions de carrière (+2% en moyenne en 2005). Ce phénomène est connu sous le nom de glissement-vieillesse-technicité (GVT) positif ou effet de carrière. Il retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements à l'ancienneté, des avancements au choix ou promotions, et de l'acquisition d'une technicité.

2. Les deux indicateurs actuels de progression des rémunérations des fonctionnaires :

- la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) est une notion salariale qui tient compte de tous les facteurs de progression de la rémunération des agents présents deux années consécutives (mesures générales et individuelles). Cet indicateur ne traduit pas l'évolution de la dépense budgétaire mais permet d'estimer la variation moyenne du pouvoir d'achat des agents en place. A partir des fichiers de paie des agents de l'État, des années passées, l'Insee décompose l'évolution de la RMPP selon deux effets :

▫ l'effet de carrière qui mesure principalement la contribution des avancements et promotions des personnes présentes deux années consécutives ;

▫ l'effet de structure à corps, grade et échelon identique d'une année sur l'autre qui mesure la contribution des mesures générales et catégorielles de la politique salariale.

- le salaire moyen par tête (SMPT) est un indicateur budgétaire qui permet d'analyser l'évolution de la dépense publique en tenant compte au-delà de l'évolution de la RMPP, de la modification de la structure des rémunérations principalement liée à la différence de niveau de rémunération entre des agents qui partent à la retraite et sont remplacés, en tout ou partie, par des agents qui débutent. L'impact sur la masse salariale de

ces mouvements d'entrées et sorties à effectifs constants. Ces deux indicateurs sont, pour les années récentes (2005, 2006), estimés par la Direction du budget à partir des prévisions de progression des rémunérations selon les trois sources de progression précitées (mesures générales, catégorielles et individuelles). Ils sont ensuite mesurés ex post (jusqu'en 2004) par l'Insee à partir de l'exploitation des fichiers de paie des agents de l'État.

Pour plus d'informations

- « Les salaires des agents de l'État en 2004 », Marielle Dhune, Dominique Quarré, Insee Première, à paraître.

8 Rémunérations

8.1 Déterminants

T 8-1 : Évolution des prix et des rémunérations dans la fonction publique de l'État de 1995 à 2004 (de 2005 à 2006 prévisions de la Direction du Budget)

Année	En glissement (en %)		En moyenne (en %)				
	Prix hors tabac	Mesures générales valeur du point et points uniformes	Prix hors tabac	RMPP (a)	Structure constante	Effet de carrière	SMPT (b)
1995	2	2,6	1,7	4,8	2,7	2,1	3,5
1996	1,5	0	1,9	3,1	1,1	2	2,6
1997	1,1	1	1,1	2,9	0,7	2,2	1,4
1998	0,3	1,3	0,6	3,2	1,1	2,1	1,5
1999	1,2	1,7	0,5	3,5	1,3	2,2	1,7
2000	1,6	0,5	1,6	4,0	1,8	2,2	2,1
2001	1,3	1,2	1,6	3,9	1,8	2,1	1,9
2002	2,1	1,3	1,8	4,5	2,2	2,3	2,0
2003	1,6	0,0	1,9	3,7	1,5	2,2	1,6
2004 (1)	1,9	0,5	1,7	3,6	1,2	2,3	1,7
Prévisions							
2005 (2)	1,8	1,8	1,8	3,5	nd	nd	1,5
2006 (2)	1,8	0,7	1,8	4,0	nd	nd	2,0

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

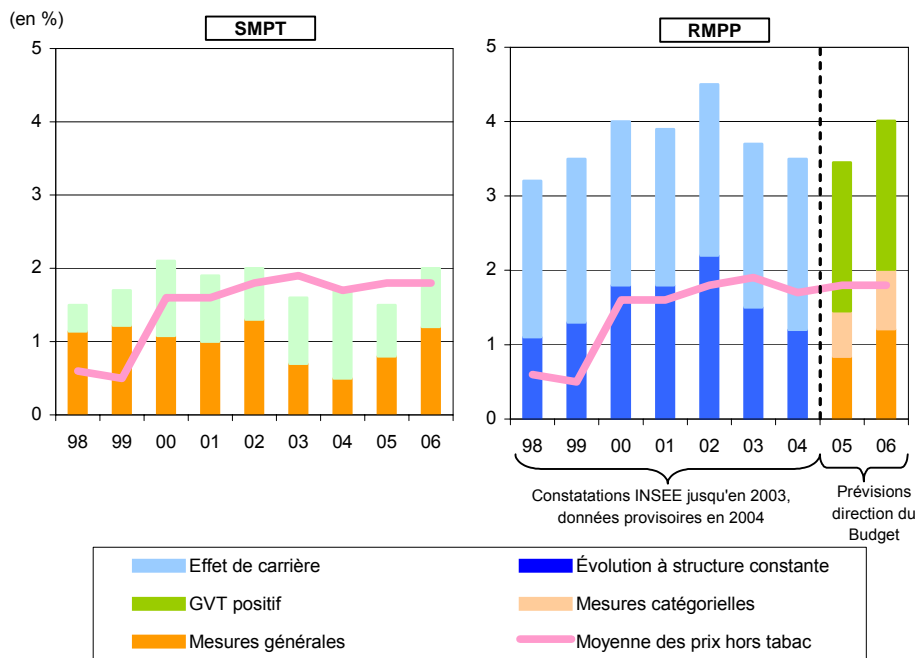
Source : DGAFF - Budget, Insee.

(a) RMPP = rémunération brute moyenne = La progression de la RMPP mesure l'évolution de la fiche de paie moyenne des agents en place, deux années de suite.

(b) SMPT = salaire moyen par tête.

(1) Provisoires
(2) Estimations.

Graphique 8-1 : Facteurs d'évolution du salaire moyen par tête (SMPT) et de la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) depuis 1998



DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail
Source : DGAFF - Budget.

T 8-2 : Bilan des augmentations générales des fonctionnaires depuis 1996

Années	Date	Ampleur	Valeur de l'indice 100		Points uniformes	Observations
			En francs	En euros		
1996		0,0%	32 244	4 915,57		
1997	1 ^{er} mars	0,5%	32 405	4 940,11		
	1 ^{er} octobre	0,5%	32 567	4 964,81		
1998 et 1999	1 ^{er} avril	0,8%	32 828	5 004,60		<i>Années couvertes par l'accord salarial du 10 février 1998</i> Attribution de 2 points jusqu'à l'IM 316 et 1 point jusqu'à l'IM 412
	1 ^{er} juillet				1 à 2	
	1 ^{er} novembre	0,5%	32 990	5 029,29		1 Attribution d'un point uniforme
	1 ^{er} avril	0,5%	33 155	5 054,45		1 Attribution de 2 points jusqu'à l'IM 294 et 1 point jusqu'à l'IM 374 (1)
2000	1 ^{er} juillet				1 à 2	Attribution d'un point uniforme
	1 ^{er} décembre	0,8%	33 419	5 094,69	1	Attribution d'un point uniforme
2001	1 ^{er} décembre	0,5%	33 586	5 120,15		Attribution de 5 points jusqu'à l'IM 254, 4 points jusqu'à l'IM 263, 3 points jusqu'à l'IM 275, 2 points jusqu'à l'IM 321, 1 point jusqu'à l'IM 350. Attribution de 3 points jusqu'à l'IM 259, 2 points jusqu'à l'IM 261, 1 point jusqu'à l'IM 263
	1 ^{er} mai	0,5%	33 754	5 145,76	1 à 5	
	1 ^{er} juillet				1 à 3	
2002	1 ^{er} novembre	0,7%	33 990	5 181,74		
	1 ^{er} mars	0,6%		5 212,84		
2003	1 ^{er} décembre	0,7%		5 249,33		
	1 ^{er} janvier	0,0%		5 249,33		
2004	1 ^{er} janvier	0,5%		5 275,58		
	1 ^{er} juillet				1 à 2	Attribution de 2 points jusqu'à l'IM 261 et 1 point à l'IM 262
	1 ^{er} février	0,5%		5 301,96		
2005	1 ^{er} juillet	0,5%		5 328,47	1 à 2	Attribution de points d'indice : 12 points jusqu'à l'IM 263, 11 points à l'IM 264, 10 points à l'IM 265, 9 points à l'IM 266, 8 points à l'IM 267, 7 points à l'IM 268, 6 points à l'IM 269, 5 points à l'IM 270, 4 points à l'IM 271, 3 points à l'IM 272, 2 points à l'IM 273 et 1 point à l'IM 274
	1 ^{er} novembre	0,8%		5 371,10		
2006	1 ^{er} juillet	0,5%		5 397,95		Attribution de points d'indice : 4 points à l'IM 275, 3 points à l'IM 276, 2 points à l'IM 277, 1 point à l'IM 278
	1 ^{er} novembre				1	Attribution d'1 point uniforme (Prévision)
2007	1 ^{er} février	0,5%		5 424,94		(Prévision)

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Source : DGAFP - Budget.

Hors La Poste et France Télécom.

(1) Valeur de l'indice à la signature de l'accord.

8 Rémunérations

8.1 Déterminants

T 8-3 : Traitements caractéristiques de la fonction publique fin 2006

Niveaux de traitement	Indice majoré (1)	Traitement mensuel brut en euros	Traitement mensuel net (2) en euros
Niveaux indiciaires caractéristiques			
Minimum de traitement	280	1 259,52	1 062,91
Sommet de grille	821	3 693,10	3 082,57
Début hors échelle (HE A1)	881	3 962,99	3 307,85
Sommet hors échelle (HE G)	1 501	6 751,94	5 635,74
Niveaux de début et de fin de carrière pour des corps caractéristiques			
Agents administratifs, agents de service technique :			
- début de carrière	280	1 259,52	1 062,91
- fin de carrière	338	1 520,42	1 269,07
Adjoins administratifs :			
- début de carrière	280	1 259,52	1 062,91
- fin de carrière	394	1 772,33	1 479,33
Ouvriers d'État, maîtres-ouvriers :			
- début de carrière	280	1 259,52	1 062,91
- fin de carrière	416	1 871,29	1 561,94
Secrétaires administratifs, contrôleurs :			
- début de carrière	291	1 309,00	1 104,67
- fin de carrière	514	2 312,12	1 929,89
Attachés, inspecteurs, professeurs des écoles :			
- début de carrière	349	1 569,90	1 310,38
- fin de carrière	783	3 522,16	2 939,90
Professeurs agrégés :			
- début de carrière	379	1 704,85	1 423,01
- fin de carrière	HE A3	4 331,85	3 615,73
Administrateurs civils :			
- début de carrière	452	2 033,23	1 697,10
- fin de carrière	HE B3	4 759,19	3 972,43

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Source : DGAFP - Insee.

- (1) Est pris en compte l'attribution du point uniforme au 1er novembre 2006 mais pas les nouvelles grilles indiciaires des catégories C et B prévues dans le relevé de conclusions sur l'évolution de l'action sociale et l'amélioration des carrières dans la fonction publique 2006-2008 et qui devraient entrer en vigueur au dernier trimestre 2006.
- (2) Le traitement mensuel brut est soumis à retenue pour pension (7,85%) mais plus à la cotisation maladie depuis le 1er janvier 1998. La CSG (7,5%) et la CRDS (0,5%) sont déductibles selon leur taux en vigueur depuis le 1er janvier 1998. La contribution de solidarité (1%) n'est déduite que pour les indices dont le salaire mensuel net afférent est supérieur au seuil d'assujettissement prévu pour cette cotisation (IB 296). En conséquence, actuellement, les indices inférieurs à l'IM 313 en zone d'IR 0% n'y sont pas assujettis.

T 8-4 : Comparaison du minimum de traitement de la fonction publique et du Smic depuis 1997

Date	Salaire minimum interprofessionnel de croissance			Minimum de traitement de la fonction publique (2)		
	Taux horaire	Montant mensuel brut	Montant mensuel net	Indice majoré	Montant mensuel brut	Montant mensuel net
1 ^{er} janvier 1997	5,78	976,71 (1)	768,43 (1)	233	954,45 (3)	798,82
				233	976,71 (4)	820,26
1 ^{er} juillet 1997	6,01	1 015,87 (1)	798,83 (1)	233	959,21 (3)	802,81
				233	1 015,87 (4)	857,37
1 ^{er} janvier 1998	6,01	1 015,87 (1)	807,51 (1)	233	964,00 (3)	815,06
				233	1 015,87(4)	862,99
1 ^{er} juillet 1998	6,13	1 036,22 (1)	821,10 (1)	249	1 038,46	878,01
1 ^{er} janvier 1999	6,13	1 036,22 (1)	818,51 (1)	249	1 038,58	882,34
1 ^{er} juillet 1999	6,21	1 049,11 (1)	828,69 (1)	252	1 061,44	897,46
1 ^{er} janvier 2000	6,21	1 049,11 (1)	828,69 (1)	253	1 074,13	908,18
1 ^{er} juillet 2000	6,41	1 082,60 (1)	855,14 (1)	253	1 074,13	906,65
				253	1 082,60 (4)	916,00
1 ^{er} janvier 2001	6,41	1 082,60 (1)	836,34 (1)	253	1 079,50 (3)	912,72
				253	1 082,60 (4)	915,58
1 ^{er} juillet 2001	6,67	1 126,40 (1)	890,98 (1)	261	1 119,20 (3)	946,29
					1 1126,40 (4)	952,93
1 ^{er} janvier 2002	6,67	1 011,64 (5)	801,22 (5)	261	1 127,03	952,90
1 ^{er} juillet 2002	6,83	1 035,88 (5)	819,38 (5)	261	1 133,79	958,62
1 ^{er} janvier 2003	6,83	1 035,88 (5)	816,27 (5)	261	1 141,72	965,32
1 ^{er} juillet 2003	7,19	1 090,51 (5)	859,32 (5)	261	1 141,72	965,32
1 ^{er} janvier 2004	7,19	1 090,51 (5)	859,32 (5)	261	1 147,43	970,15
1 ^{er} juillet 2004	7,61	1 153,76 (5)	912,73 (5)	263	1 156,23	975,73
1 ^{er} juillet 2005	8,03	1 217,88 (5)	959,71	275	1 221,11	1 030,49
1 ^{er} juillet 2006 (6)	8,27	1 254,28 (5)	984,61	279	1 255,02	1 059,11

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Source : DGAFP - Budget.

- (1) Calculé sur la base hebdomadaire de travail de 39 h (169 h mensuelles).
- (2) Traitement minimum des agents titulaires, en 3ème zone d'indemnité de résidence (taux à 0%).
- (3) Hors indemnité différentielle instituée à compter du 1er juillet 1991.
- (4) Compte tenu de l'indemnité différentielle.
- (5) Calculé sur la base de 35 heures hebdomadaires (151,67 h mensuelles).
- (6) Le montant du Smic n'est pas encore connu.

8 Rémunérations

8.2 Fonction publique de l'État

Dans la fonction publique de l'État, le salaire moyen net annuel des agents civils de l'État, y compris les primes, s'élève selon les exploitations des fichiers de paie réalisées par l'Insee à 25 290 euros, soit 2 108 euros par mois en 2004. Cela correspond à un traitement brut indiciaire de 2 089.

Ce salaire moyen net de prélèvement est en augmentation de 1,7 % en euros courants par rapport à 2003. Compte tenu d'une hausse moyenne des prix de 2,1 % (y compris le tabac), le salaire net en euros constants baisse de 0,4 % en 2004. Cette baisse s'explique à la fois par une augmentation des mouvements d'entrées et de sorties sous l'effet de l'accélération des départs en retraite et par le caractère modéré de la politique salariale. **La rémunération des personnes en place en 2003 et en 2004 a progressé de 1,4 % en euros constants.**

Au total, 10 % des agents titulaires civils ont perçu un salaire mensuel net de prélèvement inférieur à 1 358 euros. A l'opposé, les 10 % de titulaires les mieux rémunérés de la fonction publique de l'État ont perçu en moyenne 3 189 euros par mois. Le rapport entre les salaires les plus élevés et les plus bas est stable en 2003 et 2004 : 2,4. La dispersion des salaires est moindre que dans le secteur privé.

A côté du traitement indiciaire, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement, les agents de l'État perçoivent des primes, indemnités ou rémunérations d'activité diverses. **Pour les agents titulaires civils et militaires, ces rémunérations annexes représentent 22 % du traitement brut de base en 2004 comme en 2003. Elles s'élèvent en moyenne à 5 415 euros pour l'année.**

III Définitions et méthodes

Le salaire brut (ou rémunération brute) s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut l'indemnité de résidence (0 à 3 % du traitement brut), le supplément familial de traitement éventuel, les primes et les indemnités (en excluant les éventuels avantages en nature).

Les primes et indemnités comprennent l'ensemble des compléments de rémunérations annexes, y compris la NBI, nouvelle bonification indiciaire ; seule en est exclue l'indemnité logement des instituteurs.

Le salaire net (ou rémunération nette de prélèvements) s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales « salariées » ainsi que la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Le salaire moyen correspond à celui d'un agent à plein temps pendant un an. En effet, on convertit les effectifs en « années-travail à temps complet » au prorata de leur présence.

Pour plus d'informations

- « Les salaires des agents de l'État en 2004 », Marielle Dhune, Insee Première, à paraître.
- « Les salaires en France », édition 2005, collection références, Insee.

T 8-5 : Éléments du salaire annuel moyen net de prélèvements en 2003 et en 2004

	Niveau moyen en euros		Évolution 2004/2003 (en %) (1)	
	2003	2004	Euros courants	Euros constants
Salaire brut (a)	29 514	29 998	1,6	-0,5
- Traitement brut	24 620	25 066	1,8	-0,3
- Indemnité de résidence (2)	270	272	0,7	-1,3
- Supplément familial (2)	312	316	1,3	-0,8
- Primes et rémunérations annexes	4 312	4 344	0,7	-1,3
<i>dont nouvelle bonification indiciaire (2) (NBI)</i>	109	107	-1,8	-3,9
Cotisations (b)	4 648	4 708	1,3	-0,8
- Cotisations sociales "salariables" (3)	2 410	2 436	1,1	-1,0
- CSG et CRDS (4)	2 238	2 272	1,5	-0,6
Salaire net de prélèvements = (a) - (b)	24 866	25 290	1,7	-0,4

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Source : fichiers de paie des agents de l'État, 2003 définitif et 2004 semi-définitif, traitement Insee.

Champ : agents des services civils de l'État.

- (1) Les évolutions sont calculées sur les valeurs annuelles en euros arrondies à l'unité.
- (2) Rapportés à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.
- (3) Cotisations vieillesse, maladie, solidarité "chômage".
- (4) Contribution sociale généralisée (CSG) et Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

T 8-6 : Distribution des salaires mensuels nets de prélèvements pour les agents titulaires

	Salaires nets de prélèvements en euros courants		2004/2003 (en euros constants) (en %)
	2003	2004	
1er décile = D1	1 339	1 358	-0,7
2e décile	1 527	1 554	-0,3
3e décile	1 673	1 695	-0,8
4e décile	1 808	1 832	-0,7
5e décile ou médiane	1 965	1 990	-0,8
6e décile	2 135	2 157	-1,1
7e décile	2 330	2 354	-1,1
8e décile	2 614	2 639	-1,1
9e décile = D9	3 149	3 189	-0,8
D9/D1	2,35	2,35	

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Source : fichiers de paie des agents de l'État, 2003 définitif et 2004 semi-définitif, traitement Insee.

Champ : Agents des services civils de l'État.

Les évolutions sont calculées sur les valeurs annuelles en euros arrondies à l'unité.

Lecture : en 2004, 10 % des agents titulaires ont perçu un salaire net de prélèvements inférieur à 1 358 euros. Le salaire médian net de prélèvements s'est élevé à 1 999 euros.

8 Rémunérations

8.2 Fonction publique de l'État

T 8-7 : Salaires annuels moyens nets de prélèvements 2004 selon la catégorie socioprofessionnelle et le statut

	Salaires nets de prélèvements (en euros courants)		Évolution 2004/2003 (en %) (en euros constants)	
	2003	2004	Salaires moyens	Personnes en place (1)
Ensemble	24 866	25 290	-0,4	1,4
<i>dont : total enseignants</i>	<i>26 184</i>	<i>26 571</i>	<i>-0,6</i>	<i>1,3</i>
Cadres	29 544	29 654	-1,7	1,4
Personnels administratifs et techniques	41 047	41 858	-0,1	2,1
Enseignants (2)	27 918	27 977	-1,9	1,2
Professions intermédiaires	21 042	21 502	0,1	1,8
dont : - Enseignants (3)	18 492	18 371	-2,7	1,8
- Personnels de l'administration	23 905	24 388	-0,1	1,9
- Personnels de la police et des prisons	30 276	30 763	-0,5	2,4
- Techniciens	22 036	22 351	-0,7	1,5
Employés et ouvriers	18 605	18 937	-0,3	1,4
dont : - Employés administratifs	18 318	18 762	0,3	1,4
- Personnels de la police et des prisons	23 504	23 820	-0,7	1,7
- Ouvriers, agents de service	15 649	15 665	-2,0	-0,2
Titulaires	25 832	26 188	-0,7	1,4
Catégorie A	30 361	30 469	-1,7	1,5
Catégorie B	23 203	23 696	0,0	1,7
Catégorie C	19 046	19 345	-0,5	1,0

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Source : fichiers de paie des agents de l'État de 2003 définitif et 2004 semi-définitif, traitement Insee.

- (1) Rémunération moyenne des personnes présentes en 2003 et en 2004 (RMPP).
 (2) Essentiellement : professeurs agrégés et certifiés et enseignants du supérieur.
 (3) Essentiellement : instituteurs, PEGC, maîtres auxiliaires et surveillants.

Champ : Agents des services civils de l'État.

Les évolutions sont calculées sur les valeurs annuelles en euros arrondies à l'unité.

T 8-8 : Salaires moyens nets en euros par catégorie socioprofessionnelle en 2004 des agents titulaires des ministères civils et militaires employés à temps complet en métropole

Catégories socioprofessionnelles	Traitement brut de base (1)	Primes		Salaire net global (4)
		Montant (2)	Taux (3)	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	30 217	5 401	16	30 791
Cadres	32 262	15 820	46	42 237
Personnel de direction	56 645	32 321	52	77 958
dont : directeurs hors échelle	58 642	32 978	52	80 260
Magistrats	43 274	20 566	47	55 938
Administrateurs et assimilés	41 652	22 855	53	56 638
dont : administrateurs hors-classe	46 014	24 381	51	61 447
Attaché et inspecteur	30 199	12 732	40	37 262
dont : attaché et inspecteur principal, directeur adjoint	35 383	17 817	47	46 308
attaché et inspecteur des services déconcentrés	27 797	10 376	37	33 071
Ingénieurs des grands corps	39 735	23 447	59	55 505
dont : ingénieurs en chef, ingénieurs recherche 1 ^{ère} classe	44 675	28 884	64	64 566
Ingénieurs des travaux, études	27 963	13 978	45	36 768
Professeurs, professions scientifiques et culturelles	29 785	3 201	10	28 374
Professeurs chercheurs, rang magistral	51 737	5 092	10	48 881
Maîtres de conférences et maîtres assistants, attaché, chercheurs	34 155	3 955	11	32 999
Professeurs certifiés et assimilés	27 529	2 573	9	25 851
Officiers (sauf généraux)	29 324	16 126	53	40 789
Professions intermédiaires	21 047	6 328	30	23 957
Professeurs de collègue et maîtres auxiliaires	25 354	2 550	10	24 057
Instituteurs et assimilés	23 499	2 505	10	22 465
Secrétaires administratifs et contrôleurs	21 621	5 958	28	23 815
Professions intermédiaires de la police et de l'administration pénitentiaire	25 505	10 471	40	30 688
Professions intermédiaires technique	22 155	6 740	30	25 116
Agents techniques (niveau C)	17 962	2 768	15	17 996
Maîtrise ouvrière	18 344	3 251	17	18 770
Sous-officiers	19 851	8 133	39	24 865
Employés et ouvriers	16 870	4 650	26	18 657
Employés hors police	17 495	3 915	22	18 545
dont adjoint administratif (échelle C> ou =4)	17 714	4 032	22	18 814
Personnels de service	15 207	1 539	9	14 680
dont personnel de service (échelle > ou =4)	17 486	4 897	26	19 657
Personnels de la police et des prisons (5)	18 998	8 754	46	23 769
Ouvriers	16 068	2 270	14	16 047
dont ouvrier qualifié (échelle 3, 4)	16 163	2 294	14	16 130
Militaires et hommes du rang	14 702	4 376	29	16 731
Toutes catégories	24 290	5 415	22	25 762

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

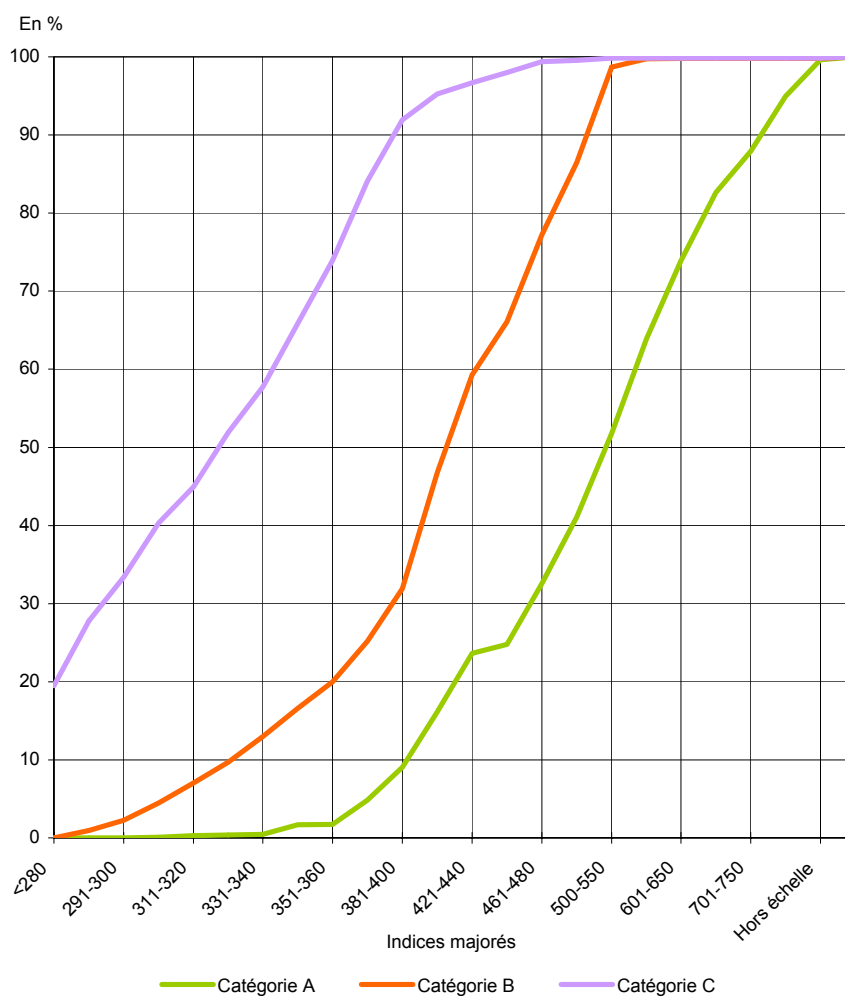
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie des agents de l'État.

- (1) Traitement indiciaire brut de base.
- (2) Rémunérations imposables (autres que le traitement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement), soit les primes, indemnités diverses et rémunérations d'activité diverses.
- (3) Le taux de primes est égal au quotient des primes par le traitement brut.
- (4) Rémunération nette totale, soit le traitement de base, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement et les primes et indemnités, moins le total des cotisations sociales obligatoires, la CSG et la CRDS.
- (5) Gardiens de la paix, surveillants...

8 Rémunérations

8.2 Fonction publique de l'État

Graphique 8-2 : Répartition indiciaire des titulaires civils selon leur catégorie au 31-12-2004



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail
Source : exploitation des fichiers de paie Insee.

T 8-9 : Répartition indiciaire des titulaires civils selon la catégorie et le sexe au 31-12-2004

Indices majorés	Catégorie			% cumulés			Hommes	Femmes	Total
	A	B	C	A	B	C			
<280	ns	ns	103 064	0	0	19	43 603	59 498	103 101
281-290	ns	2 478	43 760	0	1	28	21 786	24 458	46 244
291-300	90	3 478	29 615	0	2	33	14 677	18 506	33 183
301-310	599	5 821	36 637	0	4	40	22 568	20 489	43 057
311-320	1 881	6 782	24 616	0	7	45	13 903	19 376	33 279
321-330	838	6 936	36 764	0	10	52	22 001	22 537	44 538
331-340	939	8 675	30 666	0	13	58	16 241	24 039	40 280
341-350	11 623	9 494	43 001	2	17	66	27 008	37 110	64 118
351-360	579	8 923	42 789	2	20	74	19 788	32 503	52 291
361-380	29 818	13 699	53 776	5	25	84	37 422	59 871	97 293
381-400	40 538	17 655	41 432	9	32	92	32 454	67 171	99 625
401-420	67 767	38 982	17 476	16	47	95	44 701	79 524	124 225
421-440	72 064	32 997	7 565	24	59	97	38 824	73 802	112 626
441-460	10 978	17 861	7 028	25	66	98	17 606	18 261	35 867
461-480	74 451	29 358	7 261	33	77	99	41 038	70 032	111 070
481-500	81 774	24 336	865	41	86	100	38 299	68 676	106 975
500-550	102 627	32 170	1 519	52	99	100	55 550	80 766	136 316
551-600	116 180	2 802	0	64	100	100	45 987	72 995	118 982
601-650	95 937	13	0	74	100	100	42 706	53 244	95 950
651-700	83 896	0	0	83	100	100	41 966	41 930	83 896
701-750	50 308	0	0	88	100	100	27 068	23 240	50 308
751-820	67 715	0	0	95	100	100	39 898	27 817	67 715
Hors échelle	44 900			100	100	100	31 962	12 938	44 900
Indéterminé	3 462	587	939	100	100	100	2 134	2 854	4 988
Total	959 001	263 053	528 773				739 190	1 011 637	1 750 827

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Source : exploitation des fichiers de paie Insee.

8 Rémunérations

8.3 Trois fonctions publiques

Les salaires des agents à temps complet de la fonction publique de l'État sont en moyenne supérieur à ceux des autres fonctions publiques. En 2003, période pour laquelle des comparaisons sont possibles, un agent travaillant à temps complet dans une administration de l'État perçoit en moyenne 2 072 euros par mois, contre 1 909 euros dans la fonction publique hospitalière, y compris les médecins, et 1 561 euros dans la fonction publique territoriale. **Ces écarts sont le reflet des effets de structure** : les cadres, y compris les enseignants, représentent 51 % des agents civils de la fonction publique de l'État, contre 14 % pour la fonction publique hospitalière et 8 % pour la fonction publique territoriale.

Les différences de qualification expliquent également l'écart de rémunération entre la fonction publique de l'État et le secteur privé et semi-public. La fonction publique de l'État comporte proportionnellement plus de salariés qualifiés, cadres supérieurs et professions intermédiaires que le privé. Le salaire moyen y est de 14 % plus élevé. L'écart

de rémunérations entre les hommes et les femmes est plus faible dans la fonction publique de l'État (17 %) que dans le privé (25 %), en partie parce que les femmes y sont plus souvent cadres. **Ces écarts reflètent aussi une situation plus favorable dans la fonction publique que dans le secteur privé aux femmes et aux personnes les moins diplômées.**

Pour la période 1982-2002, les évolutions des salaires moyens entre fonction publique de l'État et secteur privé sont assez voisines malgré une plus grande sensibilité de ce dernier aux aléas de la conjoncture économique. Dans le privé, les salaires dépendent de la conjoncture économique ; au cours de la première moitié des années 1990, dans un contexte où le chômage progressait fortement, la situation des salaires du secteur public s'est améliorée relativement à celle du privé, puis les écarts salariaux entre les deux secteurs se sont stabilisés jusqu'en 2002 où l'amélioration de la conjoncture a favorisé le secteur privé.

III Définitions et méthodes

Le salaire net dans la fonction publique territoriale et hospitalière est calculé à partir du salaire net imposable disponible dans la DADS. Il est net de toutes cotisations sociales y compris CSG et CRDS.

Les comparaisons entre secteur public et secteur privé ont été réalisées par l'Insee (J. Pouget) à partir des enquêtes emplois qui fournissent des données homogènes sur les salaires quelque soit le secteur d'activité.

Pour plus d'informations

- « Les salaires dans les entreprises en 2003 – Une année difficile », J. Pouget, A. Skalitz, Insee Première n° 1007, mars 2005.
- « Les salaires des agents de l'État en 2003 », Marielle Dhune et Dominique Quarré, Insee Première, n° 1041, septembre 2005.
- « Secteur public, secteur privé : quelques éléments de comparaisons salariales », J. Pouget, sur les salaires en France, 2005, Insee, collection Références.
- « Les salaires dans la fonction publique territoriale en 2003 » M. Amar, M. Dhune, MM. Fuger, Insee première, n° 1056, janvier 2006.

T 8-10 : Les salaires mensuels nets moyens en 2003

(en euros)

	Fonction publique de l'État (1)	Fonction publique territoriale (1)	Entreprises du secteur privé et semi-public (11)
Moyen	2 072	1 561	1 811
Médian	1 965	1 412	1 455
Hommes	2 257	1 679	1 943
Femmes	1 937	1 457	1 561
Cadres, dont :	2 462	2 754	3 577
Administratifs et techniques	3 421		
Enseignants (3)	2 326		
Profession intermédiaire, dont :	1 753	1 741	1 845
Enseignants (4)	1 541		
Administratifs	1 992		
Police et prisons	2 523		
Techniciens	1 836		
Employés et ouvriers, dont:	1 550	1 358	1 306
Administratifs (employés privés)	1 527		1 277
Police et prisons	1 959		-
Ouvriers, agents de service (ouvriers privés)	1 304		1 325

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail
Source : exploitation des fichiers de paie, DADS.

- (1) Effectifs des agents civils toute catégorie évalués en "année travail à temps plein".
(2) Salariés à temps complet.
(3) Essentiellement professeurs agrégés et certifiés et enseignants du supérieur.
(4) Essentiellement instituteurs, PEGC et surveillants.

T 8-11 : Comparaison du salaire mensuel net moyen (1) par catégorie socioprofessionnelle des établissements hospitaliers du secteur public et du secteur privé en 2003

Catégorie socioprofessionnelle (regroupée)	Salaire mensuel net moyen	
	Fonction publique hospitalière	Privé (2)
Médecins, pharmaciens	3 483 €	4 650 €
Cadres direction, administration, gestion	3 166 €	3 583 €
Personnels soignants et sociaux	2 088 €	1 922 €
Personnels administratifs et techniciens	1 894 €	1 802 €
Agents de service et employés administratifs	1 508 €	1 300 €
Ouvriers	1 523 €	1 365 €
Stagiaires et apprentis	367 €	921 €
Toutes catégories socioprofessionnelles confondues	1 909 €	1 733 €
Toutes catégories socioprofessionnelles hors médecins, cadres, stagiaires et apprentis	1 744 €	1 561 €

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail
Source : Drees (DADS 2003).

- (1) À temps complet.
(2) Personnel privé travaillant dans un établissement privé.

8 Rémunérations

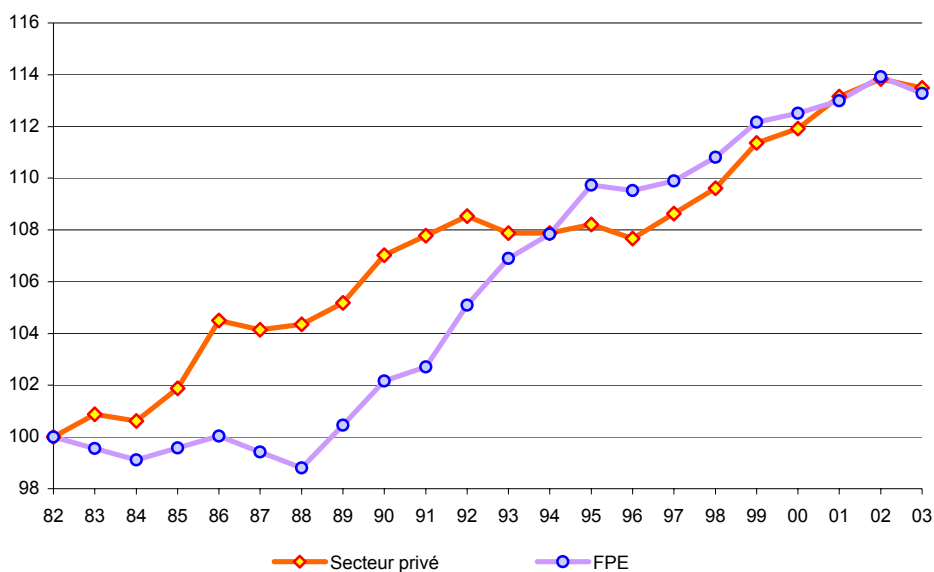
8.3 Trois fonctions publiques

T 8-12 : Évolution des salaire nets mensuels moyen selon le type de collectivité

Type de collectivités	Salaires en 2003 (en euros)	Évolution 2003/2002	
		En euros courants	En euros constants
Communes et communauté de communes	1 510	2,3	0,2
Centres communaux d'action sociale et caisses des écoles	1 360	0,9	-1,2
Autres établissements locaux administratifs	1 519	-0,4	-2,5
Départements	1 767	1,8	-0,3
Incendie-Secours	2 062	3,1	1,0
Régions	2 126	2,5	0,3
Autres collectivités locales	1 583	2,0	-0,1

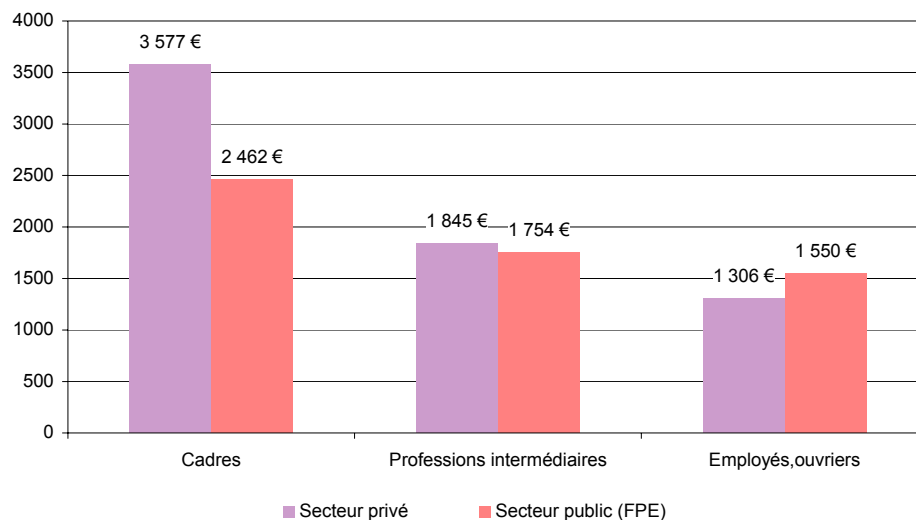
DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail
 Source : exploitation des fichiers de paie, DADS.

Graphique 8-3 : Évolution des salaires nets annuels moyens, en euros constants, dans le secteur privé et semi public (DADS) et dans la Fonction publique de l'État, hors La Poste et France télécom



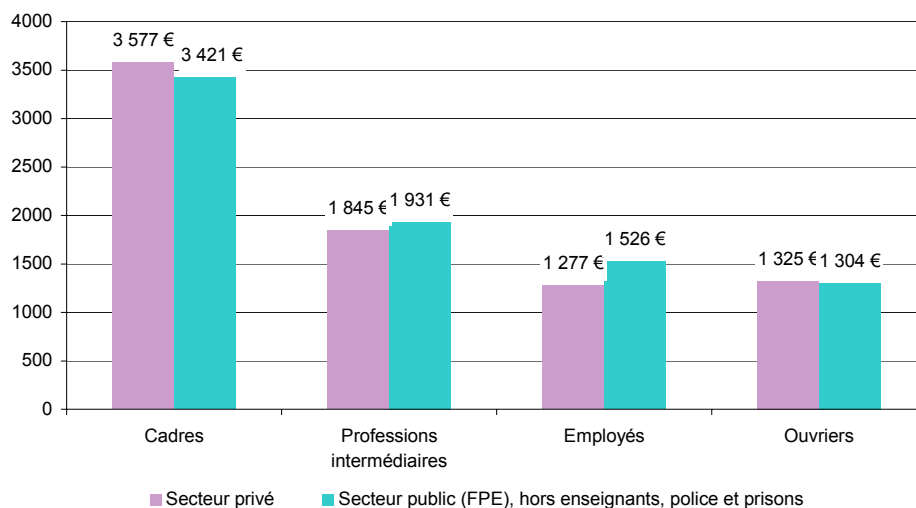
DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail
 Source : exploitation des fichiers de paie, DADS.

Graphique 8-4 : Salaires nets par grandes catégories, comparaison FPE / privé



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Graphique 8-5 : Salaires nets par grandes catégories, comparaison FPE / privé, hors enseignants, police et prisons



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

9 Retraites

9.1 Effectifs des retraités

Au total, 2 034 799 pensions ont été versées en 2005 au titre du régime de retraite des fonctionnaires de l'État, dont 1 564 031 à des pensionnés de droit direct et 470 768 à des pensionnés de droit indirect (veuves, veufs et orphelins). Parmi ces pensions, 566 256 sont versées à d'anciens militaires (ou leurs ayants droit) et 1 468 543 sont des pensions civiles.

Depuis 1995, le nombre de pensionnés a augmenté de 23,5 % du seul fait des pensionnés civils : la population des retraités militaires est restée relativement stable. **Le nombre total de pensionnés a augmenté de 1,9 % en 2005.**

En 2005, 70 284 fonctionnaires civils et 9 573 militaires sont partis à la retraite, comme en 2004, après la forte hausse des départs en 2003, année au cours de laquelle les fonctionnaires ont anticipé leurs demandes de départ à la retraite avant la réforme (74 728 départs de fonctionnaires civils).

Les fonctionnaires civils sont partis en retraite à 57 ans et 8 mois en moyenne, soit quatre mois plus tard qu'en 2004.

La réforme des retraites, avec l'augmentation du nombre de trimestres nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein (deux trimestres supplémentaires en

2005), a conduit les fonctionnaires à retarder l'âge de leur départ. Les fonctionnaires en service actif représentent près de 38 % des fonctionnaires civils. Ils ont droit à une pension à 50 ou 55 ans. Ils ont également retardé leur départ, puisqu'ils sont partis à 55 ans et 4 mois pour les hommes, 55 et 7 mois pour les femmes alors que l'âge moyen était de 55 ans l'année précédente. **Si l'on exclut les fonctionnaires «actifs» et les mises à la retraite pour invalidité, les fonctionnaires civils ont pris leur retraite à 60 ans en moyenne pour les hommes et 59 ans et 1 mois pour les femmes.** Parmi les femmes occupant un emploi sédentaire parties en retraite en 2005, 20,4 % avaient moins de 60 ans

La durée des services effectués dans le régime est de 137,9 trimestres en moyenne. Elle est plus courte pour les femmes, nombreuses à demander la retraite anticipée pour les parents de trois enfants. Exception faite de ces départs anticipés, l'écart entre hommes et femmes est stable, de 1,2 trimestre pour la durée moyenne de services. Malgré les départs à la retraite plus tardifs, la durée d'activité totale tous régimes confondus est, pour les hommes comme pour les femmes, de 147,9 trimestres, en diminution de 1,4 trimestre par rapport à l'année précédente.

III Définitions et méthodes

Les retraites des agents de la fonction publique :

- les fonctionnaires titulaires de l'État, les magistrats et les militaires, ainsi que leurs ayants cause, bénéficient du régime des pensions civiles et militaires de l'État

- les fonctionnaires titulaires des fonctions publiques territoriale et hospitalière, ainsi que leurs ayants cause, sont affiliés à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Leurs droits sont alignés sur ceux des fonctionnaires de l'État.

- les agents non-titulaires de l'État et des collectivités locales relèvent du régime général et de l'Ircantec.

Les bénéficiaires

- pensionnés de droit direct ou ayants droit : la liquidation des droits à pension est possible à partir de 60 ans, sous réserve de l'accomplissement de 15 années de service effectifs.

Pour les agents de catégorie active, cet âge est abaissé à 55, voire 50 ans. Il s'agit de personnes affectées à des tâches d'une certaine pénibilité (policiers, surveillants pénitentiaires ...).

- pensionnés de droit indirect ou ayants cause : les conjoints survivants de fonctionnaires décédés en activité ou après leur départ en retraite bénéficient d'une pension de réversion.

La durée prise en compte en liquidation comprend les services effectués comme titulaire, les bonifications, les services effectués comme agent non-titulaire ayant donné lieu à validation, ainsi que certaines périodes non travaillées mais prises en compte soit gratuitement, soit moyennant une surcotisation ou un rachat.

La durée dite « d'assurance » comprend : la durée prise en compte en liquidation (en décomptant le temps partiel comme du temps plein), à laquelle sont ajoutées toutes les autres périodes pendant lesquelles l'intéressé a versé une cotisation à un régime de retraite obligatoire ; les périodes où les cotisations ont été payées par un tiers (chômage, maladie...), ainsi que les majorations de cette durée d'assurance qui peuvent être accordées dans chacun des régimes de retraite à des titres divers (maternité, éducation d'enfant handicapé ...).

Pour plus d'informations

- « Les retraites en 2004. Premiers éléments sur la réforme des retraites ». A. Deloffre, Etudes et résultats n° 454, Drees, ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, décembre 2004.
- « Les pensions des fonctionnaires civils de l'État » ; rapport public particulier de la Cour des Comptes, Journaux officiels, avril 2003.
- « Les intentions de départ à la retraite des salariés du privé âgés de 54 à 59 ans », B. Rapoport, Etudes et résultats n° 478, Drees, avril 2006.

9 Retraites

9.1 Effectifs des retraités

T 9-1 : Effectifs retraités civils et militaires au 31-12-2005

Motif de radiation	Ayants droits			Ayants cause			Total général
	Ancienneté (1)	Invalidité	Total	Ancienneté (1)	Invalidité	Total	
Civils (2)	1 079 310	101 182	1 180 492	178 055	109 996	288 051	1 468 543
Militaires (3)	377 331	6 208	383 539	171 837	10 880	182 717	566 256
Total	1 456 641	107 390	1 564 031	349 892	120 876	470 768	2 034 799

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : *service des pensions, situation de la dette viagère au 31 décembre de chacune des années.*

- (1) Ancienneté : regroupe aussi les radiations des cadres (RDC) anticipées (mères et pères de 3 enfants).
(2) Y compris PTT et la Poste et France Télécom.
(3) Inclus les pensions cristallisées - y compris les soldes de réserves (soit 6 044).

T 9-2 : Nombre de pensions en paiement

	Pensions militaires (1)			Pensions civiles (2)			Total général
	Droits directs	Droits dérivés	Total	Droits directs	Droits dérivés	Total	
1994	377 330	188 745	566 075	802 523	252 701	1 055 224	1 621 299
1995	374 572	189 317	563 889	828 192	255 721	1 083 913	1 647 802
1996	371 818	189 686	561 504	854 083	259 981	1 114 064	1 675 568
1997	372 370	190 542	562 912	884 833	265 044	1 149 877	1 712 789
1998	374 914	191 127	566 041	915 791	269 370	1 185 161	1 751 202
1999	369 706	186 753	556 459	946 415	270 789	1 217 204	1 773 663
2000	370 550	186 701	557 251	978 611	275 394	1 254 005	1 811 256
2001	374 086	187 235	561 321	1 011 566	279 556	1 291 122	1 852 443
2002	376 108	184 881	560 989	1 047 145	280 043	1 327 188	1 888 177
2003	376 331	184 615	560 946	1 093 894	283 425	1 377 319	1 938 265
2004	377 436	187 085	564 521	1 142 218	290 217	1 432 435	1 996 956
2005	383 539 (1)	182 717	566 256	1 180 492	288 051	1 468 543	2 034 799

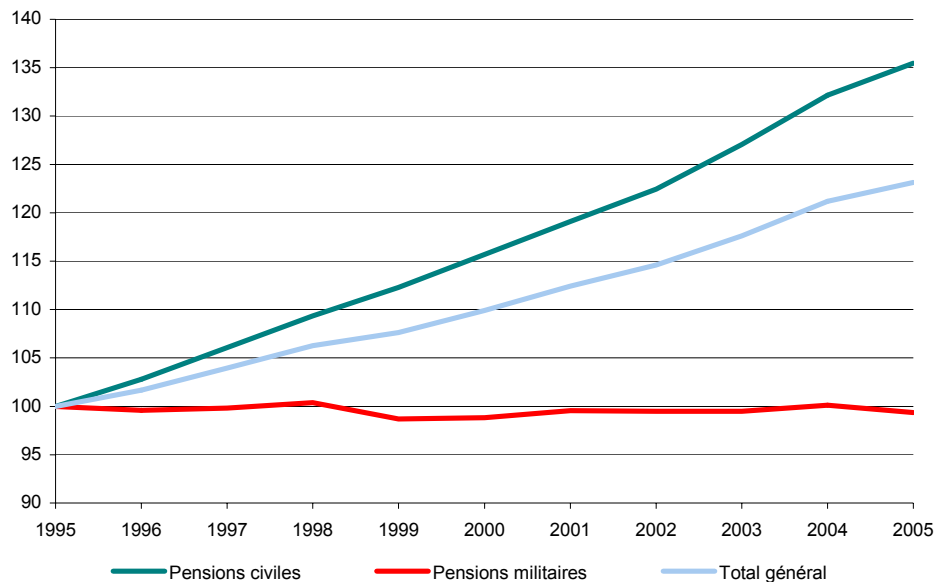
DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions, situation de la dette viagère au 31 décembre de chacune des années.

Ancienneté : regroupe aussi les RDC anticipées (mères et pères de 3 enfants, enfant infirme...)

- (1) Inclus les pensions cristallisées. Les soldes de réserve ne sont pas compris jusqu'en 2004. A partir de 2005, ils sont comptabilisés pour un effectif de 6 044.
 (2) Non compris les allocations temporaires d'invalidité.

Graphique 9-1 : Évolution du nombre de pensions (base 100 en 1995)



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

9 Retraites

9.1 Effectifs des retraités

T 9-3 : Nombre annuel de mises à la retraite (ayants droit) (1)

Années	Fonctionnaires civils		Militaires	Total
	Hors La Poste et France Télécom	Total civils		
1994	36 746	47 272	8 139	55 411
1995	36 970	47 625	8 054	55 679
1996	39 259	49 115	8 147	57 262
1997	42 209	53 263	10 978	64 241
1998	44 209	54 301	12 262	66 563
1999	46 297	56 757	12 150	68 907
2000	47 016	56 207	13 060	69 267
2001	47 674	57 393	13 378	70 771
2002	53 015	63 801	13 288	77 089
2003	61 201	74 728	11 453	86 181
2004	57 612	72 007	10 555	82 562
2005	56 597	70 284	9 573 (2)	79 857

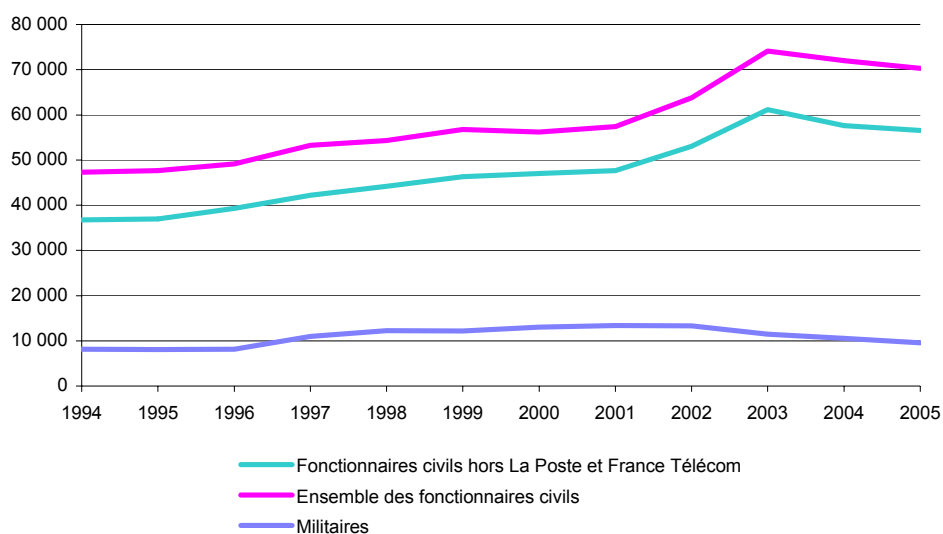
DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

(1) Pensions à jouissance immédiate de l'année et pensions à jouissance différée arrivant à échéance dans l'année.

(2) A partir de 2005, sont pris en compte les soldes de réserve.

Graphique 9-2 : Flux annuels de mises à la retraite



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

**T 9-4 : Pensions civiles de retraite - Répartition par administration
au 31-12-2005**

Administration	Fonctionnaires				Ayants cause			
	31-12-04		31-12-05		31-12-04		31-12-05	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Affaires étrangères (3)	2 708	0,24	2 764	0,23	1 217	0,42	1 204	0,42
Agriculture (2)	15 985	1,40	16 427	1,39	6 932	2,39	6 747	2,34
Anciens combattants et vict. de guerre	3 600	0,32	3 401	0,29	1 369	0,47	1 327	0,46
Culture	2 889	0,25	2 990	0,25	1 150	0,40	1 138	0,40
Défense	22 403	1,96	22 573	1,91	6 833	2,35	6 603	2,29
Dom-Tom	339	0,03	330	0,03	155	0,05	156	0,05
Économie, Finances et Industrie	91 268	7,99	93 408	7,91	32 034	11,04	31 335	10,88
Éducation nationale	585 800	51,29	609 660	51,64	89 392	30,80	90 575	31,44
Emploi et Solidarité	12 589	1,10	12 527	1,06	3 609	1,24	3 505	1,22
Équipement, Logement	44 965	3,94	45 879	3,89	24 123	8,31	23 370	8,11
Intérieur	98 200	8,60	100 201	8,49	46 392	15,99	45 656	15,85
Justice	19 320	1,69	19 935	1,69	8 170	2,82	8 037	2,79
P. et T. (4)	91 371	8,00	86 151	7,30	50 978	17,57	49 068	17,03
Premier ministre	838	0,07	833	0,07	772	0,27	732	0,25
Recherche (2)	12 655	1,11	13 606	1,15	1 715	0,59	1 834	0,64
Transports - Aviation civile (1)	4 437	0,39	4 500	0,38	2 282	0,79	2 272	0,79
Transports - Mer	876	0,08	860	0,07	544	0,19	523	0,18
Total hors Poste et France Télécom	1 010 243	88,45	1 036 045	87,76	277 667	95,68	274 082	95,15
Postes et télécommunications	131 975	11,55	144 447	12,24	12 550	4,32	13 969	4,85
La Poste (5)	87 232	7,64	95 490	8,09	8 225	2,83	9 105	3,16
France Télécom (5)	44 743	3,92	48 784	4,13	4 325	1,49	4 842	1,68
P. et T. services généraux	-	-	173	0,01	-	0,00	22	0,01
Total général	1 142 218	100,00	1 180 492	100,00	290 217	100,00	288 051	100,00

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions. Les pensions cristallisées sont incluses - les allocations temporaires d'invalidité ne sont pas prises en compte.

- (1) Sont incluses les pensions de Météo-France.
- (2) Les pensions de l'Institut national de la recherche agronomique sont rattachées à la Recherche.
- (3) Les pensions du ministère délégué à la Coopération sont rattachées au ministère des Affaires étrangères.
- (4) Stock des pensions concédées avant le 31 décembre 1991.
- (5) Pensions concédées à compter du 1er janvier 1992.

9 Retraites

9.1 Effectifs des retraités

T 9-5 : Pensions civiles de retraite - Ventilation par tranche d'âge des fonctionnaires retraités et de leurs ayants cause au 31-12-2005

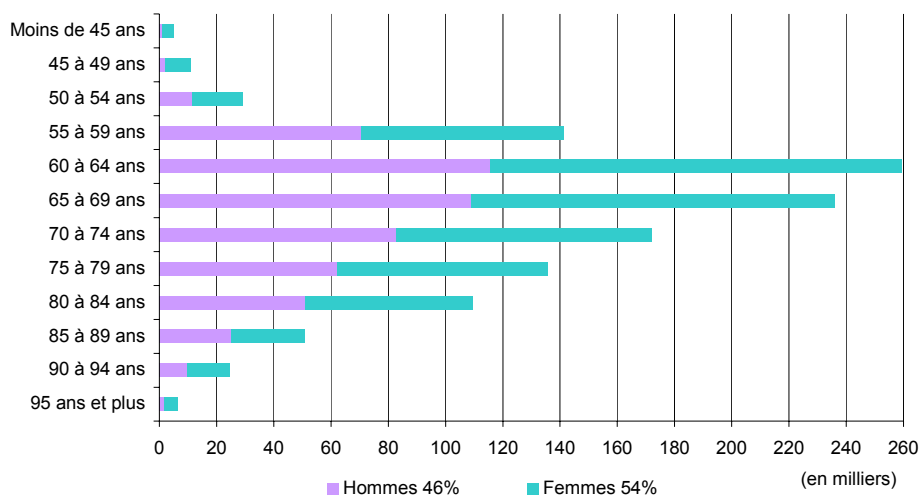
Tranche d'âge	Fonctionnaires				Ayants cause			
	Hommes	Femmes	Ensemble	%	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Moins de 30 ans	5	2	7	0,0	2	31	33	0,0
30 à 34 ans	30	24	54	0,0	24	141	165	0,1
35 à 39 ans	167	477	644	0,05	62	466	528	0,2
40 à 44 ans	644	3 505	4 149	0,35	131	1 618	1 749	0,6
45 à 49 ans	2 172	8 927	11 099	0,94	360	4 101	4 461	1,6
50 à 54 ans	11 440	17 519	28 959	2,45	797	8 082	8 879	3,2
55 à 59 ans	70 730	70 711	141 441	11,98	1 737	14 296	16 033	5,8
60 à 64 ans	115 565	143 663	259 228	21,96	3 289	15 160	18 449	6,6
65 à 69 ans	109 026	126 821	235 847	19,98	4 364	20 091	24 455	8,8
70 à 74 ans	82 862	89 173	172 035	14,57	4 771	27 877	32 648	11,8
75 à 79 ans	62 185	73 621	135 806	11,50	5 093	40 503	45 596	16,4
80 à 84 ans	50 883	58 519	109 402	9,27	5 354	54 032	59 386	21,4
85 à 89 ans	24 983	25 706	50 689	4,29	2 903	32 685	35 588	12,8
90 à 94 ans	9 665	14 949	24 614	2,09	2 022	20 466	22 488	8,1
95 ans et plus	1 888	4 630	6 518	0,55	581	6 807	7 388	2,7
Total	542 245	638 247	1 180 492	100,00	31 490	246 356	277 846	100,0

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

Note : les pensions cristallisées sont incluses. Les orphelins (PPOet PTO) et les allocations temporaires d'invalidité ne sont pas pris en compte.

Graphique 9-3 : Ayants droits titulaires de pensions civiles de retraite en paiement au 31-12-2005 : ventilation par tranche d'âge et par sexe



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

T 9-6 : Pensions civiles de retraite : ventilation par âge, par sexe et par catégorie de services des fonctionnaires admis à la retraite en 2005 (en distinguant les pensions d'ancienneté et les pensions attribuées pour invalidité)

Âge de départ à la retraite	Pensions d'ancienneté (1)					Pensions d'invalidité					Total des pensions		
	Actifs (2)		Sédentaires (2)		Total	Actifs (2)		Sédentaires (2)		Total	Hommes	Femmes	Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes				
< 50 ans	246	413	388	1 329	2 376	141	86	253	462	942	1 028	2 290	3 318
50 ans	658	108	100	207	1 073	51	12	40	65	168	849	392	1 241
51 ans	606	148	104	218	1 076	60	23	37	89	209	807	478	1 285
52 ans	564	151	142	230	1 087	64	18	52	99	233	822	498	1 320
53 ans	483	220	127	269	1 099	73	33	60	93	259	743	615	1 358
54 ans	539	1 060	147	358	2 104	101	53	75	121	350	862	1 592	2 454
55 ans	6 951	4 792	238	466	12 447	135	55	100	161	451	7 424	5 474	12 898
56 ans	1 734	1 431	358	425	3 948	73	39	112	201	425	2 277	2 096	4 373
57 ans	1 105	743	373	439	2 660	45	26	134	201	406	1 657	1 409	3 066
58 ans	564	441	403	438	1 846	39	19	146	237	441	1 152	1 135	2 287
59 ans	444	282	359	385	1 470	34	12	135	243	424	972	922	1 894
60 ans	361	208	10 550	14 865	25 984	24	8	99	183	314	11 034	15 264	26 298
61 ans	127	71	1 237	1 473	2 908	12	2	27	75	116	1 403	1 621	3 024
62 ans	63	51	668	687	1 469	1	2	15	62	80	747	802	1 549
63 ans	29	40	448	468	985	1	1	16	31	49	494	540	1 034
64 ans	37	23	345	330	735		1	9	11	21	391	365	756
65 ans	40	41	795	699	1 575			7	23	30	842	763	1 605
> 65 ans	9		399	115	523			1		1	409	115	524
Total	14 560	10 223	17 181	23 401	65 365	854	390	1 318	2 357	4 919	33 913	36 371	70 284
Âge moyen	55 ans	55 ans	60 ans	59 ans	57 ans	53 ans	53 ans	54 ans	54 ans	54 ans	57 ans	57 ans	57 ans
	4 mois	7 mois		1 mois	11 mois	8 mois	4 mois	5 mois	9 mois	4 mois	8 mois	9 mois	8 mois

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions (ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus les pensions à jouissance différée et les allocations diverses).

- (1) Sont prises en compte les pensions attribuées en premier droit en 2005 à des fonctionnaires radiés des cadres antérieurement sans pouvoir prétendre à pension à paiement immédiat ; c'est ce qui explique que l'on trouve des pensions d'ancienneté à des âges inférieurs à l'âge normal de départ à la retraite.
- (2) Sont classés en catégorie active les fonctionnaires comptant plus de 15 ans de services actifs.

9 Retraites

9.1 Effectifs des retraités

T 9-7 : Pensions militaires de retraite attribuées en 2005 : ventilation par âge et par grade (1)

	Officiers	Sous-officiers	Caporaux et soldats	Total
Moins de 33 ans	2	75	93	170
De 33 à 35 ans	5	753	494	1 252
De 36 à 40 ans	61	1 282	326	1 669
De 41 à 45 ans	220	1 080	106	1 406
De 46 à 50 ans	273	1 334	13	1 620
51 ans	126	221		347
52 ans	145	212		357
53 ans	58	221	2	281
54 ans	67	395		462
55 ans	117	1 209		1 326
Plus de 55 ans	380	302	1	683
Total	1 454	7 084	1 035	9 573
Age moyen	51 ans 4 mois	46 ans 4 mois	36 ans 1 mois	46 ans

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : *service des pensions*.

(1) Y compris les titulaires de soldes de réserve.

Il convient d'ajouter aux pensions ventilées ci-dessus 116 pensions de militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées non classés dans la hiérarchie des grades militaires.

T 9-8 : Pensions civiles de retraite - Ventilation des pensions attribuées aux fonctionnaires admis à la retraite en 2005 par administration, par catégorie statutaire et par sexe

Administration	Catégories statutaires								Total général		
	A		B		C		Hors catégories		Hommes	Femmes	Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
Affaires étrangères (1)	22	12	22	17	23	65			67	94	161
Emploi et Solidarité	92	55	38	140	58	175			188	370	558
Agriculture (2)	255	131	202	102	128	196			585	429	1 014
Anciens combattants et vict. de guerre	6	1		4	8	12			14	17	31
Culture	57	37	6	19	42	42			105	98	203
Défense	144	21	134	88	90	447			368	556	924
Dom-Tom				3	4	2			4	5	9
Économie, Finances. et Industrie	893	309	716	1 130	563	1 660			2 172	3 099	5 271
Éducation nationale	11 863	18 754	350	1 873	1 527	3 418			13 740	24 045	37 785
Équipement, Logement	215	28	505	112	1 406	445			2 126	585	2 711
Intérieur	92	65	35	134	139	517	4 108	139	4 374	855	5 229
Justice	136	81	47	114	46	253	554	41	783	489	1 272
Premier ministre	2	1	2	2	7	13			11	16	27
Recherche (2)	484	349	85	148	32	51			601	548	1 149
Transports – Aviation civile (3)	138	15	39	9	1	21	6	2	184	47	231
Transports - Mer	1		8	1	3	9			12	10	22
Sous total	14 400	19 859	2 189	3 896	4 077	7 326	4 668	182	25 334	31 263	56 597
La Poste (à compter du 01.01.1992)	3						6 064	3 082	6 067	3 082	9 149
France Télécom (à compter du 01.01.1992)	12	1	1				2 481	2 023	2 494	2 024	4 518
P. et T. Services centraux	1							17	18	2	20
Total général	14 416	19 860	2 190	3 896	4 077	7 326	13 230	5 289	33 913	36 371	70 284

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : *service des pensions*.

- (1) Les pensions du ministère délégué à la Coopération sont rattachées au ministère des Affaires étrangères.
 (2) Les pensions de l'Institut national de la recherche agronomique sont rattachées à la Recherche.
 (3) Sont incluses les pensions de Météo-France.

T 9-9 : Durée moyenne de services dans la fonction publique des fonctionnaires de l'État en 2005

	(en trimestres)		
	Hommes	Femmes	Total
Ensemble	140,2	135,6	137,9
Hors départs anticipés des fonctionnaires parents de 3 enfants et invalidité	141,5	140,3	140,9

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : *Service des pensions*.

Population : fonctionnaires civils et militaires pour lesquels la durée tous régimes est connue.

T 9-10 : Durée d'activité totale public-privé des fonctionnaires de l'État en 2005

	(en trimestres)		
	Hommes	Femmes	Total
Ensemble	146,9	143,9	145,4
Hors départs anticipés des fonctionnaires parents de 3 enfants et invalidité	148,4	147,3	147,9

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : *Service des pensions*.

Population : fonctionnaires civils et militaires pour lesquels la durée tous régimes est connue.

9 Retraites

9.1 Effectifs des retraités

T 9-11 : Évolution des effectifs gérés par l'Ircantec (1)

(en milliers)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004 (3)	2005 (3)
Actifs							
Agents de l'État	804,9	866,1	917,9	918,3	901,9	855,3	
Agents des collectivités territoriales	1 292,9	1 330,5	1 325,2	1 359,1	1 405,4	1 392,9	
- dont médecins hospitaliers	115,7	121,2	120,3	121,3	117,6	123,7	
Élus et autres (2)	176,2	181,7	252,0	197,5	231,6	236,9	
Total	2 194,3	2 295,3	2 425,6	2 425,0	2 425,0	2 400,0	2 425,0
Retraités							
Payés au 31/12 de l'exercice	1 413,2	1 434,5	1 474,6	1 501,7	1 526,6	1 565,5	1 605,5
- droits directs	1 158,2	1 171,0	1 203,7	1 223,9	1 242,3	1 272,6	1 304,6
- droits indirects	255,0	263,5	270,9	277,8	284,3	292,9	300,9
Entrés au cours de l'exercice	71,1	66,7	83,1	67,3	72,8	87,6	97,6
- droits directs	67,8	63,6	80,0	64,0	68,9	83,3	92,4
- droits indirects	3,3	3,1	3,1	3,3	3,9	4,3	5,2

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Ircantec.

Les données de 2003 ont été revues car les données fournies l'an passé étaient des estimations.

- (1) Agents non-titulaires de l'État et des collectivités locales, médecins hospitaliers, élus des collectivités territoriales, agents employés par des associations financées majoritairement par des fonds publics.
- (2) Les "autres" comprennent les associations, fondations et les employeurs dont la catégorie est indéterminée dans le système d'information.
- (3) Pour les actifs, les données 2004 sont des estimations et les données 2005 ne sont pas disponibles.

T 9-12 : Évolution des effectifs gérés par la CNRACL

(en milliers)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2005
Cotisants (1)											
Hospitaliers	706	710	712	713	714	720	730	739	759	772	778
Territoriaux	842	855	872	892	916	940	969	996	1 025	1 045	1 071
Total	1 548	1 565	1 584	1 605	1 630	1 660	1 699	1 735	1 784	1 817	1 849
Retraités (2)											
Stock											
- Droits directs	418,1	438,0	458,2	478,4	498,4	519,7	540,3	563,0	592,5	624,2	651,2
- Droits dérivés	102,4	104,5	106,5	108,9	111,1	113,4	115,5	118,0	120,6	124,0	127,6
Flux annuels											
- Droits directs	29,5	30,6	31	31,1	32,4	32,3	33,3	38	53,5	32,2	42,2
- Droits dérivés	6,1	6,4	6,6	6,7	7,0	6,9	7,1	7	7,8	8,1	8,5

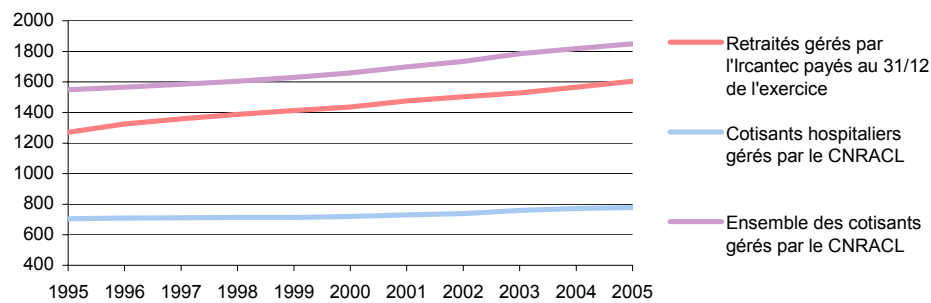
DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : CNRACL.

(1) Agents titulaires et stagiaires des collectivités et de leurs établissements publics.

(2) En moyenne annuelle.

Graphique 9-4 : Évolution des effectifs gérés par l'Ircantec et la CNRACL



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

9 Retraites

9.1 Effectifs des retraités

T 9-13 : Pensions versées par la CNRACL : ventilation par âge, par sexe et par catégorie de services des fonctionnaires admis à la retraite en 2005 (en distinguant les pensions d'ancienneté et les pensions attribuées pour invalidité)

Âge de départ à la retraite	Pensions d'ancienneté					Pensions civiles d'invalidité					Total des pensions de retraite		
	Effectif hospitalier		Effectif territorial		Total	Effectif hospitalier		Effectif territorial		Total	Homme	Femme	Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes				
< 50 ans	46	2 059	30	905	3 040	108	430	270	338	1 146	454	3 732	4 186
50 à 54 ans	48	970	112	508	1 638	148	522	321	341	1 332	629	2 341	2 970
55 ans	924	5 491	771	233	7 419	55	156	113	128	452	1 863	6 008	7 871
56 ans	237	1 316	222	193	1 968	42	135	133	120	430	634	1 764	2 398
57 ans	185	838	162	195	1 380	51	128	143	182	504	541	1 343	1 884
58 ans	128	624	140	203	1 095	52	97	153	166	468	473	1 090	1 563
59 ans	183	437	443	189	1 252	33	80	122	152	387	781	858	1 639
60 ans	1 653	2 873	5 556	4 937	15 019	28	97	98	137	360	7 335	8 044	15 379
61 ans	105	336	377	630	1 448	6	9	43	64	122	531	1 039	1 570
62 ans	59	226	213	354	852	2	4	23	54	83	297	638	935
63 ans	21	57	113	252	443	2	2	16	33	53	152	344	496
64 ans	14	32	71	153	270	1		5	24	30	91	209	300
65 ans	41	82	239	484	846	2	2	13	23	40	295	591	886
> 65 ans	6	13	43	52	114				1	1	49	66	115
Total	3 650	15 354	8 492	9 288	36 784	530	1 662	1 453	1 763	5 408	14 125	28 067	42 192
Âge moyen	58,08	54,97	59,48	58,23	57,14	53,52	52,42	54,28	54,6	53,74	58,36	55,88	56,71

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : CNRACL.

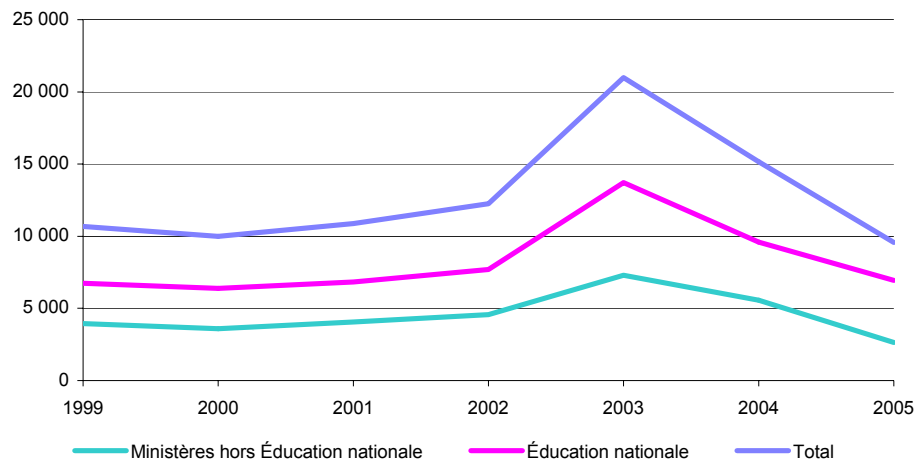
T 9-14 : Le Congé de fin d'activité depuis 1999 : nombre de départs en CFA

Ministères	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ministères hors Éducation nationale	3 942	3 597	4 058	4 564	7 286	5 560	2 643
Éducation nationale	6 741	6 389	6 834	7 697	13 712	9 596	6 936
Total	10 683	9 986	10 892	12 261	20 998	15 156	9 579

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction générale de la comptabilité publique.

Graphique 9-5 : Flux annuels de CFA



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction générale de la comptabilité publique.

T 9-15 : Répartition par catégorie statutaire et par sexe des bénéficiaires du congé de fin d'activité au 31-12-2005

Catégories statutaires	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Titulaires						
Catégorie A	1 785	44,5	1 751	31,4	3 536	36,9
Catégorie B	382	9,5	1 065	19,1	1 447	15,1
Catégorie C	836	20,8	1 900	34,1	2 736	28,6
Catégorie D	129	3,2	375	6,7	504	5,3
Autres catégories	606	15,1	98	1,8	704	7,3
Tous titulaires	3 738	93,2	5 189	93,2	8 927	93,2
Non-titulaires	273	6,8	379	6,8	652	6,8
Total	4 011	100,0	5 568	100,0	9 579	100,0

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction générale de la comptabilité publique.

9 Retraites

9.2 Montant des pensions

En 2005, le taux moyen de liquidation des pensions civiles de droit direct est de 67,5 % pour l'ensemble des retraités (comme en 2004) et de 67,7 % pour les nouveaux retraités (67,9% en 2004). Ce dernier taux correspond à une durée moyenne de services et de bonifications pris en compte en liquidation de 138 trimestres (comme en 2004).

La retraite brute moyenne de droit direct des anciens fonctionnaires civils de l'État s'élève à 1 789 € par mois en 2005. Les nouveaux retraités de l'année bénéficient d'une pension légèrement plus élevée, en raison de l'augmentation tendancielle des niveaux moyens de qualification (et notamment la proportion de plus en plus forte de personnels de catégorie A) dans la fonction publique de l'État. L'indice de liquidation moyen des nouvelles pensions est ainsi passé de 531 en 1995 à 580 en 2005.

Ces modifications structurelles entraînent une augmentation des nouvelles pensions liquidées et donc de la pension moyenne de l'ensemble des retraités, qui a progressé de 2,3 % en 2005.

La pension civile des femmes est de 16 % inférieure à celle des hommes. Le dispositif de départ anticipé des parents de trois enfants représente environ 20% des départs en retraite des femmes dans la fonction publique de l'État.

C'est une des causes de l'écart entre hommes et femmes. S'y ajoutent les interruptions de carrière et l'effet du temps partiel, ainsi que la proportion plus faible de femmes dans les emplois d'encadrement supérieur. **Néanmoins, la prise en compte du temps partiel comme du temps plein et la neutralisation des interruptions de carrière, instaurées depuis 2004 en compensation de l'éducation des enfants devraient permettre de réduire progressivement cet écart.**

D'ores et déjà, l'écart entre hommes et femmes est stable à 1,2 trimestre en 2005 comme en 2004, pour la durée prise en compte en liquidation hors départs anticipés des parents de trois enfants et des invalides. Il en est de même de la durée d'activité tous régimes confondus (calcul de la surcote et, à partir de 2006, de la décote), également stable à trois trimestres.

La pension moyenne des anciens fonctionnaires des fonctions publiques territoriale et hospitalière est de 1 175 € en 2005 alors qu'elle s'élève à 1 789 € pour les fonctionnaires civils de l'État. Cette différence s'explique par une plus forte proportion de personnels de catégorie C et des carrières plus courtes dans les deux autres fonctions publiques.

III Définitions et méthodes

Calcul de la pension jusqu'en 2003

Le montant de la pension est déterminé en appliquant au dernier traitement indiciaire brut détenu depuis six mois au moins (hors primes) un taux de liquidation, qui est actuellement de 2 % par année de service (dans la limite de 75 %).

Les bonifications sont des suppléments qui s'ajoutent aux services effectivement accomplis pour le calcul d'une pension. Il s'agit essentiellement de la bonification d'un an pour enfant né ou adopté avant le 1^{er} janvier 2004, de la bonification de dépaysement pour les services civils accomplis hors d'Europe, de bénéfices de campagne pour les militaires, et de la bonification d'un an tous les cinq ans pour les surveillants pénitentiaires, les policiers et les militaires.

La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie le calcul de la pension et de la pension minimum à compter du 1^{er} janvier 2004.

Le calcul du taux de remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite se déroule désormais en deux temps :

Le premier temps consiste à calculer la durée des services. Cette durée est rapportée à une durée de

référence qui évolue suivant l'année d'ouverture des droits à pension : si ce rapport est égal à un, alors le montant de la pension qui devrait être versée à ce stade serait *a priori* de 75 % du montant du traitement perçu durant les six derniers mois d'activité.

Le deuxième temps du calcul consiste à appliquer un coefficient de majoration (surcote) ou, à partir de 2006, de minoration (décote), en fonction de la durée totale d'activité professionnelle dans les secteurs public et privé. Cette durée dite « d'assurance » est rapportée à la même durée de référence que pour le premier temps ci-dessus. La surcote s'applique, d'ores et déjà, si ce rapport est supérieur à un et si, après le 1^{er} janvier 2004, l'activité a été poursuivie au-delà de 60 ans (0,75 % par trimestre effectué au-delà de cette date dans la limite de vingt trimestres). La décote s'appliquera de manière progressive à partir de 2006.

À la pension calculée s'ajoute, comme dans le régime précédent, une majoration de 10 % pour les trois premiers enfants, augmentée de 5 % par enfant supplémentaire.

La durée de référence correspond au nombre de trimestres nécessaires à l'obtention d'une pension au taux maximal de 75 % du traitement indiciaire. Cette durée de référence passe progressivement de 152 trimestres en 2004 à 160 trimestres en 2008. À compter de 2009, en application de l'article 5 de la loi portant réforme des

retraites, cette durée sera allongée d'un trimestre par an pour atteindre 164 trimestres.

À compter de 2009, en application de l'article 5 de la loi portant réforme des retraites, cette durée sera allongée d'un trimestre par an pour atteindre 164 trimestres.

Pour plus d'informations

- « Les retraites en 2004. Premiers éléments sur la réforme des retraites ». A. Deloffre, Etudes et résultats n° 454, Drees, ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, décembre 2004.
- « Retraites : les réformes en France et à l'étranger ; le droit à l'information », 2^{ème} rapport du Conseil d'orientation des retraites, juin 2004.
- « Les pensions des fonctionnaires civils de l'État » ; rapport public particulier de la Cour des Comptes, Journaux officiels, avril 2003.
- Guides de mise en œuvre de la réforme des retraites, www.fonction-publique.retraites.gouv.fr

9 Retraites

9.2 Montant des pensions

T 9-16 : Montant des pensions de retraite en paiement en 2004 et 2005 ⁽¹⁾

	Situation au 31/12/2004		Situation au 31/12/2005	
	Nombre de bénéficiaires	Montants (en millions d'euros)	Nombre de bénéficiaires	Montants (en millions d'euros)
Pensions militaires				
(y compris soldes de réserve)				
Droits directs				
Avantage principal		6 335		6 482
Accessoires (2)		287		293
Total	383 407	6 622	383 539	6 774
Droits dérivés				
Avantage principal		1 319		1 313
Accessoires (2)		79		80
Total	187 085	1 398	182 717	1 393
Pensions civiles				
Droits directs				
Avantage principal		22 998		24 346
Accessoires (2)		960		1 002
Total	1 142 218	23 959	1 180 492	25 348
Droits dérivés				
Avantage principal		2 573		2 606
Accessoires (2)		190		192
Total	290 217	2 763	288 051	2 798

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

(1) Coût au 31 décembre, exprimé en année pleine.

(2) Comprend les majorations pour enfants, pour tierce personne et les rentes invalidité.

T 9-17 : Évolution du montant des pensions civiles (droits directs) brutes mensuelles moyennes en euros courants

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Pension moyenne au 31-12	1 508	1 518	1 544	1 575	1 613	1 634	1 668	1 703	1 715	1 748	1 789
Évolution en %	3,5%	0,7%	1,7%	2,0%	2,4%	1,3%	2,1%	2,1%	0,7%	1,9%	2,3%

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

T 9-18 : Évolution de l'indice et du taux de liquidation moyens des pensionnés

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2004	2005
Fonctionnaires civils										
Stock droit direct										
Indice de liquidation	496	499	503	507	514	518	522	527	535	538
Taux de liquidation (en %)	67,6	67,6	67,5	67,5	67,5	67,5	67,5	67,5	67,5	67,5
Stock droit dérivé										
Indice de liquidation	477	480	481	484	489	492	495	497	504	506
Taux de liquidation (en %)	32,2	32,4	32,3	32,3	32,3	32,3	32,3	32,2	32,3	32,2
Flux droit direct										
Indice de liquidation	531	541	548	558	561	568	571	577	575	580
Taux de liquidation (en %)	67,3	67,5	67,9	68,1	68,1	68	68,3	68,5	67,9	67,7
Flux droit dérivé										
Indice de liquidation	494	500	500	504	512	515	516	521	526	527
Taux de liquidation (en %)	32,6	32,6	32,6	33,0	33,0	33,0	33,2	33,2	33,3	33,3
Militaires										
Stock droit direct										
Indice de liquidation	460	464	467	469	473	474	475	477	481	482
Taux de liquidation (en %)	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1
Stock droit dérivé										
Indice de liquidation	439	443	446	448	451	452	454	456	458	459
Taux de liquidation (en %)	32,0	32,1	32,1	32,2	32,2	32,2	32,3	32,3	32,3	32,4
Flux droit direct										
Indice de liquidation	482	480	479	483	485	480	479	483	489	492
Taux de liquidation (en %)	65,1	64,9	67,2	67,2	67,0	66,9	66,5	66,4	66,4	66,1
Flux droit dérivé										
Indice de liquidation	453	460	468	465	468	470	474	475	474	479
Taux de liquidation (en %)	32,9	33,1	33,1	33,1	33,1	33,4	33,5	33,5	33,1	33,2
Valeur annuelle moyenne en euros du point d'indice (1)	48,49	49,16	49,42	49,99	50,51	50,96	51,43	52,11	52,49	53,20

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

- (1) La détermination du montant de la pension pour le premier mois (avantage principal) se calcule en multipliant la valeur du point par l'indice de liquidation et par le taux de liquidation. Le montant varie ensuite en fonction de la hausse des prix. La pension moyenne calculée est plus faible que la moyenne des pensions réellement versées du fait des pensions relevées au minimum garanti.

9 Retraites

9.2 Montant des pensions

T 9-19 : Montant moyen mensuel des pensions civiles de droit direct selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2005

Catégorie		Pensions civiles		
		Nombre	Avantage principal en €	Pension totale en €
Hommes	A	197 171	2 465	2 577
	B	54 664	1 609	1 690
	C	71 340	1 032	1 105
	Indéterminé	219 070	1 668	1 747
	Sous total	542 245	1 868	1 959
Femmes	A	241 887	2 101	2 159
	B	145 100	1 532	1 595
	C	149 017	975	1 021
	Indéterminé	102 243	1 371	1 413
	Sous total	638 247	1 592	1 646
Total	A	439 058	2 264	2 347
	B	199 764	1 553	1 621
	C	220 357	993	1 049
	Indéterminé	321 313	1 573	1 641
Total général		1 180 492	1 719	1 789

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

T 9-20 : Montant moyen mensuel des pensions militaires de droit direct selon le grade et le sexe en 2005

Grade		Pensions militaires		
		Nombre	Avantage principal en €	Pension totale en €
Hommes	Officiers généraux	3 748	4 134	4 501
	Officiers supérieurs	35 879	2 643	2 808
	Officiers subalternes	19 321	2 077	2 187
	Sous-officiers	254 520	1 353	1 405
	Caporaux et soldats	31 510	679	690
	Indéterminé	19 359	106	108
	Sous total	364 337	1 422	1 486
Femmes	Officiers généraux	6	3 937	4 052
	Officiers supérieurs	491	2 210	2 233
	Officiers subalternes	445	1 716	1 743
	Sous-officiers	14 951	1 108	1 120
	Caporaux et soldats	1 266	796	799
	Indéterminé	2 043	1 206	1 225
	Sous total	19 202	1 141	1 154
Total	Officiers généraux	3 754	4 133	4 500
	Officiers supérieurs	36 370	2 637	2 800
	Officiers subalternes	19 766	2 069	2 177
	Sous-officiers	269 471	1 339	1 389
	Caporaux et soldats	32 776	683	694
	Indéterminé	21 402	211	214
Total général		383 539	1 408	1 469

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

T 9-21 : Montant moyen mensuel des pensions civiles (1) de droit direct versées par la CNRACL selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2005

Catégorie	Fonction publique hospitalière			Fonction publique territoriale			Ensemble			
	Nombre	Avantage principal en €	Pension totale en €	Nombre	Avantage principal en €	Pension totale en €	Nombre	Avantage principal en €	Pension totale en €	
Hommes	A	9 327	1 893,8	1 984,0	11 139	2 213,2	2 311,4	20 466	2 067,6	2 162,2
	B	9 956	1 452,9	1 518,5	17 399	1 468,0	1 528,2	27 355	1 462,5	1 524,7
	C	31 876	1 053,6	1 112,1	94 177	1 032,8	1 098,5	126 053	1 038,1	1 101,9
	Indéterminé	377	1 362,5	1 432,9	1 778	1 387,9	1 451,5	2 155	1 383,5	1 448,2
	Sous total	51 536	1 285,1	1 350,7	124 493	1 204,3	1 272,1	176 029	1 228,0	1 295,1
Femmes	A	34 217	1 667,6	1 705,6	13 497	1 692,7	1 740,4	47 714	1 674,7	1 715,5
	B	52 270	1 236,6	1 280,0	17 407	1 296,3	1 334,3	69 677	1 251,5	1 293,6
	C	154 437	945,9	994,5	119 190	894,3	946,5	273 627	923,4	973,6
	Indéterminé	973	1 054,8	1 091,8	3 731	1 099,8	1 147,4	4 704	1 090,5	1 135,9
	Sous total	241 897	1 111,2	1 157,2	153 825	1 014,8	1 065,0	395 722	1 073,8	1 121,3
Total	A	43 544	1 716,1	1 765,3	24 636	1 928,1	1 998,6	68 180	1 792,7	1 849,6
	B	62 226	1 271,2	1 318,2	34 806	1 382,1	1 431,2	97 032	1 311,0	1 358,7
	C	186 313	964,3	1 014,6	213 367	955,5	1 013,6	399 680	959,6	1 014,1
	Indéterminé	1 350	1 140,7	1 187,1	5 509	1 192,8	1 245,5	6 859	1 182,5	1 234,0
	Total général	293 433	1 141,8	1 191,2	278 318	1 099,6	1 157,6	571 751	1 121,2	1 174,8

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : CNRACL.

(1) Les pensions accordées pour invalidité sont exclues.

10 Temps de travail

10.1 Organisation du temps de travail

Pour la mise en œuvre des 35 heures dans leurs services, la plupart des ministères ont retenu une durée hebdomadaire de travail assez proche de celle en vigueur précédemment. **En effet, un agent sur deux travaille entre 38 et 39 heures et se voit accorder des journées de RTT en compensation, afin de respecter sur l'année l'obligation d'effectuer 1 600 heures (1).**

La particularité des missions des agents du ministère de l'Intérieur et principalement de la Police nationale contraint une grande partie d'entre eux à travailler selon un rythme cyclique avec un déroulement continu dont l'amplitude hebdomadaire est fixée à 40 heures 30, suivies de périodes de repos.

Les personnels non enseignant de l'Éducation nationale qui travaillent dans les établissements scolaires sont astreints à un cycle de travail annuel, en fonction du calendrier scolaire et selon des périodes de 44 heures par semaine alternant avec des périodes de 32 heures.

47 % des cadres A travaillent au forfait. Les magistrats, eu égard aux spécificités de leur activité, et les personnels sportifs, conseillers techniques ou conseillers d'éducation populaire du ministère des Sports, les cadres A du

ministère des Affaires étrangères (administration centrale) et ceux de la Police travaillent presque tous au forfait.

Le forfait, bien que principalement conçu pour les agents de catégorie A, peut concerner des agents de catégorie B et C en raison des particularités de leur missions qui rendent un décompte horaire inapproprié. Le ministère de l'Éducation nationale n'a pas retenu cette possibilité pour ses personnels.

Dans la plupart des ministères, la contrepartie accordée aux personnes au forfait représente de 18 à 20 jours de RTT.

Le compte épargne temps (CET) concerne principalement le personnel d'encadrement dont les contraintes organisationnelles ne permettent pas d'utiliser tous ses droits à congé : **18 % des cadres A ont effectivement ouvert un CET depuis le 1er janvier 2002, particulièrement au ministère de l'Économie et des Finances, à la Police nationale et à la Justice pour les magistrats.** Cependant, 6 % des agents de catégorie B et 3 % de ceux de catégorie C ont également ouvert un CET.

En moyenne, sur 2002 et 2003, les agents ont déposé en tout 14 jours de congé sur leur compte.

III Définitions et méthodes

Après deux années de mise en place des 35 heures dans la fonction publique, la DGAFP a lancé une enquête statistique, sous forme de sondage, afin de dresser un premier état des lieux et de repérer les incidences de la loi sur l'organisation du temps de travail dans la fonction publique de l'État.

Tous les services des ministères ont été sollicités (circulaire FP9/03 n° 93 du 15 décembre 2003). Tous ont répondu et l'enquête a couvert 85 % des effectifs concernés.

Les résultats fournis par les services interrogés (administrations centrales et les services ministériels départementaux et régionaux de Bourgogne, Lorraine, Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes) ont été redressés à partir du fichier de paie des agents de l'État.

Durée du temps de travail dans la FPE : décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié par le décret n° 2004-1307 du 26 novembre 2004.

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2002

La durée du temps de travail effectif est fixée à trente-cinq heures par semaine.

Le décompte est réalisé sur la base d'une durée annuelle de service effectif de 1 600 heures (1) maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Cette durée annuelle peut être réduite, par arrêté du ministre intéressé, pour tenir compte des sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent, notamment en cas de travail de nuit, de travail le dimanche, de travail en horaires décalés, de travail en équipes, de modulation importante du cycle de travail, de travaux pénibles, ou dangereux.

Cycles de travail

Le travail est organisé selon des périodes de référence dénommées cycles de travail. Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel de manière que la durée du travail soit conforme sur l'année au décompte de 1 600 heures (1).

Des arrêtés ministériels déterminent la durée des cycles, les bornes quotidiennes et hebdomadaires, les modalités de repos et de pause.

(1) 1 607 heures depuis le 1^{er} janvier 2005

Ces cycles peuvent être définis par service, ou par nature de fonction.

Le forfait : régime applicable aux « cadres »

Le régime de travail des personnels chargés soit de fonctions d'encadrement, soit de fonctions de conception lorsqu'ils bénéficient d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail ou sont soumis à de fréquents déplacements de longue durée, a fait l'objet de dispositions spécifiques adaptées à la nature et à l'organisation du service ainsi qu'au contenu des missions de ces personnels. Ce régime dit au forfait, dans la mesure où le décompte horaire du temps de travail de ces

personnels est inadapté, se traduit par l'attribution de façon forfaitaire d'une compensation sous forme de jours supplémentaires de RTT.

Le compte épargne temps

Institué par le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 qui en définit le cadre, le compte épargne temps permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés. Il est ouvert à la demande de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Il est alimenté par le report de jours de réduction du temps de travail et par le report de congés annuels.

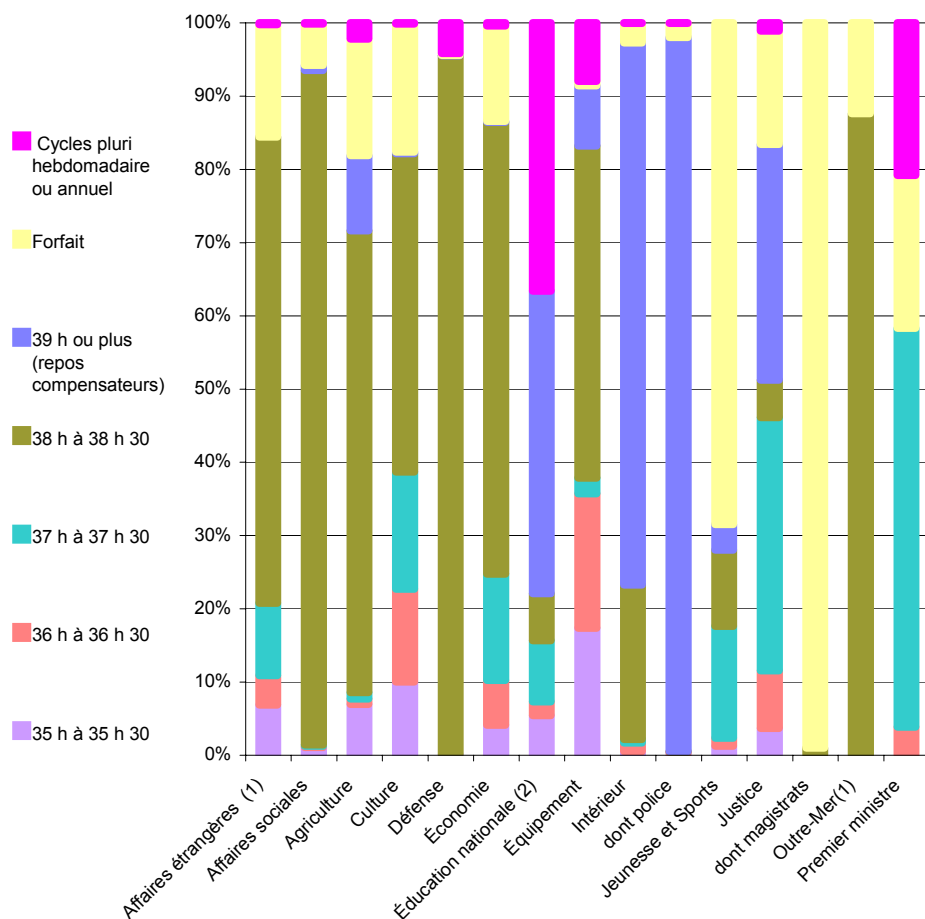
Pour plus d'informations

- « Les conditions de travail des salariés après la réduction de leur temps de travail », Thomas Coutrot, Dares, Premières Synthèses n°06-3, février 2006.
- « La durée annuelle collective du travail et les heures supplémentaires en 2003 », Valérie Ulrich, Dares, ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, Premières Synthèses n° 15-3, avril 2005.
- « La réduction du temps de travail », Économie et Statistique, n°376-377, 2004, Insee.
- « Les modalités de passage aux 35 heures en 2000 », Hien Pham, Dares, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Premières Synthèses n° 06-3, février 2002.

10 Temps de travail

10.1 Organisation du temps de travail

Graphique 10-1 : Répartition des agents selon les différents cycles de travail retenus pour l'organisation du temps de travail en 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : enquête sur le temps de travail en 2003.

- (1) Administration centrale.
- (2) Personnels non enseignant (Atoss) : administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé.

T 10-1 : Proportion d'agents au forfait par catégorie et par sexe en 2003

(en %)

Ministère	Catégorie			Sexe		Ensemble
	A	B	C	Hommes	Femmes	
Affaires étrangères (1)	92,4	0,9	0,3	26,4	8,7	15,6
Agriculture	53,3	1,8	0,5	11,3	6,1	16,3
Culture	40,5	1,5	0,8	28,1	14,1	19,4
Défense	0,5	0,3	0,3	0,4	0,2	0,3
Économie	57,3	5,4	1,0	25,1	5,8	13,3
Éducation nationale (2)	-	-	-	-	-	-
Emploi et Solidarité	17,0	0,6	0,6	12,3	3,3	5,7
Équipement	6,0	0,1	0,0	0,9	0,5	0,8
Intérieur	38,8	5,5	0,2	2,9	2,3	2,7
<i>dont Police nationale</i>	92,3	9,2	0,3	2,0	1,8	2,0
Jeunesse et Sports	100,0	9,0	3,0	100,0	42,5	68,4
Justice	80,9	6,4	0,6	15,4	16,4	16,1
<i>dont magistrats</i>	93,5	-	-	93,4	93,6	99,0
Outre-Mer (1)	42,1	0,0	0,0	27,4	4,7	12,3
Services du Premier ministre	47,7	3,5	0,2	28,6	13,8	20,9
Total	41,7	3,2	0,3	8,7	4,2	6,4
Total hors Éducation nationale	47,5	3,8	0,4	10,0	6,0	8,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : *enquête sur le temps de travail en 2003*.

(1) Administration centrale.

(2) Personnel non enseignant (Atoss) : administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé.

I0 Temps de travail

I0.1 Organisation du temps de travail

T 10-2 : Proportion d'agents ayant ouvert un compte épargne temps en 2002 ou 2003 par catégorie

(en %)

Ministère	Catégorie			Ensemble
	A	B	C	
Affaires étrangères (1)	26,2	8,7	3,7	8,5
Agriculture	19,3	4,4	1,2	7,8
Culture	16,6	4,3	1,9	9,2
Défense	5,0	3,1	0,6	1,1
Économie	23,4	7,5	4,6	9,2
Éducation nationale (2)	1,3	0,0	0,0	0,1
Emploi et Solidarité	17,9	5,2	2,9	8,2
Équipement	10,8	5,2	1,1	3,2
Intérieur	19,7	14,7	6,6	8,2
<i>dont Police nationale</i>	27,1	20,6	7,4	8,8
Jeunesse et Sports	39,5	10,3	2,9	29,7
Justice	20,8	8,9	1,9	6,8
<i>dont magistrats</i>	27,6			27,6
Outre-Mer (1)	13,7	-	-	5,9
Services du Premier ministre	19,3	4,8	5,8	11,3
Total ministères (hors enseignants)	17,9	6,3	2,7	5,5

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête sur le temps de travail en 2003.

Note de lecture: 26,2% des agents de catégorie A du ministère des Affaires étrangères ont ouvert un compte épargne temps.

(1) Administration centrale.

(2) Personnel non enseignant (Atoss) : administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé.

T 10-3 : Nombre de jours déposés en moyenne sur le compte épargne temps sur deux ans 2002-2003

Ministère	Catégorie			Nombre de jours posés en moyenne
	A	B	C	
Affaires étrangères (1)	17	12	11	14
Agriculture	16	12	9	15
Culture	18	15	16	18
Défense	9	6	10	8
Économie	13	13	11	13
Éducation nationale (2)	16	0	0	16
Emploi et Solidarité	17	14	10	15
Équipement	17	16	17	17
Intérieur	16	21	12	14
<i>dont Police nationale</i>	20	22	12	14
Jeunesse et Sports	22	10	10	22
Justice	12	14	12	12
<i>dont magistrats</i>	9	-	-	9
Outre-Mer (1)	15	0	20	16
Services du Premier ministre	20	17	22	20
Total des ministères	15	15	12	14

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur le temps de travail en 2003.

Note de lecture : les agents de catégorie A ont déposé 15 jours en moyenne sur leur CET.

(1) Administration centrale.

(2) Personnel non enseignant (Atoss) : administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé.

10 Temps de travail

10.2 Temps partiel

Fin 2004, 267 000 agents civils de l'État travaillent à temps partiel. 164 000 sont des fonctionnaires qui ont demandé une réduction de leur temps de travail et 70 000 des non-titulaires employés à temps incomplet, parfois sans l'avoir choisi. Enfin, 33 000 bénéficient d'une cessation progressive d'activité (CPA).

Le temps partiel choisi concerne essentiellement les femmes (14,9% contre 1,9% des hommes). **Les taux sont très élevés au ministère de l'Économie, mais aussi de l'Emploi et de la Solidarité, ou 30% des femmes travaillent à temps partiel.** Par contre, seulement 10% des enseignantes sont à temps partiel. Le quart des femmes occupant un poste d'employé ou exerçant une profession intermédiaire occupent leur emploi à temps partiel. Les services déconcentrés du ministère des Finances, et plus particulièrement le service des impôts, présentent les taux les plus élevés (32% pour l'ensemble des agents féminins de ce service et près de 60% pour les femmes âgées de 40 ans de ce même service).

La mise en œuvre de l'ARTT dans la fonction publique de l'État a entraîné une baisse des effectifs à temps partiel en 2002 et 2003. Une étude par âge montre que ce retour à un temps plein concerne essentiellement les femmes non enseignantes âgées de 34 à 42 ans. Ce que l'on peut appeler l'« effet RTT » s'essouffie en 2004, année marquée à nouveau par une légère augmentation du temps partiel.

La modalité qui connaît le plus de succès reste le 80%, choisi par les trois-quarts des femmes à temps partiel n'appartenant pas à

l'Éducation nationale. Les enseignantes choisissent surtout le mi-temps (38%), tandis que les autres modalités sont peu utilisées. Le taux de temps partiel des femmes est lié à la présence et au nombre d'enfants de moins de 16 ans. Fin 2004, c'est autour de 40 ans (41 ans pour les cadres) que le recours au temps partiel est le plus fréquent (20% des enseignantes et 45% des non enseignantes).

L'ancienne CPA offrait la possibilité de travailler à mi-temps à partir de 55 ans. Elle constituait une transition vers la retraite, à la fois en termes de durée du travail et de revenus. En forte progression jusqu'en 1996, sa croissance a été freinée par la création du congé de fin d'activité (CFA) en 1997. Le nombre d'agents titulaires en CPA est ainsi passé de 26 000 fin 96 à 20 400 fin 97. Depuis, le recours à la CPA progresse à nouveau (26 000 fin 2001 et 37 000 fin 2003 pour les titulaires). Les générations du baby-boom, nées en 1946, 1947 et 1948 ont atteint 55 ans et utilisé la possibilité qui leur était offerte de travailler à mi-temps. **Les conditions d'accès à la CPA ayant été profondément modifiées par la loi sur les retraites de 2003, et notamment l'âge d'accès à la CPA repoussé de 2 ans. Le phénomène s'inverse en 2004 avec une réduction sensible des effectifs en CPA (32 500) : 6 800 agents ont terminé leur CPA en 2004 et sont partis à la retraite, tandis que 2 200 agents seulement utilisent le nouveau dispositif.** Cette baisse se poursuit en 2005. Dès lors que les premières classes d'âge n'ayant pas pu bénéficier de l'ancienne CPA atteindront l'âge d'accès à la nouvelle CPA à partir de 2006, une augmentation du nombre d'entrées devrait être observée.

III Définitions et méthodes

La cessation progressive d'activité (CPA), ancienne et nouvelle formule avant la réforme des retraites de 2003, pouvaient bénéficier de la CPA les agents âgés d'au moins 55 ans et ayant accompli au moins 25 années de services effectifs. Les agents admis au bénéfice de la CPA travaillaient à mi-temps et percevaient 50% de leur traitement plein (primes et indemnités comprises) ainsi qu'une indemnité exceptionnelle égale à 30% du traitement brut à temps plein.

La réforme de 2003 modifie à la fois les conditions d'accès, la quotité de travail à accomplir et la rémunération perçue :

- L'âge requis pour bénéficier de la nouvelle CPA sera de 57 ans en 2008, avec une période transitoire de 2004 à 2008 (55 ans et demi en 2004, 56 ans en 2005, 56 ans et 3 mois en 2006, 56 ans et 6 mois en 2007).

- 33 années de cotisations tous régimes (dont au moins 25 ans de services publics) sont nécessaires.

- La quotité de travail à accomplir est dégressive (de 80% les deux premières années rémunérées à 6/7ème du temps plein à 60% jusqu'à la sortie définitive, avec une rémunération correspondant à 70% du temps plein) ou fixe (50% avec une rémunération de 60% du traitement et des indemnités perçues auparavant).

Pour plus d'informations

- « Le travail à temps partiel en 2004 », Document Dares, juin 2005.
- « Le temps partiel à l'épreuve des 35 heures », Cahiers Travail et Emploi, Dares, mars 2004.

T 10-4 : Emploi à temps partiel (1) et cessation progressive d'activité (CPA) par statut, par sexe et selon la quotité de travail au 31-12-2004

	Effectif total	<50% ou inconnue	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	Ensemble	Taux (2)	CPA
Titulaires										
Éducation nationale										
Hommes	391 977	18	2 206	601	817	2 968	868	7 478	1,9	7 842
Femmes	715 823	39	30 865	4 748	8 637	29 713	6 894	80 896	11,3	15 407
Ensemble	1 107 800	57	33 071	5 349	9 454	32 681	7 762	88 374	8,0	23 249
Titulaires hors Éducation nationale										
Hommes	347 213	14	466	185	109	4 550	881	6 205	1,8	2 295
Femmes	295 814	16	4 183	2 676	1 981	52 063	8 924	69 843	23,6	6 945
Ensemble	643 027	30	4 649	2 861	2 090	56 613	9 805	76 048	11,8	9 240
Ensemble titulaires										
Hommes	739 190	32	2 672	786	926	7 518	1 749	13 683	1,9	10 137
Femmes	1 011 637	55	35 048	7 424	10 618	81 776	15 818	150 739	14,9	22 352
Ensemble	1 750 827	87	37 720	8 210	11 544	89 294	17 567	164 422	9,4	32 489
Non-titulaires et ouvriers d'État										
Hommes	117 851	6 548	8 237	5 283	1 276	1 569	2 746	25 659	21,8	469
Femmes	102 142	11 337	16 551	5 497	3 270	3 648	3 914	44 217	43,3	208
Ensemble	219 993	17 885	24 788	10 780	4 546	5 217	6 660	69 876	31,8	677

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : agents civils de l'État.

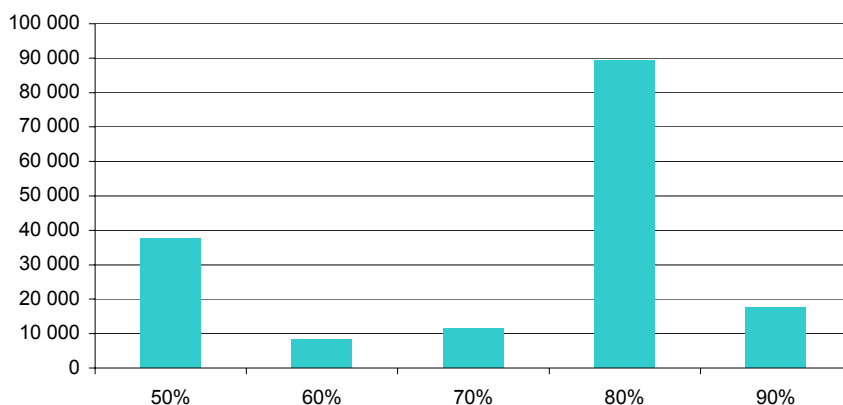
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

- (1) Pour les non-titulaires, il peut s'agir de temps incomplet, c'est à dire non choisi.
 (2) Taux = (effectif à temps partiel ou incomplet/effectif total) x 100.

10 Temps de travail

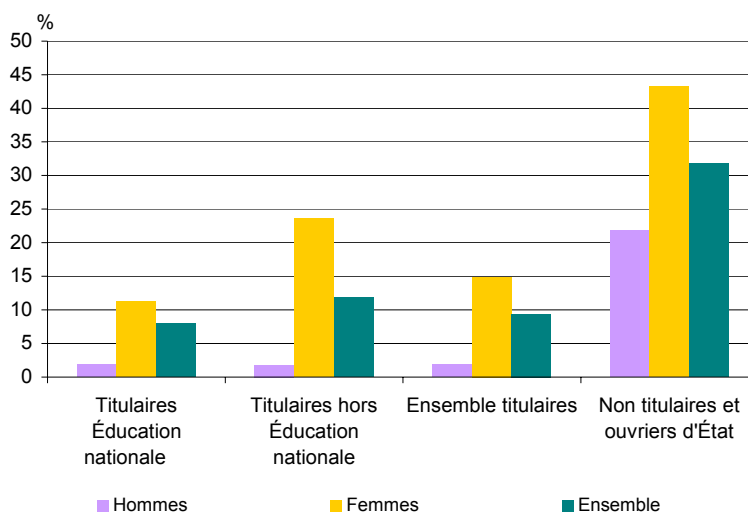
10.2 Temps partiel

Graphique 10-2 : Agents titulaires à temps partiel



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 10-3 : Proportion d'emploi à temps partiel, par statut et par sexe, au 31-12-2004



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.
Champ : agents civils de l'État.

T 10-5 : Temps partiel et cessation progressive d'activité des agents titulaires par sexe et par ministère au 31-12-2004

Ministère	Effectif total	TC	TP	CPA	Taux de travail à temps partiel en %					
					Global TP	Chez les moins de 30 ans	Chez les 30/39 ans	Chez les 40/54 ans	Chez les 55 ans et plus (TP + CPA)	
Hommes										
Éducation nationale, universités, Jeunesse et Sports, Recherche	391 977	376 657	7 478	7 842	1,9	0,8	2,3	2,1	13,8	
Économie, Finances et Industrie	74 983	71 243	2 768	972	3,7	1,1	5,1	4,1	9,2	
Intérieur et Outre-Mer	117 609	117 000	422	187	0,4	0,0	0,4	0,4	7,0	
Équipement, Logement, Transport	68 597	66 831	1 333	433	1,9	0,6	3,1	1,9	6,9	
Justice	32 461	32 047	343	71	1,1	0,2	1,2	1,2	3,9	
Agriculture	15 508	14 731	486	291	3,1	1,2	4,6	3,5	11,8	
Emploi et Solidarité	6 855	6 502	241	112	3,5	0,9	3,8	4,3	10,7	
Culture	5 715	5 519	167	29	2,9	1,0	4,8	2,9	5,3	
Autres ministères civils	6 335	6 286	36	13	0,6	0,5	1,0	0,6	0,9	
Défense	19 150	18 554	409	187	2,1	0,4	2,8	2,3	10,5	
Total	739 190	715 370	13 683	10 137	1,9	0,6	2,3	2,1	11,8	
Femmes										
Éducation nationale, universités, Jeunesse et Sports, Recherche	715 823	619 520	80 896	15 407	11,3	3,3	17,0	11,7	24,0	
Économie, Finances et Industrie	108 444	72 583	32 006	3 855	29,5	5,1	34,4	35,2	35,1	
Intérieur et Outre-Mer	52 153	42 748	8 775	630	16,8	1,9	20,2	22,2	23,4	
Équipement, Logement, Transport	29 174	21 618	6 812	744	23,3	4,6	31,8	26,6	29,3	
Justice	36 133	28 680	7 102	351	19,7	3,5	22,9	23,9	21,1	
Agriculture	16 957	12 680	3 807	470	22,5	3,7	30,0	25,4	30,7	
Emploi et Solidarité	17 275	12 285	4 692	298	27,2	4,7	34,1	30,8	25,3	
Culture	6 386	5 180	1 153	53	18,1	7,1	23,4	20,0	14,7	
Autres ministères civils	4 996	4 458	510	28	10,2	0,9	12,5	12,7	7,8	
Défense	24 296	18 794	4 986	516	20,5	6,0	28,1	23,5	23,9	
Total	1 011 637	838 546	150 739	22 352	14,9	3,4	19,6	17,5	25,6	
Total général	1 750 827	1 553 916	164 422	32 489	9,4	2,3	12,2	10,9	19,6	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : titulaires civils.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

TC : temps complet.

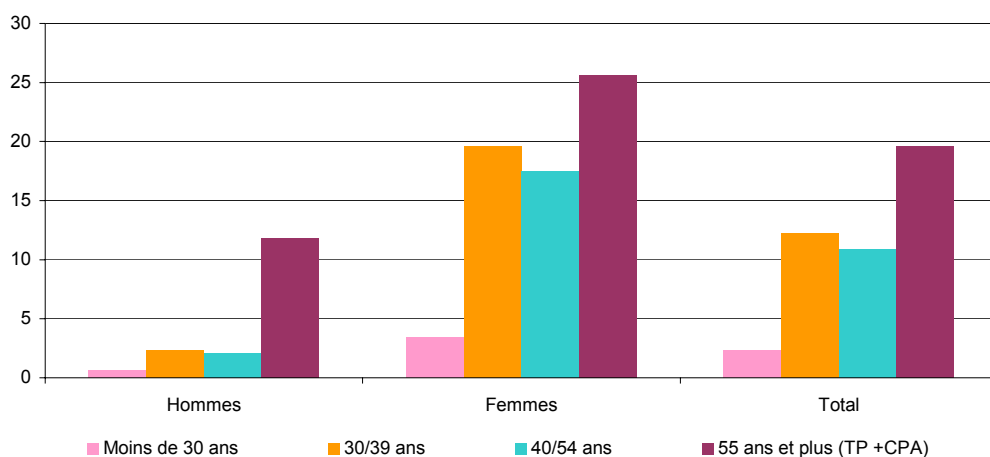
TP : temps partiel.

CPA : cessation progressive d'activité.

10 Temps de travail

10.2 Temps partiel

Graphique 10-4 : Emploi à temps partiel des agents titulaires, par tranche d'âge et par sexe, au 31-12-2004



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Champ : titulaires civils.

T 10-6 : Temps partiel et cessation progressive d'activité des agents titulaires civils par sexe et par catégorie hiérarchique au 31-12-2004

	Effectif total	Agents à temps partiel	Taux de TP (1) en %	Agents en CPA	Taux de CPA (2) en %
Hommes					
Catégorie A	390 414	6 914	1,8%	7 781	10,9
Catégorie B	96 773	2 913	3,0%	1 150	10,2
Catégories C et D	252 003	3 856	1,5%	1 206	7,5
Total	739 190	13 683	1,9%	10 137	10,3
Femmes					
Catégorie A	568 587	55 456	9,8%	12 610	17,5
Catégorie B	166 280	34 100	20,5%	3 449	17,8
Catégories C et D	276 770	61 183	22,1%	6 293	16,8
Total	1 011 637	150 739	14,9%	22 352	17,3
Ensemble					
Catégorie A	959 001	62 370	6,5%	20 391	14,2
Catégorie B	263 053	37 013	14,1%	4 599	15,0
Catégories C et D	528 773	65 039	12,3%	7 499	14,0
Total	1 750 827	164 422	9,4%	32 489	14,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

(1) Taux = (effectif à temps partiel / effectif total) x 100.

(2) Taux = (effectif des 55/59 ans en CPA / effectif des 55/59 ans) x 100.

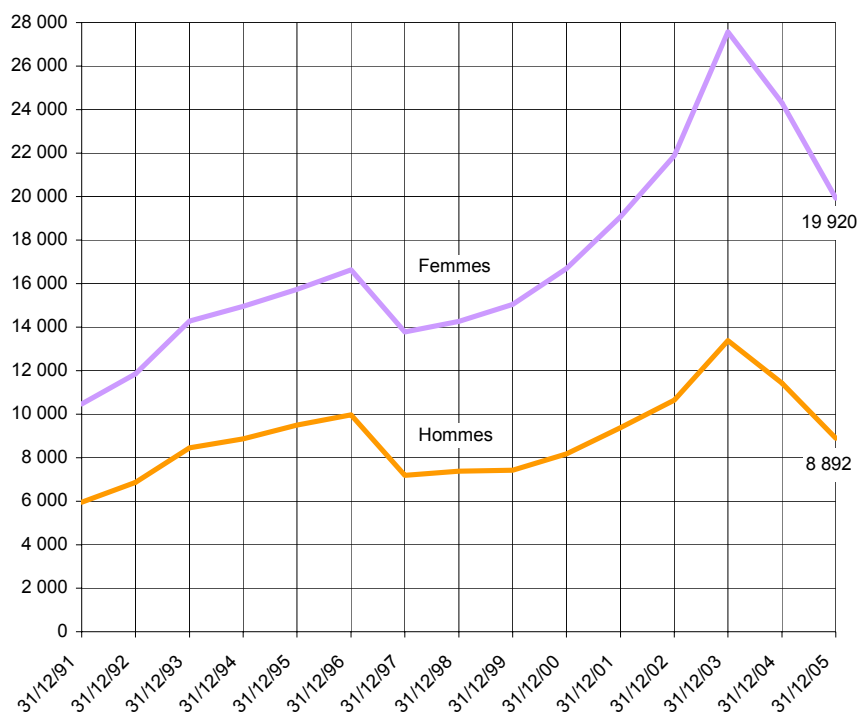
T 10-7 : Répartition par catégorie statutaire et par sexe des bénéficiaires de la cessation progressive d'activité au 31-12-2005

Catégories statutaires	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Titulaires						
Catégorie A	5 717	64,3	9 730	48,8	15 447	53,6
Catégorie B	970	10,9	3 006	15,1	3 976	13,8
Catégorie C	939	10,6	4 922	24,7	5 861	20,3
Catégorie D	87	1,0	561	2,8	648	2,2
Ouvriers de l'État	307	3,5	78	0,4	385	1,3
Autres catégories	31	0,3	14	0,1	45	0,2
Agents non-titulaires	841	9,5	1 609	8,1	2 450	8,5
Total	8 892	100,0	19 920	100,0	28 812	100,0

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : système de paie de la comptabilité publique.

Graphique 10-5 : Évolution du nombre de bénéficiaires du régime de la cessation progressive d'activité – Situation au 31 décembre



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : système de paie de la comptabilité publique.

II Relations professionnelles

II.1 Élections aux commissions administratives paritaires

Avec le vote des enseignants, près de la moitié des électeurs (48%) ont renouvelé leurs représentants du personnel dans les commissions administratives paritaires (CAP), au cours de l'année 2005, soit près de 874 000 personnes. Depuis le printemps 2003, plus de 90 % des électeurs ont renouvelé leurs CAP.

Le taux de participation sur la période 2003-2005 s'établit à 71 %. Il est en recul de 2 points par rapport à celui de la période précédente (2002-2004) sous l'effet de la moindre participation des enseignants.

Le nombre d'inscrits dans les CAP renouvelées est resté stable globalement pour l'ensemble des CAP. Les personnels enseignants dont toutes les CAP ont été renouvelées, n'ont voté qu'à hauteur de 62 %. Ils étaient 66 % à participer au vote de 2002. **Le corps électoral enseignant a augmenté de 15 000 agents, mais on compte 26 000 volants de moins.**

Déjà repérée lors du précédent vote des enseignants de 2002, une relation nette se confirme entre les nouveaux recrutements à l'Éducation nationale et la baisse du taux de participation.

Le vote des enseignants se situe 9 points en retrait par rapport à celui de l'ensemble de la FPE et fait baisser le taux de participation

globale. L'écart entre le vote de l'ensemble des agents et le vote des enseignants se creuse, passant de 4 points en 1993 à 9 points d'écart en 2005

Au ministère des Affaires sociales, où la plupart des CAP ont été renouvelées, on enregistre également une baisse de participation de 4 points ; cependant les effectifs concernés (26 000 inscrits et 16 000 volants) pèsent de façon moins importante sur l'ensemble des résultats.

C'est au ministère de l'Économie et à l'Aviation civile qu'on vote le plus, avec respectivement 85 et 84 % de taux de participation, et à la Poste, où les 200 000 fonctionnaires sont 85 % à participer aux votes.

En revanche, le ministère de la Culture, avec 56 % de votants, et le CNRS, avec seulement 50 % de taux de participation aux dernières élections, sont les endroits où les fonctionnaires participent le moins aux votes des élections professionnelles.

Les résultats des élections aux CAP de 2005 apportent des variations sensibles à la représentativité syndicale telle qu'elle avait été mesurée pour la période triennale antérieure 2002-2004.

III Définitions et méthodes

Une synthèse des résultats des élections aux commissions administratives paritaires centrales des fonctionnaires est établie chaque année. Les tableaux présentés portent sur la période triennale du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2005.

Ces résultats servent de base à la représentation des fédérations participant au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État et à l'élaboration du calcul de la répartition des sièges attribués aux représentants du personnel.

Une commission administrative paritaire (CAP) est

instituée pour chaque corps de fonctionnaires soumis au même statut particulier et ayant vocation aux mêmes grades. Elle comprend autant de membres représentant l'administration que de représentants du personnel. Les représentants titulaires et suppléants du personnel sont élus au scrutin de liste à deux tours avec représentation proportionnelle, à la plus forte moyenne. La durée du mandat est de trois ans. Chaque CAP doit se réunir au moins deux fois dans l'année. Ces commissions sont saisies de questions d'ordre individuel relatives à la carrière des fonctionnaires.

Pour plus d'informations

- Résultats des élections aux commissions administratives paritaires centrales. Période du 1^{er}/01/2003 au 31/12/2005, résultats définitifs, Josette Wertheim, RésulStats n° 16, DGAFF, mars 2006.
- « Les syndicats en France », Dominique Andolfatto, la Documentation française, avril 2004 (les études de la Documentation française 5188), Paris.
- « Syndicats ; lendemain de crise ? », J.M. Pernot, Folio, Le monde actuel, 2005.

T 11-1 : Ensemble des trois fonctions publiques : Résultats des élections professionnelles

	Fonction publique de l'État		Fonction publique territoriale		Fonction publique hospitalière		Total des trois fonctions publiques	
	2003/2004/2005	%	21.12.2001	%	09.12.2003	%	%	
Inscrits	2 029 068		940 929		722 764		3 692 761	
Votants	1 438 818	70,9	622 435	66,2	439 744	60,8	2 500 997	
Suffrages exprimés	1 372 084		587 802		421 010		2 380 896	
Par fédération syndicale								
FSU	263 169	19,2					263 169	11,1
CGT	232 185	16,9	185 671	31,6	138 797	33,0	556 653	23,4
Unsa	219 070	16,0	56 402	9,6	21 793	5,2	297 265	12,5
FO	187 179	13,6	124 874	21,2	94 089	22,3	406 142	17,1
CFDT	159 765	11,6	154 386	26,3	101 273	24,1	415 424	17,4
CGC	46 711	3,4	6 960	1,2	1 697	0,4	55 368	2,3
CFTC	29 139	2,1	35 690	6,1	14 330	3,4	79 159	3,3
Divers	234 867	17,1	23 819	4,1	48 499	11,5	307 185	12,9

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : DGAFP, DGCL, DHOS.

T 11-2: Résultats d'ensemble du 01-01-2003 au 31-12-2005 dans la fonction publique de l'État

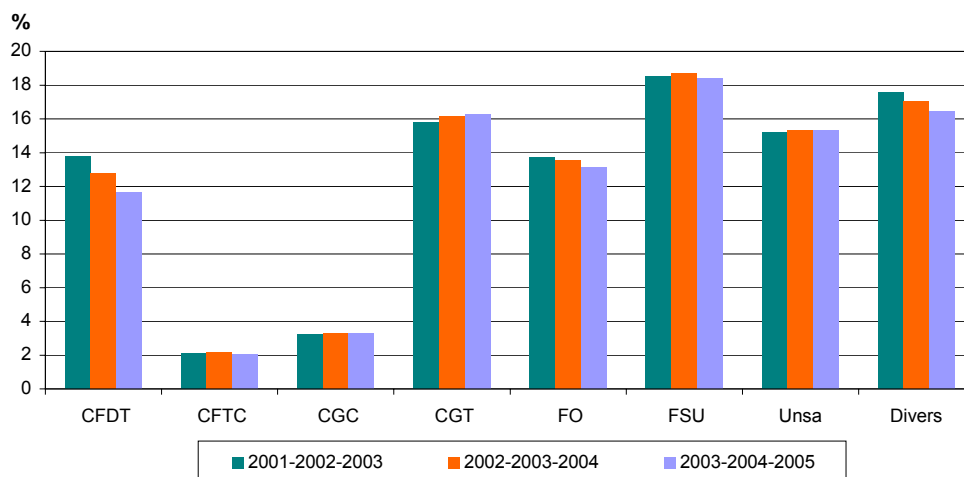
PARTICIPATION ÉLECTORALE									
	Inscrits		Votants		Pourcentage		Suffrages exprimés		
	2 029 068		1 438 818		70,91		1 372 084		
	FSU	CGT	Unsa	FO	CFDT	CGC	CFTC	Divers	Total
Nombre d'électeurs	263 169	232 185	219 070	187 179	159 765	46 711	29 139	234 867	1 372 084
Pourcentage	19,18	16,92	15,97	13,64	11,64	3,40	2,12	17,12	100,00

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

II Relations professionnelles

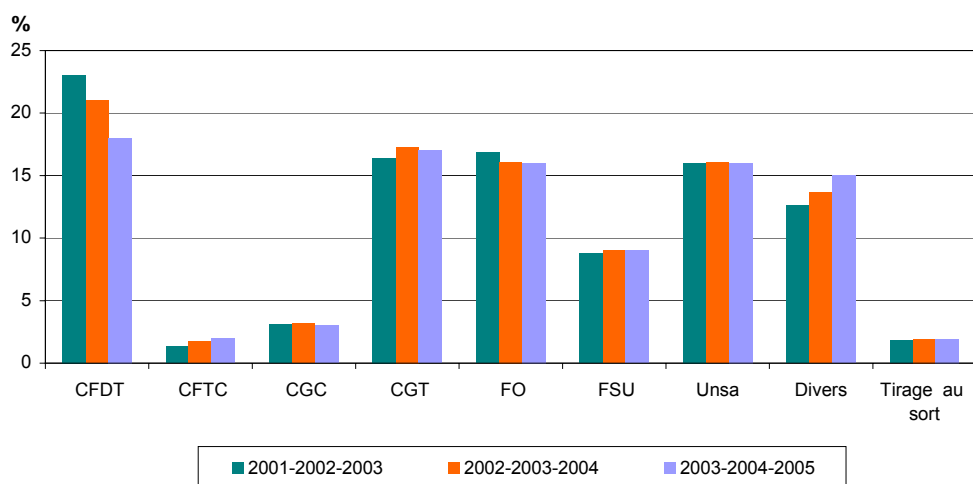
II.1 Élections aux commissions administratives paritaires

Graphique 11-1 : Évolution du nombre de voix obtenues par les organisations syndicales



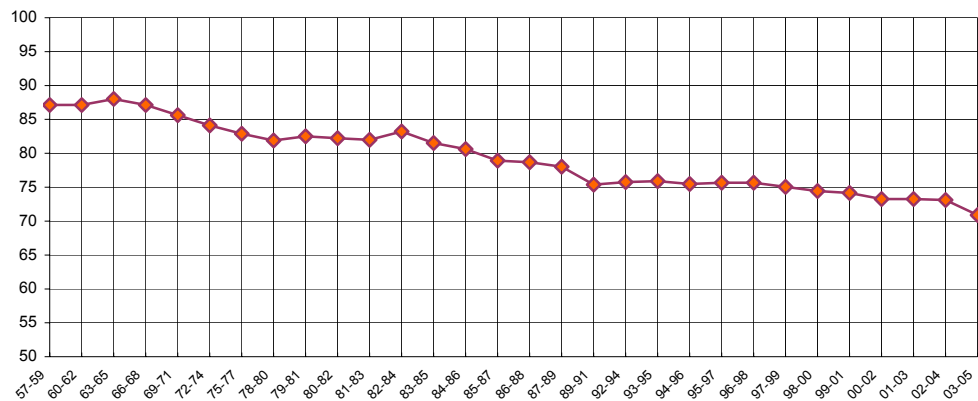
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Graphique 11-2 : Évolution du nombre de sièges obtenus par les organisations syndicales



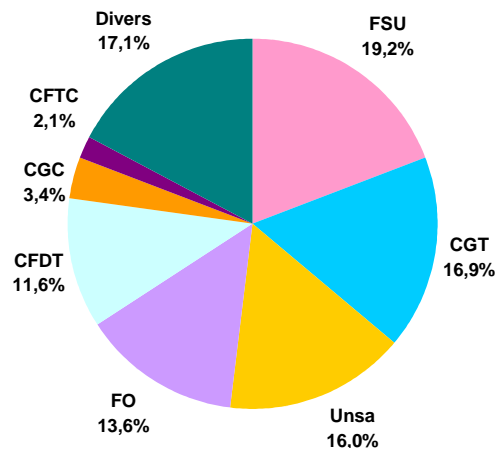
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Graphique 11-3: Rétrospective de la participation électorale aux élections aux CAP nationales dans la fonction publique de l'État



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Graphique 11-4: Pourcentage d'électeurs par fédération syndicale aux élections aux CAP nationales dans la fonction publique de l'État



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

II Relations professionnelles

II.1 Élections aux commissions administratives paritaires

T 11-3 : Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales Période du 01-01-2003 au 31-12-2005

Participation électorale par catégorie hiérarchique et ensemble

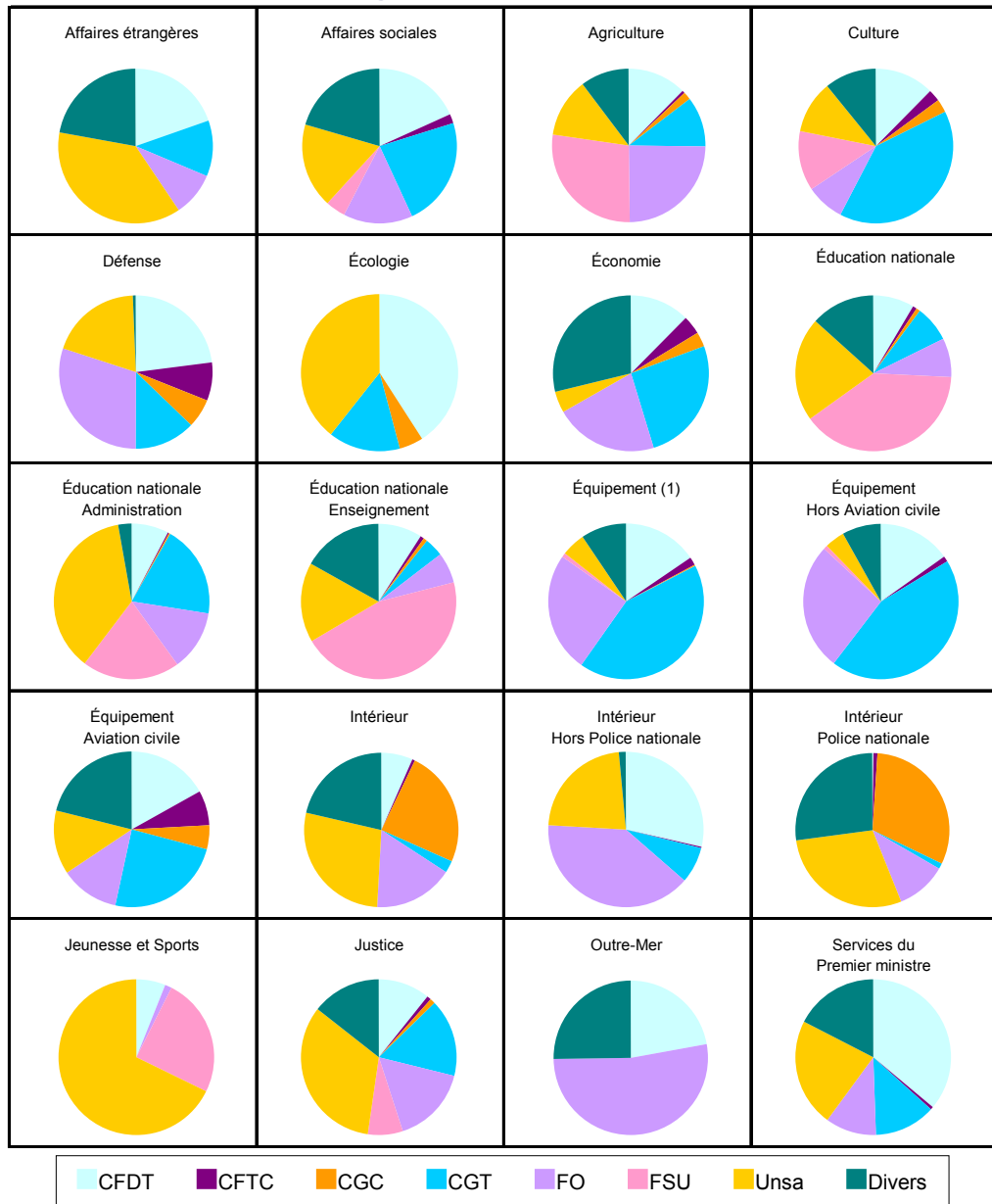
	Participation électorale en pourcentage			Participation électorale ensemble		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Inscrits	Votants	%
Affaires étrangères	59,1	69,2	52,8	6 293	3 596	57,1
Affaires sociales	63,4	63,5	58,2	26 211	16 036	61,2
Agriculture	60,5	70,2	67,8	31 863	20 715	65,0
Culture	58,4	63,9	51,9	12 111	6 779	56,0
Défense	67,8	73,5	72,3	41 608	30 056	72,2
Écologie	0,0	83,3	74,0	2 007	1 529	76,2
Économie	81,2	86,9	85,3	183 361	155 545	84,8
Éducation nationale	62,1	70,1	76,2	1 039 535	672 228	64,7
<i>Administration</i>	67,1	69,7	76,2	229 530	169 917	74,0
<i>Enseignement</i>	62,0	78,7	0,0	810 005	502 311	62,0
Équipement (1)	75,1	77,7	80,3	97 617	76 950	78,8
<i>Hors Aviation civile</i>	70,2	77,1	80,1	88 347	69 149	78,3
<i>Aviation civile</i>	83,1	85,4	87,5	9 270	7 801	84,2
Intérieur	75,0	78,9	75,6	156 761	119 180	76,0
<i>Hors Police nationale</i>	73,9	78,6	74,5	35 441	26 690	75,3
<i>Police nationale</i>	77,9	79,1	75,8	121 320	92 490	76,2
Jeunesse et Sports	58,9	0,0	0,0	3 813	2 246	58,9
Justice	83,0	76,5	75,6	52 563	40 210	76,5
Outre-Mer	82,8	71,8	82,2	861	661	76,8
Services du Premier ministre	59,1	58,1	57,4	1 611	932	57,9
Total ministères	63,4	77,5	76,6	1 656 215	1 146 663	69,2
Epa						
CDC	70,9	71,1	65,6	4 768	3 265	68,5
Cemagref	66,8	61,7	56,7	670	425	63,4
CNMSS	0,0	80,1	73,8	1 214	910	75,0
CNRS	50,6	51,7	43,1	24 740	12 486	50,5
IGN	65,2	68,8	70,3	674	453	67,2
Ined	52,7	68,8	57,7	151	86	56,9
INJSJA	64,8	58,2	0,0	320	198	61,9
Inra	55,5	65,7	62,7	8 889	5 357	60,3
Inrets	59,2	67,4	0,0	381	233	61,2
Inria	60,4	75,4	75,0	849	539	63,5
Inserm	53,4	55,8	44,1	4 644	2 469	53,2
Météo France	78,8	75,8	0,0	2 739	2 102	76,7
Ofpra	72,1	84,2	74,6	344	256	74,4
Onac	81,4	85,1	85,7	1 215	1 029	84,7
IRD orstom	51,5	55,4	56,5	1 484	780	52,6
Epic						
Ifremer	56,9	75,5	0,0	100	66	66,0
La Poste	88,4	86,6	83,6	200 305	171 777	85,8
ONF	83,1	79,0	79,3	6 247	4 958	79,4
Onic	86,3	89,8	86,1	647	569	87,9
Société anonyme						
CNCA	76,1	68,0	72,0	96	70	72,9
France Télécom	75,1	75,3	66,2	112 376	84 127	74,9
Total général	64,4	78,5	77,3	2 029 068	1 438 818	70,9

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Attention : les cadres d'emplois des exploitants publics ne recoupent pas strictement les catégories statutaires A, B, C ; ils ont dû être reclassés par approximation.

(1) Y compris la Mer.

Graphique 11-5 : Résultats des élections des représentants du personnel aux CAP nationales - Période du 1er janvier 2003 au 31-12-2005
Nombre d'électeurs - Toutes catégories



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 (1) Y compris la Mer.

II Relations professionnelles

II.1 Élections aux commissions administratives paritaires

T 11-4 : Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales
Période du 01-01-2003 au 31-12-2005
Nombre d'électeurs - Toutes catégories

	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	Unsa	Divers	Total
Affaires étrangères	684	0	0	406	323	0	1 290	770	3 473
Affaires sociales	2 827	299	0	3 563	2 226	668	2 723	3 200	15 505
Agriculture	2 526	92	371	2 148	4 945	5 594	2 516	2 076	20 268
Culture	814	157	182	2 586	529	811	721	713	6 512
Défense	6 726	2 334	1 814	3 707	8 842	0	5 648	171	29 241
Écologie	608	0	73	220	0	0	587	0	1 488
Économie	18 472	6 106	4 268	38 527	31 731	16	6 731	43 027	148 878
Éducation nationale	55 545	4 726	5 028	48 401	50 687	249 222	138 180	85 545	637 334
Administration	12 199	462	324	30 161	19 874	31 864	58 062	4 255	157 201
Enseignement	43 346	4 264	4 704	18 240	30 813	217 358	80 118	81 290	480 133
Équipement (1)	11 446	1 227	360	31 109	18 572	487	3 722	7 038	73 961
Hors Aviation civile	10 167	672	0	29 267	17 656	487	2 724	5 434	66 407
Aviation civile	1 279	555	360	1 842	916	0	998	1 604	7 554
Intérieur	7 686	628	27 969	2 857	19 430	0	31 693	24 693	114 955
Hors Police nationale	7 333	77	0	1 950	10 110	0	5 871	372	25 712
Police nationale	353	551	27 969	907	9 320	0	25 822	24 321	89 243
Jeunesse et Sports	134	0	0	0	27	540	1 477	0	2 178
Justice	4 142	380	459	6 146	6 223	2 893	12 844	5 577	38 664
Outre-Mer	139	0	0	0	330	0	0	159	628
Services du Premier ministre	324	6	0	115	95	0	202	156	897
Total	112 073	15 954	40 523	139 785	143 959	260 231	208 333	173 124	1 093 982
Epa									
CDC	802	46	48	993	262	0	923	146	3 220
Cemagref	0	0	0	52	76	0	0	283	411
CNMSS	537	0	0	0	131	0	0	225	892
CNRS	3 883	0	1 675	2 711	868	2 226	909	20	12 292
IGN	236	8	0	196	8	0	0	0	448
Ined	40	0	0	40	0	0	0	0	79
INJSJA	0	0	0	13	0	0	177	0	190
Inra	1 864	1 146	0	1 991	0	0	0	149	5 150
Inrets	71	0	0	71	0	0	0	71	213
Inria	232	0	0	157	0	132	0	0	521
Inserm	598	215	410	713	0	499	0	0	2 435
Météo France	0	0	0	412	473	0	179	972	2 036
Ofpra	0	0	0	140	0	0	0	103	243
Onac	305	0	0	271	354	0	0	50	980
IRD orstom	366	0	0	131	184	81	0	0	762
Epic									
Ifremer	57	0	0	0	0	0	0	0	57
La Poste	23 847	7 743	2 989	56 486	29 660	0	5 139	35 936	161 800
ONF	1 415	0	50	756	546	0	1 236	599	4 602
Onic	0	96	0	341	96	0	0	0	532
Société anonyme									
CNCA	19	0	0	19	19	0	0	6	63
France Télécom	13 421	3 931	1 016	26 908	10 543	0	2 174	23 183	81 176
Total général	159 765	29 139	46 711	232 185	187 179	263 169	219 070	234 867	1 372 084
Total général en %	11,6	2,1	3,4	16,9	13,6	19,2	16,0	17,1	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 (1) Y compris la Mer.

T 11-5 : Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales
Période du 01-01-2003 au 31-12-2005
Nombre de sièges - Toutes catégories

	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	Unsa	Divers	Tirage au sort	Total
Affaires étrangères	14	0	0	10	6	0	32	11	6	79
Affaires sociales	24	0	0	34	13	4	34	47	4	160
Agriculture	25	0	4	30	41	67	26	19	5	218
Culture	21	1	4	54	4	23	18	14	0	139
Défense	40	19	9	9	41	0	18	9	5	150
Écologie	6	0	1	1	0	0	5	0	0	13
Économie	76	9	38	81	92	1	18	122	2	438
Éducation nationale	35	0	0	33	27	96	123	34	4	352
Administration	27	0	0	30	25	49	98	12	4	245
Enseignement	8	0	0	3	2	47	25	22	0	107
Équipement (1)	50	3	5	65	51	0	15	33	7	229
Hors Aviation civile	37	0	0	55	44	0	10	25	0	171
Aviation civile	13	3	5	10	7	0	5	8	7	58
Intérieur	29	0	13	12	54	0	58	37	0	203
Hors Police nationale	29	0	0	11	52	0	27	8	0	127
Police nationale	0	0	13	1	2	0	31	29	0	76
Jeunesse et Sports	1	0	0	0	0	6	17	0	0	24
Justice	34	0	3	17	37	50	69	17	3	230
Outre-Mer	13	0	0	0	34	0	0	12	5	64
Services du Premier ministre	24	1	0	6	6	0	12	8	0	56
Total	392	32	77	353	406	247	446	363	41	2 355
Epa										
CDC	13	0	1	10	1	0	11	0	0	35
Cemagref	0	0	0	1	4	0	0	25	0	30
CNMSS	8	0	0	0	3	0	0	4	0	15
CNRS	19	0	6	12	9	15	3	0	8	72
IGN	8	0	0	10	0	0	0	0	0	17
Ined	6	0	0	6	0	0	0	0	0	12
INJSJA	0	0	0	0	0	0	13	0	1	14
Inra	15	10	0	18	0	0	0	1	2	46
Inrets	8	0	0	7	0	0	0	7	3	25
Inria	10	0	0	9	0	6	0	0	3	28
Inserm	9	3	4	13	0	6	0	0	3	38
Météo France	0	0	0	1	3	0	1	10	0	15
Ofpra	0	0	0	9	0	0	0	5	0	14
Onac	17	0	0	20	17	0	0	2	0	56
IRD orstom	17	0	0	4	8	2	0	0	0	31
Epic										
Ifremer	9	0	0	0	0	0	0	0	2	11
La Poste	5	0	1	8	6	0	0	4	0	24
ONF	9	0	3	3	9	0	6	6	0	36
Onic	0	5	0	12	5	0	0	0	1	22
Société anonyme										
CNCA	2	0	0	2	2	0	0	1	0	8
France Télécom	4	0	0	9	3	0	0	6	0	22
Total général	551	50	92	506	475	276	480	434	64	2 926
Total général en %	18,8	1,7	3,1	17,3	16,2	9,4	16,4	14,8	2,2	100,0

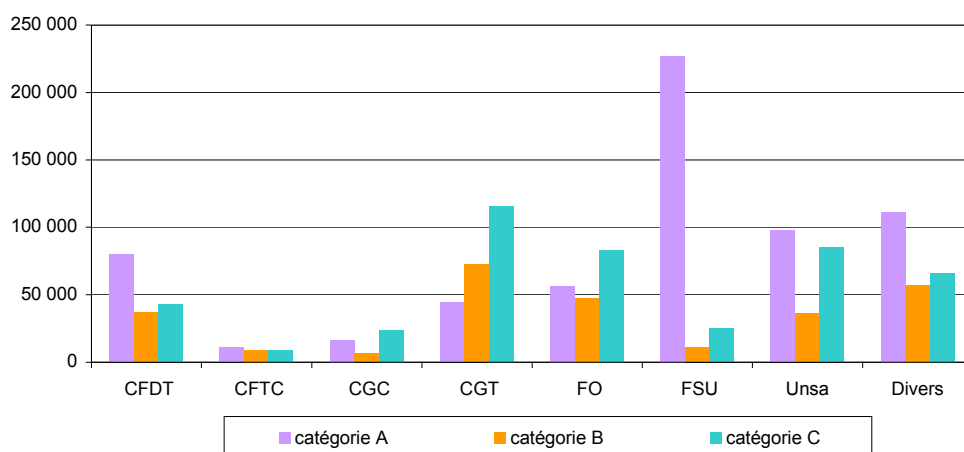
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

(1) Y compris la Mer.

II Relations professionnelles

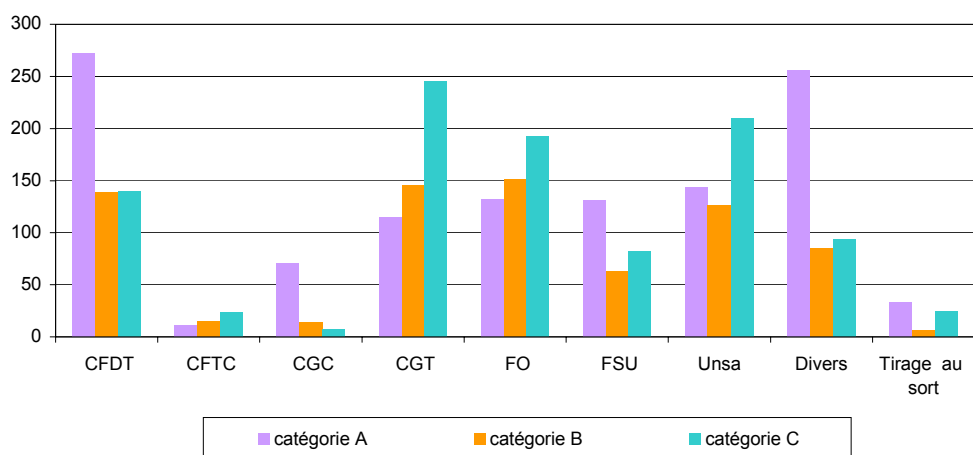
II.1 Élections aux commissions administratives paritaires

Graphique 11-6 : Nombre de voix obtenues par les organisations syndicales selon la catégorie hiérarchique



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Graphique 11-7 : Nombre de sièges obtenus par les organisations syndicales selon la catégorie hiérarchique



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

T 11-6 : Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales
Période du 01-01-2003 au 31-12-2005
Résultats en voix et sièges par catégorie

En nombre d'électeurs	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	Unsa	Divers	Total
Catégorie A	79 717	10 839	16 292	44 088	56 600	227 282	97 808	111 298	643 922
%	12,4	1,7	2,5	6,8	8,8	35,3	15,2	17,3	100,0
Catégorie B	37 049	9 127	6 760	72 273	47 387	11 000	36 086	57 448	277 130
%	13,4	3,3	2,4	26,1	17,1	4,0	13,0	20,7	100,0
Catégorie C	42 999	9 173	23 660	115 824	83 192	24 887	85 177	66 121	451 032
%	9,5	2,0	5,2	25,7	18,4	5,5	18,9	14,7	100,0
Total des électeurs	159 765	29 139	46 711	232 185	187 179	263 169	219 070	234 867	1 372 084
% global	11,6	2,1	3,4	16,9	13,6	19,2	16,0	17,1	100,0

En nombre de sièges	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	Unsa	Divers	Tirage au sort	Total
Catégorie A	272	11	71	115	132	131	143	256	33	1162
%	23,4	0,9	6,1	9,9	11,3	11,3	12,3	22,0	2,8	100,0
Catégorie B	139	15	14	146	151	63	127	85	6	745
%	18,7	2,0	1,9	19,6	20,3	8,5	17,0	11,4	0,8	100,0
Catégorie C	140	24	7	246	192	82	210	94	25	1 019
%	13,7	2,4	0,7	24,1	18,9	8,0	20,6	9,2	2,5	100,0
Total des sièges	551	50	92	506	475	276	480	434	64	2 926
% global	18,8	1,7	3,1	17,3	16,2	9,4	16,4	14,8	2,2	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

T 11-7 : CAP de la ville de Paris 2004-2005

Fédération syndicale	Nombre de voix	%
CFDT	2 274	10,9
CFTC	1 634	7,9
CGC	1 885	9,1
CGT	7 734	37,2
FO	1 772	8,5
FSU	861	4,1
Unsa	3 789	18,2
Divers	865	4,2
Total	20 814	100,00

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

II Relations professionnelles

II.2 Commission de recours du CSFPE

Depuis plusieurs années, le nombre de sanctions disciplinaires prononcées contre des fonctionnaires de l'État progresse régulièrement. En 2005, pour l'ensemble des organismes de l'État, on en comptabilise 5 952, touchant davantage les hommes (83,7 % des sanctions) que les femmes.

Les trois-quarts de ces sanctions sont des

avertissements et des blâmes, tandis que les sanctions des troisième et quatrième groupes sont moins nombreuses. Elles sont aussi les plus contestées par les agents. Le nombre de recours auprès de la Commission de recours du conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE) enregistré pour l'année 2005 est supérieur à celui de l'année 2004 (96 requêtes en 2005 contre 81 en 2004).

III Définitions et méthodes

La commission de recours :

Créée par le décret n° 82-480 du 28 mai 1980 relatif au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État, la commission de recours constitue l'une des formations spéciales de ce conseil.

Aux termes de l'article 2 du décret n° 82-480 précité, elle est compétente pour connaître des contestations relatives aux décisions de retenues ou de déchéance de droit à pension, aux mesures de licenciement pour insuffisance professionnelle, à certaines décisions de refus d'inscription au tableau d'avancement, de licenciement prononcées à l'expiration de la période de mise en disponibilité, ou de sanctions des trois premiers groupes prononcées à la suite d'un manquement aux obligations statutaires, dans les conditions prévues à l'article 10 du décret n° 84-961 du 25 octobre 1984 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux agents de l'État.

Requêtes recevables devant la commission de recours :

- les contestations de sanctions de quatrième groupe (mise à la retraite d'office et la révocation) lorsqu'elles n'ont pas été proposées par le Conseil de discipline à la majorité des deux tiers des membres présents ;
- les contestations des sanctions de troisième groupe lorsqu'elles portent sur l'abaissement d'échelon, le déplacement d'office, la rétrogradation, l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée supérieure à huit jours même assortie d'un sursis, lorsque le conseil de discipline a proposé une sanction moins sévère ou qu'aucune proposition soumise au Conseil n'a recueilli la

majorité des membres présents, y compris celle consistant à ne pas proposer de sanction ;

- les contestations des mesures de licenciement pour insuffisance professionnelle ;
- les contestations des décisions de retenues sur pension et de déchéance du droit à pension prises après avis du Conseil de discipline, en cas de violation par le fonctionnaire ayant définitivement cessé ses fonctions ou mis en disponibilité, de l'interdiction d'exercer une des activités privées qualifiées d'incompatibles avec la fonction publique par un décret en Conseil d'État ;
- les contestations des décisions de licenciement prises après avis de la commission administrative paritaire lorsque le fonctionnaire mis en disponibilité a refusé successivement trois postes qui lui étaient proposés en vue de sa réintégration ;
- les contestations relatives aux décisions de refus, pendant 2 ans successifs, d'inscrire au tableau d'avancement un fonctionnaire ayant fait l'objet lors de l'établissement de chaque tableau annuel d'une proposition de la commission d'avancement.

Sanction disciplinaire : punition prononcée par l'autorité investie du pouvoir disciplinaire (en principe l'autorité investie du pouvoir de nomination) à l'encontre d'un fonctionnaire auteur d'un manquement à l'une de ses obligations statutaires.

Licenciement pour insuffisance professionnelle : acte par lequel l'administration rompt le lien d'emploi avec le fonctionnaire en raison de l'inaptitude au service de l'agent, et non pour des motifs disciplinaires.

Pour plus d'informations

- « Le regard des salariés sur la représentativité syndicale », Patrick Souary, Dares, Premières Synthèses n° 22.1, mai 2002.

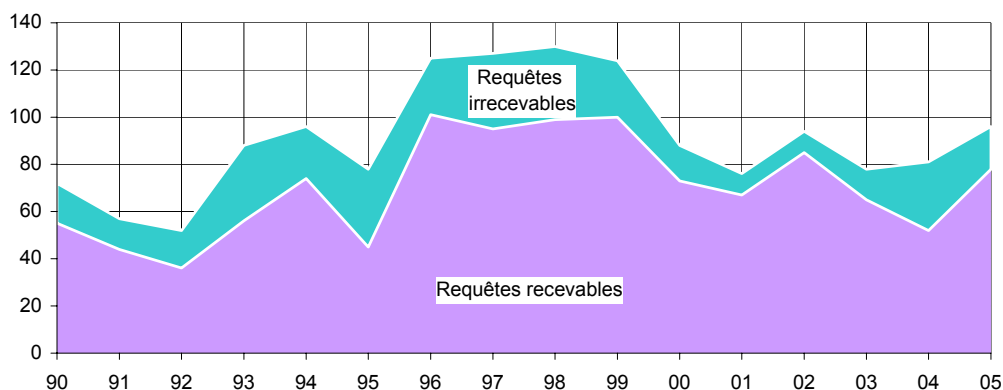
T 11-8 : Évolution de l'activité de la commission de recours du conseil supérieur de la fonction publique de l'État

Années	Requêtes déposées (a)=(b)+(c)	Requêtes recevables (b)	Requêtes irrecevables (c)	Réunions de la commission	Affaires traitées (1) (d)=(e)+(f)	Avis de rejet (e)	Recommandations (f)	Recommandations suivies
1990	72	55	17	8	29	14	15	5
1991	57	44	13	9	21	9	12	6
1992	52	36	16	8	80	35	45	5
1993	88	56	32	7	58	34	24	3
1994	96	74	22	9	68	36	32	2
1995	78	45	33	5	37	19	18	1
1996	125	101	24	11	74	36	38	3
1997	127	95	32	18	107	53	54	25
1998	130	99	31	16	83	51	32	10
1999	124	100	24	18	87 (2)	52	34	4
2000	88	73	15	18	88 (3)	49	37	14
2001	76	67	9	14	72 (2)	40	32	4
2002	94	85	9	13	65	34 (4)	28	6 (5)
2003	78	65	13	13	65 (1) (6)	33	26	5 (7)
2004	81	52	29	12	52 (8)	27	22	6 (9)
2005	96	78	18	14	78	32	44	6 (10)

DGAFP, bureau du statut général.

- (1) Les affaires traitées comprennent une partie des requêtes recevables de l'année en cours et une partie des requêtes recevables non encore traitées de la ou des années précédentes.
Pour 1997 : 26 recommandations n'ont pas été suivies.
3 décisions finales ne sont pas connues.
Pour 1998 : 22 recommandations n'ont pas été suivies.
Pour 1999 : 28 recommandations n'ont pas été suivies.
- (2) 1 dossier du Minefi a fait l'objet d'un désistement en cours de séance.
- (3) Sur deux dossiers PTT, la commission n'a pu se prononcer sur le premier dossier, sur le second ; la commission a émis un avis d'incompétence.
- (4) Pour 2002 : 2 sursis à statuer et une absence d'avis.
- (5) 6 recommandations suivies connues à la date du 01/04/03 (8 non connues).
- (6) Dans 6 affaires, la Commission ne s'est pas prononcée (non lieu à statuer, enquête complémentaire ou absence d'avis).
- (7) Pour 2003, à la date du 10/02/2004 : 5 recommandations suivies connues ; 8 non suivies ; 13 restées sans réponse de l'administration.
- (8) Pour 2004 sur 52 affaires, 2 non lieu à statuer et 1 sursis à statuer.
- (9) Pour 2004, à la date du 17 mai 2005 : 6 recommandations suivies, 12 non suivies, 4 sans réponse.
- (10) Pour 2005, au 5 mai 2006 : 6 recommandations suivies, 20 non suivies, 18 sans réponse.

Graphique 11-8 : Évolution du nombre de recours déposés auprès de la commission de recours du conseil supérieur de la fonction publique de l'État



DGAFP, bureau du statut général.

II Relations professionnelles

II.2 Commission de recours du CSFPE

T 11-9 : Sanctions disciplinaires prises par les ministères en 2005

Fautes	Sexe	Sanctions prononcées												Total général		
		1er groupe		2ème groupe				3ème groupe		4ème groupe						
		Avertissement		Blâme		Radiation du tableau d'avancement		Abais- sement d'échelon	Exclusion temporaire pour une durée de 15 jours maximum	Déplace- ment d'office		Rétro- grada- tion	Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 3 mois à 2 ans		Mise à la retraite d'office	Révo- cation
(1)	(2)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)									
Détournement, conservation de fonds, malversations	H	3	2	7	4	0	0	1	11	4	2	0	66	4	49	153
	F	1	0	5	2	0	0	0	4	0	5	0	28	4	24	73
Absences irrégulières, abandon de fonction	H	167	11	76	13	0	0	2	23	0	2	0	16	0	6	316
	F	60	5	27	5	0	0	0	6	1	0	0	3	0	1	108
Mauvais service, indiscipline, fautes professionnelles	H	1 189	38	1 015	87	0	0	7	151	10	47	6	96	7	19	2 672
	F	252	16	174	7	0	0	4	21	6	10	0	24	1	3	518
Vol de matériel de l'administration	H	8	0	16	1	0	0	0	5	1	4	0	7	0	2	44
	F	2	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	4
Détournement, ouverture d'objets de correspondance	H	10	0	10	0	0	0	0	5	0	0	1	18	1	13	58
	F	3	0	8	0	0	0	0	1	0	0	0	5	0	10	27
Comportement privé affectant le renom du service	H	71	1	53	6	0	0	1	11	0	4	1	40	6	23	217
	F	3	0	6	2	0	0	1	7	2	0	1	0	0	4	26
Ivresse	H	46	1	107	4	0	0	2	76	1	3	3	68	9	5	325
	F	8	0	12	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	22
Moeurs	H	4	0	10	1	0	0	0	2	1	6	0	26	6	25	81
	F	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Condamnations pénales	H	9	0	29	0	0	0	1	16	1	0	1	11	4	29	101
	F	3	0	4	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	10
Dettes et chèques sans provision	H	2	0	8	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	1	14
	F	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Incorrections, violences, insultes	H	97	19	138	18	0	0	1	63	8	22	0	68	7	12	453
	F	21	3	15	2	0	0	0	7	0	3	0	4	0	1	56
Activité privée rémunérée	H	0	0	0	2	0	0	0	5	0	0	0	5	0	1	13
	F	0	0	3	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	6
Divers	H	225	0	285	4	0	0	1	5	3	2	0	7	0	2	534
	F	52	1	53	0	0	0	0	3	0	1	0	7	0	1	118
Total	H	1 831	72	1 754	140	0	0	16	375	29	92	12	429	44	187	4 981
	F	405	25	311	19	0	0	5	52	10	21	1	72	6	44	971
Total général		2 236	97	2 065	159	0	0	21	427	39	113	13	501	50	231	5 952

DGAFP, bureau du statut général.

(1) Sanction prise sans consultation de l'organisme paritaire.

(2) Sanction prise après consultation de l'organisme paritaire.

(3) Sanction infligée à titre de sanction complémentaire d'une des sanctions des 2^e et 3^e groupes.

(4) Sanction à titre principal.

(5) Déplacement d'office dans la résidence.

(6) Déplacement d'office hors la résidence.

T 11-10 : Mesures prises par les ministères pour insuffisance professionnelle en 2005

	Hommes	Femmes	Total
Reclassement	2	0	2
Licenciement pour insuffisance professionnelle	33	17	50
Total	35	17	52

DGAFP, bureau du statut général.

II Relations professionnelles

II.3 Grèves

En 2005, 1 337 036 journées de grève ont été comptabilisées dans l'ensemble des départements ministériels et à La Poste. Parmi les mouvements sociaux enregistrés, six présentaient un caractère interministériel. Ils portaient notamment sur la défense du pouvoir d'achat et l'ouverture de

négociations salariales, sur la défense de la réduction du temps de travail et l'ouverture d'une concertation pour définir le financement de la solidarité face à la dépendance et plus généralement sur la défense des services publics et de l'emploi dans la fonction publique.

III Définitions et méthodes

La DGAFP collecte des renseignements statistiques relatifs aux mouvements de grève dans l'ensemble des départements ministériels, qui eux-mêmes collectent et agrègent les informations transmises par leurs services. Ces statistiques font apparaître le nombre de journées perdues pour fait de grève concernant les agents publics en poste en administration centrale et dans les services déconcentrés de chaque ministère, ainsi qu'au sein des

établissements publics administratifs, des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des établissements publics à caractère scientifique et technologique placés sous leur tutelle. Cette enquête prend en compte les mouvements d'ampleur nationale, ainsi que les mouvements d'ampleur ministérielle, locale ou sectorielle. Elle est réalisée en début d'année civile « n » et porte sur l'année « n-1 ».

Pour plus d'informations

- « Les conflits du travail en 2002 et 2003 », Premières Synthèses 2005.05 n° 18.4, Alexandra Carlier, Victor De Oliveira.

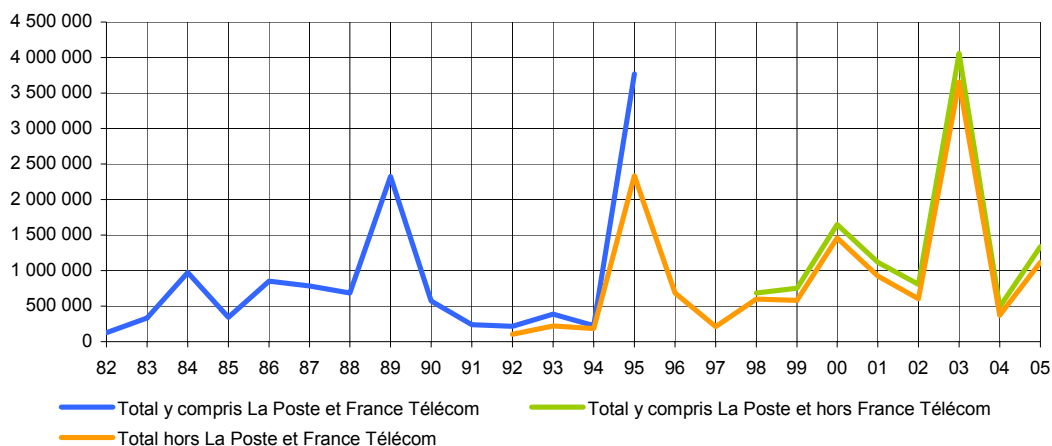
T 11-11 : Cessations collectives et concertées du travail des agents de l'État en 2005

	Nombre de journées de grève
Affaires étrangères	853
Agriculture et Pêche	25 969
Aviation civile	3 083
Caisse des dépôts	3 084
Culture et Communication	8 046
Défense	27 355
Écologie et Développement durable	2 273
Économie, Finances et Industrie	241 494
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	677 709
Emploi, cohésion sociale, Logement, Santé et Solidarités	16 107
Intérieur et Aménagement du territoire	17 338
Jeunesse, Sports et Vie associative	2 168
Justice	20 578
Outre-Mer	51
Premier ministre (services généraux)	237
Transports, équipement, tourisme et mer	69 894
La Poste (1)	220 797
France Télécom	NC
Total (hors La Poste et France Télécom)	1 116 239
Total (y compris La Poste et hors France Télécom)	1 337 036

DGAFP, bureau du statut général.

(1) Les chiffres concernant La Poste ne distinguent pas les agents publics des salariés de droit privé.

Graphique 11-9 : Évolution du nombre de journées perdues pour fait de grève



DGAFP, bureau du statut général.

(1) En équivalent jours.

12 Politique sociale

12.1 Crédits sociaux

Le ministère de la Fonction publique, en liaison avec la direction du Budget, fixe chaque année les taux des prestations d'action sociale à réglementation commune. Ces prestations sont gérées et financées par les différents ministères, mais leur cadre juridique est défini par le ministère de la Fonction publique.

Au 1^{er} janvier 2006, les taux des prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune ont été revalorisés de 1,6 % par rapport à 2005, à l'exception de la prestation repas qui a été revalorisée de 1%.

Par ailleurs, la DGAFP dispose de crédits lui permettant de financer des prestations interministérielles d'action sociale. Le montant total de ces crédits, en loi de finances pour 2006, est de 67,8 millions d'euros, contre 61,4 millions d'euros en 2005, soit une augmentation de 10,5%. **Cette évolution s'explique notamment par la mise en place, courant 2006, de nouvelles prestations interministérielles d'action sociale :**

- participation de l'État au financement de chèques emploi service universels (Cesu) qui permettront aux agents ayant des enfants de moins de trois ans de rémunérer une assistante maternelle ou une garde à domicile ou encore de payer les frais de garde en crèche ;
- revalorisation du montant de l'aide à l'installation des personnels de l'État affectés dans les régions Île-de-France et Provence-Alpes-Côte-d'Azur ainsi qu'en zones urbaines

sensibles et extension de cette prestation à l'ensemble du territoire.

- mise en place d'une aide au financement du dépôt de garantie, sous forme de prêt sans intérêt d'un montant de 1 000 € remboursable sur une période de trois ans, pour les agents en situation de mobilité.

L'enveloppe de crédits consacrés à l'action sociale interministérielle permettra également en 2006 de financer les prestations individuelles traditionnelles : 30,6 millions d'euros seront consacrés au chèque-vacances et 15,2 millions d'euros permettront de financer la prestation « aide ménagère à domicile » au bénéfice des agents retraités.

S'agissant des prestations collectives, 2 millions d'euros seront consacrés, en 2006, aux opérations de rénovation des restaurants inter-administratifs (RIA). Toutefois, des mesures de fongibilité au sein de l'action « Action sociale interministérielle », du programme « Fonction publique », devraient permettre de doubler le montant des crédits destinés au financement des RIA. **En 2005, douze RIA ont bénéficié d'une aide financière apportée par le ministère de la fonction publique pour un montant total de 2,17 millions d'euros.**

Enfin, les ministères disposent de crédits propres qu'ils consacrent à leur action sociale. **En 2005, le montant des crédits consacrés à l'action sociale (inscrits pour l'essentiel sur le chapitre 33-92) s'est élevé à 410 millions d'euros environ.**

III Définitions et méthodes

Les crédits d'action sociale interministérielle sont inscrits sur le programme 148 « Fonction publique ».

Les crédits disponibles en 2006 au titre de l'action sociale interministérielle correspondent aux crédits inscrits en loi

de finances initiale diminués de 5 % du fait d'une mesure de mise en réserve parlementaire. Les chiffres indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte de cette dernière.

Pour plus d'informations

- Lois de finances 2004 et 2005.

T 12-1 : Taux des prestations d'action sociale individuelles interministérielles à réglementation commune

(en euros)

Prestations	Taux 2004	Taux 2005	Taux 2006
Restauration			
- Prestation repas	1,02	1,03	1,04
Aide à la famille			
- Prestation pour la garde des jeunes enfants	2,60	2,64	2,68
- Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	19,30	19,57	19,88
Subventions pour séjours d'enfants			
- En colonies de vacances			
• Enfants de moins de 13 ans	6,19	6,28	6,38
• Enfants de 13 à 18 ans	9,39	9,52	9,67
- En centres de loisirs sans hébergement			
• Journée complète	4,49	4,55	4,62
• Demi-journée	2,24	2,27	2,31
- En maisons familiales de vacances et gîtes			
• Séjours en pension complète	6,52	6,61	6,72
• Autre formule	6,19	6,28	6,38
- Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif			
• Forfait de 21 jours ou plus	64,25	65,16	66,20
• Pour les séjours d'une durée inférieure (par jour)	3,06	3,10	3,15
- Séjours linguistiques			
• Enfants de moins de 13 ans	6,19	6,28	6,38
• Enfants de 13 à 18 ans	9,39	9,52	9,67
Enfants handicapés			
- Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de vingt ans (montant mensuel)	135,11	137,02	139,21
- Allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre vingt et vingt-sept ans (montant mensuel)	106,08	108,41	110,14
- Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	17,68	17,93	18,22

DGAFP, bureau des affaires sociales.

I2 Politique sociale

I2.1 Crédits sociaux

T 12-2 : Répartition des crédits sociaux gérés par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (1) par type d'action de 2004 à 2006 (crédits en loi de finances initiale en millions d'euros)

Type d'action	2004	2005	2006
Insertion des travailleurs handicapés (1)	7,64	7,62	
Aides aux familles			
- Chèque vacances	35,65	30,65	30,65
- Prestations de service "crèches" (2)	55,09	0,00	0,00
- Prestation "aide à domicile par titres emploi service"(3)			0,30
- Chèque emploi service universel pour la garde des jeunes enfants			8,50
Retraités			
- Aide ménagère à domicile	18,73	15,23	15,23
- Aide à l'amélioration de l'habitat des retraités (4)	1,33	0,00	0,00
- Participation au fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie	1,83	1,83	1,90
Logement			
- Aide et prêt à l'installation des personnels	2,85	1,83	7,06
- "Loca-pass"			0,50
- Réservations de logements	4,00 (6)		
Restauration		2,40	2,00
Délégations aux sections régionales interministérielles d'action sociale (Srias) (3)	1,82	1,82	1,70
Total	128,94	61,38	67,84

DGAFP, bureau des affaires sociales.

- (1) Les crédits destinés à financer les actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées étaient inscrits, jusqu'en 2005, sur le budget des services généraux du Premier ministre.
- (2) À compter de l'année 2005 et du versement par les caisses d'allocation familiales des prestations familiales dues aux agents de l'État, la prestation de service "crèches" n'est plus versée à la Caisse nationale des allocations familiales.
- (3) La prestation "aide à domicile par titres emploi service" est une prestation lancée en octobre 2005, à titre expérimental et pour une période de deux ans, dans trois régions : l'Auvergne, la Franche-Comté et le Nord-Pas-de-Calais.
En 2004 et en 2005, les crédits théoriquement destinés à cette expérimentation (300 000 €) étaient inscrits dans le chapitre 33-94 article 20 "Dépenses déconcentrées Srias".
- (4) La prestation "Aide à l'amélioration de l'habitat des retraités" a été supprimée à la fin de l'année 2004.
- (5) La participation au fonds pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (FFAPA) a été créée en 2003, suite à la mise en place de l'aide personnalisée à l'autonomie.
- (6) Montant total des crédits d'investissement du chapitre 57-06 article 10 destinés à financer des opérations de réservations de logements et de rénovation de restaurants interadministratifs.

T 12-3 : Évolution par ministère des crédits budgétaires consacrés à l'action sociale

(en millions d'euros)

Ministères	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Affaires étrangères	5,241	5,238	5,669	5,659	5,663	5,661
Travail, Santé et Solidarité	6,796	7,711	8,690	15,690	16,142	8,889
Emploi	6,098	6,250	6,527	-	-	7,812
Agriculture et Pêche	9,420	9,755	9,979	9,980	10,000	10,240
Aménagement du territoire	0,056	0,048	0,048	0,048	0,048	0,055
Culture	3,663	3,740	3,815	3,843	3,94	4,595
Défense	94,058	94,470	94,448	99,883	102,129	107,090
Outre-Mer	0,335	0,351	0,361	0,361	0,362	0,397
Économie, Finances et Industrie	116,656	119,511	119,842	121,479	121,946	123,191
Jeunesse, Éducation nationale et Recherche	58,797	63,370	63,330	64,991	61,332	62,020
Écologie et Développement durable	0,573	0,651	0,714	0,731	0,729	0,694
Équipement, Logement, Transport, Tourisme et Mer	22,517	22,532	22,733	22,431	23,121	22,570
Intérieur	32,432	32,737	31,067	32,567	32,340	34,253
Sports	0,532	0,532	0,577	0,577	0,578	0,578
Justice	15,829	17,141	18,284	19,496	20,412	21,250
Mer	0,183	0,177	-	-	-	-
Premier ministre						
- services généraux	0,802	0,802	0,817	0,817	0,879	0,929
- SGDN	0,008	0,008	0,008	-	-	-
- plan	0,076	0,076	0,076	0,076	0,076	0,075
Tourisme	0,140	0,140	0,140	-	-	-
Total	374,212	385,240	387,125	398,629	399,697	410,299

DGAFP, bureau des affaires sociales.

T 12-4 : Financement des opérations d'action sociale interministérielle en 2005

Nature des opérations	Montant en euros
RESTAURANTS - études préalables	
Bobigny	40 000
Orléans Coligny	112 000
Châteauroux	40 000
Colmar	93 880
Périgueux	80 000
RESTAURANTS - remise en conformité	
Carcassonne	337 587
Bourges	114 400
Metz Fabert	632 320
Grenoble Dode	270 000
Lyon RIL	392 000
RESTAURANTS - travaux urgents et actualisation	
La Rochelle Fétilly	45 000
Agen	17 540
Total	2 174 727

DGAFP, bureau des affaires sociales

12 Politique sociale

12.2 Congé maladie

Pour l'année 2003, les agents civils des ministères, qu'ils soient fonctionnaires ou non-titulaires, se sont arrêtés **13 jours en moyenne pour maladie**, 7 jours pour les congés de maladie ordinaire et 6 jours pour les accidents du travail, longue maladie et maladie de longue durée.

Plus de neuf congés sur dix sont des congés ordinaires ; ils ne représentent pourtant que 57 % des jours d'arrêt pour maladie. Les congés ordinaires de maladie d'au moins quatre jours concernent 28 % des agents et un peu plus de la moitié des jours de congés. **Ceux de moins de 4 jours concernent 21 % des agents mais seulement 5 % des jours d'arrêt pour maladie.**

Les congés de longue durée, longue maladie et accidents du travail concentrent 43 % des journées d'arrêt sur l'année 2003, mais ne représentent que 6,5 % des arrêts. Peu de personnes sont concernées. Au cours de l'année 2003, seuls 12 agents pour mille ont été arrêtés en longue maladie, contre près de 20 %

des journées d'absences. De même, 8 pour mille sont en arrêt pour maladie de longue durée, 17 pour mille en accident du travail pour 17 % et 6 % du volume des jours de congé. **Au total, 43 % des jours de congés maladie sont le fait de 3,7 % des agents.**

Les ministères dont les agents ont des missions de « terrain » font tous état d'un pourcentage de jours de maladie ou de congés ordinaires de maladie supérieur à la moyenne de l'ensemble des effectifs.

Pour l'Intérieur, la Justice et dans une moindre mesure la Défense et l'Équipement, le taux d'accident de service ou de travail est plus élevé que la moyenne, allant jusqu'à 13 % des effectifs dans les rangs de la Police nationale.

Les longues maladies et les maladies de longue durée concernent des pathologies spécifiques indépendantes des missions des ministères. On les trouve dans des proportions pratiquement équivalentes dans chaque ministère.

III Définitions et méthodes

Dans le cadre de l'enquête sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État, les directions de personnels ont été interrogées sur les congés de maladies courant sur l'année 2003.

Toutes les administrations ont été saisies (circulaire FP9/03 n° 93 du 15 décembre 2003) et ont répondu à l'enquête qui couvre 85 % des effectifs concernés. Les administrations centrales et les services ministériels départementaux et régionaux de Bourgogne, Lorraine, Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes, ont fourni à cette enquête réalisée sous forme de sondage des résultats qui ont été redressés à partir du fichier de paie des agents de l'État. Les ministères de l'Agriculture et de l'Éducation nationale ont pu donner des informations pour tout leur personnel à partir de leur SIRH ministériel (hors enseignement supérieur).

L'exploitation statistique a été réalisée sur les différents types de congés maladie, leur durée et les effectifs concernés.

Le champ

L'enquête porte sur les agents civils en fonctions (non militaires) de l'État, les fonctionnaires comme les non-titulaires en position d'activité. Cependant, certains services n'ont pas

pu être enquêtés : les services extérieurs des ministères des Affaires étrangères (ambassades) et de l'Outre-Mer n'entraient pas dans le champ de l'enquête.

Cette enquête est la première du genre sur les absences pour maladie dans l'ensemble de la fonction publique de l'État. Elle donne des ordres de grandeur sur lesquels il est possible de tirer des premières conclusions.

Typologie des congés de maladie :

Le congé ordinaire de maladie : durée maximale d'un an sur une année de référence glissante.

Le congé de longue maladie : durée maximale de trois ans.

Ce congé est octroyé notamment pour l'une des affections suivantes lorsqu'elle est devenue invalidante : hémopathies graves, insuffisances respiratoires, hypertension, lèpre mutilante, maladies cardiaques et vasculaires, maladies du système nerveux, rhumatismes chroniques, appareil digestif, collagénoses, endocrinopathies...

Par ailleurs, après avoir épuisé un an de congé longue maladie à plein traitement, le fonctionnaire atteint d'une des cinq maladies suivantes : tuberculose, maladie mentale, affection cancéreuse, poliomyélite, déficit immunitaire grave ou acquis, est placé en congé de longue durée.

Le congé pour accident de service ou maladie contractée dans l'exercice des fonctions : le congé est prolongé jusqu'à la consolidation de l'état de l'agent.

Les indicateurs

Proportion d'agents absents pour cause de maladie : nombre d'agents ayant posé au moins un congé de maladie d'un certain type sur l'ensemble de la population observée en %.

Proportion de congés de maladie : nombre de congés posés selon le type de congé de maladie en %.

Proportion des jours de congés de maladie : volume des jours réparti selon le type de congé de maladie en %.

Nombre moyen de jours d'arrêts : nombre de jours d'arrêt réparti sur l'ensemble de la population observée (indicateur théorique).

Pour plus d'informations

- « Les dépenses d'indemnités journalières » Rapport présenté par Eric Gissler, Rapport IGF n° 2003-M-049-01, Rapport Igas n° 2003-130, octobre 2003.

I2 Politique sociale

I2.2 Congé maladie

T 12-5 : Proportion d'agents ayant pris un congé de maladie en 2003

(en %)

	Agents ayant pris au moins un congé ordinaire de maladie		Agents ayant pris au moins un congé de maladie de type long		
	de 3 jours et moins	de 4 jours et plus	Accident de service ou de travail (3)	Longue maladie	Maladie de longue durée
Affaires étrangères (1)	20,2	27,7	1,2	1,4	1,2
Agriculture	13,6	28,0	0,8	1,1	0,8
Culture	7,9	25,5	2,3	1,1	0,6
Défense	23,3	37,9	3,3	1,3	1,1
Économie et Finances	23,3	30,0	0,7	1,0	0,8
Éducation : enseignants	24,1	24,9	0,6	1,1	0,7
Éducation : non enseignants (2)	16,8	27,1	1,8	1,4	0,8
Emploi et Solidarité	31,8	30,0	0,7	1,7	1,0
Équipement	12,1	26,8	3,3	1,3	0,6
Intérieur	18,0	33,1	6,2	1,0	0,9
<i>dont Police nationale</i>	<i>17,7</i>	<i>35,5</i>	<i>7,7</i>	<i>0,9</i>	<i>0,9</i>
Jeunesse et Sports	11,2	16,4	1,1	0,5	0,3
Justice	18,7	36,2	4,1	1,1	0,6
Outre-Mer (1)	31,1	38,8	2,8	2,8	1,7
Services du Premier ministre	15,8	26,4	1,7	0,9	0,2
Total hors enseignants	18,3	29,8	2,6	1,2	0,8
Éducation enseignants	24,1	24,9	0,6	1,1	0,7
Total	20,9	27,6	1,7	1,2	0,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur l'aménagement du temps de travail en 2003.

Résultats provisoires.

(1) Administration centrale.

(2) Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, des conseillers d'éducation, d'orientation, maîtres d'internat et surveillant, personnels de direction.

(3) Les accidents comptabilisés ici sont ceux ayant donné lieu à un arrêt de travail.

Note de lecture : ces proportions d'agents ne s'additionnent pas ; un agent peut en effet avoir eu recours à deux types de congé différents la même année.

T 12-6 : Répartition du volume des jours de maladie selon le type de congé en 2003

(en %)

	Jours de maladie ordinaire			Jours de maladie de type long			Total des jours de congé pour maladie
	de 3 jours et moins	de 4 jours et plus	Total	Accident de service ou de travail (3)	Longue maladie	Maladie de longue durée	
Affaires étrangères (1)	12,2	39,4	51,6	2,8	16,6	28,9	100,0
Agriculture	3,3	50,3	53,6	8,1	18,5	19,9	100,0
Culture	2,3	45,2	47,5	11,4	28,0	13,1	100,0
Défense	4,3	57,3	61,6	7,8	16,1	14,6	100,0
Économie et Finances	7,5	55,6	63,1	2,1	16,7	18,1	100,0
Éducation : enseignants	6,2	50,5	56,7	2,6	21,7	19,0	100,0
Éducation : non enseignants (2)	3,4	50,8	54,3	6,2	22,4	17,2	100,0
Emploi et Solidarité	7,1	47,5	54,6	2,8	25,7	16,9	100,0
Équipement	3,3	50,5	53,8	10,0	22,9	13,3	100,0
Intérieur	3,2	52,2	55,4	15,3	12,6	16,7	100,0
<i>dont Police nationale</i>	2,9	52,7	55,5	17,5	11,1	15,8	100,0
Jeunesse et Sports	5,5	44,4	49,8	5,4	31,2	13,6	100,0
Justice	3,7	61,6	65,3	8,6	16,1	10,0	100,0
Outre-Mer (1)	4,8	43,7	48,4	6,5	27,4	17,7	100,0
Services du Premier ministre	5,5	61,0	66,5	3,8	20,5	9,2	100,0
Total hors enseignants	4,2	52,8	57,0	7,9	19,0	16,1	100,0
Éducation enseignants	6,2	50,5	56,7	2,6	21,7	19,0	100,0
Total	5,0	51,9	56,9	5,8	20,0	17,2	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur l'aménagement du temps de travail en 2003.

Résultats provisoires.

- (1) Administration centrale.
- (2) Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, conseillers d'éducation, d'orientation, maîtres d'internat et surveillant, personnels de direction.
- (3) Les accidents comptabilisés ici sont ceux ayant donné lieu à un arrêt de travail.

12 Politique sociale

12.2 Congé maladie

T 12-7 : Répartition des congés de maladie selon le type en 2003

(en %)

	Congés ordinaires de maladie			Congés de maladie de type long			Ensemble des congés de maladie	
	de 3 jours et moins	de 4 jours et plus	Total	Accident de service ou de travail (3)	Longue maladie	Maladie de longue durée		Total
Affaires étrangères (1)	34,4	61,4	95,9	1,9	1,4	0,9	4,1	100,0
Agriculture	24,2	69,9	94,1	1,3	2,4	2,2	5,9	100,0
Culture	32,2	53,8	86,0	10,2	2,6	1,2	14,0	100,0
Défense	27,7	63,2	90,9	4,3	1,1	3,7	9,1	100,0
Économie et Finances	37,9	59,0	96,9	1,0	1,2	1,0	3,1	100,0
Éducation : enseignants	48,7	47,9	96,6	0,9	1,5	1,0	3,4	100,0
Éducation : non enseignants (2)	33,5	59,8	93,3	3,2	2,3	1,3	6,7	100,0
Emploi et Solidarité	48,9	47,6	96,6	0,8	1,7	1,0	3,4	100,0
Équipement	27,6	62,0	89,5	5,1	2,1	3,3	10,5	100,0
Intérieur	24,6	58,7	83,3	10,1	5,6	1,0	16,7	100,0
<i>dont Police nationale</i>	23,5	61,2	84,7	13,4	0,9	1,0	15,3	100,0
Jeunesse et Sports	35,6	58,3	93,9	3,4	1,9	0,8	6,1	100,0
Justice	24,3	67,1	91,4	4,8	3,1	0,7	8,6	100,0
Outre-Mer (1)	40,8	52,9	93,7	2,9	2,1	1,3	6,3	100,0
Services du Premier ministre	38,5	57,5	96,0	2,5	1,2	0,3	4,0	100,0
Total hors enseignants	31,2	60,3	91,5	4,3	2,6	1,6	8,5	100,0
Éducation enseignants	48,7	47,9	96,6	0,9	1,5	1,0	3,4	100,0
Total	38,1	55,4	93,5	3,0	2,2	1,3	6,5	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur l'aménagement du temps de travail en 2003, résultats provisoires.

(1) Administration centrale.

(2) Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, des conseillers d'éducation, d'orientation, maîtres d'internat et surveillant, personnels de direction.

(3) Les accidents comptabilisés ici sont ceux ayant donné lieu à un arrêt de travail.

T 12-8 : Nombre moyen de jours d'arrêt pour maladie en 2003
Indicateur théorique

	Nombre moyen de jours de congé ordinaire de maladie (moins de 3 jours et plus de 4 jours) par agent	Nombre moyen de jours d'arrêt de maladie (tous types de congés) par agent
Affaires étrangères (1)	7	13
Agriculture	6	12
Culture	7	15
Défense	10	16
Économie et Finances	8	12
Éducation : enseignants	6	11
Éducation : non enseignants (2)	7	13
Emploi et Solidarité	8	14
Équipement	8	15
Intérieur	9	17
<i>dont Police nationale</i>	<i>11</i>	<i>19</i>
Jeunesse et Sports	3	6
Justice	10	15
Outre-Mer (1)	11	23
Services du Premier ministre	6	9
Total hors enseignants	8	14
Éducation enseignants	6	11
Total	7	13

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : *enquête sur l'aménagement du temps de travail en 2003, résultats provisoires.*

(1) Administration centrale.

(2) Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, des conseillers d'éducation, d'orientation, maîtres d'internat et surveillant, personnels de direction.

Note de lecture: le nombre moyen de jours est le nombre total de jours pris pour maladie rapporté à l'ensemble de la population enquêtée.

12 Politique sociale

12.3 Accidents du travail

En 2004, 60 100 accidents de travail et 9 700 accidents de trajet sont survenus dans les ministères et établissements publics sous tutelle. **Le taux d'accidents de travail recule légèrement, de 3,0 à 2,8 pour cent agents, entre 2003 et 2004. Le taux d'accidents de trajet reste stable à 0,5.**

Le niveau des accidents du travail est stable ou en diminution dans les grandes administrations à l'exception de la police. L'enseignement scolaire, première administration en taille avec 928 000 agents, enregistre le plus grand nombre d'accidents en 2004 (15 650). Cependant, le taux d'accidents (1,7%), y est inférieur à la moyenne, au même niveau qu'en 2003. Le ministère de l'Économie se maintient à un niveau relativement bas : 0,6 accidents pour cent agents.

Certains ministères sont, de par leurs fonctions, plus soumis que d'autres au risque d'accidents du travail. De nombreux accidents sont recensés aux ministères de

l'Équipement (4 400), de la Justice (3 200), de la Défense (2 500), mais pour la Défense et l'Équipement les taux d'accidents sont en diminution sensible. De même, les accidents du travail sont nombreux à la Poste (16 900 en 2004), et le taux élevé (5,6%), mais en recul par rapport à 2003.

Seule l'administration de la Police, qui connaît le taux d'accidents du travail le plus fort de l'administration, voit ce taux augmenter entre 2003 et 2004 : on compte 11 000 accidents du travail pour 133 000 agents, soit 8,3 % contre 7,7 % en 2003.

La proportion d'accidents de trajet varie peu. Dans l'enseignement scolaire et l'économie, le taux d'accident de trajet est stable 0,3%. La Police est à un niveau supérieur : 0,5 %, comme l'année précédente. Aux ministères de la Défense et de la Justice, on compte 0,7 accidents de trajet pour 100 agents. La Poste demeure à 0,6%.

III Définitions et méthodes

Accidents du travail : accidents de service des fonctionnaires et accidents du travail des agents non titulaires. Ils surviennent lorsque l'agent est sous l'autorité de l'employeur, pendant le temps et sur le lieu de travail. Parmi les accidents de travail, on inclut les accidents de mission qui surviennent lors d'un déplacement dans le cadre des obligations professionnelles.

Accidents de trajet : surviennent lors du parcours entre le lieu du travail et le domicile, ou le lieu de restauration, à l'heure normale.

Le champ : les administrations ont mis en place progressivement cette enquête. Certains ministères ne sont pas encore parvenus à recenser tous leurs services, mais la couverture progresse chaque année. En 2004, tous les ministères répondent totalement ou partiellement, y compris celui de l'Enseignement supérieur qui répond pour la première fois. Aux ministères s'ajoutent un certain nombre d'établissements publics, parmi lesquels la Poste et la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce champ recouvre 2 118 000 agents en 2004.

Pour plus d'informations

- « Les accidents du travail et les maladies professionnelles en 2003 », Roger Martinez, RésulStats n°12-2005, DGAFP, septembre 2005.
- « Les conditions de travail dans la fonction publique », n° 40.1, octobre 2003, Dares, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.
- « Le travail en France. Santé et sécurité 2004-2005 », Liaisons sociales, ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, octobre 2005.

T 12-9 : Les accidents de travail et de trajet en 2003 et 2004

Accidents	Nombre		Nombre / effectif en %		Jours d'arrêt		Nombre moyen de jours d'arrêt	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
De travail	60 000	60 058	3,0	2,8	945 135	927 157	0,47	0,44
De trajet	9 451	9 662	0,5	0,5	215 847	218 719	0,11	0,10
Total	69 451	69 720	3,5	3,3	1 160 982	1 145 876	0,58	0,54

Effectif couvert par l'enquête (1) : en 2003 1 990 512
en 2004 2 117 973

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

(1) Certains ministères n'ont répondu que pour une partie de leurs services, l'effectif mentionné est donc celui pour lequel sont recensés les accidents.

12 Politique sociale

12.3 Accidents du travail

T 12-10 : Évolution des accidents de travail et de trajet de 2003 à 2004
Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail

	Nombre total d'accidents		Accidents / effectif en %		Nombre de jours d'arrêt de travail		Nombre moyen de jours d'arrêt par agent	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Ministère, direction								
Affaires étrangères	75	73	0,7	0,7	3 098	2 181	0,28	0,20
Affaires sociales et Travail	438	536	1,6	1,9	10 601	10 660	0,40	0,39
Agriculture	978	976	3,2	3,5	16 459	13 663	0,54	0,49
Culture (personnels titulaires)	428	137	3,1	2,4	7 853	2 068	0,57	0,36
Défense (personnels civils)	3 653	3 025	4,0	3,8	63 133	61 876	0,70	0,77
Écologie et Développement durable	51	27	2,0	1,0	593	155	0,24	0,06
Économie, Finances et Industrie	1 758	1 886	0,9	1,0	32 482	37 569	0,17	0,20
Éducation	18 550	20 859	2,1	2,0	357 375	367 269	0,40	0,36
Administration centrale	78	75	2,3	2,0	1 847	1 570	0,54	0,42
Enseignement scolaire	18 472	18 827	2,1	2,0	355 528	331 345	0,40	0,36
Enseignement supérieur	n.r.	1 957	n.r.	1,9	n.r.	34 354	n.r.	0,33
Équipement	4 805	4 888	5,0	4,0	81 639	84 750	0,85	0,70
Hors aviation civile	4 638	4 708	5,5	4,3	78 479	82 901	0,93	0,76
Aviation civile	167	180	1,4	1,5	3 160	1 849	0,27	0,15
Intérieur	12 586	12 537	7,1	7,4	122 227	120 328	0,69	0,71
Hors Police	855	859	2,5	2,3	16 885	15 406	0,49	0,42
Police nationale	11 731	11 678	8,2	8,8	105 342	104 922	0,74	0,79
Jeunesse et Sports	168	161	2,5	2,4	5 164	4 373	0,78	0,66
Justice	3 644	3 738	5,7	5,5	49 079	49 465	0,76	0,73
Hors juridictions administratives	3 623	3 702	5,7	5,6	48 878	49 100	0,78	0,74
Juridictions administratives	21	36	1,8	2,9	201	365	0,17	0,29
Outre-Mer (administration centrale)	6	11	2,1	3,6	396	337	1,38	1,10
Services du Premier ministre et Ira	61	121	1,9	2,9	694	1 880	0,21	0,45
Total des ministères	47 201	48 975	2,9	2,8	750 793	756 574	0,47	0,43
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	204	211	2,2	2,1	2 243	2 884	0,24	0,29
Tutelle Éducation nationale	1 213	1 090	6,1	5,7	29 962	25 228	1,50	1,32
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	558	538	1,6	1,4	10 330	11 958	0,29	0,32
Caisse des dépôts et consignations	82	88	1,7	1,9	1 149	1 482	0,24	0,31
La Poste	20 193	18 818	6,6	6,3	366 505	347 750	1,19	1,16
Total des établissements publics	22 250	20 745	5,9	5,6	410 189	389 302	1,09	1,05
Total général	69 451	69 720	3,5	3,3	1 160 982	1 145 876	0,58	0,54

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2003 et 2004. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu ; l'effectif retenu est donc celui pour lequel sont recensés les accidents.

n.r. : non réponse.

T 12-11 : Évolution des accidents de travail de 2003 à 2004
Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail

	Nombre total d'accidents		Accidents / effectif en %		Nombre de jours d'arrêt de travail		Nombre moyen de jours d'arrêt par agent	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Ministère, direction								
Affaires étrangères	38	36	0,3	0,3	1 945	869	0,17	0,08
Affaires sociales et Travail	259	289	1,0	1,0	4 424	4 969	0,17	0,18
Agriculture	818	809	2,7	2,9	13 032	9 576	0,43	0,34
Culture (personnels titulaires)	273	114	2,0	2,0	4 164	1 919	0,30	0,34
Défense (personnels civils)	3 081	2 501	3,4	3,1	46 718	46 563	0,52	0,58
Écologie et Développement durable	31	20	1,2	0,7	216	123	0,09	0,04
Économie, Finances et Industrie	1 121	1 191	0,6	0,6	17 990	21 164	0,10	0,11
Éducation	15 405	17 297	1,7	1,7	280 899	289 711	0,31	0,28
<i>Administration centrale</i>	39	39	1,1	1,1	1 064	677	0,31	0,18
<i>Enseignement scolaire</i>	15 366	15 650	1,7	1,7	279 835	262 440	0,31	0,28
<i>Enseignement supérieur</i>	<i>n.r.</i>	1 608	<i>n.r.</i>	1,6	<i>n.r.</i>	26 594	<i>n.r.</i>	0,26
Équipement	4 364	4 433	4,5	3,6	73 172	74 417	0,76	0,61
<i>Hors aviation civile</i>	4 237	4 316	5,0	3,9	70 644	73 331	0,83	0,67
<i>Aviation civile</i>	127	117	1,1	1,0	2 528	1 086	0,21	0,09
Intérieur	11 488	11 500	6,5	6,8	105 655	103 904	0,60	0,61
<i>Hors Police</i>	519	549	1,5	1,5	9 268	9 401	0,27	0,26
<i>Police nationale</i>	10 969	10 951	7,7	8,3	96 387	94 503	0,68	0,71
Jeunesse et Sports	135	135	2,0	2,0	3 779	3 251	0,57	0,49
Justice	3 107	3 231	4,8	4,8	39 591	39 224	0,62	0,58
<i>Hors juridictions administratives</i>	3 097	3 213	4,9	4,8	39 523	39 052	0,63	0,59
<i>Juridictions administratives</i>	10	18	0,8	1,4	68	172	0,06	0,14
Outre-Mer (administration centrale)	3	9	1,0	3,0	154	337	0,53	1,10
Services du Premier ministre et Ira	36	88	1,1	2,1	362	1 360	0,11	0,33
Total des ministères	40 159	41 653	2,5	2,4	592 101	597 387	0,37	0,34
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	128	132	1,4	1,3	1 219	1 439	0,13	0,14
Tutelle Éducation nationale	1 083	973	5,4	5,1	25 490	21 211	1,28	1,11
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	368	351	1,0	0,9	4 967	6 044	0,14	0,16
Caisse des dépôts et consignations	37	45	0,8	1,0	394	578	0,08	0,12
La Poste	18 225	16 904	5,9	5,6	320 964	300 498	1,05	1,00
Total des établissements publics	19 841	18 405	5,3	5,0	353 034	329 770	0,94	0,89
Total général	60 000	60 058	3,0	2,8	945 135	927 157	0,47	0,44

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2003 et 2004. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu ; l'effectif retenu est donc celui pour lequel sont recensés les accidents.

n.r. : non réponse.

12 Politique sociale

12.3 Accidents du travail

T 12-12 : Évolution des accidents de trajet de 2003 à 2004
Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail

	Nombre total d'accidents		Accidents / effectif en %		Nombre de jours d'arrêt de travail		Nombre moyen de jours d'arrêt par agent	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Ministère, direction								
Affaires étrangères	37	37	0,3	0,3	1 153	1 312	0,10	0,12
Affaires sociales et Travail	179	247	0,7	0,9	6 177	5 691	0,23	0,21
Agriculture	160	167	0,5	0,6	3 427	4 087	0,11	0,15
Culture (personnels titulaires)	155	23	1,1	0,4	3 689	149	0,27	0,03
Défense (personnels civils)	572	524	0,6	0,7	16 415	15 313	0,18	0,19
Écologie et Développement durable	20	7	0,8	0,3	377	32	0,15	0,01
Économie, Finances et Industrie	637	695	0,3	0,4	14 492	16 405	0,08	0,09
Éducation	3 145	3 562	0,3	0,3	76 476	77 558	0,08	0,08
Administration centrale	39	36	1,1	1,0	783	893	0,23	0,24
Enseignement scolaire	3 106	3 177	0,3	0,3	75 693	68 905	0,08	0,07
Enseignement supérieur	n.r.	349	n.r.	0,3	n.r.	7 760	n.r.	0,08
Équipement	441	455	0,5	0,4	8 467	10 333	0,09	0,08
Hors aviation civile	401	392	0,5	0,4	7 835	9 570	0,09	0,09
Aviation civile	40	63	0,3	0,5	632	763	0,05	0,06
Intérieur	1 098	1 037	0,6	0,6	16 572	16 424	0,09	0,10
Hors Police	336	310	1,0	0,8	7 617	6 005	0,22	0,16
Police nationale	762	727	0,5	0,5	8 955	10 419	0,06	0,08
Jeunesse et Sports	33	26	0,5	0,4	1 385	1 122	0,21	0,17
Justice	537	507	0,8	0,7	9 488	10 241	0,15	0,15
Hors juridictions administratives	526	489	0,8	0,7	9 355	10 048	0,15	0,15
Juridictions administratives	11	18	0,9	1,4	133	193	0,11	0,16
Outre-Mer (administration centrale)	3	2	1,0	0,7	242	0	0,84	0,00
Services du Premier ministre et Ira	25	33	0,8	0,8	332	520	0,10	0,12
Total des ministères	7 042	7 322	0,4	0,4	158 692	159 187	0,10	0,09
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	76	79	0,8	0,8	1 024	1 445	0,11	0,14
Tutelle Éducation nationale	130	117	0,7	0,6	4 472	4 017	0,22	0,21
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	190	187	0,5	0,5	5 363	5 914	0,15	0,16
Caisse des dépôts et consignations	45	43	0,9	0,9	755	904	0,16	0,19
La Poste	1 968	1 914	0,6	0,6	45 541	47 252	0,15	0,16
Total des établissements publics	2 409	2 340	0,6	0,6	57 155	59 532	0,15	0,16
Total général	9 451	9 662	0,5	0,5	215 847	218 719	0,11	0,10

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2003 et 2004. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu ; l'effectif retenu est donc celui pour lequel sont recensés les accidents.

n.r. : non réponse.

T 12-13 : Les accidents de travail et de trajet en 2004, avec ou sans arrêt

	Effectif en fonction (1)	Nombre d'accidents				Nombre de jours d'arrêt		
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total	Accidents en 2004	Accidents avant 2004	Tous les accidents
Ministère, direction								
Affaires étrangères	10 790	33	40	0	73	1 265	916	2 181
Affaires sociales et Travail	27 588	216	320	0	536	8 105	2 555	10 660
Agriculture	28 058	458	516	2	976	11 738	1 925	13 663
Culture (personnels titulaires)	5 700	52	85	0	137	1 856	212	2 068
Défense (personnels civils)	80 580	1 147	1 876	2	3 025	42 860	19 016	61 876
Écologie et Développement durable	2 784	15	12	0	27	155	0	593
Économie, Finances et Industrie	187 835	701	1 185	0	1 886	30 551	7 018	37 569
Éducation	1 033 924	8 337	12 514	8	20 859	284 074	83 195	367 269
<i>Administration centrale</i>	3 703	29	45	1	75	1 353	217	1 570
<i>Enseignement scolaire</i>	927 589	7 391	11 432	4	18 827	259 549	71 796	331 345
<i>Enseignement supérieur</i>	102 632	917	1 037	3	1 957	23 172	11 182	34 354
Équipement	121 794	2 188	2 690	10	4 888	66 622	18 128	84 750
<i>Hors aviation civile</i>	109 675	2 086	2 615	7	4 708	64 794	18 107	82 901
<i>Aviation civile</i>	12 119	102	75	3	180	1 828	21	1 849
Intérieur	169 224	5 387	7 145	5	12 537	105 679	14 649	120 328
<i>Hors Police</i>	36 599	347	512	0	859	9 438	5 968	15 406
<i>Police nationale</i>	132 625	5 040	6 633	5	11 678	96 241	8 681	104 922
Jeunesse et Sports	6 602	47	113	1	161	2 682	1 691	4 373
Justice	67 907	1 595	2 142	1	3 738	44 299	5 166	49 465
<i>Hors juridictions administratives</i>	66 662	1 572	2 129	1	3 702	44 091	5 009	49 100
<i>Juridictions administratives</i>	1 245	23	13	0	36	208	157	365
Outre-Mer (administration centrale)	305	7	4	0	11	16	321	337
Services du Premier ministre et Ira	4 180	55	66	0	121	1 647	233	1 880
Total des ministères	1 747 271	20 238	28 708	29	48 975	601 549	155 025	756 574
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	10 002	110	101	0	211	2 853	31	2 884
Tutelle Éducation nationale	19 098	306	784	0	1 090	18 060	7 168	25 228
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	37 272	292	246	0	538	6 584	5 374	11 958
Caisse des dépôts et consignations	4 734	37	51	0	88	967	515	1 482
La Poste	299 596	6 470	12 341	7	18 818	312 963	34 787	347 750
Total des établissements publics	370 702	7 215	13 523	7	20 745	341 427	47 875	389 302
Total général	2 117 973	27 453	42 231	36	69 720	942 976	202 900	1 145 876

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2002 et 2003. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu ; l'effectif retenu est donc celui pour lequel sont recensés les accidents.

I2 Politique sociale

I2.3 Accidents du travail

T 12-14 : Les accidents de travail, avec ou sans arrêt en 2004

	Effectif en fonction (1)	Nombre d'accidents				Nombre de jours d'arrêt		
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total	Accidents en 2004	Accidents avant 2004	Tous les accidents
Ministère, direction								
Affaires étrangères	10 790	17	19	0	36	379	490	869
Affaires sociales et Travail	27 588	137	152	0	289	3 572	1 397	4 969
Agriculture	28 058	401	407	1	809	8 232	1 344	9 576
Culture (personnels titulaires)	5 700	45	69	0	114	1 707	212	1 919
Défense (personnels civils)	80 580	981	1 519	1	2 501	32 637	13 926	46 563
Écologie et Développement durable	2 784	11	9	0	20	123	0	123
Économie, Finances et Industrie	187 835	475	716	0	1 191	17 817	3 347	21 164
Éducation	1 033 924	7 263	10 029	5	17 297	224 886	64 825	289 711
<i>Administration centrale</i>	3 703	18	21	0	39	585	92	677
<i>Enseignement scolaire</i>	927 589	6 459	9 188	3	15 650	206 100	56 340	262 440
<i>Enseignement supérieur</i>	102 632	786	820	2	1 608	18 201	8 393	26 594
Équipement	121 794	1 982	2 446	5	4 433	59 630	14 787	74 417
<i>Hors aviation civile</i>	109 675	1 910	2 402	4	4 316	58 565	14 766	73 331
<i>Aviation civile</i>	12 119	72	44	1	117	1 065	21	1 086
Intérieur	169 224	5 166	6 329	5	11 500	92 537	11 367	103 904
<i>Hors Police</i>	36 599	238	311	0	549	5 960	3 441	9 401
<i>Police nationale</i>	132 625	4 928	6 018	5	10 951	86 577	7 926	94 503
Jeunesse et Sports	6 602	38	96	1	135	2 135	1 116	3 251
Justice	67 907	1 409	1 821	1	3 231	35 134	4 090	39 224
<i>Hors juridictions administratives</i>	66 662	1 396	1 816	1	3 213	35 030	4 022	39 052
<i>Juridictions administratives</i>	1 245	13	5	0	18	104	68	172
Outre-Mer (administration centrale)	305	5	4	0	9	16	321	337
Services du Premier ministre et Ira	4 180	41	47	0	88	1 127	233	1 360
Total des ministères	1 747 271	17 971	23 663	19	41 653	479 932	117 455	597 387
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	10 002	82	50	0	132	1 408	31	1 439
Tutelle Éducation nationale	19 098	287	686	0	973	14 510	6 701	21 211
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	37 272	224	127	0	351	3 067	2 977	6 044
Caisse des dépôts et consignations	4 734	17	28	0	45	464	114	578
La Poste	299 596	5 953	10 948	3	16 904	271 319	29 179	300 498
Total des établissements publics	370 702	6 563	11 839	3	18 405	290 768	39 002	329 770
Total général	2 117 973	24 534	35 502	22	60 058	770 700	156 457	927 157

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

- (1) Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2002 et 2003. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu ; l'effectif retenu est donc celui pour lequel sont recensés les accidents.

T 12-15 : Les accidents de trajet, avec ou sans arrêt en 2004

	Effectif en fonction (1)	Nombre d'accidents				Nombre de jours d'arrêt		
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total	Accidents en 2004	Accidents avant 2004	Tous les accidents
Ministère, direction								
Affaires étrangères	10 790	16	21	0	37	886	426	1 312
Affaires sociales et Travail	27 588	79	168	0	247	4 533	1 158	5 691
Agriculture	28 058	57	109	1	167	3 506	581	4 087
Culture (personnels titulaires)	5 700	7	16	0	23	149	0	149
Défense (personnels civils)	80 580	166	357	1	524	10 223	5 090	15 313
Écologie et Développement durable	2 784	4	3	0	7	32	0	32
Économie, Finances et Industrie	187 835	226	469	0	695	12 734	3 671	16 405
Éducation	1 033 924	1 074	2 485	3	3 562	59 188	18 370	77 558
<i>Administration centrale</i>	3 703	11	24	1	36	768	125	893
<i>Enseignement scolaire</i>	927 589	932	2 244	1	3 177	53 449	15 456	68 905
<i>Enseignement supérieur</i>	102 632	131	217	1	349	4 971	2 789	7 760
Équipement	121 794	206	244	5	455	6 992	3 341	10 333
<i>Hors aviation civile</i>	109 675	176	213	3	392	6 229	3 341	9 570
<i>Aviation civile</i>	12 119	30	31	2	63	763	0	763
Intérieur	169 224	221	816	0	1 037	13 142	3 282	16 424
<i>Hors Police</i>	36 599	109	201	0	310	3 478	2 527	6 005
<i>Police nationale</i>	132 625	112	615	0	727	9 664	755	10 419
Jeunesse et Sports	6 602	9	17	0	26	547	575	1 122
Justice	67 907	186	321	0	507	9 165	1 076	10 241
<i>Hors juridictions administratives</i>	66 662	176	313	0	489	9 061	987	10 048
<i>Juridictions administratives</i>	1 245	10	8	0	18	104	89	193
Outre-Mer (administration centrale)	305	2	0	0	2	0	0	0
Services du Premier ministre et Ira	4 180	14	19	0	33	520	0	520
Total des ministères	1 747 271	2 267	5 045	10	7 322	121 617	37 570	159 187
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	10 002	28	51	0	79	1 445	0	1 445
Tutelle Éducation nationale	19 098	19	98	0	117	3 550	467	4 017
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	37 272	68	119	0	187	3 517	2 397	5 914
Caisse des dépôts et consignations	4 734	20	23	0	43	503	401	904
La Poste	299 596	517	1 393	4	1 914	41 644	5 608	47 252
Total des établissements publics	370 702	652	1 684	4	2 340	50 659	8 873	59 532
Total général	2 117 973	2 919	6 729	14	9 662	172 276	46 443	218 719

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2002 et 2003. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu ; l'effectif retenu est donc celui pour lequel sont recensés les accidents.

12 Politique sociale

12.4 Maladies professionnelles

En 2004, 969 maladies professionnelles ont été reconnues par les commissions de réforme et 101 720 journées ont été perdues de ce fait, dans les ministères hors Police nationale et les établissements publics sous tutelle.

Les maladies professionnelles de la nomenclature établie par le Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels correspondent principalement à des pathologies causées par le contact d'agents chimiques ou la manipulation d'objets. Ces maladies sont plus souvent rencontrées dans l'activité industrielle que dans les activités tertiaires. **De ce fait, les ministères de la Défense et de l'Équipement, ayant des activités industrielles, présentent un risque plus important.** Ils concentrent les maladies professionnelles reconnues.

Ces deux ministères, avec la Poste,

représentent 59 % des maladies reconnues et 60 % des jours d'arrêt, alors qu'ils ne couvrent que 25 % des effectifs des ministères. L'Éducation nationale représente 52 % des effectifs et 27 % des maladies reconnues et des jours d'arrêt. Au total, 86 % des maladies sont reconnues dans ces quatre institutions.

Les maladies professionnelles dans la fonction publique de l'État sont pour l'essentiel des affectations périarticulaires provoquées par certains gestes ou postures (74 %), et des maladies liées à l'amiante (9 %).

Les affectations périarticulaires reconnues sont en augmentation importante en 2004. Les reconnaissances de maladies liées à l'amiante sont, elles, en diminution par rapport à 2003, année au cours de laquelle le ministère de la Défense avait présenté de nombreux dossiers devant les commissions de réforme.

III Définitions et méthodes

Les maladies professionnelles sont les maladies que les agents ont contractées au cours de leur activité professionnelle et qui ont été reconnues comme telles par les commissions de réforme. Les maladies sont recensées l'année de leur reconnaissance et non l'année pendant laquelle elles ont commencé.

Les jours d'arrêt dans l'année causés par les maladies professionnelles sont recensés pour toutes les maladies

reconnues, dans l'année ou les années antérieures.

L'enquête sur les maladies professionnelles a été lancée à partir de l'année 1995, mais les retours des ministères ont longtemps été partiels. En 2000, un ensemble suffisant de réponses a été dépouillé et a permis une première publication. En 2004, tous les services ministériels répondent sauf la Police nationale.

Pour plus d'informations

- « Les accidents du travail et les maladies professionnelles en 2003 », Roger Martinez, DGAFF, RésulStats 12-2005.
- Conditions de travail, bilan 2004, ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, Direction des relations du travail.
- « Contraintes posturales et articulaires au travail » B. Arnaudo, S. Hamon-Cholet, D. Waltisperger, Premières Synthèses, Dares, n° 11.2 mars 2006.

T 12-16 : Les maladies professionnelles reconnues et les jours d'arrêt par ministère en 2004

Ministère, Direction	Effectif en fonction (1)	Nombre de maladies	Nombre de jours d'arrêt	10 000 x nombre maladies / effectif	10 000 x nombre jours / effectif
Affaires étrangères	10 790	0	0	0,0	0,0
Affaires sociales et Travail	27 588	9	725	3,3	262,8
Agriculture	28 058	30	2 651	10,7	944,8
Culture (personnels titulaires)	5 700	6	754	10,5	1322,8
Défense (personnels civils)	80 580	184	6 088	22,8	755,5
Écologie et Développement durable	2 784	0	0	0,0	0,0
Économie, Finances et Industrie	187 835	8	400	0,4	21,3
Éducation	1 033 924	263	27 782	2,5	268,7
<i>Administration centrale</i>	3 703	0	0	0,0	0,0
<i>Enseignement scolaire</i>	927 589	230	26 321	2,5	283,8
<i>Enseignement supérieur</i>	102 632	33	1 461	3,2	142,4
Équipement	121 794	70	13 684	5,7	1123,5
<i>Hors aviation civile</i>	109 675	70	13 684	6,4	1247,7
<i>Aviation civile</i>	12 119	0	0	0,0	0,0
Intérieur	36 599	12	2 183	3,3	596,5
<i>Hors Police nationale</i>	36 599	12	2 183	3,3	596,5
<i>Police nationale</i>	<i>nr</i>	<i>nr</i>	<i>nr</i>	<i>nr</i>	<i>nr</i>
Jeunesse et Sports	6 602	3	290	4,5	439,3
Justice	67 907	7	1 731	1,0	254,9
<i>Hors juridictions administratives</i>	66 662	7	1 731	1,1	259,7
<i>Juridictions administratives</i>	1 245	0	0	0,0	0,0
Outre-Mer (administration centrale)	305	0	0	0,0	0,0
Services du Premier ministre	4 180	1	70	2,4	167,5
Total des ministères	1 614 646	593	56 358	3,7	349,0
Établissements publics					
Tutelle Affaires sociales et Travail	10 002	14	1 136	14,0	1135,8
Tutelle Éducation nationale	19 098	16	1 780	8,4	932,0
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	37 272	28	1 195	7,5	320,6
Caisse des dépôts et consignations	4 734	3	404	6,3	853,4
La Poste	299 596	315	40 847	10,5	1363,4
Total des établissements publics	370 702	376	45 362	10,1	1223,7
Total général	1 985 348	969	101 720	4,9	512,4

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

(1) Les effectifs en fonction sont les effectifs réels déclarés par les ministères en 2004. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu et l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensées les maladies.

nr : non réponse.

12 Politique sociale

12.4 Maladies professionnelles

T 12-17 : Les maladies professionnelles reconnues et les jours d'arrêt par maladie en 2004 ⁽¹⁾

Maladies professionnelles	Nombre de maladies	Nombre de jours d'arrêt	10 000 x nombre maladies / effectif	10 000 x nombre jours / effectif
06 - Affections provoquées par des rayons ionisants	2	42	0,0	0,2
30 - Affections consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	44	1 626	0,2	8,2
30bis - Cancers broncho-pulmonaires dus à l'inhalation de poussières d'amiante	38	880	0,2	4,4
42 - Atteintes auditives provoquées par des bruits lésionnels	31	365	0,2	1,8
57 - Affections périarticulaires provoquées par certains gestes ou postures	715	78 903	3,6	397,4
65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	15	2 118	0,1	10,7
66 - Affections respiratoires de mécanisme allergique	11	557	0,1	2,8
69 - Affections provoquées par les vibrations et les chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets	7	1 922	0,0	9,7
97 - Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	15	4 523	0,1	22,8
98 - Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	56	6 975	0,3	35,1
<i>Autres maladies</i>	<i>35</i>	<i>3 809</i>	<i>0,2</i>	<i>19,2</i>
Toutes les maladies	969	101 720	4,9	512,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

(1) La Police nationale n'a pas répondu.

T 12-18 : Les maladies professionnelles reconnues et les jours d'arrêt par maladie en 2003 (1)

Maladies professionnelles	Nombre de maladies	Nombre de jours d'arrêt	10 000 x nombre maladies / effectif	10 000 x nombre jours / effectif
06 - Affections provoquées par des rayons ionisants	3	0	0,0	0,0
30 - Affections consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	342	1 808	1,9	9,8
30bis - Cancers broncho-pulmonaires dus à l'inhalation de poussières d'amiante	9	441	0,0	2,4
42 - Atteintes auditives provoquées par des bruits lésionnels	25	0	0,1	0,0
57 - Affections périarticulaires provoquées par certains gestes ou postures	463	53 561	2,5	289,8
65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	8	819	0,0	4,4
66 - Affections respiratoires de mécanisme allergique	5	57	0,0	0,3
69 - Affections provoquées par les vibrations et les chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets	6	1 550	0,0	8,4
97 - Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	22	4 329	0,1	23,4
98 - Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	52	8 057	0,3	43,6
<i>Autres maladies</i>	38	4 353	0,2	23,6
Toutes les maladies	973	74 975	5,3	405,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

(1) La Police nationale et l'Enseignement supérieur n'ont pas répondu.

12 Politique sociale

12.5 Hygiène et sécurité

Sur l'ensemble des comités d'hygiène et de sécurité (CHS) et réunions informelles qui se sont tenus en 2004 au sein des ministères, 958 étaient des réunions de CHS locaux représentant plus de la moitié des réunions comptabilisées. **La position de ces comités, placés auprès des comités techniques paritaires départementaux et régionaux, garantit une forte déconcentration de la mise en œuvre de l'hygiène et de la sécurité afin de la rendre la plus efficace au regard des spécificités des sites ou des activités de chaque service.** Les comités d'hygiène et de sécurité spéciaux, avec un nombre annuel de réunions estimé à 615, représentent la deuxième instance de concertation mise en œuvre par les services pour traiter de l'hygiène et de la sécurité.

La problématique des accidents du travail fait partie des thèmes les plus abordés lors des CHS en 2004. Le réseau hygiène-sécurité est maintenant stabilisé et les problèmes se concentrent sur les enjeux propres des actions de prévention. Le classement effectué des dossiers traités par les ministères peut être regroupé en cinq secteurs : la sécurité des locaux, la santé des agents, les conditions de travail, la prévention du risque professionnel, les accidents de service.

La fonction de contrôle, en hygiène et sécurité, est assurée au sein des ministères par 132 inspecteurs d'hygiène et de sécurité à un niveau stable, par rapport à 2003. En valeur absolue, l'Éducation nationale présente le réseau de plus important, avec 35 IHS au sein du ministère et 8 IHS répartis au sein des grands établissements d'enseignement et de recherches sous tutelle (Inserm, Cnrs, Cned, Ciep). Il est suivi par le ministère des Finances (17 IHS) et le ministère de la Défense (13 IHS). Cependant, la réalité du contrôle doit être appréciée bien plus au regard des effectifs de chaque ministère, de la couverture du territoire et du nombre de bâtiments. Le ratio mesurant le nombre d'IHS pour 10 000 agents permet d'apprécier la densité du réseau des IHS.

On compte trois IHS pour 10 000 agents aux ministères de l'Emploi et de la Santé, un pour 10 000 agents au ministère des Affaires étran-

gères, 0,4 au ministère de l'Éducation nationale.

Le second réseau d'acteurs hygiène et sécurité recouvre l'ensemble des agents chargés de la mise en œuvre (Acmo) répartis au sein des différents services (1 692).

L'année 2004 est marquée par une augmentation de 13 % du nombre d'Acmo, en raison notamment du renforcement de ce réseau aux ministères de l'Intérieur et de la Justice. Le ministère de la Défense présente un réseau spécifique : il emploie des chargés de prévention dont les missions recouvrent celles des Acmo.

Le rapport du nombre d'Acmo pour 100 agents reflète la densité de leur présence au sein des services répartis sur le territoire : les ministères de la Justice, de la Culture, de l'Agriculture et de l'Écologie emploient au minimum un Acmo pour cent agents.

Les ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur, de la Défense, des Finances, et les services du Premier ministre en emploient de 0,9 à 0,3. Dans les ministères de l'Emploi, de la Santé, de l'Équipement, la densité d'Acmo est faible.

Les 1 541 médecins de prévention exercent leur mission, souvent dans le cadre d'un temps partiel à hauteur de 30 %, dans les ministères, ce qui représente 5/3 équivalent temps plein.

Le recrutement des médecins de prévention et les conditions de rémunération de ceux en poste sont les difficultés les plus fréquemment rencontrées par les administrations pour répondre à leurs obligations en termes de suivi médical de leurs agents. D'une manière générale, et à l'exception des ministères à faible effectif ou ayant recours à des dispositifs particuliers (ex : convention avec la MSA pour le ministère de l'Agriculture), les administrations continuent d'avoir de réels besoins en médecins de prévention et constatent une insuffisance en la matière. Si certaines administrations ont un taux de couverture correct en médecine de prévention (ministères des Finances, de la Justice, établissements scientifiques), d'autres relèvent un déficit sensible (ministère de l'Éducation nationale), malgré de réels efforts de mise à niveau (ministère de l'Intérieur).

III Définitions et méthodes

L'organisation de la prévention des risques et de la protection des agents de la fonction publique au travail a fait l'objet d'une réforme importante en 1995, à l'occasion de la publication du décret du 9 mai 1995 qui a complété le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Le bilan d'application du décret de 1982 précité a principalement pour objectifs de :

- constater les efforts déployés par les employeurs publics en matière d'hygiène et de sécurité au travail,
- dresser un état précis des dispositions prises en la matière,
- assurer un suivi et une harmonisation des pratiques,
- confronter les expériences et valoriser les actions de portée générale.

Ce bilan a été réalisé à partir des informations qui ont été transmises aux départements ministériels et aux établissements publics. Sa structure suit une grille d'enquête centrée sur les rubriques suivantes :

La concertation avec les organisations syndicales et le réseau des CHS ;

Les personnels et les dispositifs de contrôle,

La formation hygiène et sécurité,

La médecine de prévention et le suivi médical des agents,

L'évaluation des risques professionnels,

Les mesures relatives à la prévention du risque routier et de l'amiante,

Les travaux des CHS locaux.

L'organisation de l'hygiène et de la sécurité

Le dispositif réglementaire applicable à la fonction publique prévoit l'établissement d'un réseau d'acteurs et d'instances compétents en matière d'hygiène et de sécurité. L'organisation de ce réseau se caractérise par deux traits saillants :

- la concertation entre les représentants de l'administration, du personnel et des acteurs internes de l'hygiène et de la sécurité par la création de comités d'hygiène et de sécurité au niveau ministériel, au sein des administrations centrales et au sein des services déconcentrés. Les comités d'hygiène et de sécurité spéciaux sont créés afin de traiter de problèmes spécifiques à une activité ou à un site comportant des risques professionnels particuliers ;

- une chaîne de responsabilité et de compétences constituée des agents chargés de la mise en œuvre, du contrôle de la politique d'hygiène et sécurité ou de l'amélioration des conditions sanitaires de travail et de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dont la mission est attribuée aux médecins de prévention.

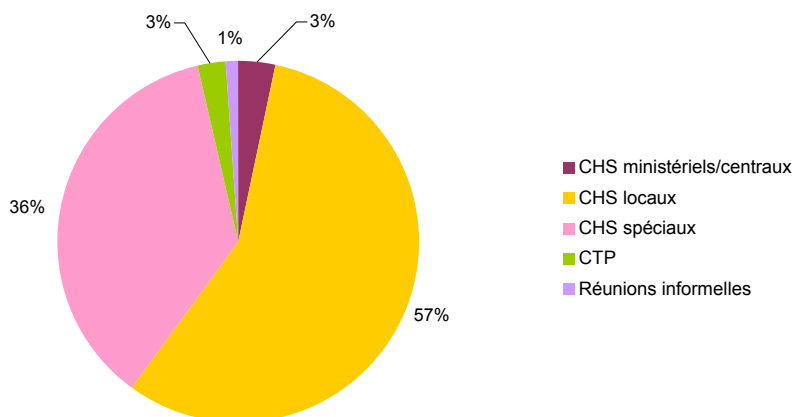
Pour plus d'informations

- « Bilan de l'application des dispositions relatives à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine de prévention dans la fonction publique de l'État pour l'année 2004 » DGAFF.

12 Politique sociale

12.5 Hygiène et sécurité

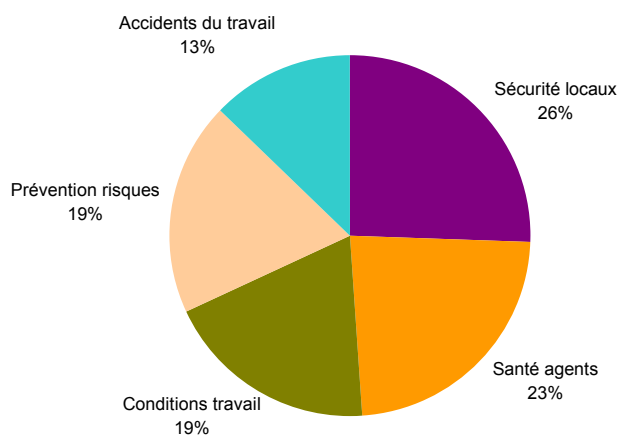
Graphique 12-1 : Types d'instances de concertation en matière d'hygiène et de sécurité



DGAFP, bureau des affaires sociales.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Graphique 12-2 : Fréquence des thèmes abordés lors des CHS par l'ensemble des ministères et établissements rattachés



DGAFP, bureau des affaires sociales.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

T 12-19 : Les acteurs en hygiène et sécurité par ministère au 31-12-2004

	Inspecteurs hygiène et sécurité		Agents chargés de la mise en œuvre		Médecins de prévention	
	Nombre	Ratio pour 10 000 agents du ministère	Nombre	Ratio pour 100 agents du ministère	Nombre (ETP)	Ratio pour 1 000 agents du ministère
Affaires étrangères	2	1	4	0	nr	nr
Agriculture	5	1,3	485	1,2	1	nr
Culture	nr	nr	190	1,4	8	0,6
Défense	13	0,3	1535	0,4	103	0,2
Économie	17	0,9	554	0,3	88	0,4
Écologie	12	nr	24	1	12	4,8
Éducation nationale et Recherche	43	0,4	11 519	0,9	128	0,1
Emploi, Cohésion sociale et Logement	8	2,8	64	0,2	41	1,4
Équipement	12	1	135	0,1	41	0,4
Intérieur	12	0,7	1254	0,7	49	0,3
Justice	7	1	1 148	1,6	40	0,6
Outre-Mer	-	-	-	-	1	0,1
Services du Premier ministre	1	2,8	12	0,3	1	0,3
Total	132		16 924		513	

DGAFP, bureau des affaires sociales.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

nr : non réponse.

Table des matières

1	Les trois fonctions publiques	6
1.1	Effectifs des trois fonctions publiques	6
T 1-1 :	Fonction publique, service public et emploi total au 31-12-2004	8
	Graphique 1-1 : Fonction publique, service public et emploi total	8
T 1-2 :	Effectifs de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière au 31-12-2004	9
T 1-3 :	Effectifs de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière par statut au 31-12-2004	10
T 1-4 :	Effectifs en équivalents temps plein de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière par statut au 31-12-2004	11
	Graphique 1-2 : Répartition des effectifs entre les trois fonctions publiques	12
	Graphique 1-3 : Répartition par catégorie hiérarchique dans chacune des trois fonctions publiques	12
T 1-5 :	Répartition par statut et catégorie hiérarchique des effectifs des trois fonctions publiques au 31-12-2004	13
T 1-6 :	Pourcentage de femmes par statut et catégorie hiérarchique dans la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière au 31-12-2004	14
	Graphique 1-4 : Part de femmes titulaires ou non-titulaires dans les trois fonctions publiques	15
	Graphique 1-5 : Pyramides des âges de la fonction publique et du secteur privé	16
T 1-7 :	Bénéficiaires d'emplois aidés au 31-12-2004 et au 31-12-2005	17
1.2	Fonction publique de l'État	18
T 1-8 :	Effectifs de la fonction publique de l'État au 31-12-2004	19
T 1-9 :	Répartition par statut et catégorie hiérarchique des effectifs de la fonction publique de l'État au 31-12-2004	20
T 1-10 :	Répartition par statut et catégorie hiérarchique des effectifs en équivalents temps plein de la fonction publique de l'État au 31-12-2004	21
T 1-11 :	Pourcentage de femmes par statut et catégorie hiérarchique dans la fonction publique de l'État au 31-12-2004	22
T 1-12 :	Répartition des effectifs de la fonction publique de l'État entre ministères et établissements publics à caractère administratif au 31-12-2004	23
T 1-13 :	Effectifs des établissements publics à caractère administratif au 31-12-2004 par catégorie	24
T 1-14 :	Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31-12-2004 (1 ^{ère} partie)	25
T 1-14 :	Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31-12-2004 (2 ^{ème} partie)	26
T 1-14 :	Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31-12-2004 (3 ^{ème} partie)	27
T 1-14 :	Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31-12-2004 (4 ^{ème} partie)	28
T 1-15 :	Établissements publics nationaux à caractère industriel ou commercial au 31-12-2004	29
1.3	Fonction publique territoriale	30
T 1-16 :	Effectifs de la fonction publique territoriale au 31-12-2004	32
T 1-17 :	Effectifs en équivalents temps plein de la fonction publique territoriale au 31-12-2004	32
T 1-18 :	Effectifs de la fonction publique territoriale par type de collectivité au 31-12-2004	33
T 1-19 :	Effectifs en équivalents temps plein de la fonction publique territoriale par type de collectivité au 31-12-2004	34
T 1-20 :	Répartition des effectifs de la fonction publique territoriale par filière d'emploi au 31-12-2004	35
1.4	Fonction publique hospitalière	36
T 1-21 :	Effectifs réels de la fonction publique hospitalière au 31-12-2004	37
T 1-22 :	Effectifs de la fonction publique hospitalière en équivalents temps plein au 31-12-2004	38
T 1-23 :	Répartition des personnels non médicaux de la fonction publique hospitalière par filière d'emploi au 31-12-2003	39
1.5	Les trois fonctions publiques par région	40
T 1-24 :	Effectifs des trois fonctions publiques par région et par département au 31-12-2003 (1 ^{ère} partie)	42
T 1-24 :	Effectifs des trois fonctions publiques par région et par département au 31-12-2003 (2 ^{ème} partie)	43
T 1-24 :	Effectifs des trois fonctions publiques par région et par département au 31-12-2003 (3 ^{ème} partie)	44

Table des matières

T 1-25 : Effectifs en équivalents temps plein des trois fonctions publiques par région et par département au 31-12-2003 (1 ^{ère} partie).....	45
T 1-25 : Effectifs en équivalents temps plein des trois fonctions publiques par région et par département au 31-12-2003 (2 ^{ème} partie).....	46
T 1-25 : Effectifs en équivalents temps plein des trois fonctions publiques par région et par département au 31-12-2003 (3 ^{ème} partie).....	47
T 1-26 : Taux d'administration par région et par département au 31-12-2003 (1 ^{ère} partie).....	48
T 1-26 : Taux d'administration par région et par département au 31-12-2003 (2 ^{ème} partie).....	49
T 1-26 : Taux d'administration par région et par département au 31-12-2003 (3 ^{ème} partie).....	50
Figure 1-1 : Taux d'administration des trois fonctions publiques.....	51
Figure 1-2 : Taux d'administration de la fonction publique de l'État.....	51
Figure 1-3 : Taux d'administration de la fonction publique territoriale.....	51
Figure 1-4 : Taux d'administration de la fonction publique hospitalière.....	51
1.6 Séries longues.....	52
T 1-27 : Effectifs de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière entre le 31-12-1984 et le 31-12-2004.....	53
T 1-28 : Effectifs en équivalent temps plein de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière entre le 31-12-1984 et le 31-12-2004.....	54
Graphique 1-6 : Évolution des effectifs des trois fonctions publiques entre le 31-12-1984 et le 31-12-2004.....	55
Graphique 1-7 : Évolution des effectifs en équivalent temps plein des trois fonctions publiques, entre le 31-12-1984 et le 31-12-2004.....	55
T 1-29 : Effectifs des trois fonctions publiques par statut entre le 31-12-1994 et le 31-12-2004.....	56
T 1-30 : Évolution des effectifs des ministères et de leurs Epa rattachés entre 1994 et 2004.....	57
T 1-31 : Évolution des effectifs territoriaux par statut des agents et type de collectivité entre 1984 et 1994.....	58
T 1-32 : Évolution des effectifs territoriaux par statut des agents et type de collectivité entre 1994 et 2004.....	59
2 Effectifs des ministères.....	60
2.1 Principales caractéristiques.....	60
T 2-1 : Effectifs des ministères par statut et pourcentage de femmes et d'enseignants, au 31-12-2004.....	62
Graphique 2-1 : Évolution des effectifs réels des principaux ministères civils - Base 100 au 31-12-1990.....	62
Graphique 2-2 : Effectifs des ministères selon la catégorie au 31-12-2004.....	63
T 2-2 : Effectifs des ministères par statut et pourcentage de femmes au 31-12-2004.....	64
T 2-3 : Effectifs en équivalents temps plein des ministères par statut et pourcentage de femmes au 31-12-2004.....	65
T 2-4 : Titulaires civils des ministères par catégorie hiérarchique au 31-12-2004.....	66
Graphique 2-3 : Titulaires par catégorie hiérarchique, au 31-12-2004.....	66
Graphique 2-4 : Les ministères à fort taux de féminisation.....	67
Graphique 2-5 : Les ministères à faible taux de féminisation.....	67
T 2-5 : Titulaires civils des ministères en équivalents temps plein par catégorie hiérarchique au 31-12-2004.....	68
Graphique 2-6 : Répartition des titulaires civils par ministère.....	69
T 2-6 : Répartition des agents de l'État selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe au 31-12-2004.....	70
Graphique 2-7 : Les catégories socioprofessionnelles les moins féminisées.....	71
Graphique 2-8 : Les catégories socioprofessionnelles les plus féminisées.....	71
Graphique 2-9 : Part des femmes selon la catégorie.....	71
T 2-7 : Enseignants au 31-12-2004.....	72
T 2-8 : Agents des ministères par région, département et ministère au 31-12-2004 (1 ^{ère} partie).....	73
T 2-8 : Agents des ministères par région, département et ministère au 31-12-2004 (2 ^{ème} partie).....	74
T 2-8 : Agents des ministères par région, département et ministère au 31-12-2004 (3 ^{ème} partie).....	75
2.2 Non-titulaires.....	76
T 2-9 : Non titulaires des ministères par catégorie hiérarchique au 31-12-2004.....	78

Table des matières

Graphique 2-10 : Non-titulaires par catégorie hiérarchique, au 31-12-2004	78
T 2-10 : Non titulaires des ministères en équivalents temps plein par catégorie hiérarchique au 31-12-2004.....	79
T 2-11 : Typologie des non-titulaires des ministères au 31-12-2004.....	80
Graphique 2-11 : Typologie des non-titulaires au 31-12-2004	80
T 2-12 : Typologie des non-titulaires des ministères en équivalents temps plein au 31-12-2004	81
2.3 Âge des agents de l'État.....	82
T 2-13 : Effectifs des ministères par âge et par sexe, au 31-12-2004	83
T 2-14 : Âge moyen des agents des ministères au 31-12-2004 selon le ministère et le sexe.....	84
Graphique 2-12 : Les ministères dont les agents sont les plus jeunes	84
T 2-15 : Titulaires civils des ministères selon l'âge et le sexe au 31-12-2004	85
Graphique 2-13 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État Âge révolu au 31-12-2004.....	86
Graphique 2-14 : Pyramide des âges des titulaires civils des catégories actives (1) des ministères - Âge révolu au 31-12-2004	87
Graphique 2-15 : Pyramide des âges des titulaires civils des catégories sédentaires (1) des ministères - Âge révolu au 31-12-2004	87
Graphique 2-16 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie A Âge révolu au 31-12-2004	88
Graphique 2-17 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie A hors enseignants - Âge révolu au 31-12-2004	88
Graphique 2-18 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie B Âge révolu au 31-12-2004	89
Graphique 2-19 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie C Âge révolu au 31-12-2004	89
Graphique 2-20 : Les titulaires civils de l'État par catégorie hiérarchique et par âge au 31-12-2004 : enseignants / non enseignants.....	90
Graphique 2-21 : Les titulaires civils de l'État par catégorie hiérarchique et par âge au 31-12-2004 : catégories actives / catégories sédentaires	91
T 2-16 : Répartition par âge et par région des agents des ministères au 31-12-2004	92
Figure 2-1 : Âge moyen des agents civils de l'État par région au 31-12-2004	93
2.4 Séries longues.....	94
T 2-17 : Effectifs par ministère de 1984 à 1994 au 31 décembre	95
T 2-18 : Effectifs par ministère de 1994 à 2004 au 31 décembre	96
Graphique 2-22 : Évolution des effectifs des principaux ministères civils. Base 100 au 31-12-1984	96
T 2-19 : Titulaires civils des ministères par catégorie hiérarchique de 1984 à 2004 au 31 décembre	97
Graphique 2-23 : Évolution des effectifs des titulaires civils par catégorie hiérarchique. Base 100 au 31-12-1984	97
T 2-20 : Agents des ministères par statut de 1984 à 2004 au 31 décembre.....	98
T 2-21 : Taux de féminisation des titulaires civils dans les ministères par catégorie hiérarchique de 1984 à 2004 au 31 décembre.....	99
T 2-22 : Taux de féminisation des agents des ministères par statut de 1984 à 2004.....	99
Graphique 2-24 : Pyramides des âges de tous les ministères civils, des enseignants, des non enseignants, en 1984, 1994 et 2004	100
Graphique 2-25 : Pyramides des âges des principaux ministères civils en 1982, 1992 et 2004	101
3 Égalité professionnelle.....	102
3.1 Encadrement supérieur de trois fonctions publiques.....	102
T 3-1 : Les femmes dans les emplois de direction des trois fonctions publiques à la fin 2004	103
3.2 Encadrement supérieur de la fonction publique de l'État.....	104
T 3-2 : Les femmes dans les emplois de direction de services administratifs, d'inspections générales et de juridictions de l'État en 2002, 2003 et 2004	105
Graphique 3-1 : Les femmes dans les principaux emplois de direction.....	105
T 3-3 : Les femmes dans les potentiels, les viviers, les nominations.....	106

Table des matières

T 3-4 : Les femmes dans les emplois de direction par ministère au 31-12-2004 (1).....	107
Graphique 3-2 : Les femmes dans les emplois de direction par ministère au 31-12-2004 (1).....	107
T 3-5 : Les femmes dans les emplois de direction d'administration centrale selon les ministères au 31-12-2004	108
T 3-6 : Les femmes dans les emplois de chefs de services déconcentrés selon les ministères en 2004.....	108
T 3-7 : Les femmes dans les juridictions nationales et les inspections générales au 31-12-2004.....	109
3.3 Parité dans les jurys de concours.....	110
T 3-8 : La place des femmes dans les jurys (1) par niveau de concours de 2000 à 2004	111
T 3-9 : La place des femmes dans les jurys (1) par ministère de 2000 à 2004.....	111
T 3-10 : Proportion de femmes dans les jurys des principaux concours de 2000 à 2004 (1)	112
Graphique 3-3 : Proportion de femmes parmi les jurés par catégorie de 2000 à 2004	113
3.4 Parité dans les organismes consultatifs	114
T 3-11 : Représentation des femmes au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État en 2005.....	115
T 3-12 : Représentation des femmes dans les CAP renouvelées en 2004 et 2005 pour les parités administrative et syndicale.....	115
Graphique 3-4 : Représentation des femmes nommées par l'administration dans les CAP renouvelées en 2004 et 2005 et pourcentage de femmes de catégorie A par ministère.....	116
Graphique 3-5 : Représentation des femmes élues du personnel dans les CAP renouvelées en 2004 et 2005 et pourcentage de femmes dans les ministères	116
Graphique 3-6 : Pourcentage de femmes représentant l'administration et le personnel dans les CAP renouvelées en 2004 et 2005 selon les catégories socioprofessionnelles.....	117
4 Insertion des travailleurs handicapés.....	118
Graphique 4-1 : Taux d'emploi dans les trois fonctions publiques	120
T 4-1 : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi par catégorie de bénéficiaires dans les trois fonctions publiques.....	120
T 4-2 : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés (hors Éducation nationale) au 31-12-2004.....	121
T 4-3 : Bénéficiaires par statut et catégorie hiérarchique de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés (hors Éducation nationale) au 31-12-2004	122
T 4-4 : Flux de nouveaux bénéficiaires en 2003 et 2004 par ministère	123
Graphique 4-2 : Répartition des bénéficiaires par catégorie en 2004 - Hors La Poste	124
Graphique 4-3 : Évolution des nouveaux bénéficiaires depuis 2000 (année de référence).....	124
T 4-5 : Nouveaux bénéficiaires par statut en 2004 de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés	125
5 Recrutement par concours.....	126
5.1 Type de concours et profil des candidats	126
T 5-1 : Ensemble des concours de la fonction publique de l'État : évolution du nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés.....	128
T 5-2 : Concours externes : évolution du nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés	128
T 5-3 : Concours internes : évolution du nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés	128
T 5-4 : Examens professionnels : évolution du nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés	129
T 5-5 : Concours uniques : évolution du nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés	129
Graphique 5-1 : Taux de sélectivité de l'ensemble des concours, des concours externes et internes.....	130
Graphique 5-2 : Taux de sélectivité des concours uniques et des examens professionnels.....	130
T 5-6 : Ensemble des concours détaillés par type de recrutement et par catégorie, en 2004. Nombre de postes offerts et nombre de postes reversés des emplois réservés.....	131
Graphique 5-3 : Les recrutés par type de concours	131
T 5-7 : Ensemble des concours en 2004 : nombre de candidats effectivement recrutés par catégorie et sexe.....	132
T 5-8 : Concours externes en 2004 : nombre de candidats effectivement recrutés par catégorie et sexe	132

Table des matières

T 5-9 : Concours internes en 2004 : nombre de candidats effectivement recrutés par catégorie et sexe	132
T 5-10 : Examens professionnels en 2004 : nombre de candidats effectivement recrutés par catégorie et sexe.....	133
T 5-11 : Concours uniques en 2004 : nombre de candidats effectivement recrutés par catégorie et sexe.....	133
T 5-12 : Titularisations en 2004 : nombre de candidats effectivement recrutés par catégorie et sexe	134
T 5-13 : 3 ^{ème} concours en 2004 : nombre de candidats effectivement recrutés par catégorie et sexe.....	134
Graphique 5-4 : Sélectivité par type de concours et par catégorie hiérarchique en 2004	135
T 5-14 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés pour l'ensemble des concours en 2004	136
T 5-15 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés aux concours externes en 2004	136
T 5-16 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés aux concours internes en 2004	137
T 5-17 : Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés par type de concours et par catégorie en 2004 pour l'ensemble des concours (3).....	138
T 5-18 : Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés par type de concours et par catégorie hors Éducation nationale en 2004	139
5.2 Recrutements par ministère.....	140
T 5-19 : Répartition par administration des candidats effectivement recrutés par concours en 2004	141
T 5-20 : Répartition par administration, des candidats effectivement recrutés par concours interministériels en 2004	141
T 5-21 : Concours externes 2004 dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200	142
T 5-22 : Ensemble des concours 2004 dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200	143
5.3 Concours déconcentrés	144
T 5-23 : Recrutements des concours déconcentrés en 2004	145
T 5-24 : Les recrutements externes des concours déconcentrés en 2004 par ministère	145
T 5-25 : Les recrutements internes des concours déconcentrés en 2004 par ministère.....	146
T 5-26 : Les recrutements déconcentrés par catégorie et par type de concours en 2004	146
T 5-27 : Ensemble des concours déconcentrés 2004	147
T 5-28 : Sélectivité de l'ensemble des concours déconcentrés en 2004 par région	148
Figure 5-1 : Sélectivité de l'ensemble des recrutements déconcentrés par région	148
T 5-29 : Sélectivité des recrutés en catégorie B et C aux concours externes hors Éducation nationale en 2004 par région	149
Figure 5-2 : Sélectivité des concours externes hors Éducation nationale en catégorie B et C.....	149
T 5-30 : Sélectivité des concours déconcentrés externes en 2004 à l'Éducation nationale par région et académie	150
Figure 5-3 : Sélectivité des concours externes de professeurs des écoles.....	151
Figure 5-4 : Sélectivité des concours externes à l'Éducation nationale en catégorie B et C	151
5.4 Recrutement niveau attaché	152
T 5-31 : Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis et taux de sélectivité aux concours des Instituts régionaux d'administration (Ira).....	153
T 5-32 : Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis aux concours d'attachés territoriaux.....	154
T 5-33 : Concours d'attaché d'administration hospitalière	154
Graphique 5-5 : Évolution de la sélectivité (présents/admis) aux concours des Ira	155
Graphique 5-6 : Évolution de la sélectivité (présents/admis) aux concours des attachés territoriaux.....	155
Graphique 5-7 : Évolution du pourcentage de femmes admises aux concours des instituts régionaux d'administration ..	156
T 5-34 : Concours des instituts régionaux d'administration : part des femmes dans les candidats admis	156
T 5-35 : Concours externes des instituts régionaux d'administration : taux de réussite selon le type de diplôme des candidats admis au titre de la session 2005.....	157
Graphique 5-8 : Concours externes des instituts régionaux d'administration : niveau de formation des candidats admis.....	158
T 5-36 : Concours internes des instituts régionaux d'administration : répartition des candidats admis selon le niveau de formation	159

Table des matières

T 5-37 : Troisième concours d'accès aux instituts régionaux d'administration : niveau de diplôme des candidats admis.....	159
5.5 Recrutement niveau administrateur.....	160
T 5-38 : Évolution du nombre de présents, d'admis et sélectivité du concours d'entrée à l'Ena depuis 1998.....	161
T 5-39 : Administrateur territorial : évolution du nombre de présents, d'admis et taux de sélectivité au concours d'entrée à l'Inet depuis 1998.....	162
T 5-40 : Directeur d'hôpital : évolution du nombre de présents, d'admis et taux de sélectivité du concours de directeur d'hôpital depuis 1998.....	163
T 5-41 : Direction d'établissement sanitaire et social : évolution du nombre de présents, d'admis et taux de sélectivité au concours de directeur d'établissement sanitaire et social depuis 1998.....	164
T 5-42 : Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins : évolution du nombre de présents, d'admis et taux de sélectivité au concours de directeur depuis 2001.....	165
T 5-43 : Les candidats admis aux concours d'entrée à l'École nationale d'administration : part des femmes, âge moyen.....	166
T 5-44 : Origine socioprofessionnelle des élèves de l'École nationale d'administration - Promotion Simone Weil 2004/2006.....	166
T 5-45 : Origine géographique des élèves reçus aux concours d'entrée à l'École nationale d'administration en 2005.....	167
T 5-46 : Diplômes des élèves reçus au concours d'entrée de l'Ena 2005.....	167
6 Formation.....	168
6.1 Formation initiale et continue.....	168
T 6-1 : Dépenses de formation en 2003 et 2004.....	169
Graphique 6-1 : Répartition des dépenses de formation en 2004.....	169
Graphique 6-2 : Nombre de jours de formation initiale et continue rapporté aux effectifs en fonction de 1996 à 2004.....	170
Graphique 6-3 : Nombre de jours de formation continue rapporté aux effectifs en fonction de 1996 à 2004.....	170
Graphique 6-4 : Durée moyenne de formation continue hors Éducation nationale.....	170
T 6-2 : Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction par catégorie de 1996 à 2004.....	171
T 6-3 : Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction par catégorie et par sexe en 2004.....	172
Graphique 6-5 : Nombre de jours de formation continue par agent en 2004 selon la catégorie et le sexe.....	172
T 6-4 : Nombre de jours de formation continue par type de formation pour l'ensemble des ministères.....	173
Graphique 6-6 : Répartition de la formation par thème pour les formations de perfectionnement, ensemble des ministères.....	173
6.2 Formation par ministère.....	174
T 6-5 : Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction.....	175
T 6-6 : Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction par sexe en 2004.....	176
T 6-7 : Formation initiale et continue par administration.....	177
T 6-8 : Formation initiale par administration.....	178
T 6-9 : Formation continue par administration.....	179
Graphique 6-7 : Dépenses de formation initiale par administration en 2004.....	180
Graphique 6-8 : Dépenses de formation continue par administration en 2004.....	180
T 6-10 : Part des dépenses de formation dans la masse salariale.....	181
7 Dépenses de personnel.....	182
7.1 Dépenses induites.....	182
T 7-1 : Les dépenses induites de 1999 à 2005 (en exécution) en milliards d'euros.....	183
Graphique 7-1 : Part des dépenses de la fonction publique dans le budget de l'État en 2005.....	184
T 7-2 : Part des dépenses de la fonction publique dans le budget de l'État de 1999 à 2005 en milliards d'euros.....	184
Graphique 7-2 : Évolution des dépenses induites par la fonction publique en pourcentage du PIB.....	185
T 7-3 : Principales composantes des dépenses induites par la fonction publique de l'État pour 2005.....	185

Table des matières

T 7-4 : Décomposition des rémunérations d'activité en 2005.....	186
T 7-5 : Répartition des rémunérations d'activité par ministère en 2005.....	186
T 7-6 : Répartition par nature des primes et indemnités en 2005.....	187
7.2 Emplois en loi de finances	188
T 7-7 : Emplois budgétaires (hors appelés) par statut depuis 1991.....	190
T 7-8 : Emplois budgétaires (hors appelés) par section budgétaire depuis 2001.....	191
T 7-9 : Répartition des emplois budgétaires par section budgétaire et par catégorie statutaire en 2005.....	192
Graphique 7-3 : Emplois budgétaires par catégories statutaires	192
T 7-10 : Emplois budgétaires d'administration centrale en 2005.....	193
T 7-11 : Répartition des emplois budgétaires de titulaires civils par section budgétaire et par catégorie hiérarchique en 2005.....	194
Graphique 7-4 : Emplois budgétaires par catégories hiérarchiques.....	194
T 7-12 : Emplois budgétaires de titulaires civils dans les principaux corps en 2005.....	195
T 7-13 : Évolution 2005-2004 des emplois budgétaires.....	196
T 7-14 : Répartition prévisionnelle des plafonds d'autorisation d'emplois par mission en 2006.....	197
T 7-15 : Répartition prévisionnelle des plafonds d'autorisation d'emplois par ministère et mission en 2006.....	198
T 7-16 : Passage des emplois budgétaires 2004 au plafond d'emplois 2006, hors budgets annexes.....	199
T 7-17 : Passage des équivalents temps plein travaillés (ETPT) 2005 au plafond d'emploi 2006.....	199
7.3 Dépenses des trois fonctions publiques	200
T 7-18 : Les frais de personnel des trois fonctions publiques en 2004.....	201
T 7-19 : Évolution des charges d'exploitation relatives au personnel des Établissements publics de santé (1994-2004).....	201
Graphique 7-5 : Part des charges d'exploitation relatives aux personnels dans les charges totales de la FPH de 1994 à 2004.....	201
T 7-20 : Évolution des frais de personnel dans les collectivités territoriales de 1997 à 2005.....	202
Graphique 7-6 : Part des dépenses de personnel dans les dépenses totales des collectivités territoriales de 1994 à 2004.....	202
8 Rémunérations	204
8.1 Déterminants	204
T 8-1 : Évolution des prix et des rémunérations dans la fonction publique de l'État de 1995 à 2004 (de 2005 à 2006 prévisions de la Direction du Budget).....	206
Graphique 8-1 : Facteurs d'évolution du salaire moyen par tête (SMPT) et de la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) depuis 1998.....	206
T 8-2 : Bilan des augmentations générales des fonctionnaires depuis 1996.....	207
T 8-3 : Traitements caractéristiques de la fonction publique fin 2006.....	208
T 8-4 : Comparaison du minimum de traitement de la fonction publique et du Smic depuis 1997.....	209
8.2 Fonction publique de l'État	210
T 8-5 : Éléments du salaire annuel moyen net de prélèvements en 2003 et en 2004.....	211
T 8-6 : Distribution des salaires mensuels nets de prélèvements pour les agents titulaires.....	211
T 8-7 : Salaires annuels moyens nets de prélèvements 2004 selon la catégorie socioprofessionnelle et le statut.....	212
T 8-8 : Salaires moyens nets en euros par catégorie socioprofessionnelle en 2004 des agents titulaires des ministères civils et militaires employés à temps complet en métropole.....	213
Graphique 8-2 : Répartition indiciaire des titulaires civils selon leur catégorie au 31-12-2004.....	214
T 8-9 : Répartition indiciaire des titulaires civils selon la catégorie et le sexe au 31-12-2004.....	215
8.3 Trois fonctions publiques	216
T 8-10 : Les salaires mensuels nets moyens en 2003.....	217
T 8-11 : Comparaison du salaire mensuel net moyen (1) par catégorie socioprofessionnelle des établissements hospitaliers du secteur public et du secteur privé en 2003.....	217

Table des matières

T 8-12 : Évolution des salaires nets mensuels moyen selon le type de collectivité	218
Graphique 8-3 : Évolution des salaires nets annuels moyens, en euros constants, dans le secteur privé et semi public (DADS) et dans la Fonction publique de l'État, hors La Poste et France télécom.....	218
Graphique 8-4 : Salaires nets par grandes catégories, comparaison FPE / privé	219
Graphique 8-5 : Salaires nets par grandes catégories, comparaison FPE / privé, hors enseignants, police et prisons ...	219
9 Retraites	220
9.1 Effectifs des retraités.....	220
T 9-1 : Effectifs retraités civils et militaires au 31-12-2005	222
T 9-2 : Nombre de pensions en paiement	223
Graphique 9-1 : Évolution du nombre de pensions (base 100 en 1995)	223
T 9-3 : Nombre annuel de mises à la retraite (ayants droit) (1).....	224
Graphique 9-2 : Flux annuels de mises à la retraite	224
T 9-4 : Pensions civiles de retraite - Répartition par administration au 31-12-2005.....	225
T 9-5 : Pensions civiles de retraite - Ventilation par tranche d'âge des fonctionnaires retraités et de leurs ayants cause au 31-12-2005.....	226
Graphique 9-3 : Ayants droits titulaires de pensions civiles de retraite en paiement au 31-12-2005 : ventilation par tranche d'âge et par sexe	226
T 9-6 : Pensions civiles de retraite : ventilation par âge, par sexe et par catégorie de services des fonctionnaires admis à la retraite en 2005 (en distinguant les pensions d'ancienneté et les pensions attribuées pour invalidité).....	227
T 9-7 : Pensions militaires de retraite attribuées en 2005 : ventilation par âge et par grade (1).....	228
T 9-8 : Pensions civiles de retraite - Ventilation des pensions attribuées aux fonctionnaires admis à la retraite en 2005 par administration, par catégorie statutaire et par sexe.....	229
T 9-9 : Durée moyenne de services dans la fonction publique des fonctionnaires de l'État en 2005	229
T 9-10 : Durée d'activité totale public-privé des fonctionnaires de l'État en 2005	229
T 9-11 : Évolution des effectifs gérés par l'Ircantec (1).....	230
T 9-12 : Évolution des effectifs gérés par la CNRACL	231
Graphique 9-4 : Évolution des effectifs gérés par l'Ircantec et la CNRACL	231
T 9-13 : Pensions versées par la CNRACL : ventilation par âge, par sexe et par catégorie de services des fonctionnaires admis à la retraite en 2005 (en distinguant les pensions d'ancienneté et les pensions attribuées pour invalidité)	232
T 9-14 : Le Congé de fin d'activité depuis 1999 : nombre de départs en CFA.....	233
Graphique 9-5 : Flux annuels de CFA.....	233
T 9-15 : Répartition par catégorie statutaire et par sexe des bénéficiaires du congé de fin d'activité au 31-12-2005.....	233
9.2 Montant des pensions	234
T 9-16 : Montant des pensions de retraite en paiement en 2004 et 2005 (1).....	236
T 9-17 : Évolution du montant des pensions civiles (droits directs) brutes mensuelles moyennes en euros courants	236
T 9-18 : Évolution de l'indice et du taux de liquidation moyens des pensionnés.....	237
T 9-19 : Montant moyen mensuel des pensions civiles de droit direct selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2005.....	238
T 9-20 : Montant moyen mensuel des pensions militaires de droit direct selon le grade et le sexe en 2005	238
T 9-21 : Montant moyen mensuel des pensions civiles (1) de droit direct versées par la CNRACL selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2005	239
10 Temps de travail	240
10.1 Organisation du temps de travail	240
Graphique 10-1 : Répartition des agents selon les différents cycles de travail retenus pour l'organisation du temps de travail en 2003.....	242
T 10-1 : Proportion d'agents au forfait par catégorie et par sexe en 2003.....	243

Table des matières

T 10-2 : Proportion d'agents ayant ouvert un compte épargne temps en 2002 ou 2003 par catégorie	244
T 10-3 : Nombre de jours déposés en moyenne sur le compte épargne temps sur deux ans 2002-2003	245
10.2 Temps partiel	246
T 10-4 : Emploi à temps partiel (1) et cessation progressive d'activité (CPA) par statut, par sexe et selon la quotité de travail au 31-12-2004	247
Graphique 10-2 : Agents titulaires à temps partiel	248
Graphique 10-3 : Proportion d'emploi à temps partiel, par statut et par sexe, au 31-12-2004	248
T 10-5 : Temps partiel et cessation progressive d'activité des agents titulaires par sexe et par ministère au 31-12-2004	249
Graphique 10-4 : Emploi à temps partiel des agents titulaires, par tranche d'âge et par sexe, au 31-12-2004	250
T 10-6 : Temps partiel et cessation progressive d'activité des agents titulaires civils par sexe et par catégorie hiérarchique au 31-12-2004	250
T 10-7 : Répartition par catégorie statutaire et par sexe des bénéficiaires de la cessation progressive d'activité au 31-12-2005	251
Graphique 10-5 : Évolution du nombre de bénéficiaires du régime de la cessation progressive d'activité – Situation au 31 décembre	251
11 Relations professionnelles	252
11.1 Élections aux commissions administratives paritaires	252
T 11-1 : Ensemble des trois fonctions publiques : Résultats des élections professionnelles	253
T 11-2 : Résultats d'ensemble du 01-01-2003 au 31-12-2005 dans la fonction publique de l'État	253
Graphique 11-1 : Évolution du nombre de voix obtenues par les organisations syndicales	254
Graphique 11-2 : Évolution du nombre de sièges obtenus par les organisations syndicales	254
Graphique 11-3 : Rétrospective de la participation électorale aux élections aux CAP nationales dans la fonction publique de l'État	255
Graphique 11-4 : Pourcentage d'électeurs par fédération syndicale aux élections aux CAP nationales dans la fonction publique de l'État	255
T 11-3 : Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales Période du 01-01-2003 au 31-12-2005 Participation électorale par catégorie hiérarchique et ensemble	256
Graphique 11-5 : Résultats des élections des représentants du personnel aux CAP nationales - Période du 1er janvier 2003 au 31-12-2005 Nombre d'électeurs - Toutes catégories	257
T 11-4 : Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales Période du 01-01-2003 au 31-12-2005 Nombre d'électeurs - Toutes catégories	258
T 11-5 : Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales Période du 01-01-2003 au 31-12-2005 Nombre de sièges - Toutes catégories	259
Graphique 11-6 : Nombre de voix obtenues par les organisations syndicales selon la catégorie hiérarchique	260
Graphique 11-7 : Nombre de sièges obtenus par les organisations syndicales selon la catégorie hiérarchique	260
T 11-6 : Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales Période du 01-01-2003 au 31-12-2005 Résultats en voix et sièges par catégorie	261
T 11-7 : CAP de la ville de Paris 2004-2005	261
11.2 Commission de recours du CSFPE	262
T 11-8 : Évolution de l'activité de la commission de recours du conseil supérieur de la fonction publique de l'État	263
Graphique 11-8 : Évolution du nombre de recours déposés auprès de la commission de recours du conseil supérieur de la fonction publique de l'État	263
T 11-9 : Sanctions disciplinaires prises par les ministères en 2005	264
T 11-10 : Mesures prises par les ministères pour insuffisance professionnelle en 2005	265

Table des matières

11.3 Grèves	266
T 11-11 : Cessations collectives et concertées du travail des agents de l'État en 2005	267
Graphique 11-9 : Évolution du nombre de journées perdues pour fait de grève	267
12 Politique sociale	268
12.1 Crédits sociaux	268
T 12-1 : Taux des prestations d'action sociale individuelles interministérielles à réglementation commune.....	269
T 12-2 : Répartition des crédits sociaux gérés par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (1) par type d'action de 2004 à 2006 (crédits en loi de finances initiale en millions d'euros)	270
T 12-3 : Évolution par ministère des crédits budgétaires consacrés à l'action sociale	271
T 12-4 : Financement des opérations d'action sociale interministérielle en 2005	271
12.2 Congés maladie	272
T 12-5 : Proportion d'agents ayant pris un congé de maladie en 2003	274
T 12-6 : Répartition du volume des jours de maladie selon le type de congé en 2003.....	275
T 12-7 : Répartition des congés de maladie selon le type en 2003	276
T 12-8 : Nombre moyen de jours d'arrêt pour maladie en 2003 Indicateur théorique.....	277
12.3 Accidents du travail	278
T 12-9 : Les accidents de travail et de trajet en 2003 et 2004.....	279
T 12-10 : Évolution des accidents de travail et de trajet de 2003 à 2004 Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail	280
T 12-11 : Évolution des accidents de travail de 2003 à 2004 Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail	281
T 12-12 : Évolution des accidents de trajet de 2003 à 2004 Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail	282
T 12-13 : Les accidents de travail et de trajet en 2004, avec ou sans arrêt	283
T 12-14 : Les accidents de travail, avec ou sans arrêt en 2004.....	284
T 12-15 : Les accidents de trajet, avec ou sans arrêt en 2004	285
12.4 Maladies professionnelles	286
T 12-16 : Les maladies professionnelles reconnues et les jours d'arrêt par ministère en 2004.....	287
T 12-17 : Les maladies professionnelles reconnues et les jours d'arrêt par maladie en 2004 (1).....	288
T 12-18 : Les maladies professionnelles reconnues et les jours d'arrêt par maladie en 2003 (1).....	289
12.5 Hygiène et sécurité	290
Graphique 12-1 : Types d'instances de concertation en matière d'hygiène et de sécurité.....	292
Graphique 12-2 : Fréquence des thèmes abordés lors des CHS par l'ensemble des ministères et établissements rattachés	292
T 12-19 : Les acteurs en hygiène et sécurité par ministère au 31-12-2004	293